This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

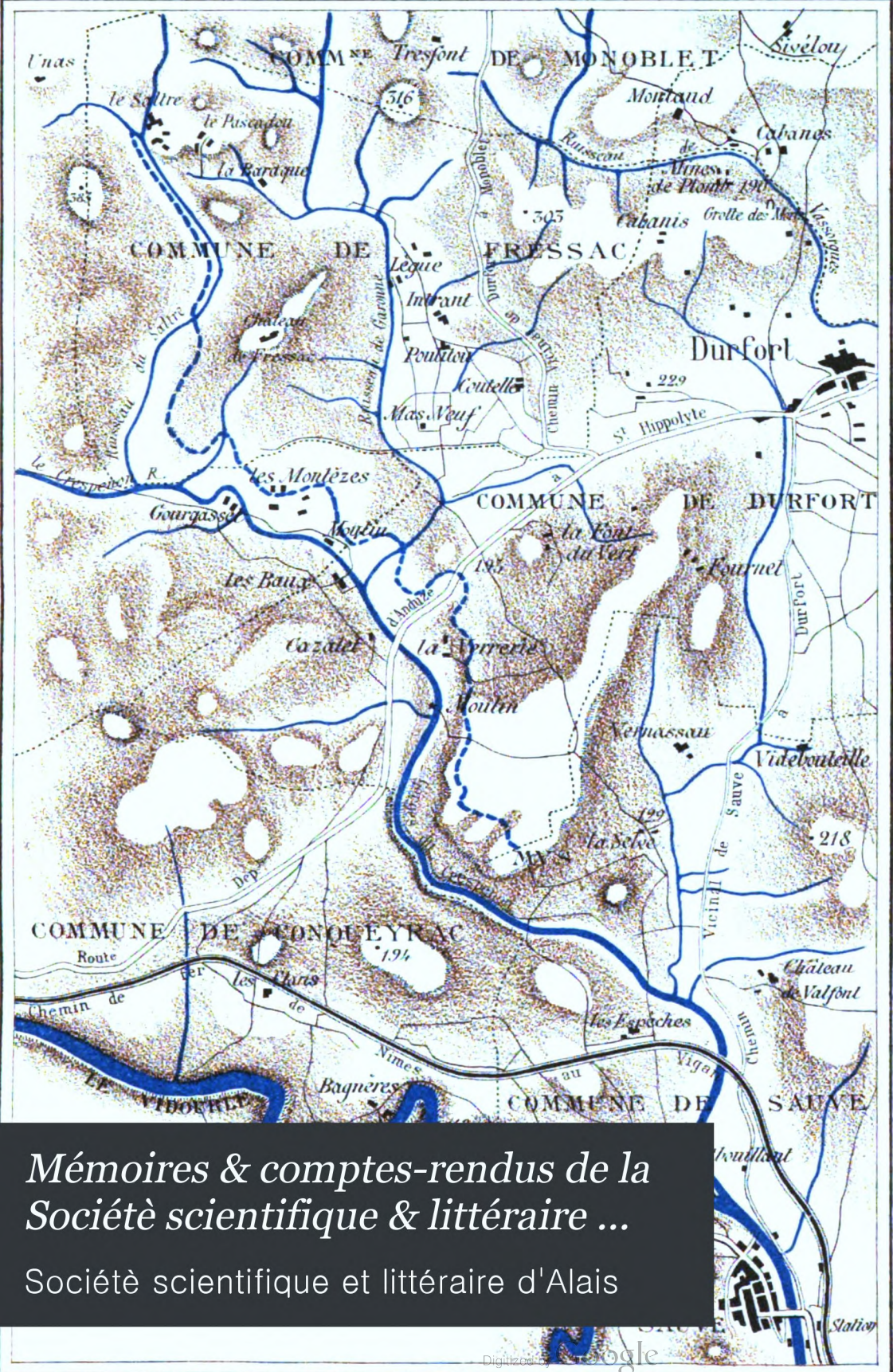

Mémoires & comptes-rendus de la Sociétè scientifique & littéraire ...

Sociétè scientifique et littéraire d'Alais

Digitized by Google

Echelle 1/40 000

LITH BRUGUEIROLLE, ALAIS

Fr 27.46

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1885. — TOME XVII

ALAIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE J. MARTIN

Rues Bridaine, 4, et Dumas, 5

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

FONDÉE LE 28 FÉVRIER 1868, AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 JUILLET 1868

Reconnue comme établissement d'utilité publique
par Décret du 15 Décembre 1879

BUREAU POUR 1885

Président	MM. F. DUGAS.
Vice-Président	F. ROUX.
Secrétaire général . . .	J.-H. LABBÉ.
Bibliothécaire-Archiviste .	G. FÉMINIER.
Trésorier	E. OBERKAMPFF.
Secrétaire des séances . .	N. TROULHIAS.
Secrétaire adjoint	P. DE MONTREDON.

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES HONORAIRES

MM. DE LESSEPS (FERDINAND), G. C. ✲, membre de l'Académie des sciences, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

DE ROZIÈRE (EUGÈNE), O. ✲, I. ◐, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des archives nationales, à Paris, élu le 3 juillet 1870.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), ✲, poète provençal, à Maillane, (B.-du-Rh.), élu le 18 février 1871.

PASTEUR (LOUIS), G. C. ✲, I. ◐, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, élu le 18 mars 1871.

GERMAIN (ALEXANDRE), O. ✲, I. ◐, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, membre de l'Institut, élu le 4 novembre 1871.

Digitized by Google

MM. **DE ROUVILLE** (PAUL), ✲, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

BÉCHAMP, ✲, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

RICARD (ADOLPHE), secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872.

DE LAMOTHE (ALEXANDRE), ancien archiviste du Gard, à Avignon, élu le 28 décembre 1872.

PAGÈS (VICTOR), ✲, docteur en médecine, à Alais, élu le 15 mars 1873

DE PONTMARTIN (ARMAND), ✲, homme de lettres, aux Angles (Vaucluse), élu le 10 janvier 1874.

BONAPARTE-WYSE (WILLIAM.-CHARLES), manor of Saint-John's, Waterford (Irlande), élu le 26 janvier 1878.

CAZOT (JULES), O. ❶, sénateur, à Paris, élu le 15 février 1879.

AURÈS (AUGUSTE), O. ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, à Nimes, élu le 10 avril 1880.

BAISSAC (JULES), ✲, homme de lettres, à Paris, élu le 17 juillet 1880.

CHIPIEZ (CHARLES), inspecteur des écoles de dessin, à Paris, élu le 31 juillet 1880.

ALLMER (AUGUSTE), ✲, I. ❶, correspondant de l'Institut, conservateur honoraire du Musée épigraphique de la ville de Lyon, rédacteur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, élu le 9 octobre 1880.

RINN (LOUIS), commandant d'Etat-major, conseiller de Gouvernement, à Alger, élu le 7 janvier 1882.

TORCAPEL (ALFRED), ingénieur de la Cie des chemins de fer P.-L.-M., à Avignon, élu le 16 déc. 1883.

PERRIER, O. ✲, I. ❶, colonel d'Etat-major, membre de l'Institut, présid. du Conseil général du Gard, élu le 7 juin 1884.

BARAFORT, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, élu le 7 norembre 1885.

BOISSIER (GASTON), O. ✲, I. ❶, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DARBOUX, ✲, I. ❶, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole normale supérieure, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

HERVÉ-MANGON, C. ✲, membre de l'Institut, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DE QUATREFAGES, C. ✲, I. ❶, membre de l'Institut, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

Digitized by Google

MM. **RÉVOIL** (HENRI), O. ✻, I. ❶, correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nimes, élu le 19 décembre 1885.

PLANCHON (EMILE), ✻, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, directeur du Jardin des Plantes de Montpellier, élu le 19 décembre 1885.

LICHTENSTEIN (JULES), membre de la Société entomologique de France, à Montpellier, élu le 19 décembre 1885.

GUIMET, directeur des *Annales du Musée Guimet*, à Lyon, élu le 19 décembre 1885.

DAUDET (ALPHONSE), homme de lettres, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

MARION (A.-F.), ✻, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, élu le 19 décembre 1885.

SABATIER (ARMAND), ✻, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 19 décembre 1885.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. AUPHAN (VICTOR) ✻, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, (*m. fondateur*).

CHEVALIER (JULES), docteur en médecine (*m. fondateur*).

DADRE (ADRIEN), docteur en droit, avocat (*m. fondateur*).

FRAISSINET (EDOUARD), ingénieur civil (*m. fondateur*).

PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine (*m. fondateur*).

MAGNON (ANSELME), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 11 juillet 1868.

VEILLON (GUSTAVE), ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

PIN (PAUL), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

BARRE (LOUIS), ✻, ingénieur civil, élu le 2 janvier 1869.

GARREAU DE DOMBASLE (FERDINAND), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 15 janvier 1869.

DE ROUX-LARCY (ERNEST), élu le 20 février 1869.

DE LAVIT (EMILIEN) ✻, architecte, élu le 5 mars 1870.

BOURGOGNE (EMILE), pharmacien, élu le 19 mars 1870.

SABATIER DE LACHADENÈDE (PAUL) ✻, élu le 19 mars 1870.

Digitized by Google

MM. PIN (EMILE), avocat, membre du Conseil général du Gard, élu le 19 mars 1870.

FABRE (CÉSAR), juge de paix, élu le 2 avril 1870.

FRANCEZON (PAUL), filateur, élu le 16 décembre 1872.

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

MAUMEJEAN (GUILLAUME), A. ✪, professeur au Collége, élu le 12 avril 1873.

ROUX (FERDINAND), O. ✲, directeur honoraire de l'Ecole normale supérieure de Cluny, élu le 21 février 1874.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), élu le 2 janvier 1875.

FABRE (GEORGES), A. ✪, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Inspecteur des Forêts, licencié ès-sciences naturelles, membre de la Société géologique de France, élu le 5 février 1876.

GUILLEMON (CAMILLE), contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, économe de l'Hôpital, élu le 16 juin 1877.

DUGAS (FERNAND), avocat, docteur en droit, élu le 4 mai 1878.

DE CASTELNAU (CLÉMENT), ✲, Ingénieur au Corps des Mines, élu le 15 février 1879.

LABBÉ (JOSEPH-HENRI), ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-inspecteur des Forêts, élu le 3 janvier 1880.

FÉMINIER (GABRIEL), conducteur des Ponts et Chaussées, élu le 10 avril 1880.

AIGOIN DE MONTREDON (PAULIN), avocat, élu le 3 juillet 1880.

OBERKAMPFF (ÉMILE), receveur particulier des Finances, élu le 20 novembre 1880.

PAUL (FÉLIX), A. ✪, professeur au Collége, élu le 4 juin 1881.

BARDON (ACHILLE), receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Arles, élu le 29 juillet 1882.

DUFFÈS (EMILE), avoué au Tribunal civil, élu le 29 juillet 1882.

TROULHIAS (NUMA), élu le 29 juillet 1882.

ESCALLE (PIERRE), ingénieur, élu le 21 octobre 1882.

DESMOULIN (Marius), A. ✪, principal du Collége, élu le 21 octobre 1882.

BORY (ARMAND), Président du Tribunal civil, élu le 22 décembre 1883.

Digitized by Google

MM. RIGAUD (FERNAND), ✻, Ingénieur en chef au Corps des Mines, Directeur de l'École des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 13 septembre 1884.

CHAPON (URBAIN), docteur en médecine, élu le 13 septembre 1884.

BOISSIER (ERNEST), médecin-vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM. **Castanier (Léopold)**, licencié en droit, à Alais (*m. fondateur*.

Des Hours (Louis), avocat, à **Mauguio (Hérault)**, (*m. fondateur*).

Gros (Amédée), ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, architecte à Cahors (*m. fondateur*).

Malinowski (Jacques), licencié ès-sciences, professeur en retraite, à Cahors (*m. fondateur*).

Destremx (Léonce), président de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Alais, à Saint-Christol-lès-Alais (*m. fondateur*).

Largnier (Frédéric), docteur en médecine à Alais (*m. fondateur*).

Bondurand (Édouard), archiviste du Gard, élu le 21 mars 1868.

Ollier de Marichard (Jules), A. ❶, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

Parran (Alphonse), ✻, ingénieur en chef au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, élu le 21 mars 1868.

de Ramel (Gabriel), ✻, commandant au 10e régiment d'Infanterie, à Auxonne, élu le 12 décembre 1868.

de Ramel (Fernand), ✻, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, à Paris, élu le 2 janvier 1869.

Cazalis de Fondouce (Paul), ✻, A. ❶, ingénieur civil, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, élu le 20 mars 1869.

Rodier de la Bruguière (Albert), ancien élève de l'École polytechnique, à Anduze, élu le 5 juin 1869.

Dumas (Ernest), ✻, à Paris, élu le 5 juin 1869.

Jouguet (Félix), ✻, ingénieur directeur de la Cie des Fonderies et Forges, maire de Bességes, élu le 5 juin 1869.

Digitized by Google

MM. **Pellet (Scipion)**, agent-voyer inspecteur du département du Gard, en retraite, à Nimes, élu le 5 juin 1869.

Rousselier (J.-G.), ingénieur, à Aimargues (Gard), élu le 5 juin 1869.

Vidal (Emmanuel), ✲, docteur en médecine, à Bessèges, élu le 5 juin 1869.

de Cazenove (Raoul), membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

Jeanjean (Adrien), A. ✲, Membre de la Société géologique de France, à St-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

Marsaut (J.-B.), ingénieur sous-directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 6 novembre 1869.

Roux (Emile), ingénieur, à Molières, élu le 6 novembre 1869.

de Seynes (Jules), ✲, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

Soulier (Hippolyte), maire d'Anduze, à Saint-Théodorit (Gard), élu le 6 novembre 1869.

Sabatier de Lachadenède (René), ingénieur, à Tamaris, élu le 19 février 1870.

Villaret (Jean), aux Mages, élu le 19 février 1870.

Murgue, ingénieur de la Cie houillère, à Bessèges, élu le 5 mars 1870.

Wolff (Jacques), O. ✲, professeur honoraire à Bischeim, près Strasbourg, élu le 5 mars 1870.

Bardon (Gustave), ingénieur directeur de la Cie houillère de Trélys, élu le 19 mars 1870.

Meusnier (Charles), ingénieur, secrétaire général de la Cie des fonderies et forges de Bessèges, élu le 19 mars 1870.

Leyris (André), huissier à la Cour d'Alger, poète languedocien, élu le 30 avril 1870.

Castelbon, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

Lacharme (Claude), professeur au Lycée de Montpellier, élu le 3 décembre 1870.

Chabaud (Léopold), avocat, à Alais, élu le 3 décembre 1870.

Casaubon, docteur en médecine, à Anduze, élu le 28 janvier 1871.

de Marveille de Calviac (Jules), à Lassalle, élu le 28 janvier 1871.

Chalmeton (Ferdinand), ✲, ingénieur directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 22 avril 1871.

Digitized by Google

MM. **Romant (Albéric)**, médecin-vétérinaire, à Remoulins, élu le 4 juin 1871.

Gilly (Albert), juge de paix, à Remoulins, élu le 2 septembre 1871.

Glorieux (Florent), ingénieur des Mines, à Alais, élu le 2 septembre 1871.

Castanié, ✲, ingénieur civil, directeur de la Cie des Mines de Soumah, à Alger, élu le 18 novembre 1871.

de Chapel (Alfred), à Cardet (Gard), élu le 17 janvier 1872.

Biver, directeur des charbonnages des Bouches-du-Rhône, à Marseille, élu le 9 mars 1872.

Fabre (Joseph), docteur-médecin, directeur de l'établissement hydrothérapique de Lafoux (Gard), élu le 9 mars 1872.

Pradel (Alphonse), docteur en médecine, à Molières (Gard), élu le 9 mars 1872.

Silhol (Alfred), membre du Conseil général du Gard, à Nimes, élu le 9 mars 1872.

Thérond (Gaston), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges de Bességes, élu le 9 mars 1872.

de Lajudie (Félix), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges de Bességes, élu le 16 mars 1870.

Babilot, directeur de la Cie des Mines de Portes, élu le 4 mai 1872.

Gide (Léonce), propriétaire, à Nimes, élu le 1er juin 1872.

Siegfried (Jules), maire du Havre, député de la Seine-Inférieure, élu le 14 décembre 1872.

d'Albiousse (Lionel), juge au tribunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

Falgairolle (Prosper) à Vauvert (Gard), élu le 13 septembre 1873.

Nouton (Henri), capitaine d'Etat-major au Mans, élu le 8 novembre 1873.

Bois (Charles), ✲, doyen de la Faculté de théologie de Montauban, élu le 8 novembre 1873.

Lombard-Dumas (Armand), membre des Sociétés botanique et géologique de France, à Sommières, élu le 22 novembre 1873.

Czyszkowski (Stephen), ingénieur civil à Cardet (Gard), élu le 4 janvier 1874.

Laurent de l'Arbousset (A.), à Alais, élu le 10 janvier 1874.

Digitized by Google

MM. **Gazagne (Ferdinand)**, notaire, membre du Conseil général du Gard, à Remoulins, élu le 21 février 1874.

Baile (Martial), ✠, préfet de la Haute-Garonne, élu le 5 septembre 1874.

Barret (Odilon), aux Vans, élu le 29 novembre 1874.

Chabal, receveur particulier des Finances, à Uzès, élu le 21 janvier 1875.

Carrière (Ludovic), ingénieur des Arts et Manufactures, à Alais, élu le 11 septembre 1875.

Chabrel (Charles), employé à la Préfecture de Vaucluse, élu le 11 septembre 1875.

Péchiney (Alfred), Directeur de l'usine de Salindres, élu le 11 septembre 1875.

de Valfons (Camille), ✠, à Nimes, élu le 6 novembre 1875.

Vaschalde (Henri), I. ✠, homme de lettres, à Vals (Ardèche), élu le 4 décembre 1875.

Nagel (Gustave), ingénieur directeur de la Cie des mines des Salles-de-Gagnières, élu le 25 mars 1876.

Fabre (Adolphe), architecte, à Bessèges, élu le 25 mars 1876.

Aubanel (Théodore), ✠, A. ✠, poète provençal, à Avignon, élu le 12 août 1876.

Martin (Bernardin), docteur en médecine, à Aumessas (Gard), élu le 12 août 1876.

Borty (Amédée), propriétaire, à Villeneuve-lez-Avignon, élu le 11 novembre 1876.

Deguilhem (Henri), à Marseille, élu le 27 octobre 1877.

Pontet (J.-Ferd.), professeur au Lycée de Lyon élu le 27 octobre 1877 (décédé en juin 1885).

Reboul (Emile), juge de paix à Mayet-de-Montagne (Allier), élu le 27 octobre 1877.

Verdoux, ingénieur civil, à Toulouse, élu le 27 octobre 1877.

Salvador de Quatrefages (André), président du Tribunal civil de Coulommiers, élu le 10 novembre 1877.

Roux (Adrien), avoué, licencié en droit, à Uzès, élu le 22 décembre 1877.

Lafargue (Camille), vice-syndic de la Maintenance de Languedoc, à Quarante (Hérault), élu le 26 janvier 1878.

Gide (Charles), professeur à la Faculté de droit de Montpellier, élu le 23 novembre 1878.

Bonafous, docteur en médecine, à Salindres, élu le 21 décembre 1878.

Digitized by Google

MM. **Martin (Joseph)**, inspecteur des Forêts, à Nimes, élu le 15 février 1879.

Vendryes (Albert), employé au Ministère de l'Instruction publique, à Paris, élu le 2 août 1879.

de Montalet-Alais, à Potellières (Gard), élu le 6 septembre 1879.

Lequeutre (A.) ✻, membre de la Direction centrale du Club Alpin français, à Paris, élu le 6 septembre 1879.

Varin d'Ainvelle (Amédée), ex-capitaine d'artillerie, à Alais, élu le 14 février 1880.

Nonailhac-Pioch (Fernand), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Arles (Bouches-du-Rhône), élu le 31 janvier 1880.

Canron (Augustin), ✻, homme de lettres, à Avignon, élu le 21 août 1880.

Boissier (Charles), avoué à la Cour d'appel de Nimes, élu le 8 octobre 1881.

Boudon (René), maire de Saint-Jean-du-Gard, élu le 8 octobre 1881.

Picard (Théodore), conducteur principal des Ponts et Chaussées à Nimes, élu le 8 octobre 1881.

Vielles (Jules), directeur du séminaire de la Faculté de théologie protestante de Montauban, élu le 21 octobre 1882.

Gély (Paul), garde général des Forêts, à Nimes, élu le 21 octobre 1882.

Charvet (Adalbert), docteur en médecine à Rochesadoule (Gard), élu le 18 novembre 1882.

Saint-Jean (Pétrus), professeur au collége de Cette, élu le 18 novembre 1882.

Boissin (Firmin), directeur du *Messager de Toulouse*, à Toulouse, élu le 20 janvier 1883.

Fleury (Francis), avocat général à Douai, élu le 19 mai 1883 (décédé le 18 octobre 1885).

Gall (Henri), ingénieur-chimiste de la Compagnie Générale de produits antiseptiques, à Villers, (Oise), élu le 19 mai 1883.

Favaud (Paul), agent principal de la Compagnie d'Assurances l'*Aigle*, à Alais, élu le 16 juin 1883.

Ferrier (Abel), pharmacien, à Alais, élu le 16 juin 1883.

Lavaud (Denis), chef de la comptabilité des Mines de Portes, à La Vernarède, élu le 7 juillet 1883.

Marty (Gustave), archéologue à Toulouse, élu le 24 novembre 1883.

Digitized by Google

MM. **Reboul (Paul)**, notaire à Alais, élu le 24 novembre 1883.

Renard (Charles), directeur général de la Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio-Tinto, à l'Estaque (B.-du-Rh.) élu le 24 novembre 1883.

Delpech (Édouard), à Clairac (Lot-et-Garonne), élu le 23 février 1884.

Crouzet (Félix), architecte à Alais, élu le 23 février 1884.

Cauonge (Démitris), à Alais, élu le 23 février 1884.

Bonnal (Joseph), à Alais, élu le 3 mai 1884.

Randabel (Jules), chef de section de la Compagnie P.-L.-M., à Alais, élu le 17 mai 1884.

Cabane de Florian (Léopold), membre du Conseil général du Gard, élu le 7 juin 1884.

Colomb (Henri), à Alais, élu le 7 juin 1884.

Peyre (Emile) ingénieur à Tamaris, élu le 30 août 1884.

Espérandieu (Emile), A. ✪, lieutenant au 17e Régiment d'Infanterie, à Port-Louis (Pyrénées-Orientales), élu le 13 septembre 1884.

Girbon (H.), notaire à Alais, élu le 13 septembre 1884.

Bertharion (Antonin), garde-mines à Alais, élu le 24 octobre 1885.

de Sarran (Louis), commis principal des Contributions indirectes, membre de la Société géologique de France, à Alais, élu le 19 décembre 1885.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES FRANÇAISES

AIN

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, à Bourg.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, à Bone.

Société archéologique du département de Constantine.

Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, à Alger.

ALPES-MARITIMES

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche, à Privas.

AUDE

Société des arts et des sciences de Carcassonne.

AVEYRON

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BASSES-ALPES

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société scientifique industrielle de Marseille.

CHARENTE

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Digitized by Google

CHARENTE-INFÉRIEURE

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

CORRÈZE

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

COTE-D'OR

Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DORDOGNE

Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

DROME

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble, et Viviers, à Romans.

GARD

Académie de Nimes.

Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Société d'agriculture du Gard, à Nimes.

Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Société d'agriculture d'Alais.

GERS

Société historique de Gascogne, à Auch.

GIRONDE

Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

HAUTES-ALPES

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Digitized by Google

HAUTE-GARONNE

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

HAUTE-LOIRE

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

HAUTE-MARNE

Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAVOIE

Société florimontane, à Annecy.

HÉRAULT

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société archéologique de Montpellier.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

ISÈRE

Académie delphinale, à Grenoble.

LANDES

Société de Borda, à Dax.

LOIRE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

LOT

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

Digitized by Google

LOT-ET-GARONNE

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

PUY-DE-DOME

Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société des sciences industrielles de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

SEINE

Société nationale des antiquaires de France, à Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

SEINE-ET-OISE

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

TARN

Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, à Albi.

Digitized by Google

TARN-ET-GARONNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VAR

Société d'études scientifiqnes et archéologiques de la ville de Draguignan.

VAUCLUSE

Académie de Vaucluse, à Avignon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Geological Survey, à Washington.

Smithsonian Institution, à Washington.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

RECEVANT LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

Alais.....	Bibliothèque municipale.
Avignon...	Bibliothèque municipale.
Carpentras.	Bibliothèque municipale.
Marseille...	Bibliothèque municipale.
Montpellier.	Bibliothèque municipale.
Nimes.....	Archives départementales.
—	Bibliothèque municipale.
Paris.....	Archives du Ministère de l'Instruction publiq.
—	Bibliothèque des Sociétés savantes.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

Annales des Ponts et Chaussées (envoi du Ministère des travaux publics).

Revue des travaux scientifiques (envoi du Ministère de l'instruction publique).

Répertoire des travaux historiques (envoi du Ministère de l'instruction publique).

Revue épigraphiqhe du Midi de la France (envoi de M. Allmer, membre honoraire).

Revue du contentieux des travaux publics, du bâtiment et des marchés de fournitures (envoi de M. F. de Ramel, membre non résidant).

Annales du Musée Guimet (envoi de M. Guimet, membre honoraire).

Bulletin historique, archéologique et artistique de Vaucluse et des départements limitrophes (échange).

Feuille des jeunes naturalistes (échange).

Nemausa (échange).

Les Tablettes d'Alais, journal hebdomadaire (envoi de Mme veuve Martin).

Annuaire des musées cantonaux (échange).

Le Bibliophile du Bas-Languedoc (échange).

Digitized by Google

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Par M. N. TROULHIAS, secrétaire

Séance du 24 janvier

PRÉSIDENCE DE M. ESCALLE

M. le président donne lecture d'une lettre du Préfet du Gard, transmettant le programme d'études proposé par la section des sciences économiques et sociales pour le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885.

M. Féminier offre à la Société une photographie de la grande mosaique découverte à Nimes en décembre 1883 et représentant le mariage d'Admète. Il résume le travail de M. Maruéjol sur cette richesse artistique, restaurée par M. Mora et déposée au Musée de Nimes (1).

M. le président remercie M. Féminier de ce don et de son intéressante communication. Il dépose diverses brochures adressées à la Société :

Epigraphie des environs de Kef (Tunisie), par M. Espérandieu, membre non-résidant ;

Deux nouvelles sépultures de l'époque des dolmens, par M. Marty, membre non-résidant ;

Langue internationale néo-latine, par M. Courtonne.

L'ordre du jour appelant le renouvellement partiel du

(1) La cueillette archéologique de 1883 à Nimes et dans le Gard. — La mosaique du mariage d'Admète. — (*Nemausa*, tome I, page 363). — Une reproduction en chromolithographie de la mosaique de Nimes est jointe à l'*Histoire des Romains*, de DURUY, tome VII.

Digitized by Google

bureau, on procède aux élections. Par suite du vote, le bureau pour 1885 est ainsi composé :

Président.....	MM.	F. Dugas.
Vice-Président.....		F. Roux.
Secrétaire général.....		J.-H. Labbé.
Bibliothécaire-Archiviste.		G. Féminier.
Trésorier.....		E. Oberkampff.
Secrétaire des Séances ...		N. Troulhias.
Secrétaire-adjoint.....		P. de Montredon.

Séance du 31 janvier

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. César Fabre remet, de la part de M. le docteur Charvet, membre non-résidant, une boîte renfermant divers objets archéologiques.

M. Paulin communique une lettre de M. Bardon, membre résidant, indiquant les titres de chapitres des 28 fascicules dont se composera son « Histoire d'Alais aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ». La Société est heureuse de s'associer, dans la limite de ses ressources, à la publication de quelques extraits de cet important ouvrage (1).

Séance du 7 février

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

Une lettre de M. Escalle, président sortant, avise la Société qu'un deuil de famille l'oblige à renvoyer à une séance ultérieure l'installation du nouveau bureau.

(1) Trois fragments ont déjà été publiés dans les *Mémoires* de la Société : *l'Hôpital d'Alais* (tome XIV, page 196) ; *la Destruction des Jésuites* (tome XV, p. 36) ; *l'Enseignement secondaire* (tome XVI, page 115).

Digitized by Google

M. Féminier analyse deux brochures de MM. Lombard-Dumas et Jeanjean, membres non-résidants, sur les phosphates de chaux du Gard (1).

M. Lombard rappelle qu'Emilien Dumas avait depuis longtemps signalé la présence de nodules phosphatés dans les couches du Gault, aux environs de Pont-Saint-Esprit, où des exploitations ont été commencées sur ses indications ; des recherches empyriques où le hasard a depuis lors amené la découverte des phosphorites dans les terrains jurassique et crétacé. Le travail de M. Lombard, fort intéressant à consulter, consiste surtout dans l'énumération par terrains des divers gisements connus dans le Gard et dont quelques-uns sont exploités avec succès.

1° Dans le TERRAIN JURASSIQUE, c'est à *Quissac*, près du château de Plantat, que le phosphate se rencontre sous forme de concrétions stalagmitiques, il ne parait pas cependant y être en abondance ;

2° Dans le TERRAIN NÉOCOMIEN, le gisement de *Tavel* où les recherches ont été très actives, est le plus important, il faut y joindre ceux de *Saint-Siffret, Rochefort, Lirac, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Maximin ;*

3° Dans le GRÈS VERT (étage du Gault), les couches à phosphorites se rencontrent à *Valbonne, Fontarèche, Labruguière, Saint-Laurent-la-Vernède.*

M. Lombard, traitant la question imparfaitement connue de l'origine des phosphorites pense, en ce qui concerne ceux du Gault qu'ils ne sont dus qu'à un phénomène d'éjection ferrugineuse et siliceuse accompagné d'émanations d'acide phosphorique qui pénétrèrent les couches cénomaniennes et donnèrent naissance au phosphate de chaux.

En résumé, le travail de notre collègue, quoique peu étendu, est une page intéressante et savamment écrite de notre géologie locale.

La notice plus détaillée de M. Jeanjean traite elle-même la question des phosphates au point de vue de leurs gisements et de leur origine géologique ; mais ce travail a été fait dans le but plus pratique de fournir aux agriculteurs tous les renseignements utiles ; — signalons, en particulier, ceux relatifs à la *législation sur l'exploitation des phosphates* et le chapitre spécial où l'auteur traite de *l'emploi des phosphates de chaux en agriculture.* On sait que les matières nutritives nécessaires à la vie végétale se trouvent réunies dans le fumier de ferme, qui doit toujours être la base fon-

---

(1) *Les phosphates de chaux dans le département du Gard*, par M. A. LOMBARD-DUMAS (Extrait du Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 12e année, n° 6, 1884).

Notice géologique et agronomique sur les phosphates de chaux du département du Gard, par M. Adrien JEANJEAN. — Nimes, 1884.

Digitized by Google

damentale de toute culture ; mais la quantité de cet engrais est presque partout insuffisante ; d'ailleurs tous les végétaux n'absorbant pas également les principes fertilisants (azote, acide phosphorique, potasse et chaux), il faut donner à chaque plante l'élément qui convient le mieux à la nutrition ; de là découle la nécessité de recourir aux engrais minéraux qui jouent aujourd'hui un rôle immense dans la production agricole, puisque d'après les évaluations les plus réduites, on n'estime pas à moins de 200 millions de kilogrammes la quantité de phosphate minéral livré annuellement aux cultivateurs par notre propre industrie.

La fin de ce chapitre, que les agriculteurs pourront consulter avec fruit, renferme des indications de détail et des dosages pour les phosphates employés dans diverses cultures (blé, vigne, prairies naturelles et artificielles, mûrier, olivier, légumes).

Le travail de M. Jeanjean a donc, à côté d'une valeur scientifique réelle, le mérite d'être un guide utile et pratique pour les agriculteurs de notre région.

M. le docteur Plantier communique le résultat de quelques observations qu'il a pu faire récemment sur un médicament nouveau, le *chlorydrate de cocaïne ;* il n'a eu qu'à se féliciter de son emploi dans certaines opérations de l'œil. Cet alcaloïde est un puissant insensibilisateur de la sclérotique et doit être préféré aux anesthésiques employés jusqu'à ce jour et dont l'emploi offre quelques dangers. On sait que la cocaïne est extraite du coca, arbrisseau du Pérou dont les feuilles sont douées de vertus singulières.

M. Féminier relate, dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, une note communiquée par notre regretté confrère M. Charvet. Il s'agit d'une inscription funéraire trouvée aux Fumades (1).

Séance du 14 février

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le président donne lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885.

---

(1) *Revue*, n° 31, novembre-décembre 1884. Reproduite dans le tome XVI des Mémoires (année 1884), page 22.

Digitized by Google

M. Féminier fait une communication sur une découverte de monnaies féodales à Portes (1).

Séance du 21 février

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le bibliothécaire-archiviste annonce qu'il s'occupe du classement des ouvrages de la bibliothèque dont il dressera ultérieurement le catalogue ; — sur sa demande, une somme de 60 francs lui est allouée pour frais de reliure.

Séance du 28 février

PRÉSIDENCE DE M. ESCALLE

La Société a reçu de M. Czyszkowski, membre non-résidant, un ouvrage sur *les minerais de fer dans l'écorce terrestre.*

L'ordre du jour appelant l'installation du bureau, M. Escalle, président sortant, prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Un deuil de famille m'a contraint de vous demander un délai de plusieurs semaines pour une séance que tant de raisons me faisaient, au contraire, un devoir de hâter. J'avais hâte, en quittant ce fauteuil, de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à y prendre place ; j'avais hâte de souhaiter la bienvenue à notre nouveau Président, et de lui dire combien nous comptons tous sur lui, — sur son intelligence, son activité, son bon vouloir — pour compenser, dans la mesure du possible, les pertes que nous venons de faire, et donner un nouvel élan à nos travaux ; j'avais hâte, enfin, de rendre à nos morts l'hommage accoutumé. C'est dans ce souvenir de nos morts que je circonscrirai, ce soir, ce que je vais dire, demandant

(1) Ce travail est publié in-extenso dans le présent volume des *Mémoires.*

Digitized by Google

toute votre indulgence si, par suite d'occupations multiples, je me présente devant vous sans toute la préparation que demande un tel sujet.

Les vides qui se sont faits parmi nous sont de ceux qui se réparent difficilement ; nous avons perdu deux de nos membres honoraires : M. le baron Charles d'Hombres, mort à la fin de 1883, M. J.-B. Dumas, mort le 11 avril 1884 ; enfin M. Charvet, membre résidant, mort le 14 juillet de la même année.

M. le baron Charles d'Hombres était né à Alais, le 15 novembre 1803, d'une famille que nous connaissons tous et dont le nom dit l'ancienne et honorable notoriété. Après ses premières études faites au Collège d'Alais, il alla suivre à Paris les cours de droit. C'était le plus beau moment de la Restauration, celui où la liberté et la royauté croyaient encore l'une à l'autre, moment fugitif dont M. le baron d'Hombres garda toute sa vie le souvenir comme celui d'une chose regrettée et disparue. Revenu dans son pays, son intelligence ouverte et cordiale lui acquit bien vite l'estime et l'affection de ses concitoyens. Il fut nommé maire de Saint-Hippolyte-de-Caton, en 1828. C'est faire l'éloge de l'homme public et de l'homme privé que de dire qu'il garda son écharpe pendant un demi-siècle. Esprit assez large, assez dévoué pour traverser des régimes si divers, sans voir autre chose dans ses fonctions qu'une servitude au profit du bien public. Ses longs services le firent décorer en 1861, et le Gouvernement d'alors pensa qu'il s'honorait plus lui-même qu'il n'honorait M. d'Hombres par une distinction si méritée. Il représenta son canton au Conseil général du Gard, pendant les douloureuses années que nous avons traversées de 1866 à 1881, présida jusqu'à sa mort une Société de secours mutuels qu'il avait réorganisée en 1861 et mourut le 19 octobre 1883, laissant les exemples et le souvenir d'un homme de bien.

Membre honoraire de notre Société, il lui prêtait un concours des plus utiles en lui communiquant de précieuses observations météorologiques. Son père les avait poursuivies pendant plus d'un demi-siècle ; depuis que notre société existe elles n'ont jamais manqué à nos *Mémoires*. C'est de la longue et patiente collection des faits que sortent les lois météorologiques, — nous savions la valeur et l'exactitude de ses observations.

Mais ce n'est là, Messieurs, que l'extérieur de la vie. Il faudrait révéler le cœur de l'homme de bien et dire les trésors de dévouement et de bonté que renfermait celui-ci. A quarante-sept ans, il prit le grade d'officier de santé pour avoir la liberté de donner à ses administrés et aux pauvres d'Alais, non-seulement son temps et son argent, mais aussi des soins éclairés, des ordonnances et des médicaments. Dès lors, la vie du médecin s'unit, dans une pensée de bienfaisance, à la vie du maire ; vif, actif, cultivé, serviable, désintéressé, il vécut et mourut aimé, vénéré, type rare de la courtoisie et des vertus d'un autre âge.

Il était du devoir de notre Société de rendre cet hommage à sa mémoire.

Digitized by Google

Cinq mois après la mort de M. le baron d'Hombres, notre Société avait à porter, avec la France, avec le monde savant tout entier, le deuil du plus illustre de ses membres, J.-B. Dumas. Si j'ai, aujourd'hui, le devoir de parler de lui, je n'aurai pas la témérité d'esquisser son portrait; mais comment ne pas rappeler ce qu'il fit, ce qu'il fut, et ne pas dire en quelques mots, dans l'intimité de cette séance, ce que dira plus éloquemment, plus fièrement ce bronze dont nous avons eu la première pensée : car, vous le savez, Messieurs, nous avons dès maintenant la certitude de le voir s'élever dans cette ville d'Alais qui fut son berceau.

Deux traits singuliers qui, à première vue, semblent peu s'harmoniser, deux traits qui procèdent pourtant d'un même principe intérieur, me paraissent caractériser la belle figure scientifique de Dumas et lui donner son attitude aux yeux de la postérité, ce sont la *hardiesse* et la *modestie*.

Ce fut, Messieurs, la gloire de la science aux dix-septième et dix-huitième siècles de pénétrer la vaste et belle géométrie qui équilibre le mouvement des mondes; mais les savants qui, de Newton à Laplace, nous ont donné cette prodigieuse révélation, n'avaient point pénétré les secrets des éléments de la matière. Ils ignoraient les lois intimes qui président à ses transformations occultes. Le monde des infiniments petits, qui n'est ni moins grand ni moins actif que le monde de l'infiniment grand, devait être découvert, expliqué, conquis par notre dix-neuvième siècle; ce que les noms de Newton et de Laplace sont dans l'histoire des grandes découvertes astronomiques, les noms de Lavoisier et de Dumas devaient l'être dans celle de la chimie.

Au moment où Dumas commençait sa carrière scientifique, le premier quart de notre siècle n'était pas encore écoulé, et la science nouvelle, la chimie, toute jeune qu'elle fut, semblait avoir à ce point fixé ses principes et déterminé ses méthodes, qu'il ne restait que des découvertes subalternes à l'activité des nouveaux venus.

Lavoisier avait défini les corps simples, déterminé, balance en main, leurs réactions et posé les grands axiomes de la science. Guitton de Morveau avait donné aux phénomènes nouveaux leur langue simple et lumineuse; Dalton avait relié entre eux ces phénomènes en découvrant que les corps se combinent d'après des rapports simples, peu nombreux, 1, 2, 3, 4, et le fait que ces proportions définies étaient simples dans leur multiplicité, conduisait déjà les esprits à considérer la matière, dans toutes ces variations, comme le groupement de quelques atomes élémentaires, impénétrables, s'attirant, se repoussant, se juxtaposant en combinaisons régulières par le jeu de leur propre et intime activité. Ces belles lois que Dalton, Proust, Wollaston avaient vérifiées pour les quantités pondérables, Gay-Lussac et de Humbolt les étendaient aux volumes des gaz, et enfin Berzélius ramassant toutes ces notions les vérifiait par des analyses admirables, les confirmait par de nombreuses déterminations de poids atomique et les rattachait à l'action des forces électriques.

Car, Messieurs, une grande idée maitresse, un principe absolu, un axiome incontesté planait alors sur la chimie et en coordon-

Digitized by Google

nait tous les faits : *le dualisme*. Lavoisier l'avait formulé avec autorité. D'après ce principe, les corps s'unissaient toujours deux à deux ; dans le plus grand nombre de cas, cette union se formait d'abord avec de l'oxygène constituant en composés binaires les acides et les bases, lesquels se combinaient à leur tour deux à deux et donnaient les sels. En un mot, tout était double composition ou double décomposition ; les faits s'encadraient, les uns après les autres, dans cette théorie si simple. Berzélius montrait par de brillantes expériences, répétées dans tous les laboratoires de l'Europe, que la force double qui présidait aux attractions et aux répulsions électriques dans la masse des corps, agissait de même dans leurs éléments ; les atomes avaient leurs pôles positifs et négatifs ; sous l'influence du courant électrique, ils se juxtaposaient deux à deux par leurs pôles contraires, puis, la chaleur ou la présence d'autres atomes modifiant cet état, ils se disjoignaient pour aller à d'autres combinaisons également binaires. Ce jeu incessant et double des forces chimiques s'expliquait et se liait donc au système des forces physiques. La chimie minérale était achevée et la chimie organique, encore dans les langes, se pliait, comme elle pouvait, à ces théories indiscutées et ne songeait à grandir qu'en se façonnant à l'image de son aînée.

Telle était la chimie quand Dumas quitta Genève, en 1820, pour venir à Paris ; telle elle était encore quand, onze ou douze ans plus tard, il entreprit contre ces théories, si complètes et si bien établies, une lutte mémorable. Jeune encore, d'abord isolé, puis avec d'illustres disciples, par des travaux sans nombre, il se mesura avec le génie et l'autorité de Berzélius, le vainquit, et accomplit, avec la génération qu'il avait formée, la révolution la plus profonde et la plus féconde en conséquences pratiques dont l'histoire des sciences donne l'exemple. N'est-ce point là de la hardiesse ? Et si nous voulons nous en faire une idée, comparons aux doctrines que je viens d'exposer, doctrines qui avaient encore cours de 1830 à 1840, celles que Dumas laisse en mourant.

Pénétrons à la dernière molécule du corps minéral ou organisé, — arrivons au groupement atomique qui le constitue et le fait être ce qu'il est : d'après la chimie contemporaine que trouvons-nous... ? un corps simple ou un radical composé de corps simples, un noyau moléculaire, lequel contient en lui, par suite de la nature de ses éléments et de leur position, une énergie propre qui reste en activité jusqu'à ce qu'elle soit apaisée, neutralisée, saturée par l'adjonction d'autres atomes. Pour chacun de ces noyaux moléculaires, simples ou composés, cette puissance de saturation est fixe, immuable, et constitue ce qu'on appelle *l'atomicité*. Cette propriété d'une molécule élémentaire d'être saturée par un nombre déterminé d'atomes et de n'en pouvoir prendre d'avantage est fondamentale. Les différents corps sont donc, non plus des composés binaires, mais des corps formant un seul tout, des édifices se construisant d'eux-mêmes, d'après des plans immuables, édifices dont les matériaux, sous certaines conditions, se *remplacent* par des matériaux de substances différentes, sans altérer la structure, sans déranger l'équi-

Digitized by Google

libre de l'*ensemble*, de la *forme immuable* où ils viennent tour à tour s'engager.

Ainsi dans ce groupe d atomes qui s'appelle un corps, chaque atome possède, avec son énergie propre, la faculté de la dépenser à sa manière par la sélection de certaines substances qu'il s'adjoint en nombre déterminé. C'est là l'*atomicité*, propriété caractéristique des corps, qui en gouverne la forme intime et nous en explique les combinaisons. Etant donnée la structure d'un corps, en vertu de la loi d'atomicité, cette structure sera permanente et ses transformations n'auront lieu que par voie de *substitution* d'atome sur la molécule centrale, sur le noyau central (1). Cette atomicité devient donc, indépendamment de l'énergie propre, qualitative de chaque corps simple ou radical moléculaire : elle devient sa force, pour ainsi parler, quantitative, force de saturation qui lui est essentielle et en achève la physionomie.

Notion féconde. Elle sert à classer les corps dans de grandes *classes* représentées par quelques types simples et généraux (eau, ammoniaque, acide chlorhydrique). Dans une même classe elle permet d'établir des *séries*, d'après les ressemblances des structures moléculaires et l'analogie des propriétés, et dans chaque série des *familles* caractérisées par un radical commun, lequel peut être engagé dans les combinaisons les plus diverses. Dès lors la chimie organique prend un autre aspect. Les atomicités de ses quatre grands corps (hydrogène, oxygène, azote, carbone) étant 1, 2, 3, 4, on explique par des combinaisons simples les variétés infinies de leurs composés ; on peut prévoir leurs réactions, leurs formations, construire les formules rationnelles des nouveaux corps ; éclairer ainsi les recherches et remplacer, par la lumière des prévisions, les aveugles tâtonnements des anciennes expériences. Aujourd'hui, le chimiste sait presque toujours où il va et selon la parole de Claude Bernard, *sachant ce qu'il cherche il reconnait toujours ce qu'il trouve*. Un ordre immense de faits dans la chimie organique, prévus avant d'être constatés, donne chaque jour raison à ces théories. Celles-ci ont transformé à leur tour, la chimie minérale, et tous les faits d'où l'on avait déduit le dualisme de Lavoisier et de Berzélius sont venus, comme cas particuliers, se ranger sous l'empire d'une loi plus générale, plus haute, qui les domine en les expliquant.

Je ne dis pas, messieurs, que cette grande révolution scientifique fut l'œuvre de Dumas seul. Son activité n'eut pas suffi à grouper le nombre immense d'observations d'où sont sorties ces théories, mais je dis que le premier il vit que cette révolution

---

(1) Dumas fit la découverte du phénomène de la substitution vers 1831. Ce fut là le point de départ de toutes ces nouvelles théories. C'est par la substitution, dans un corps connu, d'atomes d'une substance aux atomes d'une autre substance, qu'ont été découverts un nombre immense de corps nouveaux doués de propriétés inconnues, tels que le chloroforme, le chloral, etc.

Digitized by Google

était à faire et qu'il osa y mettre la main. Ce fut là une grande hardiesse. Il voyait que le dualisme détruit, la chimie était à reconstruire; un esprit plus timide se fut effrayé de cette entreprise, mais après en avoir vu la nécessité, il se mit à l'œuvre, et fut le grand ouvrier de ce hardi travail. Tous ceux qui, associés à son œuvre, l'ont conduite au point où nous la voyons, furent ses disciples, instruits, guidés, encouragés, soutenus par lui. Œuvre hardie je le répète, qui fut bien la sienne par l'initiative, les développements, l'esprit de suite, les conclusions.

Mais cette hardiesse n'était point chez Dumas un aveugle entraînement de caractère, une fougue irréfléchie de tempérament, il la puisait dans l'amour, dans la passion de la vérité vue. Il osait davantage parce que monté plus haut il voyait plus loin, et cette élévation d'intelligence, qui était le principe de sa hardiesse, l'était aussi de sa modestie.

Je voudrais me faire bien comprendre. J.-B. Dumas avait le sentiment de sa valeur personnelle, il le portait très haut. Quand les distinctions et les honneurs vinrent à lui, il les accueillit assurément sans vanité, mais aussi sans étonnement, comme un hommage rendu, une dette payée, à des services dont il savait le prix. Mais, avec ce sentiment de sa valeur, il avait la modestie des grands esprits qui ont vu très loin dans le domaine de l'infini, qui savent que notre science n'a fait encore que les premiers pas d'une route immense, et, parlent d'elle avec réserve parce qu'ils pensent d'eux-mêmes avec modestie. Ici je laisserai parler Dumas, car la modestie du grand savant se révèle avec un grand charme de son style. En 1874 il parlait devant l'Académie des sciences, et, résumant les idées actuelles sur les phénomènes matériels « nous supposons, disait-il, l'existence dans tout l'uni« vers d'une matière élastique éthérée, c'est-à-dire excessivement « subtile, dans laquelle flottent les atomes de la matière pondé« rable. En agissant les uns sur les autres, ou même par un tra« vail intérieur, ces atomes déterminent dans l'éther, dont ils « sont entourés et pénétrés, des ondulations plus ou moins « étendues, plus ou moins rapides. Ces ébranlements de l'éther « constituent la lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, « dont nous apprécions les effets par nos sens. Les rapproche« ments et les séparations des atomes eux-mêmes constituent « les actions chimiques et produisent ou modifient les corps que « nous connaissons. L'atome pesant, l'éther élastique, les vibra« tions de l'éther excitées par l'atome, telle est la conception « actuelle de l'univers. C'est simple, c'est vrai peut-être, mais, » ajoutait-il, en empruntant les paroles de l'illustre savant dont il faisait l'éloge, « mais qui sait ce que nos neveux en penseront « dans cent ans, dans mille ans ? Comment croire qu'après être « resté si longtemps dans l'erreur sur ces grands objets, l'homme « en moins d'un siècle aurait pénétré toute la vérité et n'aurait « rien laissé à découvrir aux siècles à venir ?... Soyons plus « modestes » (1).

(1) *Éloge de la Rive*, 1874, page 21.

Digitized by Google

Et un peu plus loin, parcourant d'un regard les phénomènes scientifiques, « l'attraction qui soutient les astres dans l'espace, « qui en connait la nature ? L'affinité qui lie les molécules des « corps, n'est-ce pas un nom dont le vrai sens nous échappe ?... « Notre esprit se représente la matière comme formée d'atomes, « savons-nous s'il existe des atomes ? Le physiologiste qui décrit « les phénomènes de la vie, n'ignore-t-il pas ce qu'est la vie ? Le « géologue qui écrit l'histoire du globe dont il n'a fouillé que « l'épiderme, soupçonne-t-il l'origine et la fin de la terre qu'il « habite ? Si parfois l'homme se sent fier d'avoir tant appris, ne « doit-il pas plus souvent encore se sentir bien humble et bien « petit de tant ignorer ? » (1)

Deux ans plus tard, en 1876, en prononçant devant l'Académie française, l'éloge de M. Guizot, un autre de nos illustres compatriotes, il terminait un magnifique tableau de la science contemporaine par cette déclaration éloquente : « mais la science ne « sait rien de l'origine et de la nature de cette vie qui se trans- « met mystérieusement de génération en génération depuis son « apparition sur la terre D'où elle vient ? La science l'ignore. Où « va la vie ? La science ne le sait pas, et quand on affirme le « contraire en son nom on lui prête un langage qu'elle a le de- « voir de desavouer » (2). Il déplorait ce qu'il appelait *la fièvre passagère de la pensée scientifique en travail d'enfantement*, et défendait contre ses menaces les hautes doctrines de morale, de civilisation sur lesquelles reposent les droits de tous les hommes à la justice, à la sympathie, à la liberté.

Tel fut ce grand esprit. Tel du moins je crois le comprendre. Sa hardiesse procédait de sa passion pour la vérité. Sa modestie était la probité même vis-à-vis de la vérité. A la fois hardi et modeste parce qu'il fut toujours sincère avec la science, avec ses contemporains, avec lui-même, c'est par l'alliance de ces deux caractères qu'il appartient aux savants de grande race. Je ne sais pas dans quelle attitude l'artiste à qui sera dévolue l'exécution de l'œuvre dont vous avez pris l'initiative représentera J.-B. Dumas, mais que ce soit dans le silence de son laboratoire, concentré dans la méditation de quelque loi chimique ; que ce soit devant un de ses auditoires qu'il captivait toujours, à la Sorbonne, à l'Ecole Polytechnique, à l'Ecole Centrale, à la Faculté de Médecine, à l'Institut, exposant avec le geste et le regard connus de ses disciples, quelque brillante découverte, que ce soit dans quelque autre circonstance de sa carrière, il me semble que les deux traits que je viens de tracer devront se retrouver dans son attitude et nous faire reconnaitre dans le bronze la forme intime, l'âme même de J.-B. Dumas.

Un homme moins illustre que Dûmas, mais éminent encore, devait être ravi à notre Société pendant l'année 1884. C'est M. Gratien Charvet, mort le 14 juillet. Vous vous souvenez, Mes-

(1) *Éloge de la Rive*, 1874, page 23.

(2) *Éloge de Guizot*, page 26.

Digitized by Google

sieurs, de l'impression que causa cette mort si imprévue, si foudroyante. Je ne veux pas ce soir raconter sa vie ni analyser ses travaux. Sa vie est trop pleine, ses travaux trop nombreux, la place qu'il occupa parmi nous trop importante, pour être traités sommairement. Un travail complet sera fait, je l'espère, par un de nos confrères avec tout le soin et la compétence désirable. Mais j'ai le devoir de payer aujourd'hui notre dette au savant qui fut pendant tant d'années un des membres les plus actifs, très souvent le plus actif, de notre Société.

En M. Charvet, une grande simplicité de mœurs, qui tenait au fond même de son caractère, s'unissait à une immense culture d'esprit. Il avait fouillé à fond une grande partie du champ des connaissances humaines. Il a traité, toujours avec autorité, un grand nombre de questions dans les publications de diverses Sociétés savantes. Telle était l'étendue de son savoir qu'à l'entendre parler d'un sujet on pouvait croire qu'il en avait fait la spécialité de ses études, et le lendemain on était émerveillé de l'entendre discourir, avec la même compétence, sur un sujet tout différent. Vers la fin de 1883, je revenais de l'Exposition d'Amsterdam et je lui parlais avec admiration, de quelques toiles flamandes qui m'avaient particulièrement ravi : avec quel charme exquis, quelle compétence, il me raconta alors cette grande peinture ! Il savait les œuvres des maîtres, dans quels musées de l'Europe on pouvait les voir ; il les appréciait en fin connaisseur et exposait sur l'art, sur l'esthétique contemporaine, les idées les plus justes et les plus saisissantes. Il dominait toutes les questions archéologiques qut intéressent notre région. Je le voyais l'année dernière, à Paris, quelques mois à peine avant sa mort, accueilli, écouté, considéré par les membres les plus éminents du Congrès des Sociétés savantes. C'est alors qu'il fit, à la Société d'Anthropologie, sa communication sur la grotte de Rousson, dont les conclusions sont adoptées aujourd'hui par la science, car elle tranchait la question fort controversée jusque-là d'un âge intermédiaire entre l'âge de la pierre polie et du bronze. « Oui, disait-il, il y a l'âge du cuivre » et il en donnait des preuves auxquelles ses adversaires se sont rendus et que la science générale a fait siennes. En histoire, il est bien peu de nos Bulletins qui ne contiennent quelque travail de M. Charvet. Que de points importants de notre histoire locale, élucidés par lui ! Et avec quelle largeur ne traitait-il pas ces sujets particuliers, les rattachant à l'histoire générale, à laquelle il apportait non-seulement des matériaux, mais des aperçus ! Nous en avons de récents et remarquables exemples dans sa belle biographie du lieutenant-général Gilly, de Remoulins, et dans sa publication de la curieuse correspondance inédite de la Comtesse d'Albany avec le baron de Castille. Mais, je le repète, je ne veux pas faire en ce moment une étude sur la vie et l'œuvre de M. Charvet. Je ne veux que déplorer sa mort prématurée et rendre un hommage reconnaissant à l'homme de mérite qui a tenu une si grande place dans notre Société et dont nous conserverons à jamais le souvenir.

Et pour finir, messieurs, laissez-moi, avec l'absence des morts, regretter encore celle des vivants. Un de nos plus utiles con-

Digitized by Google

frères, notre vice-président, M. Achille Bardon, nous a quittés, appelé à Arles par ses fonctions administratives. Pendant les courtes années qu'il a passées au milieu de nous, il nous avait accoutumé à ces travaux, piquants d'imprévu et de vérité, que son esprit chercheur et fin apportait à nos réunions. C'était là un de nos mets les plus délicats ; faudra-t-il nous en passer désormais ?... Alais est plein de choses intéressantes, certainement, mais Arles ne cache-t-il pas, enfouis dans son sol, ou dans la poussière de ses bibliothèques, de vieux marbres et de vieux parchemins ? J'espère que M. Bardon saura faire encore parler dans nos *Mémoires* les statues, les inscriptions et les manuscrits. En attendant, adressons-lui nos remerciments et nos regrets. Il est absent, il ne sera pas oublié.

M. Escalle cède la présidence à M. Dugas qui prononce à son tour l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Celui de nos collègues dont j'occupe la place avait conquis vos suffrages en vous présentant, dès son arrivée parmi nous, des études sur notre histoire locale, qui étaient devenues l'un des attraits de nos séances. Son départ a fait un vide dans notre bureau ; vous m'avez appelé à le remplir, me faisant ainsi un honneur auquel j'étais loin de m'attendre et dont je vous remercie. J'ai la conscience de ne l'avoir pas mérité par une participation active à vos travaux, et j'avoue que j'éprouve une certaine confusion à la pensée d'avoir jusqu'à présent si peu fait pour vous. L'intérêt le plus vif pour tout ce qui touche la Société, l'assiduité à nos séances ont été mes seuls titres près de vous ; vous les avez jugés suffisants.

Je m'efforcerai de me rendre digne de votre choix en continuant les traditions dont vous m'avez confié la garde ; et je n'aurai pour cela qu'à m'inspirer des exemples laissés par mes honorables prédécesseurs. Le dernier d'entre eux a apporté dans l'exercice de ses fonctions une si intelligente activité qu'il a rendu la tâche bien difficile à son successeur. Vous voudrez bien, Messieurs, ne pas faire de comparaisons.

L'exemple de M. Escalle nous prouve qu'il est toujours possible de soustraire aux occupations professionnelles les plus absorbantes quelques heures de choix pour les consacrer au culte désintéressé des choses de l'esprit. Je suis assuré d'être votre interprète à tous en lui adressant nos remerciments les plus sincères.

Vous avez placé auprès de moi pour remplir les fonctions de vice-président un de nos collègues les plus vénérés ; c'est pour votre président un précieux privilège que d'avoir le droit de solliciter le concours de son expérience et de son autorité.

Tous mes collègues du bureau réuniront, j'en suis certain, leurs efforts pour maintenir notre compagnie au rang où l'ont placée

Digitized by Google

nos devanciers. Vous voudrez bien, Messieurs, nous seconder dans cette œuvre qui n'est pas sans difficultés. Cette année encore, notre Société a affirmé sa vitalité en prenant l'heureuse initiative de la souscription pour le monument de M. J.-B. Dumas. De pareils événements font époque dans l'existence d'une association scientifique ou littéraire; ils sont une éclatante manifestation d'énergie. Mais ce n'est pas là la vie de tous les jours.

Celle-ci est moins retentissante : pour l'entretenir il faut avant tout la persévérance, l'amour de l'étude, le goût de la réflexion, toutes choses qui font plus de bien que de bruit. Que ne devons-nous pas sous ce rapport, Messieurs, à l'homme aussi modeste que distingué dont une mort foudroyante nous a ravi la collaboration. Plus que tout autre ne contribuait-il pas à entretenir parmi nous ce flambeau de la vie dont parle le poète. Celui de nos collègues, son collaborateur, qui a recueilli de plein droit son héritage, sera, nous en sommes tous convaincus, le digne continuateur de M. Charvet.

Que d'autres marchent dans la même voie, que chacun, suivant ses aptitudes et ses goûts, apporte ici le résultat de ses recherches, ou simplement de ses observations, et nous aurons atteint le but que se sont proposés les fondateurs de notre institution : l'échange des idées, l'entretien de la vie intellectuelle dans notre vieille ville d'Alais.

MM. Bory, Dugas, Escalle et G. Fabre sont délégués pour représenter la Société à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Séance du 7 mars

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. Georges Fabre communique les renseignements que lui a fournis M. Foex, directeur de l'Ecole d'agriculture de Montpellier, sur le choix à faire, suivant les zones, de tels ou tels cépages saccharifères ou tannifères, sur la production des hybrides et sur les variétés de vignes le plus en faveur pour la reconstitution des vignobles.

Plusieurs membres prennent part à la discussion. M. Fraissinet estime que chaque nouvelle dénomination de cépage ne peut que jeter le trouble dans l'esprit des cultivateurs trop portés déjà au doute et à l'incertitude. Tout

Digitized by Google

en respectant les recherches de la science il croit que, pour la reconstitution des vignobles, on ne devrait recommander que l'emploi des *jacquez* et des *riparias*.

Séance du 14 mars

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le secrétaire général communique une lettre de M. Jougla, lieutenant-colonel en retraite, membre non-résidant, envoyant sa démission, qui est acceptée.

M. César Fabre lit une statistique sur le mouvement de la population à Alais en 1884, constatant un excédant assez sensible de décès. Une discussion s'engage sur les causes de ce fait qui doit être attribuée à l'épidémie variolique qui a régné sur la ville d'Alais (1).

M. le docteur Plantier lit quelques-unes de ses notes de voyage en Algérie.

Séance du 21 mars

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. Lombard-Dumas adresse à la Société sa brochure sur *les phosphates de chaux dans le département du Gard* (extrait du Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes).

M. César Fabre donne lecture d'une poésie patoise intitulée *L'Anjouné pëisan*, trouvée dans les papiers du marquis de La Fare-Alais, et communiquée par M. Emile de Firmas (2).

M. le docteur Plantier continue la lecture de sa relation de voyage en Algérie.

---

(1) La note de M. Fabre a été insérée à la fin du volume de 1884, pour ne pas perdre son actualité (t. XVI, p. 174)

(2) Cette pièce est insérée dans le présent volume.

Digitized by Google

Séance du 18 avril

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le secrétaire général communique : 1° une lettre de M. Marty, membre non-résidant ; 2° Une circulaire de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, au sujet de l'exposition annuelle de cette Société.

Séance du 2 mai

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le président communique une circulaire relative au Congrès archéologique de Montbrison auquel la Société regrette de ne pouvoir se faire représenter.

La Société autorise son président à signer une nouvelle police d'assurance à la Compagnie « La Nationale » et décide l'acquisition d'un nouveau timbre humide pour le service de la bibliothèque et des archives.

Séance du 23 mai

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le président communique : 1° une lettre du Préfet du Gard au sujet de divers renseignements à fournir au Ministère de l'Instruction publique sur la collection archéologique de la Société ; — 2° une circulaire du Ministre relative aux questions à traiter à la réunion de la Sorbonne en 1886 ; — 3° le discours du Ministre à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes en 1885 ; — 4° une circulaire du Ministère et un questionnaire relatif aux mœurs, au régime et à la nidification des oiseaux de la région.

Digitized by Google

M. Picard, membre non-résidant, offre pour la bibliothèque un exemplaire de son *Étude technologique sur les matériaux de construction du département du Gard* (extrait des *Mémoires* de la Société).

M. le président communique une lettre de M. le colonel Perrier, de l'Institut, membre honoraire.

M. Ernest Boissier, membre non-résidant, est élu membre résidant en remplacement de M. Gratien Charvet, décédé.

M. Paulin de Montredon lit quelques pièces de vers.

Séance du 6 juin

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

La Société a reçu le *catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier* (3 volumes).

M. G. Fabre entretient la Société du système de paratonnerre Melsens, à Aigrettes, adopté en Belgique et dont l'usage commence à se répandre en France.

Séance du 10 octobre

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le président communique le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1886 et dépose une brochure adressée par M. Jeanjean, membre non-résidant, sur *l'Age du Cuivre dans les Cévennes* (extrait des Mémoires de l'Académie de Nimes.

M. C. Fabre fait un rapide historique de l'hôpital Saint-Louis, d'Alais, dont la fondation remonte au XIII^e^ siècle, et communique le relevé des noms des bienfaiteurs de cet établissement depuis 1281.

Digitized by Google

Séance du 24 octobre

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. Bertharion, garde-mines à Alais, est élu membre non-residant.

M. Marion, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, adresse à la Société un travail de M. G. Carrière, élève du laboratoire d'anthropologie, à l'Ecole des hautes études, sur les crânes recueillis, en 1882, dans une sépulture gallo-romaine, à Euzet.

Cette trouvaille ayant déjà fait l'objet d'une communication, la Société reçoit avec intérêt ce travail, qui vient compléter les documents déjà publiés (1).

Séance du 31 octobre

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. Féminier analyse le travail de M. Jeanjean, sur *l'Age du Cuivre dans les Cévennes* (2).

Dans un exposé sommaire des découvertes faites dans certaines grottes sépulcrales et quelques dolmens de la région, notre savant confrère rappelle que divers objets en métal ont été trouvés associés à la pierre taillée ou polie, et que ce métal n'est point le bronze, c'est-à-dire un alliage de cuivre et d'étain, mais un corps simple, le *cuivre*.

C'est à M. Cazalis de Fondouce que l'on doit les premières découvertes qui lui ont permis de créer ce que l'on a appelé depuis l'âge du cuivre. Ce savant archéologue trouva dans la grotte de Saint-Jean-d'Alcas (Aveyron) divers objets de parure en métal où l'analyse ne constata que du cuivre rouge pur (3).

La grotte des Morts, de Durfort, fouillée aux frais de notre Société, par les soins de MM. Cazalis de Fondouce et Ollier de

---

(1) *Découverte de neuf tombes antiques dans la commune d'Euzet* (t. XIV, page 67). — Note communiquée par M. Saunier, chef de section de la C^ie^ P.-L.-M.

(2) Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nimes*. Année 1884.

(3) *Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron. La grotte sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas et les dolmens de Pilande et des Costes*, par P. Cazalis de Fondouce, Paris, 1867.

Digitized by Google

Marichard, a fourni elle-même des perles de collier en cuivre et a été considérée par nos savants confrères comme contemporaine de celle de Saint-Jean-d'Alcas (1).

Les grottes de la Roquette et de Labry près de Saint-Hippolyte ont à leur tour fourni divers objets en cuivre, pointes de lance, anneaux, perles de collier, pendeloques, etc.

Vous vous souvenez enfin de nos dernières trouvailles à la grotte de Rousson et notamment des perles en cuivre qui ont fait l'objet d'une analyse spéciale. Notre regretté confrère et ami, M. Charvet, en vous rendant compte de nos fouilles, n'hésita pas à assimiler cet intéressant gisement à ceux de Durfort et de Saint-Jean-d'Alcas et y voir la nouvelle preuve de l'âge de cuivre antérieurement proposé par M. Cazalis de Fondouce (2).

Ainsi les découvertes faites dans les seules grottes que je viens de signaler d'après le travail récapitulatif de M. Jeanjean, ont permis d'admettre l'*âge du cuivre* comme se rapportant à une époque transitoire de la période néolithique conduisant à celle du bronze, et représentée par une industrie qui se serait localisée et circonscrite dans certaines régions, mais qui ne se serait point généralisée comme le fut plus tard l'industrie du bronze.

M. Jeanjean a pensé qu'il y avait un certain intérêt à savoir pour la solution de la question relative à l'âge du cuivre quel était le mobilier funéraire des dolmens voisins des grottes où il avait trouvé des objets de ce métal.

Comme résultat de ses recherches, M. Jeanjean signale l'existence de perles en cuivre dans un dolmen de la montagne de Banèle, près Saint-Hippolyte, et d'une plaquette du même métal, ayant servi de parure, dans un dolmen voisin du précédent, entre Saint-Hippolyte et Monoblet.

La conclusion de M. Jeanjean est que l'existence d'un âge du cuivre est incontestable ; mais les éléments propres à établir son importance, sa chronologie, sa durée dans chaque contrée de l'Europe et de l'Asie manquent encore. Dans les Cévennes, cette époque, à en juger par les manifestations de l'industrie humaine, a été de courte durée ; les objets qu'on y rencontre étaient principalement destinés à la parure ; les armes et les outils y sont rares et sont toujours associés à de nombreux instruments en pierre ou en os. Aussi M. Jeanjean croit-il légitime, non pas de proposer la reconnaissance d'un âge spécial, pendant lequel on a employé le cuivre, ayant la même importance que la période néolithique ou celle du bronze, mais de considérer le premier emploi du métal comme un motif suffisant pour établir une division à la fois chronologique et industrielle, dans la longue période de la pierre polie. Cette période se diviserait alors en

---

(1) Rapport présenté à la Société scientifique et littéraire par la commission chargée des fouilles de la Grotte des Morts, près Durfort (Gard), (*Mémoires* de la Société, t. I, p. 33).

(2) La grotte sépulcrale de Rousson, par M. G. CHARVET (*Mémoires* de la Société, t. XV, p. 19).

Digitized by Google

deux parties : 1° *l'époque Robenhausienne* (pour conserver une expression admise dans la science) ; 2° *l'époque Durfortienne* (la baume des morts, près Durfort, étant prise pour type), pendant laquelle le cuivre a été employé conjointement avec la pierre.

Séance du 7 novembre

PRÉSIDENCE DE M. MAUMEJEAN

M. Barafort, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, est élu membre honoraire.

M. Plantier lit une étude sur les superstitions et croyances populaires.

Séance du 28 novembre

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. le président dépose sur le bureau, de la part de M. le docteur Charvet, membre non-résidant, une brochure sur *la Grotte sépulcrale de Rousson*, par G. Charvet (1).

Il communique : 1° une circulaire ministérielle relative à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, en 1886 ; 2° une circulaire de la Société française de numismatique et d'archéologie relative à la publication d'un *Guide des collections publiques et privées en France*.

Sur la proposition du bibliothécaire-archiviste, les *Mémoires et Comptes-rendus* de la Société seront échangés avec le *Bulletin de la Société languedocienne* de géographie, de Montpellier, et avec les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, revue dirigée par M. Cartailhac, à Toulouse.

---

(1) Extrait des *Mémoires de la Société*, t. XV. 1883.

Digitized by Google

Séance du 5 décembre

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. l'archiviste communique une lettre de M. A. Bardon relative à son ouvrage sur l'*histoire d'Alais au XVIII*e *siècle.*

M. Plantier lit une nouvelle littéraire : *Réflexions de ma fontaine* (1).

M. Féminier présente un travail intitulé : *Recherches archéologiques sur la ville de Mus, près Sauve (Gard)*; il fait part à la Société du résultat des fouilles qu'il a entreprises sur l'emplacement de cet oppidum et montre divers objets en poterie, verre, fer et bronze, spécimens de l'industrie gallo-romaine.

La suite de cette communication est renvoyée à une séance ultérieure (2).

M. G. Fabre annonce qu'une caverne vient d'être découverte par les gardes-forestiers dans les gorges de Bramabiaou, près Saint-Sauveur-des-Pourcils. Des fouilles ultérieures permettront de constater si elle offre quelque intérêt au point de vue géologique ou archéologique.

Séance du 19 décembre

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

M. Laurent de l'Arbousset annonce qu'une nouvelle Société d'agriculture vient de se constituer à Alais, sous la présidence de M. L. Destremx ; sur sa proposition elle est inscrite au nombre des sociétés correspondantes, au lieu et place du *Comice agricole* qui est dissous.

Il dépose sur le bureau son *Rapport du concours agricole d'Alais en 1885* et le *Compte-rendu du concours viticole d'Alais en 1885.*

---

(1) Cette nouvelle est insérée dans le présent volume.

(2) Ce travail est publié in-extenso dans le présent volume.

Digitized by Google

M. des Hours adresse le *Rapport du concours régional de Montpellier en 1885.*

M. Gazagne, membre du Conseil général du Gard, envoie sa démission de membre non-résidant, qui est acceptée.

M. Bertharion, garde-mines à Alais, remercie la Société de sa récente admission au titre de membre non-résidant.

Sur les présentations faites par divers membres, la Société décide d'offrir le titre de membre honoraire à MM. :

Gaston Boissier, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, à Paris ;

Darboux, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole normale supérieure, à Paris ;

Hervé-Mangon, membre de l'Institut, à Paris ;

De Quatrefages, membre de l'Institut, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris ;

Henri Révoil, correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nimes ;

Planchon, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, directeur du Jardin des Plantes de Montpellier ;

Lichtenstein, membre de la Société entomologique de France, à Montpellier.

Guimet, directeur des *Annales du Musée Guimet*, à Lyon ;

Alphonse Daudet, homme de lettres, à Paris ;

Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille ;

Sabatier, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

M. Louis de Sarran, commis principal des Contributions indirectes, membre de la Société géologique de France, à Alais, est élu membre non-résidant.

Digitized by Google

ÉTUDE DES CRANES

RECUEILLIS DANS UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE, A EUZET (GARD)

Par M. G. CARRIÈRE, ancien élève
du laboratoire d'anthropologie à l'Ecole des Hautes-Études

Dans un précédent volume des *Mémoires* de la Société (1), M. F. Saunier, chef de section de la Compagnie P.-L.-M. a relaté la découverte de tombeaux gallo-romains dans la commune d'Euzet et décrit la disposition des sépultures et du mobilier funéraire qu'elles contenaient.

L'examen des divers objets et le mode d'ensevelissement permet d'attribuer ces sépultures aux premiers temps de l'époque gallo-romaine, durant lesquels les Volkes arécomiques, tout en adoptant les progrès de l'industrie importée dans les Gaules par les Romains envahisseurs, avaient cependant gardé leurs rites funéraires.

Grâce à l'obligeance de M. Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, nous avons pu étudier les restes humains qui ont été recueillis, en 1882, à Euzet. Les mensurations que nous avons relevées sur deux crânes pourront servir de documents pour la caractérisation anthropologique de la race qui vécut autrefois sur notre sol.

Ces deux crânes appartiennent à deux individus jeunes, l'un du sexe masculin, probablement âgé de 22 à 25 ans ; l'autre du sexe féminin, plus jeune que le précédent.

La suture basilaire est complétement fermée, ce qui a

---

(1) Découverte de neuf tombes antiques dans la commune d'Euzet (t. XIV, p. 67).

Digitized by Google

lieu, pour notre race de 18 à 20 ans, jamais plus tôt, rarement après 22 ans. D'autre part, les dents de sagesse ne paraissent pas incluses dans le corps de l'os. Les indices céphaliques indiquent un sous-dolichocéphale et un sous-brachycéphale.

Il est regrettable que les documents sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour décrire le type ne soient pas plus nombreux. Broca fixe à trente pour chaque sexe le nombre de crânes de même provenance suffisant pour donner une moyenne concluante. Mais de telles découvertes sont rares, et le regretté maître a soin d'ajouter que l'on ne doit pas dédaigner les cas isolés qui, réunis, fourniront dans la suite d'utiles indications.

Autant qu'on peut en juger par ces deux crânes, la race était petite, à front étroit, à face courte et étroite, saillante vers les parties latérales, les arcades zygomatiques se détachant nettement de l'ensemble. La saillie de la glabelle est forte ainsi que celle de l'inion (1). On constate un prognatisme moyen alvéolaire et dentaire. Dans son ensemble, le type est fin et régulier quant aux courbes. Il se distingue par là nettement des formes rudes que nous avons observées chez les populations préhistoriques de notre région méridionale.

Nous avons eu, en particulier, l'occasion de mesurer, chez M. J. Ollier de Marichard, un crâne trouvé, près de Quissac, dans les travaux d'extraction de phosphorites (quartier du *Plantat*) ; il nous paraît se rattacher au même type que ceux dont nous venons de parler. Les chiffres rapportés ci-après et rapprochés de ceux du crâne n° 1 (sépulture d'Euzet) justifient notre manière de voir.

D'autre part, il nous a été dit que ce crâne de Quissac est analogue à ceux qui furent recueillis, en 1883, dans la grotte sépulcrale de Rousson, et nous serions heureux d'avoir l'occasion de les étudier pour faire profiter de nos observations ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences anthropologiques (2).

---

(1) Voir Broca (N^os^ 3 et 4 de la planche indicative des mesures craniométriques).

(2) Quatre crânes, provenant de cette sépulture, sont déposés dans les collections de la Société. (*Note du conservateur*).

Digitized by Google

Le caractère le plus frappant des crânes d'Euzet, c'est le renflement exagéré de la portion occipitale qui constitue la base dont les chondyles forment, dans le cas présent, la partie culminante donnant ainsi lieu à l'équilibre bichondylien.

Le crâne n° 1 repose en entier sur cette partie culminante de telle sorte que l'arcade dentaire elle-même se trouve élevée d'un demi-centimètre au-dessus de la table.

Le crâne n° 2 repose à la fois sur les chondyles et sur l'arcade dentaire.

L'équilibre bichondylien, extrêmement rare dans les races d'Europe est très fréquent dans les races éthiopiennes. Dans les deux cas qui nous occupent, il est aisé de déterminer la cause d'une telle disposition ; ainsi qu'on peut en juger en consultant le tableau de nos mesures, le diamètre antéro-postérieur a son extrémité postérieure à l'inion, ce qui montre que les lobes postérieurs du cerveau recouvraient exactement le cervelet. Ce dernier a pris son développement dans le sens inférieur, en exerçant une pression sur la région endocranienne de l'occipital qui, cédant sous cette pression, a procuré le renflement exagéré que nous signalons.

A la même cause est due la grande hauteur du diamètre vertical (basilo-bregmatique) qui concourt à donner un fort indice vertical pour la femme surtout (82,6).

Nous manquons d'autres éléments de comparaison pour apprécier la constance du caractère sur lequel nous venons d'insister. Toutefois, comme il existe sur deux individus, nous avons lieu de croire que, loin d'être accidentel, il constitue un caractère ethnique.

Les découvertes modernes des archéologues nous ont si bien fait connaître les divers produits de l'industrie humaine particulière à chaque époque, qu'il est aujourd'hui très rare d'exhumer un objet de type nouveau. Mais les études basées sur les débris humains des générations passées procureront à ceux qui voudront s'en occuper des observations originales. Elles seront les facteurs qui permettront d'apprécier la part que les races anciennes ont fourni pour la formation des caractères anthropologiques de nos populations actuelles.

Digitized by Google

MESURES DES CRANES D'EUZET

		CRANE N° 1	CRANE N° 2	OBSERVATIONS
	Age	22-25	20-25	
	Sexe	M.	F.	**Crâne N° 1**
DIAMÈTRES	Antéro-postérieur maximum et iniaque	176	169	Soudure complète de la portion postérieure de la suture sagittale, sur une longueur de 0m30.
	Transverse	133	136	
	Frontal minimum	88	90	
	Vertical (basilo-bregmatique)	134,5	140	
	Astérique	113	108	3 os wormiens disposés en pyramide au-dessus du lambda; l'inférieur mesure dans sa largeur 0m038 et dans sa hauteur 0m013.
	Biauriculaire	120	122	
COURBES	Médiane frontale, sous-cérébrale	27	20	Sutures très compliquées.
	— — cérébrale	93	105	
	— — pariétale	135	120	(N° 5 des *Instructions craniométriques* de Broca).
	Occipitale sus-iniaque	55	60	
	— cerebelleuse	68	57	
	Transversale totale	425	440	
	Ligne naso-basilaire	97	95	
	Horizontale totale	502	493	
	Transversale sus-auriculaire	292	300	
FACE	Longueur ophryo-alvéolaire	85	79	
	Largeur bizygomatique	122	—	**Crâne N° 2**
	— bi-orbitaire externe	98	98,5	
	— — interne	88	91	Os wormien de quatrième grandeur au lambda. Sutures très compliquées.
	Longueur sequel. du nez	48	43	
	Largeur — —	25,5	22,5	
	Largeur orbitaire	37	37	N° 5 des *Instructions craniométriques* de Broca).
	Hauteur —	30	31	
TROU occipital	Longueur	35,5	37	
	Largeur	32	29	
INDICES	Céphalique	75,56	80,47	
	Vertical	76,41	82,63	
	Frontal	66,16	66,17	
	Nasal	53,15	52,32	
	Orbitaire	81,08	79,49	
	Du trou occipital	90,14	78,39	

MESURES DU CRANE DE QUISSAC

DIAMÈTRES	FACE	INDICES
Antéro-postérieur . . 175	Long. ophryo-alvéolaire 82	Céphalique. 75,43
Transverse maximum 132	Larg. bizygomatique 125	Vertical. 73,14
Frontal minimum. . . 91		Frontal 68,94
Vertical. 128		

Digitized by Google

UNE ORIENTALE

POÉSIE

PAR M. P. DE MONTREDON, AVOCAT, MEMBRE RÉSIDANT

Noirs, épais, jetant leur torsade
Sur un cou nerveux et bruni,
Sur un front de reflets terni,
Vos cheveux vous font l'air maussade.

Vos grands yeux noirs étincelants
Vous font sombre et bistrent vos joues
Et vos lèvres montrent par moues
Sur leur pourpre vos blanches dents.

Vos hanches se sentent serrées
D'un corset que gonflent vos seins
Et ce buste aux puissants dessins
Ne va pas aux femmes parées.

Vos bras ronds paraissent charnus,
Vos pieds grands, grosse leur cheville ;
Plus d'un vous nomme laide fille...
Laissez-dire ces mal venus.

Vous êtes belle en étant forte ;
Vous êtes le rythme vivant
De la forme ; et quelque ignorant
Seul peut vous juger de la sorte.

Pour quiconque l'a deviné
Sous l'étoffe qui vous enroule
Votre corps souple est fait au moule
Et l'idéal est incarné.

Vous êtes, si j'ose le dire,
Uu vrai poëme de la chair
Majestueux, splendide et clair....
Bien heureux qui pourra le lire !

Digitized by Google

Et vous vous trouvez à l'étroit
Dans ces parures somptueuses
Des mièvres et des scrofuleuses,
Fluettes comme votre doigt.

Votre beauté, forte et puissante,
Dans tout cet emprisonnement
Qu'elle force inutilement,
Est alourdie et malplaisante.

Il lui faudrait la liberté
De s'épanouir à son aise,
Sans que jupe ou corset ne lèse
Sa magnifique nudité.

Si j'étais Turc, vous Odalisque,
Prosterné d'extase à vos pieds
Je passerais des jours entiers....
Voulez-vous en courir le risque?

Sur de mous divans de velours
Bien nonchalamment étendue,
Superbe d'être toute nue,
Les bras surchargés d'anneaux lourds,

Au cou trois rangs de perles fines,
Des sultanis dans les cheveux,
De koheul rehaussant vos yeux,
De henné vos lèvres mutines,

Cependant que vous fumeriez
Le blond tabac des cigarettes,
Cependant, belle que vous êtes,
Qu'à vous-mêmes vous souririez,

Se feraient eunuques, j'en jure,
Ceux qui vous disent laïde ici,
Pour pouvoir à votre merci
Porter sorbet ou confiture.

Digitized by Google

DESCRIPTION DE MONNAIES FÉODALES

TROUVÉES

à PORTES (Gard)

Par M. G. FÉMINIER, conducteur des Ponts et Chaussées, membre résidant.

Le 3 juin 1884, le sieur François Gilles, ouvrier-mineur, occupé à une extraction de pierres, découvrit dans la commune de Portes (Gard), à 300 mètres environ du château (1) sous un bloc de rocher, un vase en terre brune de forme ovoïde. Ce vase, qu'il s'empressa de briser, renfermait un petit trésor en monnaies d'argent.

La majeure partie des pièces a été frappée du x^e^ au xiv^e^ siècle dans les ateliers monétaires que possédaient, par privilège spécial, les seigneurs et les évêques (2). Il s'y est néanmoins trouvé quelques pièces royales de François I^er^, ce qui permet de supposer que l'enfouissement du trésor a eu lieu au xvi^e^ siècle, à la suite des guerres religieuses dont le Languedoc fut le théâtre.

La valeur intrinsèque de ces deniers, dont le poids moyen, n'est que de 20 grains (1 gr. 06) a été une méprise pour l'auteur de la trouvaille ; mais il n'est pas sans intérêt pour nous de noter les découvertes de ce genre, qui souvent passent inaperçues, et de décrire les monnaies qui ont eu cours dans notre région à diverses périodes de l'histoire.

Voici, classées, suivant leur lieu d'émission, les diverses monnaies du trésor de Portes :

GEOFFROY II, comte d'**Anjou**, (1040-1060).

+ **GOSFRIDVS COS**. Dans le champ, une croix cantonnée au 3^e^ de l'alpha, au 4^e^ de l'oméga.

+ **VRBS ANDEGAV**. Dans le champ, monogramme.

---

(1) Portes était, au commencement du xi^e^ siècle, une baronnie du diocèse d'Uzès qui fut plus tard érigée en marquisat. Ce qui reste du château appartient à deux époques différentes, le xiv^e^ et le xvii^e^ siècle.

(2) Les concessions du droit de monnayage et les mentions de monnaies seigneuriales n'apparaissent dans les chartes que dans la seconde moitié du x^e^ siècle.

Digitized by Google

SANCHE RAMIRE Ier, roi d'**Aragon** (1063-1094) (1).

SANCIVS · REX : Effigie de profil, dans le champ.
ARA|GON, dans le champ, coupé d'une croix ornementée.

HUGUES III, archevêque de **Besançon** (1085-1100) (2).

S STEPHANS. Dans le champ une main bénissante.
+ **VESONTIVM**. Dans le champ, une croix cantonnée du mot **H. V. G. O**.

Comté de **Blois** (XIIe siècle).

+ **BLESIS CASTRO**. Dans le champ, une croix. — Au revers, la lettre L ornementée, sans exergue.

Comté de **Chartres** (XIIe siècle)

+ **CARTIS CIVITAS**. Dans le champ, une croix. — Au revers, monogramme sans exergue.

RAOUL, évêque de **Chateauroux** (XIIe siècle) (3).

RADVLFVS. Dans le champ, une croix.
DEDOLIS. Dans le champ, une étoile à 5 pointes.

Evêché de **Clermont-Ferrand**.

STA MARIA. Dans le champ, une croix.
+ **ARVERNA**. Dans le champ, le mot **VRBS**.

---

(1) Ce denier d'argent mesure 19 millim. de diamètre, et pèse 90 centigr.

(2) Charles-Quint dépouilla les archevêques de Besançon de leurs droits monétaires pour en gratifier la ville, à laquelle il imposa l'obligation de mettre son effigie et les armes de la cité sur toutes ses monnaies. Ces prescriptions furent observées jusqu'à la fin du monnayage, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la Franche-Comté fut conquise par la France.

(3) Les premiers maitres de Chateauroux furent les seigneurs de Déols qui se prétendaient issus de la maison d'Auvergne et qui ont sans doute pris leur nom de l'abbaye de Déols, monastère important situé à peu de distance de la ville. On pense que leur atelier monétaire y avait été installé. Le type de ces monnaies a été successivement le monogramme carolin et l'étoile d'abord à 5, puis à 6 pointes.

Digitized by Google

EVRARD, abbé de **Corbie** (XI^e siècle) (1).

+ **EVRARDVS AB[BAS]**. Dans le champ, une crosse accostée de l'alpha et de l'oméga.

+ **PETRV[S SANCTV]S**. Dans le champ, une croix cantonnée de 2 croisettes.

FRANÇOIS I^er, roi de **France** (1514-1546) (2).

+ **FRANCISCVS : DEI : G : FRANCOR : RE**. Dans le champ, la lettre F surmontée de la couronne royale et accostée de 2 fleurs de lys.

+ **SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM**. Dans le champ, une croix cantonnée de 4 fleurs de lys.

LE MÊME.

[+] **FRANCISCVS : FRANCORVM : REX**. Dans le champ, l'écu royal à 3 fleurs de lys, surmonté de la couronne.

+ **SIT:NOMEN:DOMINI:BENEDICTVM**. Dans le champ, une croix.

LE MÊME.

+ **FRANCI[SCVS : FRAN]CORVM : REX**. Dans le champ, l'écu royal à 3 fleurs de lys, surmonté de la couronne.

+ **SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM**. Dans le champ, une croix cantonnée au 1^er et au 4^e de la couronne royale, au 2^e et au 3^e d'une fleur de lys.

ADALBÉRON, évêque de **Laon** (977-1031) (3).

ROB[ERTVS R]E[X]. Dans le champ, buste de face du roi Robert, avec la couronne crénelée.

ADALBERO. LAD. EP. Dans le champ, buste de face de l'évêque, surmonté d'une croix.

---

(1) Le bourg abbatial de Corbie est situé dans le département de la Somme. Il fut pris par les Espagnols en 1636, puis reconquis par Richelieu.

(2) Les 3 deniers d'argent de François I^er ont un poids moyen de 50 grains = 2 gr., 65 et un diamètre de 23 millimètres.

(3) Les monnaies semi-royales des évêques de Laon, au type d'Adalbéron et du roi Robert marquent une époque de transition. Plus tard, les prélats frappèrent de préférence au nom de la Vierge et des Saints, patrons de leurs diocèses ou abbayes.

Digitized by Google

Abbaye de Saint-Martial, évêché de **Limoges**

STS MARCIAL. Dans le champ, effigie de face.
+ **LEMOVICENSIS.** Dans le champ, une croix.

Archevêché de **Lyon**

+ **PRIMA SEDES.** Dans le champ, la lettre L (Lugdunum).
+ **GALLIARV.** Dans le champ, une croix.

Evêché de **Maguelonne**

+ **REMVNDIS** : Dans le champ, une croix composée d'une fasce et de 2 mitres, cantonnée d'un point au 1er.
+ **NAIDONA.** Dans le champ, un point au centre de 4 annelets.

HERBERT Ier (1015-1036) ou Herbert II (1051-1062), comtes du **Maine.**

+ **COMES CENOMANIS.** Dans le champ, monogramme d'Herbert.
+ **SIGNUM DEI VIVI.** Dans le champ, une croix cantonnée de besants au 1er et au 2e, de l'alpha au 3e et de l'oméga au 4e. — Une autre pièce du même type ne diffère que par l'orthographe du mot CENOMANNIS.

GAUTIER Ier, évêque de **Meaux** (1045-1082)

GALTERIVS PIVS. Dans le champ, une main bénissante.
+ **MELDIS CIVIT.** Dans le champ, une croix.

Evêché de **Mende** (1).

+ **PRIVATVS.** Dans le champ, effigie de l'évêque, de profil.
+ **MIMATUM.** Dans le champ, une croix.

---

(1) Le droit de battre monnaie avait été octroyé en 1161 à l'évêque Aldebert III, mais ses successeurs furent troublés dans cette jouissance, puisqu'on voit dans les registres du Parlement de 1266 que l'évêque de Mende fut rétabli daus la possession de faire battre monnaie dans sa ville épiscopale, droit dont ses prédécesseurs avaient joui et dont il avait été dépouillé par le sénéchal de Beaucaire, — de nouveaux troubles furent apportés dans la jouissance de ce droit de la part des gens du roi de la même sénéchaussée et donnèrent lieu à un procès qui fut terminé par une convention intervenue entre Philippe-le-Bel et Guillaume Durand II, évêque de Mende (1307), qui rendait aux évê-

Digitized by Google

LOUIS Ier, comte de **Nevers** ou de Crécy (1322-1346).

+ **LVDOVICVS I** : Dans le champ, signes divers.
+ **NEVERNIS CIVT**. Dans le champ, une croix.

Comté de **Provins** et **Sens** (XIIe siècle).

+ **RILDVMI[S] CATO**. Dans le champ, un peigne surmonté d'une croisette et de 2 annelets.
+ **SIEI:OEMISCIV[T]**. Dans le champ, une croix cantonnée de 2 points au 1er et au 2e, de l'alpha au 3e et de l'oméga au 4e.

Sur un autre type, le même exergue, à l'avers, mais rétrograde, au revers :

[+ **S]EEE[O]EMS CI[VIT]**.

RENÉ, roi de **Sicile** et comte de Provence (1408-1480).

+ **RENEVS REX**. Dans le champ, une croix.
+ **MONETVM**. Dans le champ, 2 annelets et 2 étoiles.

LE MÊME.

+ **RENEVS RE**. Dans le champ, une croix.
+ **TOLE** [. .] **VM** (1) Dans le champ, 2 annelets et 2 étoiles.

RAYMOND VI ou RAYMOND VII,
comtes de **Toulouse** et **Saint-Gilles** (1222-1249) (2).

+ **O RAMVNDIS**. Dans le champ, une croix.
HONORSCTED (2). Dans le champ, une croix et un âne passant.

---

ques de Mende le droit de faire battre de la monnaie qui aurait cours dans tout le Gévaudan. Tous ces deniers mendois portent en légende le nom de Saint-Privat, évêque et patron du Gévaudan et au revers, celui de la ville de Mende (MIMAS) qui était le siège épiscopal.

(1) Le Comté de Toulouse, créé en 778 par Charlemagne, faisait partie du royaume d'Aquitaine. Raymond VII fut le dernier des princes héréditaires qui régnèrent sur ce pays. A la mort de sa fille Jeanne (1271), le comté fut définitivement réuni au royaume de France.

(2) Nous pensons qu'il faut lire : HONOR S(AN)CT(O A)E(GI) D(IO).

Digitized by Google

L'ANJOUNÉ PEÏSAN

POÉSIE DE M. LE MARQUIS DE LAFARE-ALAIS

PUBLIÉE PAR M. C. FABRE, MEMBRE RÉSIDANT

Dor anjouné, plugo tas paouperletos,
Din tous pantaïs veiras lou paradis:
Aqui toujour de bouqués de violétos,
De coutélos, d'uïés, troubaras espandis.
Te dreveïan sus nosto paouro téro,
Noun troubaras que laguis et que dôou !
Iuèn d'aoû péïs, ïuèn de ta paoûro méro,
De ta susou faras beoure lou sôou !
En quitan lou maïooû te fooû suvi l'escolo,
Sus de gros libre badaïa.
Lou tén que presque toujour volo
Per lou paoure escoulié semblo panardéja !
Quites à la fin ta galèro
Coum' un jouïne gaïé cantes *cacalaca*...
Maï véjaïci la fanfaro de guèro !
Daou nisé pêiroulaou te foudra davala ;
Revendras faïre uno nisado
Que te pesara sus lous bras.
E per embouca lou clouchado
Lou san e l'aïgo susaras.
Pieï vendras viel ! aco sera lou pire.
A gros revès sus tus veïras ploûre lou maoû !
Alors redu, pécaïre ! aoû bon Dioû pourras dire :
Daoû ciel de mous pantaïs douvris-mé lou pourtaoû !

C'est à l'obligeance de M. Emile de Firmas que nous devons la communication de cette pièce de vers, écrite en 1817, par M. le marquis de Lafare-Alais et retrouvée dans ses papiers.

Digitized by Google

LA TAXE DES GREFFIERS & NOTAIRES

DU PAYS D'UZÈS ET D'ALAIS

en 1338

Par M. E. BONDURAND, archiviste du Gard
membre non résidant

I

AVANT-PROPOS

Ce texte existe dans le riche dépôt des Archives historiques d'Aimargues (1). Il est écrit sur un parchemin qui a conservé les attaches d'un sceau pendant, lequel, comme on le voit par la teneur de l'acte, était le sceau du viguier d'Aimargues Antoine de Posquières (2). Ce viguier nous a conservé, par un vidimus du 26 juillet 1397, de curieux renseignements sur la manière dont le salaire des greffiers et notaires de l'Uzège et d'Alais était taxé en 1338, date du règlement vidimé.

La taxe des écritures publiques ou authentiques a été sans doute un besoin de toutes les civilisations et remonte probablement à la plus haute antiquité. Cependant nous n'avons point de textes anciens pouvant éclairer ce sujet, même dans les monuments du droit romain. La Novelle

---

(1) *Archives d'Aimargues*, II, 2.

(2) La maison de Posquières est une des plus anciennes du Languedoc. Raymond-Decan d'Uzès et de Posquières épouse, vers 1103, Marie de Posquières, fille de Rostaing I^er^, seigneur de Posquières, qui apparait en 1066 et 1088. La première maison d'Uzès se divisa en trois branches, celle d'Uzès, celle de Sabran et celle de Posquières. (G. CHARVET, *Etude généalogique sur la première maison d'Uzès.* — Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. II, 1870, p. 33).

Digitized by Google

XLIV de Justinien (1), en effet, qui forme la base de nos lois actuelles sur le notariat, ne parle pas de taxe. On n'est pas plus avancé en lisant le titre : *De tabulariis, scribis, logographis, et censualibus,* au Code de Justinien (2), qui reproduit des constitutions des empereurs Alexandre Sévère, Gordien, Arcadius et Honorius, Théodose et Valentinien.

Il est permis de considérer le texte d'Aimargues comme l'un des plus anciens sur la matière. Il est antérieur au premier texte de ce genre publié par Ménard et daté de 1345 (3). Ménard l'intitule : *Règlement du sénéchal de Beaucaire et de Nismes, touchant le salaire des greffiers.* Le règlement de 1345 est conçu dans le même esprit que celui de 1338, mais il en diffère par les détails. Je me borne à renvoyer, pour le texte latin de ce document, à Ménard. I suffira de donner ici la naïve analyse qu'en fait l'historien de Nimes (4).

« ..... Le sénéchal Guillaume Rolland signala son zèle pour le soulagement du public. Les greffiers de la cour du sénéchal exigeaient des droits exorbitants pour leurs salaires, dans les expéditions des sentences et des actes de ce tribunal qu'ils délivraient aux parties. Ils portaient la mauvaise foi jusqu'à grossir leurs caractères pour allonger les lignes et les pages, et multiplier par là les feuilles des expéditions. Outre cela, dépositaires de tout ce qui se passait dans l'intérieur du sanctuaire de ce tribunal, ils abusaient de leur dépôt, et révélaient souvent le secret des plus importantes affaires qu'on y agitait. En un mot, ils commettaient tant d'autres abus dans leurs offices, que le public en gémissait. Il en était de même dans la plupart des tribunaux royaux de la sénéchaussée... »

« Il (le sénéchal) statua d'abord que tous les greffiers, tant de la cour du sénéchal que des autres juridictions royales de la sénéchaussée, feraient serment de ne jamais révéler les secrets de leurs cours ; de mettre les procès en

---

(1) *Authenticæ, Collat. IV, tit. XXIII, Novell. XLIV.* Cette Novelle est intitulée : *De tabellionibus et ut protocolla dimitant in chartis.*

(2) *Codicis lib. X, tit. LXIX.*

(3) *Histoire de Nismes,* t. II ; preuves, p. 131.

(4) *Histoire de Nismes,* t. II ; p. 113.

Digitized by Google

état au plus tard dans deux jours, dès qu'ils les auraient reçus des parties ; de ne leur apprendre le nom du rapporteur à qui le procès aurait été remis pour le juger, que lorsqu'il en ferait le rapport ; et enfin de ne prendre pour leur salaire que les droits prescrits par les règlements. Ensuite il ordonna que les pages de leurs expéditions seraient de vingt lignes, et les lignes de sept mots au moins ; qu'ils auraient huit deniers tournois par feuillet, tant au civil qu'au criminel, et rien au-delà, six deniers des lettres de justice, et douze de celles d'ordonnance, douze deniers des exécutoires royaux, ou d'autres lettres contenant un mandement du roi, autant des lettres en parchemin émanées de la cour du sénéchal, et quatre deniers de chaque déposition de témoins ; bien entendu qu'ils feraient une écriture nette, lisible et sans impropreté ; qu'ils ne prendraient aucuns droits pour les inventaires des biens de ceux qui étaient déférés pour crimes, attendu que cela regardait le fisc, à moins que le dénonciateur ne l'eût requis ; qu'ils n'useraient ni de verbiage, ni de discours superflus dans les dépositions des témoins, dans les enregistrements, et dans toutes les procédures de leur ministère ; que dans les procès où c'était l'usage d'insérer les procurations des parties, les commissions des lieutenants ou des juges, et autres actes semblables, ils se borneraient à les y insérer une seule fois. »

On n'aura qu'à rapprocher ce règlement de celui que nous fait connaître le texte d'Aimargues, pour saisir les analogies et les différences des deux documents. Loin de faire double emploi, ils se complètent l'un et l'autre, et ont une importance égale pour l'histoire de la procédure dans nos contrées.

Le règlement de 1345 vise particulièrement les greffiers *(firmarii notariorum curiarum, notarii firmarii sive emptores curiarum et deputati seu subrogati ab eisdem, notarii in curia)*. Le règlement de 1338 vise tantôt les greffiers *(notarios regios curie)*, tantôt, mais moins souvent, les notaires *(notarii seu tabelliones)* (1).

(1) Dans ma traduction j'ai laissé partout le mot *notaire*, qui se rapproche plus que le mot tout moderne de *greffier* du latin *notarius*. Le lecteur n'aura pas de peine à démêler s'il s'agit d'un notaire de cour ou d'un notaire ordinaire.

Digitized by Google

La plus récente des ordonnances royales auxquelles se réfèrent les auteurs des deux règlements, est une ordonnance de Philippe-le-Bel sur l'état et les fonctions des notaires. Elle est datée de 1304 et reproduite par Ménard (1), qui l'a tirée d'un manuscrit ayant appartenu à Baluze, déposé à la Bibliothèque du roi, aujourd'hui la Bibliothèque Nationale.

II

TRADUCTION

A tous présents et à venir soit manifeste que nous, Antoine de Posquières, damoiseau du lieu de Posquières (2), viguier de la cour d'Aimargues (3), diocèse de Nimes, nous avons vu, tenu, soigneusement examiné et fait lire devant nous mot à mot un acte public écrit sur parchemin et signé de la main et du seing de maître Jean Bureau, quand vivait notaire royal. Cet instrument était intact et en voici la teneur :

L'an du Seigneur treize cent trente-huit, régnant monseigneur Philippe, par la grâce de Dieu roi des Français (4), et le dix décembre, sachent tous et chacun, qu'étant personnellement constitué à Auzon (5) vénérable et discret homme messire Robert Infant, licencié ès-lois, juge royal du pays d'Uzès (6) et d'Alais (7), siégeant en ladite qualité et tenant ses assises, publiquement proclamées et publiées suivant la coutume, ledit juge a remis à moi, notaire basnommé (8), une cédule (9) écrite sur papier qu'il m'a

---

(1) *Histoire de Nismes*, t. I. preuves, p. 150.

(2) Aujourd'hui *Vauvert*.

(3) *Armasanicæ*, Aimargues, canton de Vauvert.

(4) Philippe VI de Valois.

(5) *Alzonum*, Auzon, village de la commune d'Allègre, canton de Saint-Ambroix.

(6) *Uzeticum*, l'Uzège ou Uzégeois, pays d'Uzès, diocèse d'Uzès. Le pays d'Uzège fut partagé en cinq vigueries, après n'en avoir fait qu'une.

(7) *Alestum*, Alais, dans l'ancien diocèse de Nimes.

(8) Ce notaire est Jean Bureau.

(9) *Cedula*, acte, pièce, feuillet.

Digitized by Google

demandé de lire à ses assises, à la vue et à l'audience des témoins bas-nommés et de tous les assistants.

Voici la teneur de cette cédule :

« Etant à Auzon vénérable et discret homme messire Robert Infant, licencié ès-lois, juge royal du pays d'Uzès et d'Alais, siégeant et tenant ses assises, publiquement proclamées et publiées suivant la coutume, ledit juge a dit avoir reçu aux dernier comptes de Nimes (1), de la part du lieutenant du sénéchal de Beaucaire et Nimes (2), et sous le serment par lequel il est tenu envers notre seigneur le roi, l'ordre de ne pas permettre aux notaires royaux de la cour royale de l'Uzège, d'exiger pour leurs écritures plus que ne le comportent les ordonnances royales visant les écritures des notaires et tabellions. Il lui a été enjoint d'apporter aux abus tel remède, que les gens (3) et les sujets de la viguerie de l'Uzège (4) ne viennent plus porter plainte au lieutenant du sénéchal. Ce magistrat a en outre ordonné aux notaires de ladite cour royale de l'Uzège qui étaient là présents, de ne rien demander, sous grandes et diverses peines, pour leurs écritures, au-delà de ce que fixent les ordonnances royales. Le seigneur lieutenant a fait dresser de tout ce-dessus instrument public par maître Guillaume Lunesius, notaire royal des mutations (5), tant pour lui que pour les notaires et le présent juge.

C'est pourquoi ledit seigneur juge, voulant obéir à ses supérieurs, comme il en est tenu, sauvegarder le bien de la chose publique, remédier aux abus dont souffrent ses justiciables et les préserver, ainsi qu'il en a la charge, de la malice et de la fraude ; après avoir délibéré avec beaucoup d'hommes habiles et anciens de la viguerie ; après s'être soigneusement enquis des abus et des exactions commis

---

(1) *In computis Nemausi novissime preteritis.* Les officiers de la sénéchaussée se réunissaient périodiquement à Beaucaire ou à Nimes pour rendre leurs comptes au sénéchal.

(2) En 1338, le sénéchal de Beaucaire et Nimes était Philippe de Prie (1333-1340), et son lieutenant Pierre Malbos, juge de Beaucaire (1325-1339).

(3) *Gentes.*

(4) On voit par là que l'Uzège ne formait encore qu'une viguerie en 1338.

(5) *In commutationibus.*

Digitized by Google

par lesdits notaires et les autres de la viguerie à raison de leurs écritures ; après avoir vérifié leurs salaires excessifs ; et vu les ordonnances royales ; ledit juge a rendu le règlement suivant :

[1]

En premier lieu, aucun notaire, quelle que soit l'autorité qui l'a créé, la présente cour ou une autre, ni aucun scribe, ne demandera pour ses écritures publiques ou privées, sous les peines que de droit envers le roi, au-delà du tarif suivant. Pour des écritures faites sur parchemin (1), rédigées et signées en forme publique, et remises aux parties sur leur demande, un denier par deux lignes, chaque ligne devant contenir soixante-dix lettres. S'il y a plus ou moins de lettres par ligne qu'il n'est prescrit, le salaire du notaire sera augmenté ou diminué en proportion, et en comptant cent quarante lettres pour un denier. Le titre sera compté pour une lettre ou pour deux lettres s'il est considérable, mais non pour davantage.

[2]

Item, on n'exigera, pour les écritures faites sur papier (2) et remises aux parties sur leur demande, pas plus d'un denier pour trois lignes contenant chacune soixante-dix lettres. S'il y a plus ou moins de lettres dans lesdites lignes, elles seront comptées comme il a été dit, de manière qu'on prenne un denier pour deux cent dix lettres écrites sur papier, quand il s'agit d'actes, le titre compté comme ci-dessus. C'est ainsi que devra se faire le calcul pour les écritures des actes remis ou à remettre.

[3]

Item, que nul ne soit tenu de payer les actes d'un procès, s'il n'a d'abord expressément demandé que ces actes soient faits pour lui et lui soient remis.

[4]

Item, que nul ne soit tenu de payer des instruments, quels qu'ils soient, sous le prétexte que lors de la lecture

(1) *In pargameno.*
(2) *In papiro.*

Digitized by Google

du protocole (1) il aurait demandé qu'on lui en fît une charte ou un instrument (2), à moins qu'il n'ait expressément requis le notaire de grossoyer (3) l'acte pour lui et de le lui remettre en forme publique. Et si des actes sont grossoyés ou extraits sans la demande expresse de ceux qu'ils intéressent, que nul, ainsi qu'il a été dit, ne soit tenu de les payer.

[5]

Item, si un notaire a reçu quelque chose pour son protocole et vient à en faire un extrait en forme, que ce qu'il a reçu pour ledit protocole soit déduit du prix de l'extrait.

[6]

Item, si une sentence absolutoire est rendue à la suite d'une enquête, le notaire qui a écrit l'enquête devra écrire incontinent dans le registre (4), au pied de ladite enquête, les mots : *Il est absous*. Il devra bâtonner (5) sans retard ladite enquête, sans frais pour la partie absoute, car l'innocent doit être gardé de tout dommage.

[7]

Item, s'il est procédé contre quelqu'un du fait de la cour, par enquête ou autrement, la partie contre laquelle il est ainsi procédé ne sera pas tenue de payer les actes, à moins qu'elle ne les ait expressément demandés pour elle. Le notaire devra montrer intégralement au juge la procédure ou l'enquête, tant pour la cour que pour la partie, sans qu'il en coûte rien à ladite partie.

[8]

Item, si quelqu'un demande des actes collationnés (6) et scellés (7) ou signés, le notaire devra les collationner, les

---

(1) *Nota*, minute, protocole.
(2) *Instrumentum*, charte, instrument, grosse.
(3) *Grossentur*.
(4) *In cartulario*.
(5) *Cancellare*, biffer, annuler.
(6) *Correcta*.
(7) *Sigillata*.

Digitized by Google

signer ou les sceller sans frais, à moins que le demandeur n'ait eu les actes avant leur collation et en l'absence du notaire, auquel cas le notaire prendra un salaire modéré pour sa collation.

[9]

Item, les notaires, de quelque autorité qu'ils émanent, ne mettront dans leurs actes, instruments ou autres écritures, que ce qu'il sera nécessaire d'y mettre. S'ils font autrement, les parties ne seront pas tenues de payer les écritures superflues.

[10]

Item, quand on produira des instruments ou d'autres écritures, la partie qui les produira devra payer pour leur transcription (1) la moitié du coût de ces actes. Si la partie qui produit fait faire des actes de ses productions, ladite transcription sera déduite du coût de ces actes, de manière que la partie ne paie absolument que le coût desdits actes.

[11]

Item, si lesdits notaires ou tabellions, à raison d'une commission à eux donnée par la présente cour ou (2) par ses membres (3), ou par d'autres cours de ladite viguerie et de son ressort, et à la réquisition expresse d'une partie, sortent du lieu où ils habitent, même à cheval (4), et demeurent en course toute la journée, ils recevront par jour cinq sols tournois, sans préjudice de leurs écritures, qui seront taxées comme ci-dessus, sans plus. Si, au cours de leur commission, ils interrogent des témoins, ils ne recevront rien pour l'interrogatoire ou la réception des témoins, et se contenteront de cinq sols par jour et de la taxe de leurs écritures. Si les notaires, en vertu d'une commission desdites cours ou des membres de ces cours, ont à interroger des témoins sans quitter le lieu où ils habitent, et qu'ils reçoivent tant par jour (5), ils ne touche-

---

(1) *Incorporatio,* transcription sur le registre de la cour.

(2) Le texte porte à tort *et.* Il faut lire *seu* ou *vel.*

(3) *Curiales.*

(4) Le texte porte à tort le singulier : *quamvis eques.*

(5) *Dictam* (journée) *seu salarium pro die.*

Digitized by Google

ront rien pour la réception ou l'interrogatoire des témoins, et n'auront que leurs écritures. S'ils ne reçoivent pas tant par jour, ils toucheront pour l'interrogatoire des témoins un salaire proportionné au travail de la journée, c'est-à-dire la moitié de cinq sols, de manière que, si les questions (1) sur lesquelles sont produits les témoins sont assez considérables (2) pour faire consacrer (3) à l'audition d'un seul témoin le quart, le cinquième ou le sixième d'une journée, les notaires reçoivent un salaire proportionné au travail de la journée, en même temps que leurs écritures, taxées comme ci-dessus.

[12]

Item, les notaires de la cour royale de l'Uzège, ne recevront rien pour les écritures des comparutions et de ce qui se dit (4) devant elle (5), si ce n'est le prix des actes que les parties demanderont et qui leur seront remis, calculé comme plus haut.

[13]

Item, aucune poursuite (6) ne sera permise pour le paiement des écritures des notaires de la présente cour ou de tous autres notaires, à moins que lesdites écritures n'aient été d'abord taxées par le juge compétent conformément aux ordonnances royales.

[14]

Item, quand des poursuites viendront à être faites à raison des écritures desdits notaires, écritures taxées comme il a été dit, la partie poursuivie ne sera pas tenue de payer quelque chose au sergent (7) pour la première fois, à moins qu'ils ne soit légitimement établi que ladite partie est convaincue (8) et en contumace (9) de non paiement, après avoir été régulièrement sommée de payer.

---

(1) *Articuli seu positiones.*
(2) *Prolixi.*
(3) Le texte porte *labitur* au lieu de *labatur.*
(4) *Dictaminibus.*
(5) Le texte porte par erreur le pluriel : *in eisdem.*
(6) *Exequtio*, pour *exsecutio.*
(7) *Servienti.*
(8) *Convictam.*
(9) *In contumacia.*

Digitized by Google

[15]

Item, quand une cour supérieure envoie des lettres (1) à une cour inférieure, et qu'à la fin desdites lettres on trouve l'ordre de *rendre les lettres scellées* (2), la cour inférieure doit, sans délai fâcheux, restituer lesdites lettres scellées, à moins que le porteur n'en ait expressément requis la transcription dans les registres de la cour inférieure, auquel cas il devra payer les écritures d'après le taux des ordonnances susdites. Si la cour inférieure veut faire d'office (3), et sans la demande du porteur, la transcription dans son registre, on veut garder une copie des lettres elle peut le faire, pourvu que ce soit sans fâcheux délai et sans frais pour le porteur.

[16]

Item, ledit juge, après délibération, a ordonné et prescrit à maître Jean de Bruguière, là présent, lieutenant du viguier royal de l'Uzège au baillage (4) supérieur de Saint-Jean de Maruéjols (5), de n'accorder ni de ne laisser sceller aucunes lettres de poursuites à raison desdites écritures, à moins que ces écritures n'aient été d'abord taxées conformément aux ordonnances royales, comme il a été dit, et en la forme que dessus.

Ledit seigneur juge a ordonné de tenir et d'observer ces ordonnances et toutes les prescriptions que dessus, dans la viguerie de l'Uzège, à tous les sujets de ladite viguerie, sous les peines ci-dessus que l'on pourra encourir (6) à l'égard de notre seigneur le roi, toutes les fois qu'on les enfreindra.

Ladite cédule lue, le même seigneur juge a dit, voulu,

---

(1) *Scribit lit[t]eratorie.*

(2) *Lit[t]ere sigillate.*

(3) *Ex officio.*

(4) *In bajulia*

(5) Saint-Jean de Maruéjols, commune du canton de Barjac. Ce petit bourg était le siège d'une cour de justice qui fut supprimée, en 1725, par suite d'un échange fait alors entre le roi et la maison de Crussol d'Uzès. (Germer-Durand, *Dict. top. du Gard*).

(6) *Incurrere.*

Digitized by Google

ordonné, prescrit, délibéré, et publié dans ses dites assises la teneur de cette cédule. Il a requis le notaire soussigné de lui faire un ou plusieurs instruments publics de tout ce que dessus.

Noble homme Séguin du Puy (1), damoiseau, viguier de toute la baronnie de Portes (2) pour le seigneur de Portes, se trouvant là présent, a demandé la même chose au nom du seigneur de Portes et de ses sujets.

Ledit seigneur juge a voulu et concédé à lui et à tout autre, le réclamant dans le présent ou dans l'avenir, un instrument public être fait de tout ce que dessus par moi, notaire soussigné.

Fait au lieu que dessus, en présence et avec le témoignage de religieux homme frère Raymond de Rouanesse (3), de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (4) ; de noble Guillaume de Molière (5), damoiseau, bailli de Barjac pour le

---

(1) *Seguinus de Podio.*

(2) Portes, commune du canton de Génolhac, s'appelait sous les Romains et jusqu'au XIII^e^ siècle : *Ad Portas.* C'était une station fortifiée, formant la *porte* du pays des Gabales (Gévaudan). La forêt de Portes s'étendait anciennement jusqu'à la Lozère. La baronnie de Portes appartenait au Gévaudan au XIV^e^ siècle, et députait aux Etats particuliers de cette province. (GERMER-DURAND, *Dict. top. du Gard)*

(3) Je propose de traduire ainsi *de Roanis.* Rouanesse est un lieu détruit, commune de Beaucaire, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Montan. C'est le site propable de la ville grecque de *Rhodanusia.* On y a trouvé de tout temps de nombreuses antiquités (GERMER-DURAND, *Dict. top. du Gard).*

(4) L'ordre illustre des Hospitaliers ou des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem remonte à un hôpital de pèlerins fondé à Jérusalem, au XI^e^ siècle, par des marchands d'Amalfi. Au XIV^e^ siècle, les membres de cet ordre religieux et militaire devinrent les Chevaliers de Rhodes, et au XVI^e^ siècle les Chevaliers de Malte. Dès le début du XII^e^ siècle, Bertrand, fils de Raymond, comte de Saint-Gilles, dota Saint-Gilles d'un hôpital semblable à celui de Jérusalem, parce que de nombreux pèlerins s'embarquaient dans ce port pour la Terre-Sainte. Cet hôpital est la plus ancienne maison de l'Ordre en Europe, et l'origine du grand prieuré de Saint-Gilles, qui compta dans la suite cinquante-une commanderies en Languedoc, en Dauphiné et en Provence, et qui fournit à l'Ordre plusieurs de ses grands maitres. (Cf. VERTOT, *Histoire de l'Ordre de Malte* ; et l'abbé GOIFFON, *Notice historique sur Saint-Gilles.*

(5) *De Molario* est peut-être pour *De Molerio.*

Digitized by Google

seigneur dudit lieu (1) ; de maître Raymond Roux (3), notaire ; de Gervais de Castelnau (2), bailli royal d'Auzon ; de Jean Grégoire, sergent royal ; de Jean, frère de Durand Gay, de Barjac ; de Jean Barre, de Saint-Ambroix, et de beaucoup d'autres ; enfin de moi, Jean Bureau, notaire public par autorité royale, qui ai reçu acte de tout ce que dessus. Par l'ordre dudit notaire et en son lieu, moi Etienne Ouvrier, clerc d'Alais, substitut et juré dudit notaire, j'ai extrait fidèlement et grossoyé le présent instrument d'après son dit protocole non cancellé. Moi Jean Bureau, notaire susdit, collation faite diligemment de mon dit protocole avec mon dit substiut public, j'ai signé à cette place de ma propre main et j'ai opposé mon seing en foi de tout ce que dessus. »

Nous, viguier susdit, en foi et témoignage de l'instrument public ci-dessus transcrit, nous voulons et ordonnons qu'on attribue à la présente copie ou *vidimus* dudit instrumeht, en justice et hors justice, la même autorité qu'on attribuerait à l'instrument original par nous vu, tenu et lu ; et nous avons ordonné d'y appendre le sceau authentique de notre cour. Fait et donné à Aimargues, diocèse de Nimes, le vingt-six juillet, l'an de l'incarnation du Seigneur treize cent quatre-vingt-dix-sept.

Il conste de l'instrument ci-dessus transcrit, et collation a été faite diligemment sur son original, par moi, Sylvestre du Soulier, notaire public par autorité épiscopale.

S. DU SOULIER.

---

(1) Les seigneurs de la baronnie de Barjac avaient entrée aux Etats de Languedoc.

(2) *Ruffi.*

(3) Il est très probable qu'il s'agit ici de Castelnau, *de Castro Novo*, commune du canton de Vézénobres. (Cf. l'abbé PASCAL, *Notice sur le château de Castelnau*, dans le *Bulletin de l'Art Chrétien*, III, 252 et seq.)

Digitized by Google

III

TEXTE [1]

Universis et singulis presentibus atque futuris pateat et sit manifestum quod nos, Anthonius de Posqueriis, domicellus loci de Posqueriis, vicarius curie de Armasanicis, Nemausensis diocesis, vidimus, tenuimus et diligenter inspeximus, ac de verbo ad verbum perlegi coram nobis fecimus, quoddam publicum instrumentum in pargameno scriptum et signatum manu et signo magistri Johannis Burelli, publici notarii regii condam, non rasum, non obolitum, nec in aliqua sui parte inspectum, ymo sanum et integrum; cujusquidem instrumenti publici tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis.

« Anno Domini millesimo trescentesimo tricesimo octavo, domino Philippo, Dei gratia rege Francorum, regnante, et decima die mensis decembris, noverint universi et singuli quod existens [et] personaliter constitutus [apud] Alzonum venerabilis et discretus vir dominus Robertus Infantis, licenciatus in legibus, judex regius Usetici et Alesti, sedendo pro tribunali, suas assizias publice proclamatas et preconisatas, ut moris est, tenendo, tradidit michi infrascripto quandam papiri cedulam scriptam, quam petiit legi per me dictum notarium infrascriptum, in assiziis suis predictis, in conspectu et audientia testium infrascriptorum et omnium ibidem astantium; cujus cedule tenor talis est:

« Existens apud Alzonum venerabilis et discretus vir dominus Robertus Infantis, licentiatus in legibus, judex regius Usetici et Alesti, sedens pro tribunali, tenendo suas assizias publice proclamatas et preconisatas, ut moris est, dicens sibi fuisse preceptum, in conputis Nemausi novissime preteritis, per dominum locumtenentem domini senescalli Bellicadri et Nemausi, et injunctum, sub sacramento quo tenetur domino nostro regi, quod non permiteret notarios regios curie regie Usetici exigere pro suis scripturis nisi juxta et secundum ordinationes regias super

(1) Les parties du texte qui sont perdues et que nous avons restituées sont entre crochets.

Digitized by Google

hujusmondi scripturis notarium et tabellionum editas, et tale remedium super predictis adhiberet, quod gentes seu subjecti dicte vicarie ad ipsum dominum locumtenentem domini senescalli amplius pro predictis non redirent querelosi. Insuper dictus dominus locumtenens precepit notariis dicte curie regie Usetici ibidem presentibus sub magnis et diversis penis, ne, pro eorum scripturis peterent seu exigerent ultra ordinationes regias super hoc editas. Et de predictis, in substantia vel quasi, petiit idem dominus locumtenens domini senescalli sibi fieri publicum instrumentum per magistrum Guillelmum Lunesii, notarium regium in commutationibus, tam dictis notariis quam eidem judici super predictis faciendo.

« Idcirco, dictus dominus judex, volens obedire superioribus suis, ut tenetur, et indempnitati rei publice et subjectorum judicature sue providere de remedio opportuno, et maliciis et fraudibus hominum, prout suo incumbit officio, obviare; habita per eumdem deliberatione cum multis peritis et antiquis vicarie predicte; recepta etiam et habita diligenti informatione super excessibus et exactionibus factis ratione scripturarum dictorum notariorum et aliorum dicte vicarie, et salariis eorumdem excessivis, visisque ordinationibus regiis predictis et diligenter inspectis, dictas ordinationes sequendo, ordinavit et precepit ut sequitur :

[1]

« Et primo, quod nullus notarius, cujuscumque auctoritatis sit creatus, sive presentis curie, sive cujuscumque alterius curie, sive scriptor, sit ausus petere seu exhigere vel exigi facere pro scripturis suis publicis sive privatis, sub tota pena quam possent incurrere erga dominum nostrum regem, nisi dumtaxat in modum infrascriptum : videlicet pro scripturis factis in pargameno et in publicam formam redactis et signatis, et partibus requirentibus traditis, de duabus lineis unum denarium, ita quod quelibet linea contineat septuaginta literas. Et si sint plures vel pauciores litere in linea quam sit dictum, augmententur vel minuentur salaria, commemorando literas ut dictum est, videlicet centum et quadraginta litere pro uno denario. Et titulus pro litera conputetur sive pro duabus, si tantum importet, et non pro pluribus.

Digitized by Google

[2]

« Item, de scripturis in papiro factis et partibus petentibus traditis, pro tribus lineis continentibus qualibet septuaginta literas, unus denarius exigatur et non plus. Et si sint plures vel pauciores litere in dictis lineis, computabuntur ut est dictum, ita quod de ducentis et decem literis in papiro, videlicet in actis, et titulo conputato ut supra, denarius unus exigatur. Et isto modo scripture actorum traditorum seu tradendorum conputentur et etiam communerentur.

[3]

« Item, quod nullus teneatur redimere acta cujuscumque processus, nisi prius ea expresse requisiverit quod sibi fiant et tradantur.

[4]

« Item, quod nullus teneatur redimere instrumenta, quecumque sint, dato quod in recitatione note petierit sibi fieri cartam sive instrumentum, nisi expresse requisiverit quod grossentur et sibi in formam publicam reddantur. Et si aliqua instrumenta sint grossata vel extracta absque requisitione expressa illorum quorum interest, ut dictum est, nullus ea redimere teneatur.

[5]

« Item, quod si notarius aliquid receperit pro nota sua, et de dicta nota extrabat instrumentum, illud quod receperit de dicta nota deducetur de salario scripture instrumenti.

[6]

« Item, quod si, ratione inquisitionum, sententia absolutoria feratur, notarius dicte inquisitionis teneatur scribere incontinenti in cartulario, in pede dicte inquisitionis : « *absolutus est* », et dictam inquisitionem sine mora cancellare sine custu partis absolute, cum innocens illesus debeat custodiri.

Digitized by Google

[7]

« Item, quod si processum fuerit contra aliquem ex officio curie, inquirendo vel alias, pars contra quam sic procedetur, non teneatur solvere nec redimere acta, nisi ea expresse requisiverit et notarius teneatur ostendere processum seu inquisitionem judici pro integro, tam pro parte curie quam pro parte partis, sine custu dicte partis contra quam procedetur.

[8]

« Item, quod si aliquis petat acta corre[c]ta et sigillata seu signata, notarius teneatur ea corrigere et signare seu sigillare sine custu, nisi petens ea ante dictam correctionem et in absentia notarii ipsa tenuerit, quo casu notarius habeat salarium correctionis moderatum.

[9]

« Item, quod notarii, quacumque auctoritate creati, non ponant in actis seu instrumentis seu aliis scripturis suis, nisi ea dumtaxat qua sunt necessaria apponendi. Et si secus facerent, partes non teneantur redimere dictas scripturas non necessarias.

[10]

« Item, quod si instrumenta vel alie scripture producantur, pars producens teneatur solvere pro incorporatione mediam partem actorum. Et si pars producens faciat fieri acta de predictis, dicta incorporatio deducetur in actis predictis, ita quod non solvetur nisi pro actis dumtaxat.

[11]

« Item, quod si dicti notarii seu tabelliones, ratione alicujus comissionis per curiam presentem et [curia]les ejusdem, vel per alias curias dicte vicarie et ressorti ejusdem, sibi facte, et ad requisitionem partis expressam, exiverint locum ubi habitant, quamvis eques, et morerentur per totam diem, recipiant pro die quinque solidos Turonensium una (cum scripturis) suis moderatis juxta modum supradictum et non plus. Et si testes examinaverint in tali

Digitized by Google

comissione, nichil [recipian]t pro examinatione seu receptione testium. nisi dumtaxat quinque solidos pro die, una cum scripturis [suis. Datum etiam quod] si notarii in loco habitationis sue, virtute commissionis prefatarum curiarum seu curialium, examinaverint testes, si recipiant dictam seu salarium pro die, non recipiant aliquid [pro] receptione vel examinatione testium, nisi dumtaxat scripturam. Si autem dictam vel salarium non recipiant, pro examinatione testium recipiant juxta quantitatem laboris diei, videlicet mediam, partem quinque solidorum, ita quod, si [ar]ticuli seu positiones super quibus producentur testes, sint adeo prolixi quod quarta, quinta vel sexta pars diei labitur in examinatione unius testis, recipiant pro rato laboris diei, una cum scripturis moderatis juxta modum supradictum.

[12]

« Item, quod notarii curie regie Usetici, pro scripturis conparutionum et dictaminibus factis in eisdem, nichil recipiant, nisi dumtaxat acta si petantur et parti petenti tradantur, juxta modum supradictum.

[13]

« Iiem, quod nulla exeq[utio] fiat ratione scripturarum notariorum presentis curie seu quorumcumque aliorum notariorum, nisi dicte scripture per judicem conpetentem primitus juxta ordinationes regias predictas fuerint taxate.

[14]

« Item, quod, quando contingerit exequtionem aliquam fieri ratione scripturarum dictorum notariorum, taxatarum ut dictum est, pars contra quam fiet exequtio non teneatur solvere aliquid servienti pro prima vice, nisi constiterit legitime dictam partem esse convictam et in contumacia non solvendi et de solvendo fuisse legitime requisita.

[15]

« Item, quando curia superior scribit literatorie alicui curie inferiori, et in fine literarum superioris curie conti-

Digitized by Google

netur quod *reddantur litere sigillate,* inferior curia, sine morosa dilatione, dictas literas sigillatas restituat, nisi portitor expresse requisiverit quod incorporentur in cartulariis curie inferioris, quo casu teneatur solvere scripturam moderate, juxta ordinationes predictas. Et si curia inferior, ex officio et alesque requisitione portitoris, incorporare eas voluerit in cartulario curie seu copiam retinere, facere poterit, dum tamen fiat sine morosa dilatione et sine custu portitoris.

[16]

« Item, consulendo mandavit et dixit magistro Johanni de Brugeria, locumtenenti vicarii regii Usetici in bajulia superiori sancti Johannis de Marojolis, ibidem presenti, quod aliquas literas non concedat nec sigillari permitat pro aliqua exequtione facienda ratione dictarum scripturarum, nisi ipsis scripturis primitus taxatis juxta ordinationes regias, ut dictum est, et juxta formam supradictam.

« Quas ordinationes et omnia et singula supradicta idem dominus judex precepit teneri et de cetero firmiter observari in vicaria Usetici et per subjectos ejusdem et sub pena predicta quam possent incurrere et comitere erga dominum nostrum regem, quotiescumque secus fierit comitenda.

« Qua cedula lecta, idem dominus judex dixit, voluit, ordinavit, precepit, consuluit et in assiziis suis predictis publicavit prout in ea continetur, et de predictis omnibus petiit sibi fieri unum vel plura publica instrumenta per me, notarium infrascriptum.

« Et ibidem existens nobilis vir Seguinus de Podio, domicellus, vicarius totius baronie de Portis pro domino de Portis, nomine suo proprio et nomine dicti domini de Portis et ejus subjectorum, [idem] petiit.

« Et dictus dominus judex voluit et concessit sibi et cuicumque, nunc aut in futurum alteri, petenti de omnibus et singulis suprascriptis fieri publicum instrumentum per me, dictum notarium infrascriptum.

« Acta fuerunt hec ubi supra, in presentia et testimonio religiosi viri fratris Raymundi de Roanis, ordinis sancti Johannis Jherosolimitani; nobilis Guillelmi de Molario, domicelli, bajuli de Barjaco pro domino dicti loci, magistri Raymundi Ruffi, notarii; Gervasii de Castro Novo, bajuli

Digitized by Google

regii de Alzono; Johannis Gregorii, servientis regii; Johannis, fratris Duranti Gay, de Barjaco; Johannis Barre, de Sancto Ambrosio, et quamplurimum aliorum. Et mei, Johannis Burelli, auctoritate regia publici notarii, qui de predictis omnibus notam recepi. Vice cujus et mandato, ego, Stephanus Operarii, clericus de Alesto, substitutus et juratus dicti notarii, de dicta ejus nota non cancellata hoc instrumentum extraxi fideliter et grossavi. Ego vero, Johannes Burelli, notarius predictus, facta collatione diligenti de dicta nota mea cum hoc publico et dicto meo substituto, hic manu propria subscripsi et signum meum apposui in testimonium omnium premissorum. »

In cujusquidem instrumenti publici preinserti fidem et testimonium nos, dictus vicarius, huic transcripto seu vidimus ejusdem instrumenti publici, cuiquidem transcripto seu vidimus in judicio et extra tanta fides adhiberi volumus et decrevimus quanta adhiberetur dicto instrumento originali per nos viso, tenuto et perlecto, sigillum auctenticum dicte nostre curie inpendentem apponi jussimus. Actum et datum Armasanicis, Nemausensis diocesis, die vicesima sexta mensis julii, anno Incarnationis Domini millesimo trescentesimo nonagesimo septimo.

Constat de instrumento preinserto et collatio facta est diligenter in originali ejusdem per me, Silvestrum de Solerio, auctoritate episcopali notarium publicum.

S. DE SOLERIO.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS DE MA FONTAINE

NOUVELLE

Par M. A. PLANTIER, membre résidant

Les idées comme les fruits ont besoin de mûrir.

Le 15 août est un dimanche à la campagne ; il se fait un grand silence, les champs sont déserts. On ne voit guère sur les chemins que ceux qui vont à l'Eglise ou qui en reviennent.

Quand j'étais jeune, il y avait plus de bruit, on chantait, on criait ; le vin à bon marché donnait une gaîté que l'on ne retrouve plus. Le phylloxera et le journal à 5 centimes ont passé par là.

Les heures s'étaient écoulées plus lentement qu'à l'ordinaire, la journée avait été chaude et lourde. Sur le soir, un peu d'air rafraîchit la température. La nuit venue, je m'assis auprès de ma nouvelle fontaine, j'écoutai chanter la douce chanson de l'eau qui tombe, je trouvai qu'il faisait bon vivre.

La lune, presque dans son plein, brillait dans un ciel pur, éclairant de sa lueur blanc d'opale, les espaces découverts ; les feuilles, agitées à peine, avaient des reflets argentés, se détachant sur les grandes ombres presque noires, les demi-teintes se perdaient dans un lointain qui semblait infini.

J'ai, me disais-je, aimé beaucoup de choses, mais je suis à l'âge où les vides se font de tous les côtés.

La mort m'a pris des existences qui m'étaient chères à des titres bien divers. Le combat, pour la lutte de la vie a dispersé quelques-unes de mes bonnes affections. Enfin,

Digitized by Google

la politique d'un côté, de l'autre, les changements de goûts et d'habitudes que l'âge apporte dans le courant des idées, fait que l'on devient étranger à beaucoup d'anciens amis.

Je ne suis pourtant pas misanthrope, sceptique ou même désabusé ; mais, je sens l'usure de la vie.

Après un long printemps et un été prolongé, je vois venir l'automne. Je ne prends pas le deuil pour cela : j'ai toujours eu le soin d'avoir en réserve une bonne provision d'illusions et je remplace par de nouvelles celles qui s'envolent ou qui meurent. Néanmoins, il faut se rendre à l'évidence, les gelées blanches se font sentir, les journées sont courtes et les beaux jours fort rares.

Je suis semblable à un promeneur qui parcourt lentement les bois quand les feuilles jaunies se détachent. Elles tombent silencieusement, avec un petit tremblottement spécial comme des flocons d'une neige colorée, rejoignant la couche épaisse que l'on foule aux pieds et amortissant le bruit des pas alanguis. La terre sentant venir l'hiver se recouvre d'un vêtement. La précaution serait bonne, si la froide bise ne devait pas les balayer, lorsqu'elles seront desséchées.

Il en est de même pour l'homme qui a mis en réserve des trésors de bonheur, pour l'âge de la retraite ; mais, le vent de la vieillesse les emportera aussi.

Aujourd'hui, bon nombre de mes désirs sont devenus des réalités, et bien des rêves ont été déçus. Ce n'est plus allégrement que je marche dans la vie ; je suis devenu lourd, ma tête est presque toute blanche. Je ne jette pourtant pas la pierre au passé, ou au présent, parce qu'ils ne m'ont pas donné tout ce que je croyais possible.

Chaque jour de ma vie a eu ses joies et ses tristesses. Les fruits de l'arrière saison ne manquent ni de saveur ni de parfum.

Tandis que je repassais mon existence, la lune suivait son cours et cette marcheuse silencieuse n'en fait pas moins vite son chemin.

A diverses reprises, pendant que je rêvais, le chat-huant a fait entendre son cri, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; de près ou de loin, je me disais : Dans la campagne, on croit que tu es un présage de mort, la douleur est venue plusieurs fois frapper à ma porte et peut-être ma fin est-elle plus prochaine que je ne pense ; mais, comme je n'y

Digitized by Google

puis rien, je n'ai pas de préoccupations inutiles, la mort est toujours inattendue....

Tout en rêvant, il me semblait que le petit murmure de ma fontaine était un langage que je comprenais, il me disait : Je suis l'emblème de ce qu'il y a de plus éternel, je coule sans m'épuiser ; un jour je suis venue à toi, on t'a prêté la vie, qui, comme mon eau est toujours la même et toujours différente ; tes jours ont été bons et mauvais. Mon eau sera claire ou limoneuse suivant le cours du temps et des orages.

Tu as reçu la jeunesse, la gaité, des amis ; mon eau sera fraîche et abondante, d'autres fois, je serai réduite à un simple filet et malgré toutes les précautions, je charierai des débris bien divers.

Tu n'as rien à toi, je ne possède rien. Tu es une vie qui passe et moi, une eau qui coule. Nous faisons, l'un et l'autre, un certain bruit et un certain trajet, la lune nous éclaire tous les deux ; mais, elle va plus vite que nous. Regarde, elle se rapproche de la grande montagne, elle va nous quitter et nous serons dans l'ombre : Toi, tu vas vers la tombe et moi, je me perds dans la terre. Mais, comme la lune qui revient après quelques jours, je crois que nous reprendrons notre course. Je suis matière, j'en subirai les lois. Ton organisme suivra les mêmes, mais, ton principe de vie qui a eu la puissance de t'assimiler un corps, te donnera la force de continuer ton existence éternelle.

(15 Août 1883).

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LA

VILLE DE MUS près SAUVE (Gard)

Par M. G. FÉMINIER

Conducteur des Ponts et Chaussées, membre résidant

L'archéologie s'est donnée, entre autres tâches, celle de rechercher tous les centres d'habitation aujourd'hui disparus, de fixer leurs emplacements, de recueillir les documents historiques et les traditions qui en établissent l'existence et en perpétuent le souvenir, de refaire revivre enfin les diverses peuplades qui se sont succédé sur tel ou tel point d'une région déterminée. En ce qui concerne les populations qui ont habité le Languedoc et plus particulièrement ce pays des Cévennes, champ ordinaire de nos investigations, il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre et de questions à préciser sur lesquelles il n'existe que des données fort générales. Si même nous nous renfermons dans cette période de notre histoire locale qui suivit la conquête de la Gaule par Jules-César et se termina avec le démembrement définitif de l'Empire Romain et l'établissement des Francs, un problème plus précis se pose devant nous.

Pendant l'occupation romaine, la Gaule était divisée en provinces et celles-ci étaient elles-mêmes subdivisées en territoires groupés autour des villes les plus importantes. Nimes, capitale des Volkes Arécomiques, était la ville principale du *pagus nemausensis* et l'on sait par les écrits des géographes Strabon et Pline l'ancien que vingt-quatre bourgs ou localités de moindre importance étaient sous la domination de Nimes, qui par privilège spécial était devenue colonie romaine « *colonia augusta Nemausensium* » et jouissait des droits latins. Ces localités que l'on a désignées sous les noms de *pagi minores* ou *oppida ignobilia* paraissent n'avoir été que de petites bour-

Digitized by Google

à peu près comme sont nos villages actuels avec le territoire qui en dépend. Mais on manque absolument de données pour déterminer les emplacements de ces vingt-quatre bourgs, dont les noms ne nous ont pas été conservés.

C'est précisément dans cette détermination que consiste le problème dont nous venons de parler et l'on voit qu'il est très difficile sinon absolument impossible de refaire la carte du *pagus nemausensis ;* mais à mesure que de nouvelles fouilles s'opèrent dans notre région et permettent d'exhumer les traces certaines de tant de localités disparues, la solution du problème depuis si longtemps poursuivi offre des difficultés de moins en moins grandes. Les inscriptions, en particulier, à qui nous devons déjà la connaissance de quelques noms de localités seront toujours de précieux documents pour dresser la carte de la Gaule méridionale à l'époque de l'occupation romaine.

Malheureusement ces inscriptions sont rares et l'on ne peut encore attribuer aucun nom à plusieurs de ces *oppida* des Volkes Arécomiques dont les emplacements sont connus, dont la tradition a parfois conservé le souvenir et qui livrent à la pioche de l'archéologue les vestiges d'une civilisation disparue et les ruines de constructions dont on ne soupçonnait point l'importance.

De ce nombre est la *Ville de Mus*, qui fait l'objet de ce mémoire.

Emplacement de la ville de Mus

Si l'on suit, au nord de la pittoresque ville de Sauve, en remontant la vallée du Vidourle, le chemin vicinal qui conduit au village de Durfort, on rencontre, à 600 mètres environ de la ville, le confluent de la rivière de Crespenon avec le petit fleuve cévenol (1). Plus haut et à peu près en

(1) Le *Crespenon* ou *ruisseau de Cazalet* prend sa source dans la commune de Monoblet et se jette dans le Vidourle. Ce dernier cours d'eau qui prend sa source au pied de la montagne de la Fage, dans la commune de Saint-Roman-de-Codière, passe à Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, Quissac, Lecques, Sommières, Marsillargues, Saint-Laurent-d'Aigouze, et se jette dans l'étang du Repausset, près du Grau-du-Roi.

Digitized by Google

face du château de Valfont, le Crespenon qui coule du Nord-Ouest au Sud-Est reçoit un petit affluent, le ruisseau de Valsauve. L'étroite vallée qu'il traverse est limitée à l'Est par une suite de collines peu élevées, à l'Ouest par le massif rocailleux et boisé de chênes verts au pied duquel est la ferme de *la Selve*. Un sentier qui se relie au chemin vicinal franchit le lit souvent à sec du ruisseau de Valsauve, contourne en s'infléchissant vers l'Ouest, un massif de rochers émergeant de la plaine, puis s'élève brusquement, dans la direction du Nord-Ouest, avec une assez forte déclivité pour atteindre, par une dépression de la colline, le plateau qui domine la vallée du Crespenon. C'est au pied et sur le contrefort de cette colline, mais plus spécialement sur la hauteur que se trouvent les ruines désignées dans le pays sous le nom de MUS ou de VILLE DE MUS (1). Ce massif montagneux, dont les premières pentes sont sur le territoire de Sauve, s'étend au Nord sur celui de Durfort; il est limité à l'Ouest par les gracieux méandres et les profondes gorges de la rivière de Crespenon (2).

A mesure que l'on s'élève, des murs à pierres sèches et surtout des débris de poteries répandus sur le sol trahissent un autre âge et éveillent l'idée d'une assimilation avec les *oppida* gallo-romains signalés dans plusieurs localités. L'emplacement même, sur une hauteur, à la rencontre de deux vallées, dont l'une forme par sa profondeur une admirable défense naturelle (3) semble du reste avoir été choisi par les populations guerrières qui ont laissé tant de traces dans notre région. Cette opinion à *priori* est du reste confirmée par la présence d'un grand mur qui n'a pu être établi que pour compléter la défense de l'oppidum du côté du Nord-Est.

La partie du plateau où s'accuse une dépression du sol

---

(1) Voir pour cet itinéraire le plan général joint à cette étude (pl. I).

(2) L'emplacement de l'oppidum est tout entier sur le territoire de la commune de Sauve. C'est donc par une double erreur que M. E. GERMER-DURAND *(Dictionnaire topographique du département du Gard)* l'indique dans la commune de Conqueyrac (voy. MUS), et dans celle de Durfort (voy. DURFORT).

(3) Voir les pl. II et III.

Digitized by Google

et où les siècles ont accumulé une plus forte couche de terre végétale était naguère livrée à la culture de l'olivier et de la vigne ; mais depuis la destruction du vignoble, des broussailles sauvages couvrent çà et là le sol, comme pour réclamer leurs droits et laisser la nature reconquérir son domaine. La solitude règne sur ces hauteurs et n'est troublée que par la clochette des troupeaux et le flageollet des bergers. Le site est essentiellement sauvage mais pittoresque, surtout si l'on aborde la montagne par Durfort et les bois de la Verrerie, ou si l'on suit la crête qui domine le Crespenon, hérissée d'énormes rochers qui affectent les formes les plus bizarres.

Pour l'archéologue qui parcourt ces lieux et visite ces ruines, se pose naturellement la question de leur origine. C'est aussi celle que nous nous sommes posée, et que nous allons essayer de résoudre en nous appuyant principalement sur le résultat des fouilles qui y ont été pratiquées à diverses époques et de celles que nous avons nous-même entreprises en 1884, avec l'espoir que la Société Scientifique et Littéraire d'Alais instruite de l'intérêt qui s'attache à de pareilles recherches les poursuivra avec tout le soin qu'elles comportent.

Avouons, dans ce premier rapport, que nos documents sont fort incomplets, car il ne s'agit de rien moins que de remonter à l'homme préhistorique et de reconstituer à l'aide de quelques débris les phases probables qu'a parcourues la bourgade établie sur les bords du Crespenon et nécessairement associée aux luttes dont le pays des Volkes Arécomiques a été le théâtre pendant le séjour des Gaulois comme après les invasions des armées conquérantes de Jules-César et les incursions dévastatrices des Vandales du Nord.

Renseignements bibliographiques

L'emplacement de la *ville de Mus* est connu depuis longtemps, et tout porte à croire que la tradition d'un lieu habité s'est fidèlement conservé à travers les âges. Le document écrit le plus ancien qui en fasse mention, remonte au XIVe siècle ; à cette époque ce lieu paraît avoir été dé-

Digitized by Google

signé sous le nom de *Villa vetus* (1) (ville vieille), mais comme de cette *villa* antique il ne restait sans doute plus à cette époque qu'un vague souvenir et des murs ruinés, il y a lieu de croire que ce quartier fut dans la suite désigné, comme tant d'autres, sous les noms de *Muri* (les murs), *Murs* et enfin *Mus*, consacré jusqu'à nos jours par l'usage et définitivement inscrit sur le plan cadastral de la commune de Sauve (2). Telle était du reste l'opinion d'Astruc, le premier auteur qui, à notre connaissance, ait fait mention de la *ville de Mus*. Dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*, publiés en 1737, il signale parmi les vestiges de villes détruites, les seules connues à cette époque, celles qui se trouvent près de Lafoux (3), sur la rive droite du Gardon ; aux environs de Montpellier (4) ; et aux environs de Sauve (5). « La troisième, « dit-il, était près de Sauve, à côté d'une grange appelée *la « Seuve, Silva*, près du chemin de Sauve à Durfort, dans un

---

(1) Une pièce des Archives du chapitre cathédral de Nimes datée de 1321 porte cette mention: « *D. de Villa-Veteri, parochie Sancti Ypoliti.* » Mais comme ce document que cite M. Germer-Durand dans son *Dictionnaire topographique du département du Gard*, n'a pas de cote, nous n'avons pu encore le retrouver dans les Archives départementales où est déposé le fond du chapitre cathédral.

(2) Ces divers noms furent appliqués simultanément à différentes localités. Ainsi, dans le Gard, le village actuel de *Ville-vieille*, près Sommières, bâti sur l'emplacement d'un oppidum gallo-romain (MIDRIVM ?), portait au XIV^e^ siècle le nom de *villa-vetus*. — Le village de Mus, dans le canton de Vauvert, est désigné dans les titres antérieurs au XVI^e^ siècle sous les noms de *Muri* et de *Murs*. — *(Dictionnaire topographique du Gard).* — Dans l'Hérault, le château de Mus, commune de Murviel, a lui-même porté au X^e^ siècle le nom de *Murus villa*, et au XII^e^ ceux de *Murs* et *Muri*. Quant au village de Murviel, situé dans le canton de Montpellier, bâti sur l'emplacement d'un oppidum gallo-romain *(ALTIMVRIVM)*, il était appelé *villa de muro vetulo, ad murum veterem*. — Un autre village du même nom situé dans le canton de Béziers était désigné sous le nom de *Castrum de muro vetulo*. — *(Dictionnaire topographique de l'Hérault).*

(3) La station de *Mardieul*.

(4) Le bourg de *Sextantio*, aujourd'hui Castelnau.

(5) Astruc était né dans cette ville en 1684. Il devint plus tard médecin consultant du roi et professeur de médecine au Collège Royal de France. Il mourut en 1768.

Digitized by Google

« lieu nommé *Mus*... On ne peut tirer aucun éclaircisse-
« ment sur le nom de cette ville, ni des titres du pays, ni
« de la tradition. Pour le nom de *Mus* que le lieu porte, il
« y a apparence qu'il vient du nom latin de *Muri* et que ce
« nom lui a été donné à cause des masures qui y ont
« longtemps subsisté, mais qui enfin ont été presque entiè-
« rement enlevées par les habitants des environs. »

Astruc est aussi le premier qui ait reconnu parmi les ruines les restes d'un aqueduc large d'environ un pied et demi, *qui commençait à une fontaine éloignée de là de près de deux lieues*, et qui traversait un ruisseau assez profond sur un pont de pierre (1).

Le savant auteur de l'*Histoire de Nimes* n'a eu garde d'oublier dans ses notes sur les villes et autres lieux de la dépendance des Volkes arécomiques, de parler de la *ville de Mus*. Mais les quelques lignes qu'il lui consacre sont la reproduction à peu près exacte du passage précité des *Mémoires* d'Astruc (2).

L'abbé de Sauvages, qui a cherché à réunir toutes les traditions locales, n'a pas omis de parler à son tour des ruines de Mus. Il leur consacre quelques lignes dans son *Dictionnaire Languedocien-français* et supplée par son imagination aux lacunes de l'histoire.

« La ville de Mus, dit-il, paraît n'avoir été qu'une maison
« de campagne, *villa*, appartenant à quelque grand seigneur.
« Elle était dans un endroit aride, élevé et resserré par des
« rochers d'un aspect affreux. L'on ne conjecture sa situa-
« tion, et cet endroit n'est remarquable que par un aqueduc
« de bonne construction qui aboutit à un petit espace sus-
« ceptible de culture. Cet aqueduc, dont il y a de beaux
« restes, amenait par de longs circuits au milieu des rochers
« l'eau d'une fontaine appelée *Fon das Sarazis*. » Et recher-

---

(1) *Mémoires pour l'Histoire naturelle du Languedoc*, p. 207.

(2) *Histoire de Nimes*, t. I. Notes p. 38. — S'il faut en croire les notes manuscrites de M. de Salèles dont nous reparlerons plus loin, M. des Hours de Mandajors aurait lui-même fait mention des ruines de Mus dans un de ses ouvrages; ce n'est point toutefois dans son *Histoire critique de la Gaule Narbonnaise*. Quant aux autres écrits de cet auteur, nous n'avons pu les consulter; mais la mention qu'il a pu faire de Mus ne doit pas différer de celle de son contemporain Astruc.

Digitized by Google

chant l'étymologie de cette appellation que les ruines avaient conservée, il ajoute : « Mus serait-il le même nom « que celui d'un général des Sarrasins appelée Musa ? Ces « infidèles avaient fait d'assez longs séjours dans la Septi- « manie pour y avoir construit ce monument peu connu, « quoique digne des Romains, et le nom du général, abrégé « dans celui de Mus, serait en même temps resté au lieu « de son habitation » (1).

Nous ne discuterons pas ici cette étymologie fantaisiste et l'opinion d'après laquelle les constructions de Mus auraient été élevées pendant les incursions des Sarrasins dans nos provinces méridionales au VIII[e] siècle. Nous aurons du reste l'occasion d'y revenir à la fin de notre étude, en parlant des diverses invasions étrangères. Qu'il nous suffise pour le moment de recueillir ce qui a été écrit sur ces ruines de Mus, pour faire de ces indications bibliographiques la préface de cette monographie.

L'autorité de l'abbé de Sauvages était assez grande pour faire accréditer l'opinion qu'il avait émise, et que personne ne paraît du reste avoir contredite. Aussi trouvons-nous dans un petit ouvrage de géographie locale, dû à la plume du docteur Viguier, et publié en 1823, une nouvelle mention. des *restes de l'ancienne ville de Mus.*

« C'est ainsi, dit-il, qu'on désigne un petit canal ou aque- « duc que quelques personnes croient d'architecture ro- « maine, des débris de vieilles murailles et des fragments « de briques qui couvrent la terre sur un assez grand « espace. Des propriétaires, en creusant pour des planta- « tions, ont trouvé dans ce lieu des vases de forme anti- « que et des médailles dont l'une porte l'effigie de l'empe- « reur Domitien. En 1807, on y découvrit des mosaïques « très bien conservées et des pierres sépulcrales. On pense « que le nom de *Mus*, donné à ce lieu, vient de *Musa*, chef « Sarrasin, qui peut l'avoir habité vers l'an 711. Le site en « est sauvage : le Vidourle (2) encaissé en cet endroit par « des rochers arides, présente à l'observateur qui parcourt

---

(1) *Dictionnaire languedocien français.* Art. Mus. — Le passage est textuellement reproduit dans la dernière édition de MM. D'HOMBRES et CHARVET.

(2) La rivière dont l'auteur décrit si exactement les sites n'est pas le Vidourle, mais son affluent le Crespenon (voir le plan général joint à cette étude, pl. I).

Digitized by Google

« ces petites gorges, des cavités en forme d'entonnoir, « qu'on dirait avoir été creusées pour servir de bains aux « habitans » (1).

Le savant auteur de la *Statistique géologique du Gard* a signalé incidemment les ruines de *Mus*, à propos de la fontaine des Sarrasins dont parlait de Sauvages. Mais plus compétent que ce dernier en matière archéologique, il laisse de côté l'étymologie proposée et ne voit dans ces ruines que les restes d'un oppidum gaulois : « Nous citerons, dit « M. Dumas, entre autres sources celle du hameau des « Montèzes, dans la commune de Monoblet. Cette belle « source, connue dans le pays sous le nom de *Source des* « *Sarrasins* sort du niveau d'eau situé au-dessous des « marnes supraliasiques. On peut suivre encore de proche « en proche un ancien aqueduc gallo-romain qui condui- « sait les eaux de cette source (2), après mille détours et « mille difficultés, à un oppidum gaulois dont on voit « encore l'enceinte, bâtie avec de grosses pierres, sans « ciment, sur la montagne oxfordienne située au nord de « Sauve et à l'ouest du domaine de Valsauve (3). On dé- « signe ces ruines sous le nom de *Mus* » (4).

Nous avons trouvé dans les *Mémoires* de l'Académie du Gard quelques pages consacrées à *la ville de Mus* (5). Mais l'auteur M. Eugène Brun, avocat, se laisse aller à des considérations générales et philosophiques et n'apporte aucun des documents que le titre semblait promettre. C'est en touriste que l'auteur de ces lignes a visité Mus et donne une description dont nous citerons le début. « La ville s'élevait « à l'extrémité méridionale d'une montagne calcaire et des « cendait ensuite sur son versant. Elle était protégée par « une enceinte de rochers qui la fortifiait solidement contre « les attaques de l'ennemi. Du côté du couchant, elle était

---

(1) *Notice sur la ville d'Anduze et ses environs*, par A.-L.-G. Viguier, docteur en médecine. Paris, 1823, p. 197.

(2) Nous rectifions plus loin cette indication inexacte de l'ouvrage posthume de Dumas.

(3) Le cadastre et la carte de l'état-major portent *la Selve*.

(4) E. Dumas. *Statistique géologique du département du Gard*, t. II, p. 195.

(5) *La ville de Mus, oppidum gaulois dans les Cévennes*, par M. E. Brun (*Mém. de l'Académie du Gard*, 1868-1869, p. 303).

Digitized by Google

« défendue par une gorge profonde et escarpée qui ne per-
« mettait pas à l'ennemi d'en approcher. Ce n'est que par le
« côté du Midi qu'on pouvait facilement s'en rendre maître
« en pénétrant dans un vallon qui ne lui présentait aucune
« défense naturelle. Elle était environnée en outre d'autres
« montagnes calcaires qui en rendaient de loin l'approche
« très difficile. Rien de plus curieux et de plus rude à la
« fois que l'aspect de toutes ces montagnes hérissées d'é-
« normes rochers, qui affectent les formes les plus bizarres
« et retracent les images les plus pittoresques... »

A l'époque où l'académicien nimois écrivait sa relation de voyage, un de ses confrères, M. Flouest, venait de fouiller et décrire avec soin l'oppidum gaulois de Nages (1). Cette seule circonstance explique comment M. Brun admet, à *priori*, la contemporanéité des deux oppida. « La ville de « Mus, — dit-il, — était un oppidum gaulois ou un gros « bourg fortifié, qui pouvait contenir de 12 à 1,500 habitants, « à en juger par l'étendue de son emplacement circonscrit « par la ligne de rochers qui formaient son enceinte, et par « le périmètre de terrain sur lequel on rencontre des débris « de poterie. Il parait même qu'elle s'étendait dans le vallon « jusqu'à une assez grande distance vers le couchant, « comme on peut le conjecturer par des indices du même « genre que ceux qui signalent son principal emplacement. « On y arrivait par une route qui passait dans le vallon et « qui sert aujourd'hui de chemin rural pour l'exploitation « des rares bois que produisent les montagnes abruptes des « environs. On voit même sur les bords du torrent qui sort « de la gorge profonde située au couchant de la ville, les « vestiges de la pile d'un pont sur lequel elle le traversait...» Il signale en outre dans la partie basse de la ville l'existence d'un bassin mis à jour par M. le comte d'Avejan (2) ; il décrit ce bassin qui existe encore aujourd'hui, le mur d'enceinte ou plutôt de défense, et enfin le canal qui amenait l'eau potable provenant « de quelque source inconnue qu'on ne peut fixer à cause de son interruption soudaine au bout d'un certain temps de son parcours. »

---

(1) *L'oppidum de Nages*, par M. Ed. Flouest *(Mémoires de l'Académie du Gard.* 1868-1869, p. 235.

(2) Ces fouilles furent exécutées en 1835, d'après les notes manuscrites de M. de Salèles.

Digitized by Google

« L'opinion générale des gens du pays, ajoute M. Brun, fondée peut-être sur quelque tradition orale, est qu'il allait prendre les eaux de sources éloignées qui jaillissent sous la montagne où s'élève le vieux château de Frayssac... »

Dans sa dissertation sur la ville ruinée, M. Brun se demande « quelle était cette population qui était venue se « retrancher derrière tous ces rochers comme dans une « forteresse, combien de temps elle a vécu, comment elle a « fini. On n'en sait rien... Ce qu'on peut inférer avec certi- « tude de la forme primitive de sa muraille d'enceinte, « c'est qu'elle remonte à ces temps lointains où nos Céven- « nes ont commencé à être peuplées. Il est probable qu'elle « a péri dans une de ces invasions qui précédèrent la chûte « de l'empire romain... »

Un de nos savants confrères, M. A. Jeanjean, qui a entrepris avec succès la tâche de réunir les documents relatifs aux anciens habitants des Cévennes (1), a établi que les cavernes de la vallée du Crespenon avaient servi de demeure à l'homme pendant la période néolithique. Il pense même que le plateau de Mus n'a cessé d'être habité et a servi plus tard d'emplacement à un oppidum. « Une muraille « de trois mètres d'épaisseur sur une hauteur à peu près « égale formée de pierres brutes entassées les unes sur les « autres sans mortier ni ciment, quelques débris de poteries « non cuites et quelques haches polies trouvées dans l'en- « ceinte ou dans les environs, voilà tout ce qui reste de l'anti- « que bourgade celtique. Mais les vestiges de la cité romaine « sur laquelle l'histoire est entièrement muette, sont bien « plus nombreux et présentent même un certain intérêt. « Nous signalerons en particulier... un canal tantôt taillé « dans le roc et tantôt fabriqué avec un ciment analogue à « celui du bassin (2), qui conduisait dans la partie basse

---

(1) A. Jeanjean. L'homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes. Grottes et ville de Mus, p. 57. (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*. 1869-1870).

(2) Il s'agit du bassin que les fouilles de M. d'Avejan avaient mis à jour. Le canal, ainsi que nous l'établirons plus loin, aboutissait non dans la partie basse, mais sur le plateau. Quant à la longueur de 4 kilomètres que M. Jeanjean attribue au canal, elle est de beaucoup trop minime, surtout si l'on tient compte des nombreux détours qu'il suivait.

Digitized by Google

« de la ville l'eau d'une source située à 4 kilomètres de dis
« tance en un lieu appelé *le Saltre....* »

« Les découvertes, dit en terminant M. Jeanjean faites
« par hasard dans le sol de la vigne ou en creusant une
« partie du bassin (fragments de vases, tuiles plates,
« pesons en terre cuite, moulins à bras en basalte, monnaies,
« objets en bronze) me font penser que si des fouilles étaient
« pratiquées en certains lieux de cette enceinte, on décou-
« vrirait certainement d'autres richesses archéologiques »(1)

Fouilles exécutées à Mus

Si la *ville de Mus* n'a pas encore sa monographie, cela tient assurément à ce que des fouilles régulières n'y ont pas été pratiquées.

Les recherches poursuivies par M. Jeanjean dans la grotte funéraire des Espèches, découverte en 1869 près de la ferme de ce nom, et dans celles que l'on remarque dans les gorges du Crespenon l'une près du *gour de l'oule*, l'autre en amont de la rivière, sur l'escarpement de la rive droite, lui ont fourni des poteries non cuites, des silex grossièrement taillés, et des ossements humains.

Sur le plateau même de Mus, M. Jeanjean, et après lui MM. J. Ollier de Marichard et Cazalis de Fondouce ont retrouvé quelques silex taillés et hâches polies qui viennent prouver l'antiquité de la bourgade celtique (2).

Quant à l'emplacement supérieur de l'oppidum, c'est, avons-nous dit, une petite vallée entourée de rochers, et dont le niveau a été peu à peu élevé par les ruines qui s'y sont accumulées et par les apports de terre végétale. Ce n'est qu'à la suite de charruages profonds et en creusant des trous pour y planter des arbres, que l'on a ramené à la surface la plupart des débris que l'on y rencontre encore.

---

(1) A. Jeanjean. *Loc. cit.*

(2) D'après certains linguistes, le nom d'Espèches qui se retrouve sur nos cartes serait un nom d'origine ligurienne ou ibérique. On l'interprète ainsi : *Asp-eche* « la maison d'en bas ».

Digitized by Google

M. de Sales de Salèles, ancien propriétaire du domaine de Bagnères (1) dont faisait partie l'emplacement de Mus est le premier à notre connaissance, qui ait pratiqué quelques fouilles dans l'enceinte centrale. Il en avait retiré des mosaïques qui figurèrent, dit-on, à une exposition archéologique à Montpellier. Mais malgré toutes nos investigations nous n'avons pu savoir ce qu'étaient devenus ces débris dont la valeur artistique nous est inconnue. M. de Sales de Salèles, son petit-fils, ne possède actuellement qu'une série assez nombreuse de monnaies romaines trouvées à différentes époques sur l'emplacement ou aux abords immédiats de Mus. Ce sont ces monnaies, dont la description trouvera place à la fin de cette étude, qui nous permettront de déterminer la durée de l'oppidum et l'époque probable de sa destruction (2).

Les indications que donne M. Viguier, dans le passage cité plus haut, se rapportent selon toute probabilité à ces dernières trouvailles. M. de Sales de Salèles avait formé le projet d'écrire l'histoire de Sauve, mais il n'a laissé que le canevas de son ouvrage ; sa mort nous a ainsi privé de renseignements intéressants sur la ville elle-même et sur la région dont elle est le centre. Nul doute que Mus n'eût eu son chapitre spécial à côté de ceux relatifs aux monuments mégalithiques de Conqueyrac, aux nombreuses grottes sépulcrales de cette partie de nos Cévennes et aux châteaux féodaux de Roquevaire, la Roquette, Fressac et Durfort.

Quant aux fouilles que M. d'Avejan fit exécuter en 1835 sur un point de sa propriété, elles mirent à jour un bassin de bonne construction. Il est bâti en petits moëllons appareillés et enduit d'une couche épaisse de ciment blanc mélangé de briques rouges concassées *(opus signatum)*, qui subsiste encore dans presque toutes ses parties. La voûte

---

(1) Ferme sur la rive gauche du Vidourle, commune de Conqueyrac. Voir pl. I.

(2) C'est à l'obligeance de M. de Sales de Salèles que nous devons ces derniers renseignements et la communication des monnaies de Mus soigneusement conservés dans sa famille. mais non encore décrites.

Digitized by Google

et la partie supérieure des murs qui la supportaient, ont été détruites ; à l'intérieur et sur un des angles il existe un petit escalier qui servait à y descendre quand on voulait le nettoyer. Cet ouvrage, suivant les mesures que nous avons relevées, avait 6m 00 de longueur, sur 5m 00 de largeur, soit en mesures romaines 20 pieds sur 17 pieds, et en mesures gauloises, 18 pieds 6 pouces sur 15 pieds 6 pouces.

Après avoir visité à notre tour les ruines de Mus, nous y avons entrepris, en 1884, quelques fouilles dont nous venons rendre compte à la Société, estimant qu'il y a intérêt à réunir ainsi tous les documents qui permettront d'élucider plus tard certaines questions qui touchent de près à notre histoire locale.

Nos premières recherches ont été faites sur le plateau et dans la partie Nord-Ouest, grâce à l'autorisation que Mme veuve Boileau de Castelnau, propriétaire actuelle de cette partie de l'emplacement de Mus, a bien voulu nous accorder ; nous avons ainsi mis à jour quelques pans de *murs* d'une épaisseur de 2 pieds romains (1), environ 0m 60, reliés entre eux et ayant constitué des habitations ; des *tuiles plates* en assez grand nombre dont les débris jonchent encore le sol, justifient cette opinion ; nous en avons du reste une autre preuve par la présence des *enduits*, formés d'un mortier fin, soigneusement lissé et recouvert de *peintures* vertes ou rouges dont le temps n'a pas terni la coloration.

Les constructions dont nous avons exhumé les fondations sont généralement rectangulaires et cette disposition jointe à la nature des enduits et des tuiles, nous permettait déjà d'affirmer que nous étions en présence de constructions de l'époque romaine.

A défaut de mosaïques ou de monuments épigraphiques, de nombreux débris sont venus nous révéler en partie ce qu'était la vie antique dans ces oppida où quelques personnes ne veulent voir que des camps retranchés, construits à la hâte, pour parer aux nécessités de la guerre défensive. Dans un espace assez restreint, puisqu'il n'atteint pas 80 mètres carrés, nous avons recueilli de très nombreux

(1) D'après M. Aurès, la longueur du pied romain était de 0m 296.

Digitized by Google

débris de vases de terre, notamment de cette élégante poterie rouge lustrée, désignée sous le nom de poterie Samienne, aux formes si variées et aux ornements si multiples ; ce sont généralement des figures d'animaux, lion, sanglier, chien, lapin, aigle, oiseaux divers que les artistes en céramique ont reproduits dans des cartouches disposés par intervalles réguliers et reliés entre eux par des guirlandes ou autres ornements en relief ; au-dessus se trouve généralement une large frise de feuilles symétriquement disposées que termine une bordure d'oves (pl. IV).

Les sigles placés selon l'usage au fond intérieur des vases à l'aide d'un *sigillum* en plomb, dont nous avons retrouvé un exemplaire usé, reproduisent en relief le nom du potier. Sur les 36 marques de fabrique que nous avons pu distinguer, 2 seulement ne portent pas de nom et sont constituées par de simples rosettes de 6 millimètres de diamètre. J'appelle l'attention des archéologues sur cette multiplicité de poteries sigillées, recueillies dans un espace assez restreint, en remarquant que les fouilles à l'oppidum de Nages, par exemple, qui ont donné lieu à l'intéressante description publiée par M. Edouard Flouest (1) n'ont fourni aucun débri de ces poteries Samiennes ; elles ne paraissent même pas être très abondantes dans les autres oppida de nos contrées, ceux par exemple de Vié-Cioutat (2) ou de Russan (3) pour ne pas parler que des plus rapprochés.

Au point de vue épigraphique, il était intéressant de relever tous ces sigles figulins ; aussi en avons nous dressé, à la fin de ce travail, une nomenclature qui fera suite à celles publiées antérieurement (4). Quelques-uns de ces sigles que nous avons lieu de croire inédits, ne figurent ni sur les listes publiées par MM. Aurès et Lombard-Dumas, ni dans

---

(1) *L'oppidum de Nages*, par M. Ed. Flouest *(Mémoires de l'Académie du Gard.* 1868, 1869, p. 235).

(2) Rapport par M. G. Charvet, t. IV, p. 75.

(3) *L'oppidum de Marbacum*, par M. L. Rochetin, t. XI, p. 248.

(4) A. Aurès : marques de fabrique du Musée de Nimes *(Mémoires de l'Académie du Gard.* 1873, 1874, 1875).
A. Lombard-Dumas : La céramique antique dans la vallée du Rhône *(Mémoires de l'Académie de Nimes.* 1878.

Digitized by Google

la série des 6,000 marques de potier que renferme le catalogue de Schuermans (1). Quant aux autres, ils ont déjà été retrouvés et signalés en divers points de la France, comme aussi en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Angleterre et jusque sur la terre d'Afrique. Il est donc logique de penser que si ces belles poteries rouges dûrent leur origine aux ouvriers de Samos, le secret de leur fabrication ne tarda pas à se répandre non-seulement en Italie, mais aussi dans les Gaules, d'où disparurent peu à peu les poteries celtiques les plus grossières. Il est probable aussi que le commerce porta au loin ces produits de la Grèce et de l'Italie (2) et que l'industrie locale ne tarda pas à les imiter dans diverses parties de l'Europe. La découverte de fours à potier, à Orléans, à Lyon, à Vienne, au Mans, à Bordeaux, dans l'Oise, et plus près de nous, à Banassac (Lozère) justifie pleinement cette opinion.

Les *vases en verre*, il fallait s'y attendre, étaient plus brisés encore que les vases en terre ; mais les nombreux débris patiemment recueillis, nous ont permis de reconstituer par le dessin les formes variées qu'ils présentaient ; ce qu'il y a de remarquable, c'est la finesse du travail, la limpidité du verre et la pureté du coloris, malgré les *quinze* siècles écoulés depuis la fabrication de cette matière. Je dois en particulier mentionner une petite coupe à pied, en verre bleu foncé, de forme élégante, revêtue à l'intérieur d'un émail blanc, et mesurant, d'après la restitution que nous en avons faite, 0m057 de hauteur, sur 0m093 de largeur. (pl. V).

Les autres vases sont des gobelets, des fioles et bouteilles

---

(1) Sigles figulins (époque romaine), par M. H. SCHUERMANS. 1867.

(2) On ne doit pas s'étonner après cela de l'assertion de Pline que les vases de Samos, comme aussi ceux d'Arezzo, de Sorrente, d'Asti, de Pollentia, de Sargonte et de Pergame, s'exportaient de tous côtés, par terre et par mer: « *Hæc per maria, terrasque, ultroque, citroque portantur insignibus rotæ officinis.* » (XXV, 16).

Les *negotiatores cretarii* de certaines inscriptions paraissent avoir été des commerçants en poterie (Voir SCHAYES : *La Belgique et les Pays-Bas* sous la domination romaine, t. II, p. 159).

Digitized by Google

de formes et de destinations différentes, en verre incolore, bleu, jaune ou vert.

Les pièces de bois qui entraient dans les constructions des maisons de l'oppidum, n'ont laissé aucune trace ; mais, par contre, nous avons retrouvé un grand nombre de *clous en fer*, de différentes formes, assez analogues, du reste, à ceux que nous livre l'industrie moderne.

Les *clefs de porte* que nous avons rencontrées dans les fouilles, varient légèrement de forme, mais sont analogues à celles qui sont conservées dans les musées. Nous ne pouvions nous attendre à en trouver un grand nombre, les constructions de l'époque romaine, surtout celles qui furent établies dans l'enceinte des oppida, n'avaient guère probablement qu'une étroite porte d'entrée. Il n'existe plus une seule serrure antique ; ce qui en reste, dans quelques musées, ne sont que des masses informes de fer rouillé, et ce n'est qu'à l'aide des clefs et des verrous *(pessuli)* en bronze et même en fer, que l'on a essayé de reconstruire la serrure romaine. Quant aux clefs dont nous venons de parler, elles paraissent avoir été appliquées à des serrures dites « à pène dormant » ; dans les fermetures de ce genre, la clef appliquée intérieurement, à angle droit, contre la boîte de la serrure, se tournait de manière à faire entrer les dents du panneton dans les ouvertures correspondantes du pène et à pousser celui-ci hors de la boîte (pl. VI).

Quelque basses que fussent les maisons gallo-romaines de Mus, elles étaient munies de *fenêtres* ; mais dans bien des cas, il est difficile de dire comment elles étaient garnies ; le système le plus perfectionné consistait à employer des plaques minces de mica (*lapis specularis*) ou des plaques de verre de couleur verdâtre, comme celles que l'on a retrouvées à Pompéi. Or nous avons eu la bonne fortune de trouver dans nos fouilles quelques fragments de ces plaques de *verre à vitre* dont la destination ne saurait être mise en doute et qui se recommandent, sinon par leur transparence, du moins par leur solidité.

Mais j'en reviens aux objets en fer. Parmi ceux qui servaient aux usages journaliers, nous mentionnerons 4 *stylets* (*stilus, graphium*) employés pour écrire et pour effacer ou plutôt pour polir l'écriture (*stilum vertere*). Les Romains employaient des tablettes de cire de diverses dimensions (*tabellæ, pugillares*), ou simplement *cerœ*), pour écrire des

Digitized by Google

lettres, ou prendre des notes ; la face extérieure de ces tablettes, faites généralement en bois de sapin, était lisse ; la face intérieure, limitée par un rebord, était recouverte d'une couche très mince de cire, où l'on gravait les lettres avec la pointe du stylet. Ceux de ces objets que nous possédons sont formés d'une tige de fer arrondie de 5 à 7 millim. d'épaisseur et varient, en longueur, de 119 à 126 millim.; l'une des extrémités est terminée en pointe courte, qui permet de tracer des caractères, tandis que l'autre présente un double biseau de 5-7 millim. de largeur, destinée à effacer la trace laissée sur la cire (pl. VI).

Mentionnons encore parmi les objets mobiliers, un *couteau* qui a dû primitivement être muni d'un manche en bois ou en os et dont la lame mesure 15 centimètres de longueur ; un autre couteau (pl. VI) dont la lame mesure 19 centimètres de longueur, il présente cette particularité que le dos de la lame est recourbé en forme d'ailette comme s'il devait recevoir les coups d'un marteau ; le manche n'est du reste que la prolongation de la lame, et s'élargit très sensiblement comme pour pouvoir être plus facilement tenu à la main ; la destination spéciale de cet instrument est du reste inconnue. Mentionnons encore un ciseau de maçon, des anneaux et quelques débris indéterminés.

Nous avons recueilli quelques objets en *bronze* dans un état de conservation bien supérieure à celle des objets en fer. Ils sont aussi d'une exécution plus soignée, en rapport avec leur destination. Ce sont en effet ceux qui constituent les *bijoux* et objets de *toilette* ou de *table*. Nous avons figuré (pl. VII) un petit ornement qui parait avoir été appliqué sur un *coffret* ; 2 *spatules à onguent* (pl. VII) méritent une description particulière : la première est formée d'une tige prismatique de 2^{mm} 5 d'épaisseur, de 84 millim. de longueur, terminée à l'extrémité supérieure en massue ; à l'autre extrémité est une palette de 40 millim. de longueur, de 5 millim. de largeur moyenne et de 1 millim. d'épaisseur. La deuxième spatule a la même longueur que celle-là, mais elle en diffère par sa tige complètement arrondie et surtout par la palette qui est étroite, allongée et concave. L'usage de ces objets ne saurait être mise en doute.

Les soins de la chevelure faisaient, chez les dames romaines, l'objet de véritables études ; elles y consacraient une

Digitized by Google

grande partie du temps employé à la toilette, et le plus souvent des esclaves initiées aux mille secrets propres à dissimuler les imperfections physiques et à attirer les regards des hommes, s'occupaient spécialement de la chevelure de leur maîtresse. Diverses pommades étaient employées tantôt pour boucler ou pour onduler les cheveux, à l'aide du fer à friser, tantôt pour leur donner un parfum agréable; ces parfums jouaient même un grand rôle dans la toilette de certains hommes frivoles que Cicéron cite quelque part comme exemples de la société démoralisée de Rome.

Un usage si général explique, dans cette maison de Mus, où le hasard a fait tomber notre pioche, la présence de ces objets de toilette. Nous avons retrouvé les *fioles* (pl. VII) où se tenaient ces parfums ou onguents, vases de petite dimension, ce qui implique la cherté de la matière et à goulot très étroit, où pouvaient seules s'introduire des spatules comme celles que nous venons de décrire. L'extrémité en massue paraît disposée ainsi pour permettre le mélange des pommades lorsque le corps gras qui entrait dans leur composition remontait à la surface, tandis que la palette permettait de les extraire de l'*unguentarium* pour les répandre sur la chevelure.

Parmi les objets de toilette, nous n'avons retrouvé, à part ces spatules, qu'un fragment d'épingle à cheveux, et des morceaux de métal qui paraissent avoir appartenu à un miroir.

Parmi ce que l'on appelait les *ornamenta muliebria*, signalons une *agrafe* en bronze, qui porte encore les traces de la couche d'argent dont elle était revêtue, et qui paraît avoir été munie au centre d'une pierre précieuse ; le dessin que nous en donnons (pl. VII) reproduit les dimensions exactes ; elle est constituée par un anneau plat de 24 millim. de diamètre portant 4 rayons intérieurs ; derrière est disposée une épingle mobile avec gaine, reproduisant exactement la disposition de nos broches à châles.

Mentionnons encore diverses *fibules (fibulæ)* ou agrafes en bronze, figurées suivant leurs dimensions (pl. VII) et destinées à attacher les manteaux ; les femmes s'en servaient pour consolider la *palla* ou autre vêtement de ce genre, les hommes pour réunir sur l'épaule droite l'extrémité du *sagum* et du *paludamentum*. On comprend donc aisément pourquoi, parmi tous les objets de parure, les fibules se

Digitized by Google

rencontrent le plus souvent dans les localités autrefois habitées, comme l'oppidum qui fait l'objet de cette étude, et jusque sur les champs de bataille. Ces fibules étaient primitivement en bronze et ce ne fut que plus tard, avec les progrès du luxe, que se répandit l'usage des fibules en argent et en or. Celles que nous avons recueillies, au nombre de trois, sont recourbées et munies d'une épingle élastique qui sous la pression du doigt venait s'engager dans une gaine; leur longueur est de 7 centim.

Ajoutons à notre inventaire une *bague à chaton*, une *boucle* d'oreille ; un médaillon à fermoir, trop frustes pour mériter une description ; une *bague* en bronze avec rainures extérieures (pl. VII) de petits *anneaux* de même métal qui paraissent avoir servi à supporter les tentures des portes.

Un fragment de métal cylindrique de 13 millim. d'épaisseur, ornementé, rencontré dans les mêmes fouilles, a été reconnu après examen, appartenir à l'un de ces *candelabrum* ou chandeliers à 3 pieds sur lequel on plaçait une lampe à huile ou des baguettes de cire pour éclairer les diverses salles de la maison. Nous espérions trouver quelques-unes de ces lampes en bronze ou en terre cuite, sigillées et parfois ornementées que l'on rencontre dans les stations analogues. Nous n'avons recueilli qu'un fragment en poterie très fruste.

Il n'est pas jusqu'aux *débris de cuisine* qu'il soit intéressant de signaler puisqu'ils nous initient aux goûts gastronomiques de cette population. Ceux que nous avons distingués sont des ossements de bœuf, de mouton, de sanglier ou cochon, des coquillages terrestres ou marins (*zonites algira*, *helix aspersa* ou *variabilis*, *murex brandaris*, *ostrea lamellosa*, *pecten jacobeus*, *cardium edule*, *mactra lactea*, *donax anatinum*),

Il nous reste enfin à signaler parmi les objets recueillis une petite cueiller en bronze, dont nous avons restauré la forme (pl. VII). Ce petit instrument, appelé *cochlearium*, est formé d'une tige effilée, de 85 millim. terminée en pointe, et servant à extraire de leur coquille les mollusques gastéropodes, tels que les escargots, préalablement cuits ; tandis qu'à l'autre extrémité est une cuiller circulaire, légèrement concave, servant à manger les mollusques lamellibranches, tels que les huitres, et peut-être aussi les œufs, ce qui justifierait du reste le nom de *cochlearium*.

Digitized by Google

Si les vestiges de l'industrie sont de précieux documents pour fixer la période pendant laquelle l'oppidum a été habité, les monnaies sont des documents plus irrécusables encore et plus précis.

Nos recherches personnelles sur l'espace assez limité de nos fouilles ne nous ont permis de recueillir que peu de *monnaies* antiques. Il nous suffira de mentionner quelques moyens bronzes des empereurs Claude, Trajan, quelques coloniales impériales de Nimes, et enfin une petite monnaie d'argent percée d'un trou en son milieu, ce qui indique qu'elle a dû servir d'ornement ou d'amulette. Un examen minutieux, rendu plus difficile par cette mutilation, nous a permis d'attribuer cette pièce à la famille ACILIA de Rome, famille plébeienne mais annoblie par cinq consulats (1).

Peu favorisé dans nos trouvailles numismatiques, nous avons eu du moins la bonne fortune de pouvoir examiner en détail un lot assez important de monnaies recueillies à diverses époques sur l'emplacement et aux abords de Mus, et déposées actuellement dans le cabinet de M. Sales de Sallèles à Sauve.

Par la description de ces monnaies que nous donnons à la fin de ce travail, on verra qu'elles ont été émises principalement pendant l'occupation romaine. Les pièces gauloises autonomes y font défaut, mais cela tient assurément à ce que des fouilles profondes n'ont pas été faites. Les civilisations humaines qui se succèdent ont leurs stratifications comme les périodes géologiques et c'est fort souvent sur une habitation ruinée que s'élève une nouvelle habitation.

Nous pouvons donc constater dès à présent que l'invasion romaine a laissé à Mus les traces irrécusables de son passage. Par les monnaies contemporaines de Jules César, nous apprenons que l'oppidum a été habité dès

---

(1) Voir *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numismatibus ab urba condita ad tempora divi Augusti, ex bibliotheca Fulvi Ursini. Romæ*, 1627.

La gens Acilia était une famille plébéienne des plus distinguées de Rome et qui avait fourni des hommes de valeur. Tite-Live fait une mention honorable des Acilius en divers endroits de son histoire romaine (lib. II, XXVII et XXXV). C'est le nom du triumvir Marcus Acilius qui figure sur la monnaie retrouvée à Mus.

Digitized by Google

les premières années de la conquête et les mêmes documents permettent d'affirmer qu'il a existé jusques vers la fin du IV^e^. Nous pouvons donc présumer que les hordes étrangères qui vinrent du Nord pour envahir la Gaule, au milieu du III^e^ siècle, ne descendirent pas jusqu'à l'oppidum de Mus. Celui-ci paraît bien avoir été encore habité au moment du démembrement de l'Empire romain, puisque les monnaies les plus récentes sont de la fin du IV^e^ siècle.

Quelle que soit l'époque de la destruction ou de l'abandon de l'oppidum de Mus, il importait du moins de savoir que c'était bien à la civilisation romaine que nous devions les travaux dont les ruines sont parvenues jusqu'à nous, et que le général Musa (1), malgré le dire de l'abbé de Sauvages, n'était pour rien dans la construction de la ville antique.

Certes on ne s'attendait guère
A voir Musa en cette affaire !

Les hordes sarrasines ont pu fouler le sol de l'ancienne bourgade romaine, au VIII^e^ siècle, mais elles n'y ont rien édifié et n'y ont trouvé que quelques masures délabrées et les ruines d'une civilisation déjà oubliée.

Le canal de Mus

Le travail le plus considérable, que de Sauvages déclarait lui-même « digne des Romains », est la construction d'un canal destiné à amener l'eau potable dans la partie la plus élevée de l'oppidum.

Quelques détails sur ce canal, sur son mode de construction, sur sa direction et sur la source probable qui l'alimentait méritent bien une place spéciale dans cette étude.

Tous les auteurs qui depuis Astruc ont disserté sur les ruines de Mus, ont signalé l'existence d'un canal destiné à conduire à l'oppidum, après un assez long parcours, les eaux d'une source qui serait, d'après de Sauvages, la *fon-*

(1) Le général Sarrasin Musa (Moussa-ben-Nossayr) fut celui qui termina vers 712 la conquête de l'Espagne. Mais ce fut son successeur Zama qui assujettit la Septimanie à la domination des Maures et prit Narbonne en 720. D'après Don Vaissette, il paraît certain que les Sarrasins soumirent alors presque toute la Gaule gothique qui, outre l'ancien diocèse de Narbonne, comprenait ceux d'Elne, de Carcassonne, de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, de Lodève, de Nimes et d'Alais (Voir *Histoire du Languedoc*, t. I).

Digitized by Google

taine des Sarrasins, que M. Jeanjean place près du Saltre, dans la commune de Freissac, et M. Dumas près des *Montèzes*, dans la commune de Monoblet. Quant à Astruc, il ne nous donne que la distance de l'oppidum à la source, qui paraît bien être celle du Saltre.

En ce qui concerne l'indication de Dumas, elle est erronée, parce que la source des Montèzes, qui est du reste aujourd'hui encore très abondante, est à un niveau trop inférieur, pour assurer à l'aqueduc la pente qu'elle nécessite. Nous avons du reste retrouvé des parties intactes de cet ouvrage, bien au-delà du hameau des Montèzes. C'est évidemment vers le Nord-Ouest qu'il faut remonter après avoir contourné la montagne dolomitique que couronnent les ruines du manoir de Fressac. Sur le versant Nord-Ouest, et au pied de cette montagne, il existe bien une petite source désignée par quelques personnes sous le nom de Fontaine des Sarrasins, mais elle nous a paru trop peu abondante et d'ailleurs à un niveau trop inférieur pour avoir jamais alimenté le canal de Mus.

Du reste, dans toute cette région, sourdent de nombreuses sources que l'agriculture utilise. Mais la plus pure, la plus abondante et la plus régulière par son débit, est assurément celle qui se trouve au sommet de la petite vallée fermée que domine le petit hameau du Saltre. Ce ne sont de tous côtés que collines formées de roches dolomitiques (1) décomposées, essentiellement perméables, reposant sur les argiles bajociennes ; il y a donc là un excellent niveau d'eau et l'on conçoit sans peine à la seule inspection des lieux, que l'architecte romain, chargé de l'adduction des eaux, ait choisi cette source qu'ombrageait probablement une épaisse forêt et qu'avait peut-être consacrée les cérémonies druidiques.

Lorsque vers l'an 400 avant Jésus-Christ, les Volkes Arécomiques étaient venus remplacer les Ibéro-Ligures qui

---

(1) Le dépôt terreux que les eaux ont laissé sur les parois de l'aqueduc a été soumis à l'analyse qui a indiqué du « carbonate de chaux avec traces de magnésie et de fer ». Or la dolomie renferme en quantités presque égales le carbonate de chaux et le carbonate de magnésie; mais ce dernier sel étant très peu soluble, les eaux pluviales qui traversent les couches dolomitiques se chargent presque uniquement de carbonate de chaux.

Digitized by Google

avaient peuplé le sol avant eux, ils dûrent choisir les terrains les plus fertiles et les forêts les plus épaisses qui s'étendaient de la Selve *(Silva)* au Saltre *(Saltus)*. Et lorsque les Romains eurent à leur tour pris possession du sol gaulois, c'est au fond de cette forêt *(saltus)* qu'ils allèrent chercher une eau fraîche et limpide pour la conduire jusqu'à l'oppidum qui se reconstruisait sur les bords du Crespenon.

Dans l'examen minutieux des lieux auquel nous nous sommes livré, nous n'avons pu retrouver aux abords de la fontaine du Saltre les vestiges du canal, mais la disposition même des lieux nous permet de dire que c'est sur la rive droite du ruisseau qu'il était probablement établi. Après avoir suivi le flanc des coteaux qui dessinent à droite l'étroite vallée du ruisseau du Saltre, le canal franchissait ce petit cours d'eau à peu près à l'Ouest du château de Fressac, et contournait la montagne au sommet duquel ce château est bâti. Sur le versant du Midi, nous avons retrouvé les vestiges certains du canal et bien qu'ils disparaissent en plusieurs endroits, nous avons pu suivre sur le terrain tous les contours de cet ouvrage, jusqu'au plateau de Mus. (1)

Appuyé sur le contre-fort de la montagne de Fressac, le canal avait à franchir un petit ruisseau assez étroit, affluent du Crespenon, il contournait ensuite le côteau des Montèzes, en passant à peu près à hauteur de ce hameau, se développait dans la vallée au Nord, se rapprochait par un nouveau contour de la rivière de Crespenon, et apparaissait sur le plateau qui domine la petite vallée du ruisseau de Garonne; il franchissait normalement cette vallée, traversait le plateau opposé, au pied de la colline de *Pié de Sièou*, se développait dans les bois, passait au-dessus de l'emplacement actuel de la ferme de la Verrerie, en suivant toutes les sinuosités de la montagne, puis, pénétrant dans les fissures des rochers ou franchissant quelques accidents de terrain, il aboutissait enfin, après un trajet qu'on peut évaluer assez exactement à 8 kil. environ, sur le plateau de Mus d'où il distribuait probablement ses eaux par des rigoles spéciales jusque dans la partie basse de la ville.

Il n'était pas sans intérêt de rechercher les moyens employés par l'architecte romain pour faire franchir à l'aqueduc

(1) Voir le tracé du canal sur le plan général (pl. I).

Digitized by Google

les dépressions brusques du sol et les vallées qu'il n'était pas possible de contourner, mais le problème a été résolu pour nous, dès que nous avons eu retrouvé sur les deux rives du ruisseau de Garonne les vestiges d'un ouvrage d'art assez important (1).

Ce cours d'eau, affluent du Crespenon, où il se jette à peu près en face de la ferme de Cazalet, a creusé son lit dans une petite vallée, resserrée entre deux collines ; la profondeur de cette vallée mesurée par rapport au plafond du canal, est d'environ 40 mètres ; sa largeur, mesurée entre les points où le canal repose sur le terrain naturel, est de 95 mètres ; quant à la largeur du lit du ruisseau, elle n'est que de 16 mètres environ. Le rocher, mis à nu dans le lit du ruisseau et sur sa rive droite, a été entaillé sur une longueur de 1m50 environ pour recevoir la culée d'un pont, celle de la rive gauche ayant été fondée sur un rocher souterrain qui n'apparaît pas aujourd'hui. En prenant la largeur désignée ci-dessus, nous pouvons attribuer à chaque culée une largeur exacte de 1m48 ou de 5 pieds romains. La faible largeur du lit du ruisseau permet d'admettre que le pont aqueduc n'avait qu'une arche construite à plein cintre, suivant le type adopté par les Romains, et de 50 pieds d'ouverture. Il nous paraît inutile d'essayer pour l'ouvrage entier, dont la hauteur atteignait près de 40 mètres, une restitution dont nous sommes loin d'avoir tous les éléments; mais en tenant compte de la situation des lieux et de la destination de cet ouvrage, jugeant par analogie, il est permis de supposer qu'il se composait d'arches superposées, affectant en réduction la disposition générale du magnifique type de l'art romain que l'on désigne sous le nom de *Pont du Gard*. Comme celui-ci, il était établi avec des retraites correspondant à chaque série d'arches et, d'après les mesures que nous avons pu relever sur les ruines, nous pensons que l'aqueduc *de Garonne* devait avoir une largeur à la base de 1m90 environ et que cette dimension était pour la partie supérieure réduite à environ 1m25. Cet ouvrage était bâti en moëllons calcaires de petit appareil, régulièrement assisés, analogues à ceux que l'on peut voir à la *Tour-Magne*, à Nimes, les arrachements qui restent sur les deux rives, sont assez caractéristiques ; c'est un des parements de l'aqueduc

(1) Voir la pl. IX.

Digitized by Google

que nous avons photographié. Quant à la rigole, elle était recouverte comme au *Pont du Gard* de fortes dalles de pierre.

De son origine à l'emplacement actuel de la route départementale, le canal traversait des terrains où les déblais nécessaires à l'assiette des maçonneries n'offraient pas de difficultés sérieuses. Mais en entrant dans les bois de la Verrerie et jusqu'au plateau de Mus, il n'en a pas été de même.

Ce massif montagneux et boisé que traverse le canal à partir du hameau de la Verrerie est en effet constitué par de puissantes assises d'un calcaire compacte (Jurassique supérieur) coupées par de grandes fissures verticales qui les divisent en grandes masses irrégulières et qui leur donnent un aspect varié des plus pittoresques.

Les constructeurs du canal de Mus ont eu à lutter contre des difficultés sérieuses et ils ont habilement utilisé ces grandes fissures, dont la profondeur atteint parfois 5-6 mètres. Nous avons reproduit par la photographie un de ces couloirs (1) que le canal traverse et où il a suffi d'entailler quelques parties de rocher. Ailleurs le tracé du canal devant franchir quelques légères dépressions du sol ou quelques crevasses, on a établi préalablement une forte assise de béton formé à l'aide de pierres cassées ; c'est sur cette première assiette que le canal proprement dit a été construit. D'après quelques indications que nous avons recueillies sur place, nous présumons que partout où le canal n'était pas taillé dans le roc vif, ses parois étaient formés par de petits moëllons calcaires assez régulièrement taillés ; dans tous les cas, parois et plafond étaient recouverts d'une épaisse couche d'un beton spécial formé d'un mélange de chaux et de briques concassées et soigneusement lissé. Sur cet enduit se retrouve encore, comme dans l'aqueduc du *Pont du Gard*, une couche de peinture rouge, parfaitement conservée, sous le dépôt que les eaux ont formé.

Nous n'avons nulle part retrouvé le canal absolument intact, mais ce qui en reste est suffisant pour nous permettre d'en fixer les dimensions assez exactes. D'après nos

(1) Voir pl. X.

Digitized by Google

mesures, sa largeur était de 0m35 (1) pour une hauteur probablement égale. Nous avons en outre retrouvé quelques petites dalles calcaires, de provenance étrangère à ce quartier, destinées à recouvrir le canal ; ce qui montre bien que l'eau réservée à la population de l'oppidum devait y arriver dans toute sa pureté, et sans que l'évaporation en réduisit trop sensiblement la quantité.

Nous avons essayé d'évaluer le débit probable du canal de Mus en attribuant à ce dernier la largeur ci-dessus indiquée de 0m 35, et une hauteur égale, soit une section de 0m 122, et en admettant que la pente générale établie suivant la règle posée par Vitruve, fût de 1/2 pied romain par 100 pieds de longueur ou $\frac{0^m\ 148}{29^m600}$ ce qui donne très exactement 0m005. L'application de la formule de MM. Darcy et Bazin pour le débit des canaux à parois peu unies, par suite du dépôt salin,

$$\frac{R\ I}{U^2} = 0{,}00024 \left(1 + \frac{0{,}25}{R}\right)$$

dans laquelle R est le rayon moyen, ou le rapport de la section au périmètre mouillé, I la pente générale, U la vitesse, — nous a donné une vitesse moyenne de 0m88, et, par suite, un débit maximum, puisque nous avons supposé l'aqueduc plein, de 107 litres à la seconde.

En supposant réduites à la largeur d'un pied romain (0m296) les dimensions du canal, par suite du dépôt des eaux, nous aurions encore un débit de 66 litres à la seconde, qui devait largement suffire aux besoins de la population de l'oppidum.

Ce travail si important de l'adduction des eaux potables suffirait à lui seul à nous dévoiler tout le génie des Romains colonisateurs, poursuivant toujours un double système de conquête merveilleusement entendu, d'une main, brisant à coups d'épée la nationalité du peuple gaulois et rompant les liens physiques et moraux qui l'enchaînaient au sol où

(1) Cette dimension équivaut en mesures gauloises à 13 pouces, en mesures romaines à 14 pouces ; mais il est probable, comme l'a admis M. Aurès, après ses savantes recherches sur la métrologie gauloise, que les Romains ont conservé le système métrique en usage chez les Gaulois.

Digitized by Google

il était né, de l'autre faisant participer les vaincus aux bienfaits du nouveau progrès social, les initiant aux mœurs et aux lois des conquérants.

Le jour où les légions quittèrent le glaive, elles prirent la pioche. Dans la Gaule méridionale en particulier, que les Romains se plûrent à considérer comme une annexe de l'Italie, les travaux publics furent dirigés vers un but réel d'utilité, et, si l'orgueil de la victoire se trahit encore par des arcs de triomphe, les ponts, les canaux, les aqueducs attestèrent les vues éclairées des colonisateurs. (1)

Nous en avons ici un exemple, le modeste oppidum de Mus, après la conquête, eut son aqueduc pour alimenter ses fontaines ou ses thermes.

Abandon de l'Oppidum

On a vu plus haut que les monnaies les plus récentes recueillies à Mus sont de la fin du IV[e] siècle. Nous sommes donc fondés à admettre que l'abandon de l'oppidum eut lieu à cette époque, bien que l'histoire et la tradition ne nous aient gardé aucun souvenir.

Quant à la cause de cet abandon certain, il y a lieu de l'attribuer à l'invasion des Vandales, qui, au commencement du V[e] siècle, vinrent porter un coup si terrible parmi nos populations méridionales.

Nous sommes en 406 ou 407. Crocus, chef des Vandales, prince extrêmement fier et orgueilleux, s'était mis dans l'esprit qu'il ne pouvait rendre son nom célèbre que par des

---

(1) Voir MARY-LAFON. *Histoire politique, religieuse et littéraire du Midi de la France.* Paris, 1842-1845.

Les frais de la construction des aqueducs publics étaient acquittés par le trésor; les propriétaires et les fabricants qui s'en servaient pour leur usage particulier payaient un impôt spécial.

D'après Vitruve, la masse d'eau disponible de chaque aqueduc était divisée en trois parties distinctes : la première servait à alimenter les fontaines publiques, la seconde était destinée aux thermes, la troisième à l'usage des particuliers. A cette triple destination correspondaient trois grands bassins, dont chacun était alimenté par un tuyau spécial, d'où d'autres tuyaux distribuaient l'eau en tous sens.

Digitized by Google

actes de cruauté, par les ravages des provinces et par la destruction des monuments qui pourraient rappeler le souvenir et la gloire des Romains (1). Tout le pays qui constitua plus tard l'Auvergne, le Gévaudan, le Vivarais, le Languedoc fut mis à feu et à sang; les villes d'Aps, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, Orange, Vaison, Carpentras, Vidasque, Apt, Avignon, Uzès, Nimes, Adge et tant d'autres dont l'histoire ne parle pas, furent ruinées dans cette mémorable invasion (2).

Les *oppida ignobilia* qui, comme celui du Crespenon, dépendaient du *pagus nemausensis* pouvaient-ils ne pas ressentir le contre-coup de cette dévastation générale, méthodiquement pratiquée par les envahisseurs du Nord?

Les travaux que la civilisation romaine avait élevés sur notre sol devaient être anéantis. Ces populations qui, durant plusieurs siècles, avaient vécu à la faveur de cette civilisation bienfaisante, devaient abandonner leurs champs dévastés et leurs maisons en ruine pour aller recommencer sur une terre plus hospitalière une nouvelle existence.

Victime de la dévastation générale, le vieil oppidum de Mus est de plus en plus oublié; et c'est aussi de lui qu'on pourrait dire avec le poète nimois:

> Les siècles sur ton front ont amassé tant d'ombres
> Que tout ton souvenir y reste enseveli!... (3)

Quelques pans de murs de la *villa vetus* se dresseront encore envahis par les broussailles, et les ruines s'amoncèleront de siècle en siècle comme pour mieux cacher à tout jamais le souvenir d'une civilisation disparue.

---

(1) Voir *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 151 et suivantes.

(2) *Narbonnensis provinciæ præter paucas urbes populata sunt cuncta, quas et ipsas foris gladius, et intus vastat fames* (Saint-Jérome).

(3) Jean Reboul, *Ode à la Tourmagne.*

Digitized by Google

FOUILLES DE MUS

MARQUES DE POTIERS SUR VASES SAMIENS

(ACVTVS)

OFACVTI OFficina ACVTI, fond de coupelle. (Schuermans, Aurès).

(ALBANVS)

A..AN A[LB]AN[I] manu, fond de coupelle. (Sch. Aurès, Lombard-Dumas).

(APER ou APRIVS)

OF-APRI Sur 2 coupelles différentes. (Sch., Aurès, Lomb.).

(AQVITANVS)

OFAQVITANI OFficina AQVITANI, fond de coupelle. (Sch., Aurès).

(ATEVS)

OFATE OFficina ATEi, fond d'un vase conique. (Sch. Aurès, Lomb.).

(AVIVS)

..AVII [OF]ficina AVII, fond de coupelle. (Sch., Aurès). — Le V et l'I sont liés.

(CALVVS)

OFICALVI OFficina CALVI, fragment de coupe. (Sch., Aurès, Lomb.).

(CASTVS)

CAS + CASTI manu, fond de coupelle. (Sch., Aurès, Lomb.). — Le T et l'I sont remplacés par une croix.

CASTI CASTI manu, fragment de coupe (Sch., Aurès, Lomb.).— L'S et le T sont liés.

(CELADVS)

CELADFEC CELADUS FECit, fragment de patère. (Sch., Lomb.).

(CELER)

CELER... CELER [FEC]it, fragment de coupelle. (Sch.).

Digitized by Google

(CNEVS)

CNEVSF CNEVS Fecit, fragment de coupelle. (Sch.).

(COCVS)

OFCOCI OFficina COCI, fragment de coupe. (Sch., Aurès, Lomb.).

(CRESTVS)

OFCR.STI OFficina CR[E]STI, fragment de coupe. (Sch., Lomb.).

(FIRMVS)

OFFIRM OFficina FIRMi, fragment de coupe. (Sch.).

(GALLICANVS)

GALLICÂNI officina GALLICANI, fond d'un poculum de 0m23 d'ouverture. (Sch., Lomb.).— L'A et l'N sont liés.

(IRNVS)

IeCÎRNVS FECit IRNVS, fragment de patère. (Sch.). — Les lettres C et I, — R. N et V sont liés.

(IOAVIVS (?)

IOAV Fragment de coupelle. — Sigle inédit.

(LVCCEVS)

OFIVCCEI OFficina LVCCEI, fragment de patère. (Sch.)

(NAVIVS)

NAV NAV [ii] manu, fragment de coupelle. (Sch., Aurès NÂRVI).

(PASSENVS)

OFPASSE OFficina PASSEni, patère. (Sch., Lomb.).

PA..... OFficina PA[SSENI] ou PA[TERNI], ou PA[TRICI], fragment de patère. (Sch., Lomb.).

(PRIMVS)

OFPRI.. OFficina PRI[MI], fragment de coupelle. (Sch. Aurès, Lomb.).

.....MI [OF]ficina [PRI]MI, fragment de patère. (Sch., Aurès, Lomb.).

(QVARTVS)

QVÂRTO QVARTI Officina, fragment de coupelle. (Sch. Aurès, Lomb.). — Le V et l'A sont liés. — La lettre I est inscrite dans l'O.

Digitized by Google

(ROELIVS ?)

..ROELI [OF] ROELI, fond de coupelle. — Sigle inédit.

(RVTAENIVS ?)

RVTAEN (?) RVTAEN[I] manu, fond de coupelle.

(SENILIS ou SENICVS)

SEN SEN[I] manu, patère. (Sch., Aurès, Lomb.).

(VITALIS)

OFVITALIS OFficina VITALIS, coupelle. (Sch. Aurès, Lomb.).

(VITRVS)

VITRVS VITRVS fecit, coupelle. — Sigle inédit.

(VMBRISCVS ?)

FECVM FECit VMbriscus, fond de coupelle. (Sch., VMBRISCI ; Lomb. : VMBRI).

(XINVS)

XINM XINi Manu, fond de coupelle. (Aurès) RDIS‖X INI) Les lettres X et I sont liées.

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

Recueillies sur l'emplacement de l'Oppidum

Corinthe

Tête casquée de Minerve. à gauche ; derrière un paon. — *R.*, Pégase courant. — *Argent.*

Marseille

Tête de Diane à droite.— *R.*, Taureau cornupète MASSA.— *Petit bronze.*

Rome

Tête de Pallas, à droite ; derrière X. — *R.*, ROMA. Les Dioscures à cheval courant à droite. — *Denier d'argent.*

Tête de Pallas, à droite ; derrière X.— *R.*, $\frac{\text{OPILIPI}}{\text{ROMA}}$. Les Dioscures à cheval, courant à droite. — *Denier d'argent.*

On considère ces deux monnaies comme ayant été frappées de l'an 485 à l'an 527 de Rome (269-227 av. J.-C.).

Digitized by Google

M. Acilius, triumvir (50 av. J.-C.)

SALV[TIS].Tête de la Santé à droite.— *R.*, M. AC[ILIVS]. III. VIR. VALETV. La déesse Hygie, debout, appuyée sur une colonne. — *Denier d'argent.*

Auguste (30 avant J.-C. — 14 ap. J.-C.)

[DIVVS] AVGVSTVS. PATER. Tête radiée à gauche ; *R.*, autel monumental accosté des lettres S C ; à l'exergue PROVIDENT. — *Moyen bronze. (Médaille frappée sous Tibère).*

Agrippa, (18-12 av. J.-C.)

M. AGRIPPA.[L. F.] COS. III. Tête à gauche. — *R.*, S. C. Neptune debout, appuyé à gauche sur un trident, un Dauphin à droite. — *Moyen bronze.*

Colonie de Nimes

IMP. DIVI. F. Têtes opposées d'Auguste et d'Agrippa, accostées ou non des lettres PP. *R*, COL-NEM, crocodile enchaîné à un palmier. — *Moyen bronze*, 3 types.

Caligula (37-41)

C. CAESAR.AVG.GERMANICVS. PON. M. TR. POT. tête nue à gauche ; *R.*, VESTA. figure assise tenant une patère à la main droite. S. C. — *Moyen bronze.*

Claude I (41-54)

TI. CLAVDIVS. C[AESAR. AVG. P.] M. TR. P. IMP. tête nue à gauche. *R.*, pas de légende. Pallas, armée d'un casque, d'un bouclier et d'un javelot. S. C. — *Moyen bronze.*

[TI.CLAVDIV]S. CAESAR. AVG. P. M.. [TR.. P. IMP.] tête nue à gauche.— *R.*, LIBERTAS AVGVSTA. La Liberté tenant à la main le pileum. S. C. — *Moyen bronze.*

Néron (54-68).

NERO. CL[AVDIVS-CAE]SAR-AVG.GER. P. M. TR. P. [IMP.] Tête nue à droite. *R.*, Cheval galopant. — Légende fruste. — *Grand bronze.*

[IMP. NER]O. CAESAR. AVG. P. MAX. TR..P. PP. Tête nue à droite. *R.*, pas de légende, Victoire ailée, portant un disque de la main droite. S. C. — *Moyen bronze.*

IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. [P. PP] tête nue à gauche. *R.*, même type qu'au revers précédent. — *Moyen bronze.*

Digitized by Google

Othon (69)

[CÆSAR. AVGVST. PO]NT. MAX. TRIBUNIC. POT. Tête nue à gauche. — *R.*, A. A. A. F. F. M. SALVIVS, OTHO. III. VIR. Dans le champ S. C. — *Moyen bronze.*

Vespasien (69-79)

.....VESPASIANVS. AVG..... Tête laurée à droite. *R.*. Aigle. sans légende. — *Argent, 19 millim.*

[IMP. CAES].VESPASIAN. AVG. COS..... Tête à droite, fruste. *R.*,[FE]LIC[ITAS. P]VBLICA. La Fortune tenant une corne d'abondance. — *Moyen bronze.*

[IMP.] CAES. VESPASIAN. AV[G..... Tête à droite. *R.*, autel monumental accosté des lettres S. [C] ; à l'exergue, PROVIDE..— *Moyen bronze.*

Domitien (81-96).

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XII. TR..... Tête radiée à droite, *R.*, VIRTVTI [AVGVSTI] guerrier debout, appuyé sur une lance. S. C. — *Moyen bronze.*

.....DOMITIAN. COS. VII. Tête à droite. — *R.*, Pas de légende. Guerrier debout, appuyé sur une lance. — *Moyen bronze.*

..... VESP. DOMITIANVS..... Tête à droite. — *R.*, La Fortune debout. S. C. — *Moyen bronze.*

Trajan (98-117)

[IMP. CAES. NER].TRAIANO. AVG. GERM. DAC. [P. M. T] R. P.COS III P.tête laurée à droite ; *R.*,S.P.Q.R. OPTIMO. PRINCIPI. Trophée militaire(?)accosté des lettres S. C.

.....TRAIANO. AVG. GER. DAC..... Tête à droite. R., femme debout (?) fruste. — *Grand bronze.*

Hadrien (117-138)

IMP. CAESAR.TRAIANVS. HADRIANVS. AVG. P.M. TR. P. COS. III. Tête laurée à droite, *R.*, LIBERTAS. PVBLICA. S.C. La Liberté assise. — *Grand bronze.*

HADRIANVS. AVG. COS. III. P. P. Tête laurée à droite. *R.* CONC[ORDIA].AVG. La Félicité debout, portant une corne d'abondance. S. C. — *Grand bronze.*

Digitized by Google

Antonin et Faustine (138-161)

ANTONINVS.AVG.PIVS.P.P..... Tête laurée à droite *R.*, fruste. — *Moyen bronze.*

[ANTONINV]S.AVG.PIVS..... Tête laurée à droite. *R.*, légende fruste, femme debout, appuyée sur un bouclier. — *Moyen bronze.*

.....ANTONINVS.AVG..... Tête laurée à droite. *R.*, légende fruste, Génie ailé, debout, s'appuyant sur une lance. *Moyen bronze.*

FAVSTINA.[AVG.PII.AVG] Tête nue à droite. *R.*, légende fruste, femme debout. S.C. — *Moyen bronze.*

Marc-Aurèle (161-180)

[M. AVREL.AN]TONINVS PIVS.AVG.GERM. Tête à droite. — *R.*,.....COS..... figure fruste. — *Moyen bronze.*

Lucille, fille de Marc-Aurèle, épouse de L. Verus

LVCILLA.AVGVSTA. Tête à droite. *R.*, IVNO[NI.REGINAE]. Junon debout, appuyée sur une lance et tenant de la main droite une patère ; un paon à ses pieds. S.C. — *Moyen bronze.*

Crispina, femme de Commode (190-192)

C[RISPINA. AV]GV[STA, tête à droite. — *R.*, ... S. C. — La Félicité debout tenant une corne d'abondance. — *Moyen bronze.*

Alexandre Sévère (222-235)

[IMP.] CAES.M.AVR. SEV. AL[EXAN]DER. AVG. Tête laurée à droite. *R.*, légende fruste. Guerrier debout, appuyé sur une lance. *Grand bronze.*

Valérien (253-263)

IMP. LICINIVS. [V.] AVG. Tête laurée à droite. *R.*, IOVI.CONSERVATORI. Guerrier debout, appuyé sur sa lance. P.— *Petit bronze.*

Gallien (260-268)

GALL[IENVS.]AVG. Tête radiée à droite. *R.*, CONS.... ...REDVX, femme debout, tenant une corne d'abondance. — *Petit bronze.*

GALLIEN[VS.AVG].Tête radiée à droite. *R.* [SA]LVS. AVG. femme debout, accostée du chiffre XII.— *Petit bronze.*

Digitized by Google

[GALLIE]NVS.AVG] Tête radiée à droite.*R.*,....CONS. AVG.cerf allant à droite. *Petit bronze.*

GALLIENVS.AVG. Tête radiée à droite.*R.*, AETERNIT [AS].AVG. Figure debout, tenant un globe à la main gauche. — *Petit bronze.*

GALL[IENVS.AV]G. Tête radiée à droite.*R.*, CONS.... .....T.....guerrier debout. — *Petit bronze.*

GALLIENVS.AVG. Tête radiée à droite. *R.* LAETITIA. AVG. femme debout, tenant une couronne.— *Petit bronze.*

[GALL]IENVS.AVG. Tête radiée à droite. *R.*, [NEPT]V NO. C[ONS.AVG.] chien allant à gauche ; en dessous la lettre B.— *Petit bronze.*

Tétricus père (267-274)

IMP.TETRICVS.P.F.AVG.tête radiée à droite. *R.*, VIRTVS.[AVG] guerrier debout, tenant une lance et un javelot. — *Petit bronze.*

Claude II (268-270)

[IMP.C.]CLAVDIVS.AVG. Tête radiée à droite. — *R.*,... figure debout, tenant une lance.— *Petit bronze.*

IMP.CLAVDIVS.[AVG.] tête radiée à droite.*R.*, [FIDES] MILIT, femme debout,tenant de chaque main une enseigne militaire.—*Petit bronze.*

[IMP.]C.CLAVDIVS.A[VG.] tête radiée à droite. *R.*, [VIRT]VS.AVG] guerrier debout. *Petit bronze.*

[IMP].C.CLAVDIVS.AVG. tête radiée à droite. *R.*, [FELI]CITAS.[AVG]. femme debout. — *Petit bronze.*

[IMP.C.CLA]VDIVS.AVG. tête radiée à droite. *R.*, [AE-QVITAS.] AVG. La Libéralité tenant une corne d'abondance à la main. — *Petit bronze.*

DIVO.CLAVDIO. tête radiée à droite. *R.*, CONSEC[RATIO]..... — *Petit bronze.* (*Médaille frappée après la mort de l'empereur.*

Severina, femme d'Aurélien (270-275)

SEVERINA. AVGUSTA.— Tête à droite. — *R.*, fruste. — *Petit bronze.*

Dioclétien (284-305)

IMP.DIOCLETIANVS. AVG. Tête laurée à droite. *R.*, GENIO. POPVLI. ROMANI. Génie du peuple romain, le

Digitized by Google

modius sur la tête, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. — *Moyen bronze.*

Maximien (286-305)

IMP. CAE. MAXIMIANUS. P. F. AVG. Tête radiée à droite. — *R.*, CONCORDIA. MILITVM. La Victoire ailée couronnant deux guerriers debout. — *Moyen bronze.*

Constance-Chlore (305-306)

...CONST[ANTIVS.NOB.CAES.](?) tête laurée à droite. *R.* fruste. — *Petit bronze.*

Constantin Ier (306-337)

IMP.CONST[ANTINVS.P.F.AVG] tête laurée à droite. *R.* SOLI. INVICTO.COMITI. Apollon tenant un globe à la main. A.S.— *Petit bronze.*

Constantin II (337-340)

CONSTANT[INVS.P.F.A]VGVSTVS,tête laurée à droite. *R.*,..... EXERCITVS, deux guerriers gardant des enseignes militaires. — *Petit bronze.*

Constance II (350-351)

FL.IVL.CONSTANTIVS.NOB.C. tête laurée à gauche.*R.* [VIRTVS] CAESS. Edifice surmonté de quatre tourelles et d'une étoile.

FL. [IVL] CONSTANTIVS. [NOB. C.] tête laurée à droite. *R.*..... guerriers gardant une enseigne. — *Petit bronze.*

FL.IVL.CONSTANTIVS.NOB.C. tête laurée à droite. *R.*,....EXERCITVS, guerriers gardant des enseignes militaires. — *Petit bronze.*

Théodose (379-392)

.....THEODOSIVS. P... tête à droite. *R.*, VOT. X.-MVLT.XX dans une couronne.—*Petit bronze* de 12 millim.

Arcadius (392-408)

.... ARCAD.....(?) tête à droite. *R.*, fruste... — *Petit bronze* de 12 mill.

Digitized by Google

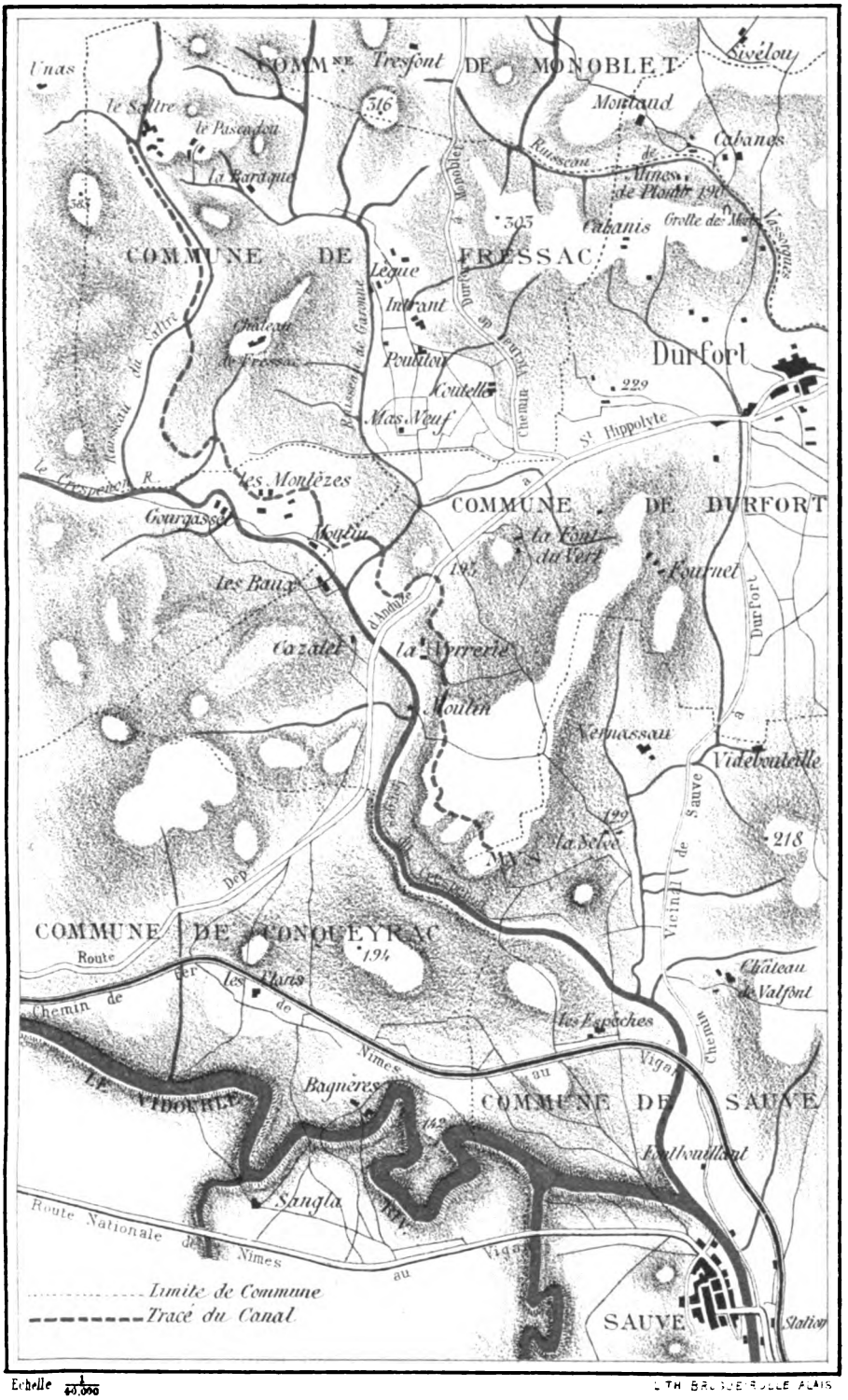

PLAN GÉNÉRAL

Digitized by Google

Digitized by Google

Girod photogr, Alais.

VUE DE L'EMPLACEMENT DE MUS

Digitized by Google

VUE DES GORGES DU CRESPENON

Digitized by Google

3

2

1

G. Féminier, del.

LITH. BRUGUEIROLLE, ALAIS

POTERIE SAMIENNE

Digitized by Google

Digitized by Google

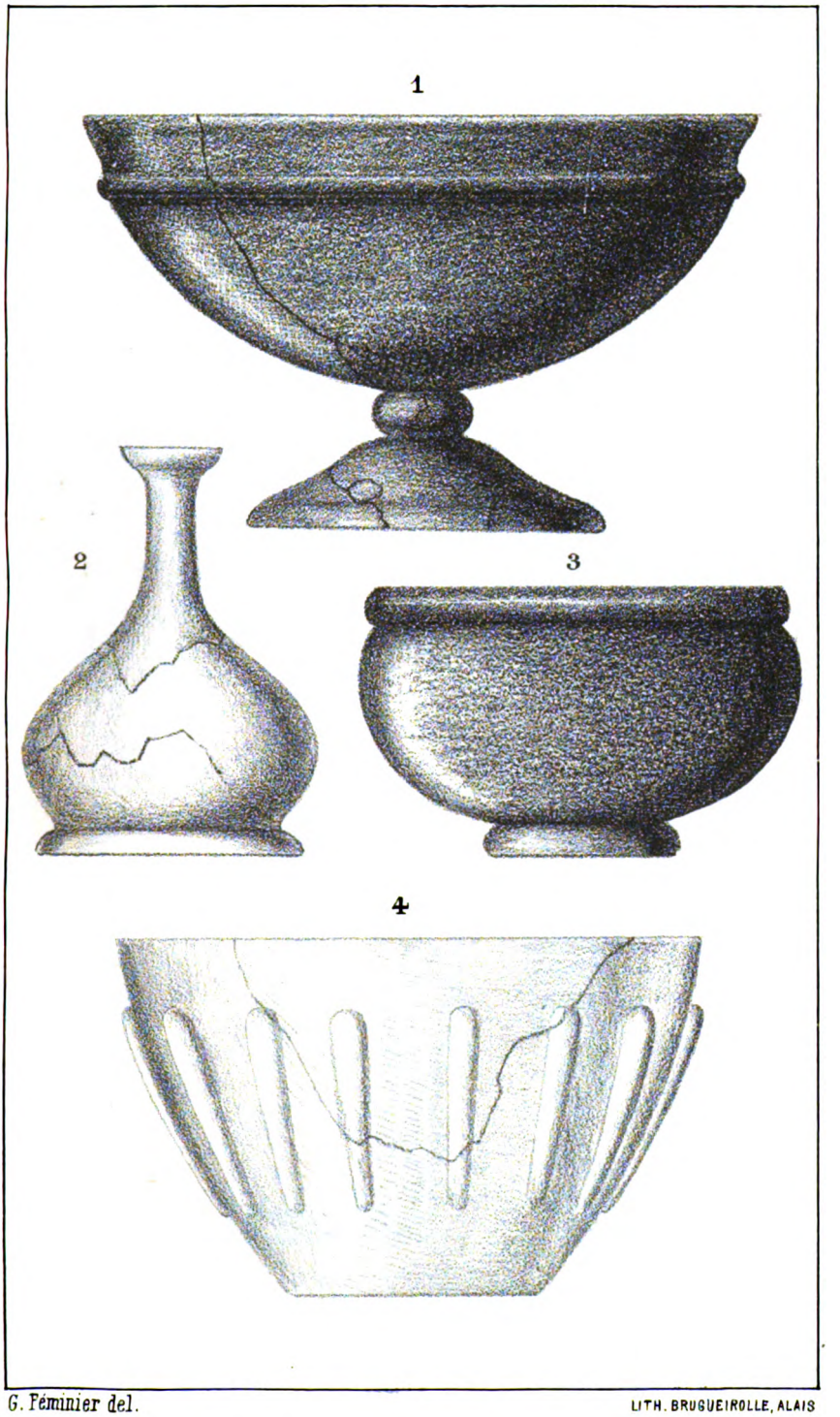

G. Péminier del. LITH. BRUGUEIROLLE, ALAIS

VASES EN VERRE

Digitized by Google

Digitized by Google

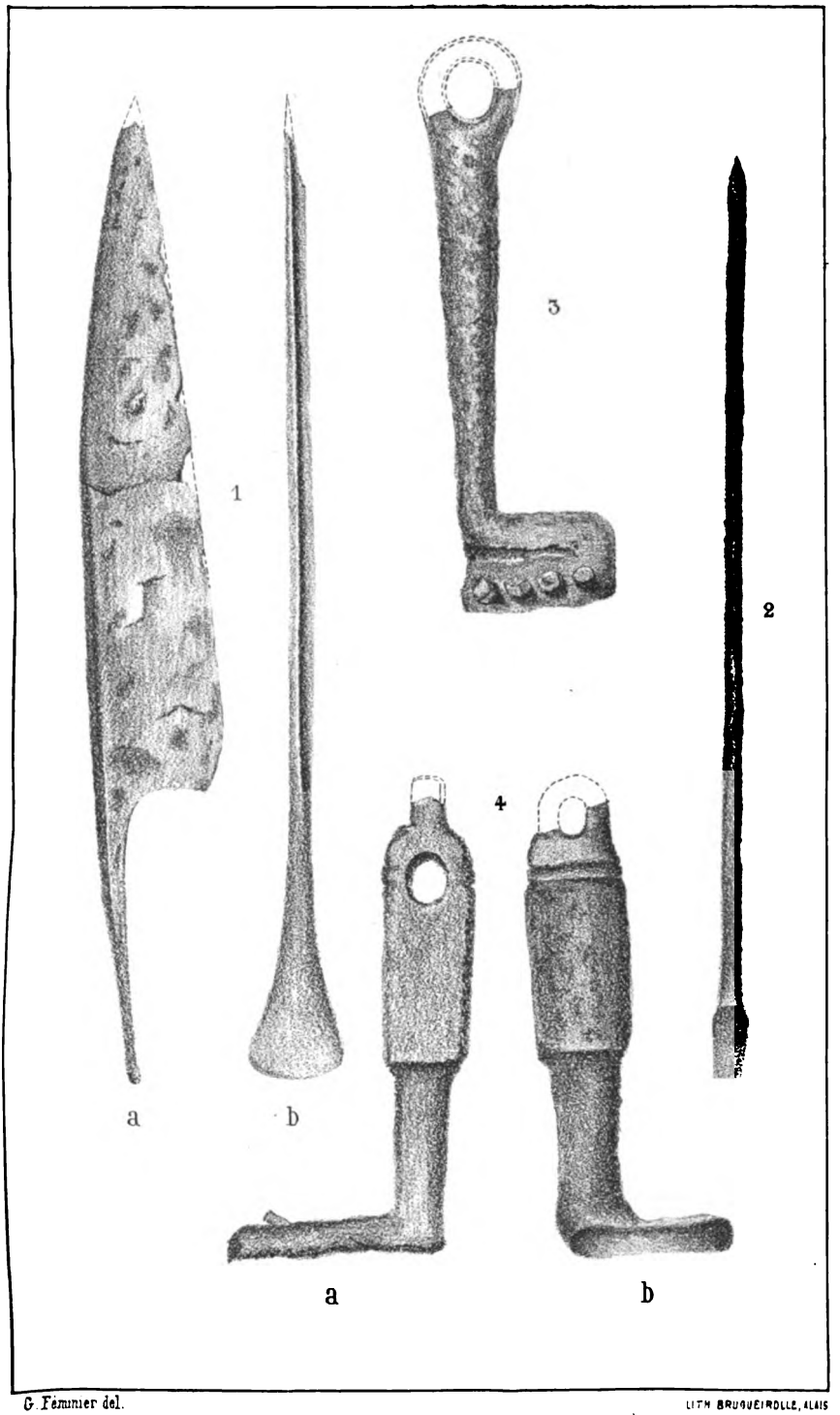

G. Fémmier del. LITH BRUGUEIROLLE, ALAIS

OBJETS EN FER

Digitized by Google

Digitized by Google

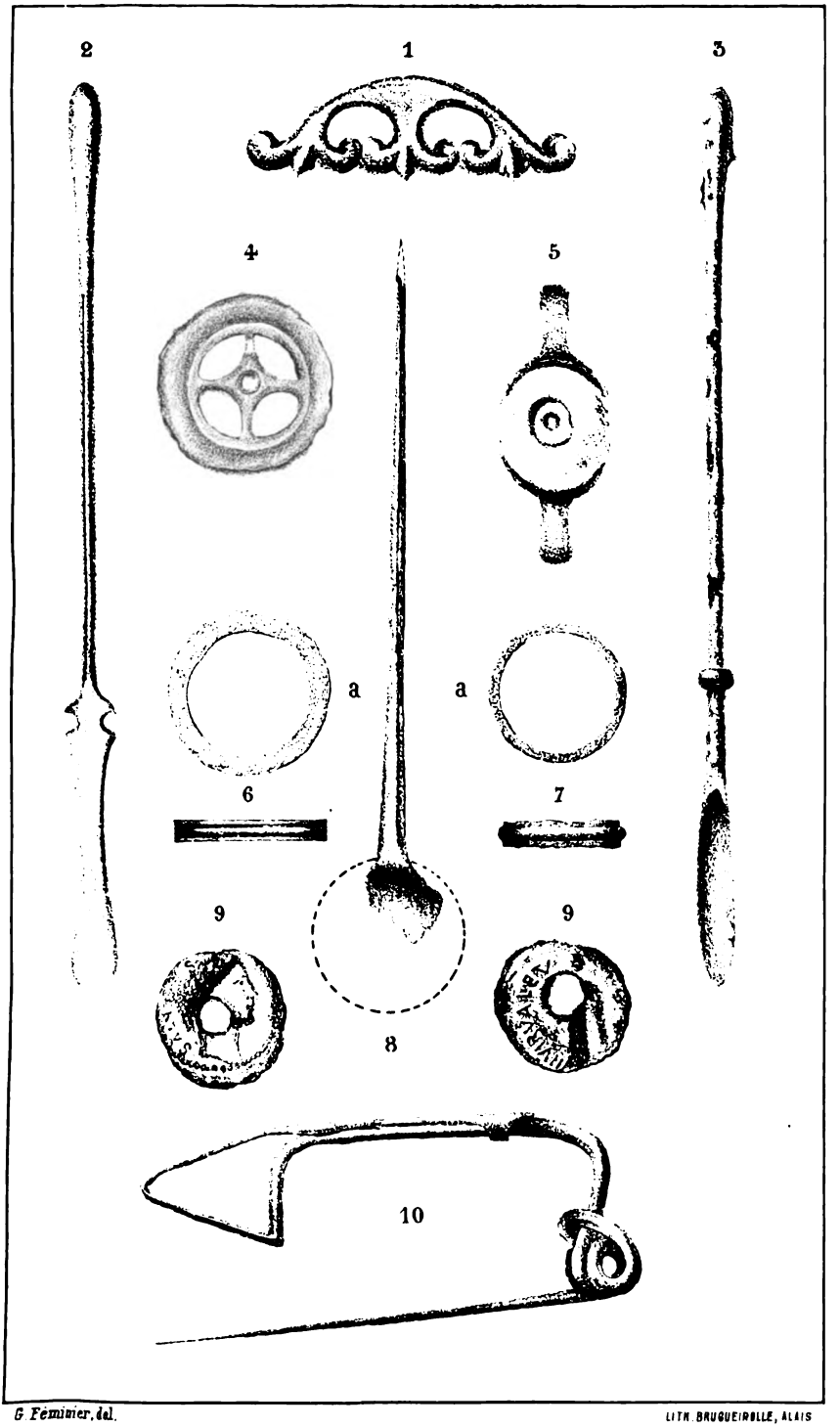

G. Féminier, del. LITH. BRUGUEIROLLE, ALAIS

OBJETS EN BRONZE

Digitized by Google

Digitized by Google

RUINES DE L'AQUEDUC DE GARONNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Gired photogr, Alais.

VUE DU CANAL DE MUS

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE I. — Plan topographique des environs de Mus (Echelle de 1/40.000)

PL. II. — Vue générale de l'emplacement de la ville de Mus.

PL. III. — Les gorges du Crespenon sous l'Oppidum.

PL. IV. — Poterie Samienne : 1. Vase restauré en demi-gr. ; 2. Sigle du potier GALLICANVS ; 3. Détail de la frise sous le vase, gr. nat.

PL. V. — Vases en verre : 1. Coupe en verre bleu et émail blanc à l'intérieur, restaurée, de gr. nat. ; 2. Fiole à parfum en verre blanc, de gr. nat. ; 3. Petit vase en verre vert, restauré, de gr. nat. ; 4. Vases à côtes, en verre bleu pâle, restauré, aux 3/4 de la gr. nat.

PL. VI. — Objets en fer : 1. *a.* et *b.* couteau à dos en ailette ; 2. Stylet à écrire ; 3. Clef de porte à anneau de suspension ; 4. *a.* et *b.*, clef de porte à double anneau de suspension.

PL. VII. — Objets en bronze : 1. Ornement de coffret ; 2. Spatule plate à onguent ; 3. Spatule creuse à parfum ; 4. Broche argentée pour vêtements ; 5. Pièce de collier (?) ; 6. a. et b., bague, double rainure ; 7. *a.* et *b.*, bague en relief ; 8. Pièce de monnaie en argent, percée, ayant servi d'amulette ou d'ornement ; 9. Fibule pour vêtement.

PL. VIII. — Vue des ruines de l'aqueduc de Garonne.

PL. IX. — Vue du canal de Mus au milieu des rochers.

Erratum : Page 16. — Dernière ligne, au lieu de *abellæ*, lire *tabellæ*.

Page 101. — Note (1), au lieu de pl. X, lire pl. IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGE DU PAPE GÉLASE II

D'ALAIS A CLUNY

ET

MORT DE CE PONTIFE AU MILIEU DES CLUNISTES

Le 29 Janvier 1119

Par M. J. MALINOWSKI, membre non résidant

Malo libertatem periculosam quam servitium quietum.

I

Le 10 décembre de l'an de grâce 1118 (1), d'après les chroniques du Languedoc, la petite ville d'Alais était toute entière en grand émoi : le pape, ou comme on le disait alors, l'*Apostole* arrivait dans ses murs, escorté par le clergé, les seigneurs et le peuple cévenol. Nous ne chercherons pas à reproduire ici, par l'imagination, l'aspect modeste qu'avait alors ce centre de population, situé sur les bords du Gardon et limité problablement à ce qu'on appelle actuellement la Roque, ou quartier situé réellement entre deux rochers, dont l'un portait sur ses flancs le château féodal, la tour Peletine (2), et l'autre formant le contrefort de

(1) Cette date, qui figure dans toutes les histoires de la ville d'Alais, est cependant fausse. Cela n'était pas en 1118, mais bien en 1119, car le pape Gélase est mort le 29 janvier 1119, date très certaine; et, à cette époque, le commencement de l'année n'était pas au 1er janvier, mais bien au printemps, et le mois de décembre, comme tous les autres mois de l'hiver, se trouvait dans la même année. C'est Dom Vaissette ou bien quelques Bénédictins qui l'ont précédé qui ont commis cette erreur. L'auteur de l'*Histoire du Languedoc* semble même s'en apercevoir, car il dit : « Comment cela se fait-il que la bulle du pape Gélase, « datée de Saint-Gilles, porte le millésime 1119. » Mais non-seulement cette bulle, mais encore une autre datée d'Orange porte aussi la même année; et même ces deux documents, qui se trouvent dans les pièces justificatives du deuxième volume de

(2) Ainsi désignée en souvenir du nom propre des seigneurs d'Alais de la famille Pelet.

Digitized by Google

la montagne de l'Hermitage, s'avançant probablement alors jusqu'au bord de la rivière (1).

Disons d'abord pourquoi l'Apostole avait quitté la sainte ville de Rome, pourquoi il venait sur le sol du Languedoc, dans les domaines du roi de France, et, pourquoi, en prenant le chemin détourné, il passait par cette petite ville d'Alais, en dehors des grandes voies de communication qui devaient le conduire directement des bords de la Méditerranée vers l'importante cité de Lyon, vers la sainte ville de Reims et vers le royal Paris qui devait, sans doute, être le but final de son voyage (2).

Le pape dont il s'agit s'appelait Gélase II. Avant son élévation au trône pontifical, on le nommait Jean de Gaëte. Il était né de parents nobles, mais peu riches. Dans sa jeunesse il fit de bonnes études ; plus tard, il entra dans l'ordre de Saint-Benoit et passa plusieurs années dans la cé-

---

l'*Histoire du Languedoc*, sont placées dans l'ordre de l'ancien calendrier, c'est-à-dire que celle qui est donnée dans le mois de novembre 1119 précède celle qui a paru en janvier de la même année. La même différence paraît exister dans les Annales de la ville de Pise, où le passage du pape Gélase II est rapporté à l'année 1119 et non pas à 1118, année dans laquelle est mort son prédécesseur Pascal II.

(1) Disons ici en passant que le nom de la Roque donné au plus ancien quartier d'Alais nous paraît être identique avec le nom actuel de la ville ou en être une traduction. En effet, les racines *ariennes* ou *arias*, *Als*, *Fals*, *Vals*, sont identiques avec les mots : *Falaise*, français ; *Fels*, allemand ; *pellis*, latin, etc.; et toutes les localités qui les portent se trouvent dans une situation rocailleuse et escarpée. Il y a donc une similitude des noms entre *Alise* en Bourgogne, *Alère* en *Franche-Comté*, *Alais* des *Cévennes*. Comme il y a une parenté évidente entre ces noms et les noms de la ville de *Falaise*, en Normandie, *Vals*, dans l'Ardèche, et *Houffalire*, en Belgique. Et ce qui prouve jusqu'à la dernière évidence que le nom d'Alais signifie rocher, c'est que dans la même chaine jurassique qui se développe à l'ouest de cette ville se trouve une autre montagne très escarpée, dans les environs de Saint-Hippolyte, qui s'appelle le Roc d'Alais et qui présente quelque chose de semblable à celle qui domine l'ancienne ville d'Alais, et à laquelle on donne actuellement le nom de Rochebelle.

(2) On suivait à cette époque les traces des anciennes voies romaines dans la Gaule, dont l'une conduisait de Marseille à Lyon par la rive gauche de ce fleuve. Ici, au contraire, le pape exilé semble se trouver sur la route qui menait de Nimes à Clermont, en Auvergne.

Digitized by Google

lèbre abbaye de Mont-Cassin, sous la discipline de l'abbé Odène. Mais le pape Urbain II, ce grand promoteur de la première croisade, découvrit ou crut avoir découvert de grandes capacités dans le jeune moine; il le tira du monastère, le fit cardinal-diacre de l'église romaine et puis chancelier de la cour papale, ne croyant pas assurément que, par toutes ces faveurs et dignités, il ne faisait qu'accumuler l'orage qui devait éclater un jour sur la tête de ce pauvre Jean de Gaëte. Déjà comme cardinal il a fait l'apprentissage de tous les maux de la vie politique agitée, car sous le pontificat de Pascal II, comme premier conseiller du pape, il a eu à soutenir la fameuse lutte entre l'empire et le sacerdoce, lutte si connue dans l'histoire, sur laquelle tant de volumes laborieux ont été écrits, et que nous oserons cependant envisager dans le courant de ce travail, d'un point de vue tout à fait nouveau, et cela principalement par la considération des personnes qui entouraient Gélase II, et qui, d'après toute la probabilité, l'ont amené à Alais.

On sait que les empereurs d'Allemagne, maîtres alors de la plus grande partie de l'Italie, voulaient à tout prix établir leur domination et leur suprématie sur le Saint-Siège. S'ils avaient pu réussir dans leurs projets ambitieux, ils auraient créé en Occident, quelque chose d'analogue à ce qui existe actuellement en Russie, où l'église est complètement soumise au pouvoir séculier des empereurs autocrates. La puissance matérielle de l'Allemagne, les souvenirs, encore vivaces à cette époque en Italie, de la toute puissance des anciens empereurs de Rome, les favorisaient dans leurs projets ; mais il y avait aussi, principalement en dehors de l'Italie, dans les Gaules, en France, d'autres souvenirs et d'autres idées qui ont créé une force diamétralement opposée aux efforts de la puissance germanique. C'est précisément à l'examen des ressorts secrets de cette force opposante que nous nous proposons de nous livrer dans ce travail. Mais le moment n'est pas encore venu pour développer cette partie de notre thèse, et nous sommes obligé de revenir au personnage principal, à Jean de Gaëte, cardinal, le bras droit de ce pape Pascal II qui, après un règne orageux, mourut à Rome, le 18 janvier 1118 (1). Les cardinaux, réunis dans la

(1) C'est ce même pape Pascal II qui tint concile à Saint-

Digitized by Google

ville éternelle, nommèrent immédiatement son successeur, sans demander l'autorisation de l'empereur Henri V. Et Jean de Gaëte, sur qui tomba le choix, pris à son couronnement le nom archaïque de Gélase, qui a été déjà porté par un saint pontife, contemporain de Clovis Ier, comme s'il pressentait, que lui, Gélase II, sera bientôt obligé de se mettre sous la protection de cette puissance franque, qui s'établit dans la Gaule sous le pontificat de son homonyme Gélase Ier. L'empereur d'Allemagne fut offensé de ce choix et pour se venger de cet affront, il n'avait pas même besoin de tirer l'épée, car il avait encore à son service une force qu'il pouvait employer en cas de besoin. C'étaient les souvenirs de l'ancienne liberté du peuple romain, souvenirs que réveillait alors l'action d'un chef puissant nommé Cincio Frangipani, qui, ennemi personnel du nouveau pape, se décorait du beau titre de tribun du peuple de Rome. L'empereur, je le repète, n'avait pas besoin de marcher sur la ville éternelle à la tête de ses reitres et lansquenets pour chasser le pape élu sans son consentement. Il n'avait qu'à faire signe au tribun du peuple, à Cincio Frangipani, et à lui envoyer tout au plus quelques soldats allemands, qui étaient armés, dit-on, avec des flèches empoisonnées. En se servant de ce secours et de son influence sur le peuple de Rome, Cincio Frangipani chassa facilement le pape de sa capitale. Le pontife, exilé avec ses adhérents, se rendit à Gaëte, sa ville natale, qui, par une coïncidence extraordinaire, a servi de nos jours, de nouveau de refuge au pape Pie IX obligé de fuir en 1848. Lorsque Henri V entra en Italie en souverain, le trône papal était censé vacant. Cependant le jeune monarque, à peine installé à Rome, jugea à propos de rappeler le pape exilé, voulant, soi-disant, se réconcilier avec lui et recevoir de sa main la couronne impériale. Mais Gélase II, en appliquant aux Allemands la maxime connue : *Timeo Danaos et dona ferentes*, ne voulut venir dans la ville éternelle et se mettre entre les mains du jeune souverain et du vieux tribun dont il avait eu tant à se plaindre.

Gilles dans l'année 1115, ce qui donna l'impulsion aux travaux de la célèbre basilique qui existe encore aujourd'hui, comme on le voit par une pierre murée dans la paroi de ce temple : AD 1116, *hoc templum Sancti Egidii edificam cepit* (sic) *mende aprili. feria edo in octava pasche* (sic).

Digitized by Google

Là-dessus l'empereur nomma un autre pape de son plein pouvoir, au milieu des acclamations frénétiques de la population romaine, qui ne demandait pas mieux que d'avoir le plus souvent possible à proclamer des papes nouveaux, ce qui lui donnait toujours quelques jours de fêtes et d'oisiveté et quelques spectacles plus ou moins magnifiques à contempler. Car, sous les papes, comme sous les Césars, ce peuple n'a jamais demandé autre chose que *panem et circenses*. Le nouveau pape de la création impériale, ou anti-pape par rapport à Gélase II, était français d'origine. Il s'appelait Maurice Bourdin, né dans le Limousin ; il avait passé quelque temps dans le royaume de Portugal avec le titre d'évêque de Braga. Le nouveau pontife prit pompeusement le nom de Grégoire VIII, tout en repoussant la ressemblance avec Grégoire VII, qui, si longtemps, tint tête à l'orage et excommunia l'empereur Henri IV. Bourdin, au contraire, commença son service pontifical par le couronnement du fils de l'empereur exilé, de ce jeune Henri V, qui, croyant le pape Gélase II abandonné de tout le monde et l'Italie pacifiée pour longtemps, repassa les Alpes et avec son camp impérial rentra tranquillement dans le territoire de la Germanie. Gélase II crut devoir profiter de l'absence de l'empereur. Il savait très bien comment le peuple romain était instable et changeant. Un nouveau pape, un nouveau gouvernement étaient déjà désirables, car Maurice Bourdin avait été discrédité au bout de très peu de temps. Gélase II crut bien faire en venant à Rome en cachette. Il trouva l'asile sûr dans un couvent dont les moines lui étaient dévoués, et où il put préparer un projet de sa restauration. Le jour fixé, le véritable pape, notre Jean de Gaëte, notre Gélase II, devait paraître tout à coup à l'autel de l'église du monastère dont nous venons de parler, en portant tous les ornements pontificaux. Ses adhérents avertis devaient remplir le temple avec les armes cachées et au moment où le vrai pontife aurait donné sa bénédiction *urbi et orbi*, les amis, en profitant de l'enthousiasme causé par l'imprévu devaient le proclamer seul pape de Rome et le conduire en triomphe au Vatican, pour l'installer solennellement et pour détrôner l'anti-pape Bourdin. Comme on le voit, ce plan avait été très bien conçu, mais le coup d'état projeté ne put réussir. Le vieux Cincio Frangipani, qui avait dans Rome un grand nombre

Digitized by Google

de ses affidés, apprit bientôt qu'on tramait quelque chose dans un couvent obscur. Il s'y rendit immédiatement avec ses satellites allemands et ayant éprouvé de la résistance, il attaqua le monastère de vive force. Les flèches empoisonnées firent merveille, et notre malheureux pontife fit ce qu'il y avait de mieux à faire dans une circonstance pareille, il s'échappa du monastère assiégé en profitant de l'obscurité de la nuit et gagna la campagne romaine. Les chroniques de cette époque nous donnent la description du sac du couvent ; car il n'y avait pas à badiner avec le vieux tribun, pour qui le pillage, le meurtre et l'incendie n'étaient qu'un jeu et une espèce de passe-temps ordinaire. Les mêmes chroniques nous ont conservé quelques détails relatifs à la personne du pape et de ceux qui formaient son cortège. Le porte-croix de Gélase, qui devait le précéder dans la fuite, tomba de cheval au milieu de la nuit et fut sauvé de la mort par une pauvre femme qui le cacha dans sa maison. On trouva le saint-père dans la campagne, accablé de chaleur et de fatigue. Un historien des papes met dans la bouche de Gélase II un discours éloquent en latin, qu'il prononça dans cette occasion et dans lequel il dit :

« Suivons l'exemple de nos pères et les préceptes de l'E-
« vangile, puisque nous ne pouvons pas vivre dans cette
« ville maudite, allons dans les autres pays. Fuyons cette
« Babylone, cette ingrate terre d'Egypte et allons demander
« l'hospitalité à ceux qui nous aiment et qui reconnais-
« sent notre autorité ». La fuite du pape était dirigée du côté de Pise, mais cette ville, quoique libre, indépendante, puissante et républicaine alors, ne pouvait pas braver la colère impériale et donner pour longtemps à Gélase un asile sûr et inviolable. Le pape avait d'ailleurs, auprès de lui, un grand personnage de l'époque, qui lui indiquait un but plus éloigné et plus conforme à sa situation malheureuse. Gélase II suivit ses conseils et s'embarqua sur la Méditerranée. Le personnage mystérieux donna l'ordre au pilote de se diriger vers le golfe de Lyon et le port de Maguelonne. Qui était-il ? Nous le verrons bientôt.

II

Dans les circonstances ordinaires, le chemin le plus naturel pour un pape fuyant Rome et venant en France, était de débarquer à Marseille. Mais n'oublions pas que cette ville

Digitized by Google

importante était alors sous l'influence et sous la protection immédiate des empereurs, maîtres alors de la Provence, qui faisait partie du royaume de Bourgogne. La ville d'Arles même, capitale de ce royaume, qui s'étendait depuis les Alpes et le Jura jusqu'au bord du Rhône et de la Saône, ne pouvait pas donner l'hospitalité au pape exilé. Il ne faut pas oublier que les évêques de cet ancien municipe romain étaient toujours fortement attachés au pouvoir impérial, trouvant dans cette puissance un appui et une protection efficace contre certain seigneur du pays, espèce de chef de brigands, convoitant toujours les richesses du clergé qui s'ornèrent peu à peu des titres pompeux de comte de Baux, de Forcalquier, de Venasque et d'Orange. Le clergé et les habitants d'Arles et des autres villes importantes de la Provence, dis-je, n'avaient d'autres moyens pour préserver leur indépendance et leurs privilèges que de tenir fortement à l'empire. Et voici la raison pour laquelle, même au milieu de la plus grande effervescence de la querelle des investitures, Aicard, archevêque d'Arles (1), se déclarait toujours vassal fidèle de l'empereur et de l'empire malgré les foudres de l'excommunication lancées contre lui par Grégoire VII. La Provence n'était donc pas un asile convenable ni même le point de débarquement sûr pour l'infortuné Gélase II. Il fallait donc qu'il gagnât au plus tôt possible la célèbre abbaye de Saint-Gilles, sur la rive droite du Rhône ; cette abbaye dépendait directement de Cluny, centre monacal de premier ordre, d'où est parti le premier signal de la résistance aux prétentions de l'empire et la doctrine de la supériorité absolue du pouvoir ecclésiastique sur l'autorité impériale et sur tous les pouvoirs temporels. En effet, le célèbre Hildebrand de Savone, avant son exaltation comme pape, sous le nom de Grégoire VII, a été pendant plusieurs années le prieur à Cluny et le suffragant de Saint-Hugues. L'abbaye avait été fondée au commencement du x^e^ siècle, par Guillaume, duc d'Aquitaine et d'Auvergne, au milieu d'une épaisse forêt, dans laquelle, d'après toute probabilité, il y avait quelques vieux chênes rappelant les mystères de la religion druidique. Là, sous l'influence de l'idée chrétienne, greffée sur

(1) Voyez l'*Histoire générale de Provence*, in-4°. Paris, 1778, tome II, page 190. L'auteur s'appuie sur les actes des Comités, tome X, page 212.

Digitized by Google

les souvenirs antiques, se forma peu à peu une puissante congrégation de moines, qui étendit son action non-seulement sur la France tout entière, mais même sur l'Allemagne, sur l'Italie, sur l'Angleterre, sur l'Espagne et même jusqu'en Pologne, la Hongrie et le pays de l'Orient (1). Le premier de ses abbés, Bernon, était de la race des comtes de Bourgogne, et il paraît qu'il avait renoncé à gouverner ses états uniquement pour avoir l'honneur de diriger le gouvernement des deux puissantes abbayes de Cluny près de Mâcon et de Gigny en Franche-Comté, ce qui équivalait à un royaume. Le second, saint Odon, étendit son influence sur l'Italie même, où il parut à plusieurs reprises comme conseiller des papes et réformateur des couvents, même dans la ville éternelle. Le troisième, saint Mayeul, était incontestablement le premier personnage du x^e^ siècle, surnommé arbitre des princes et des rois, il aurait pu même être appelé faiseur de papes, car sans avoir jamais voulu accepter la tiare pour lui, il a décidé le choix de plusieurs pontifes ; absolument comme ce célèbre lord anglais de la guerre des deux Roses qui distribuait les couronnes à son gré et reçut, à cause de cela, dans l'histoire, le nom de faiseur de rois (*Kings-maker*). Le quatrième abbé de Cluny, Odilon de Mercœur, reconnu aussi comme saint de l'église romaine, fit encore accroître l'importance de sa congrégation, réunit un grand nombre de reliques les plus rares et les plus extraordinaires dans la basilique de Cluny, qui surpassait alors quant à la grandeur et la magnificence toutes les églises de la chrétienté. Il transmit son autorité à saint Hugues, fils de Dalmace, comte de Semur en Brionnais et beau-frère du duc régnant de Bourgogne. Nous l'avons vu, avec son vicaire Hildebrand, contester hardiment aux empereurs le pouvoir de nommer le pape, en proclamant carrément l'autorité sacerdotale souveraine sur la terre et supérieure à toute autorité laïque, soit héré-

(1) Partout où les Clunistes s'établissaient, ils engageaient les ducs et les rois à se soumettre au Saint-Siège et se dire les vassaux de Rome. De là vient l'hommage que Casimir I^er^, roi de Pologne, fit à Grégoire II, en 1046. Un acte pareil de la part de Pierre I^er^, roi d'Aragon, qui promit à Urbain II un tribut annuel pour son royaume, à perpétuité, et même les rois étaient obligés de s'engager à ne reconnaître d'autres évêques que ceux qui sortaient de l'ordre de Cluny. — Voyez l'*Histoire de Cluny*, par Prosper Loria, et *Cluny au* xi^e^ *siècle*, par l'abbé Cucherat.

Digitized by Google

ditaire, soit élective. Leur idéal, comme on le voit, était le christianisme des anciens gaulois, où les prêtres voués aux austérités et au célibat gouvernaient fièrement les peuples et les rois (1).

Mais à l'époque dont nous parlons, saint Hugues ne vivait plus, depuis dix ans déjà, et la haute dignité abbatiale de Cluny se trouvait alors entre les mains d'un jeune seigneur du midi de la France, *Ponce*, issu de l'illustre maison des comtes de *Melgueil* (Melgorium). C'était précisément ce personnage que nous avons vu dans le chapitre précédent, en Italie, auprès de l'infortuné Gélase II. C'est lui qui l'a amené d'abord à Maguelone, petit port de mer du littoral languedocien ; de là à Melgueil ou Maugio, le château patrimonial de sa famille et ensuite dans les murs fortifiés de l'abbaye de Saint-Gilles ; là, au milieu des Clunistes que soutenaient un grand nombre de rois, princes et barons de la chrétienté, vassaux de cette puissante congrégation avec laquelle les rois de France, eux-mêmes, étaient obligés de compter dans la gestion des affaires politiques de l'Etat, l'illustre exilé pouvait se moquer des colères impériales. Le jeune abbé de Cluny et successeur de saint Hugues, roulait dans sa tête de grands projets, car tout l'autorisait à rêver de vastes conceptions. Jeune, intelligent, savant et éloquent, *Ponce de Melgueil* était un des premiers seigneurs du Midi par sa naissance et le chef de la plus puissante congrégation religieuse par le choix de son maître et protecteur saint Hugues. Il comptait, en outre, au nombre des anciens membres de sa famille, le célèbre saint Benoît d'Aniane, qui du temps de Charlemagne, un

(1) En général, on pourrait diviser les institutions monacales en deux catégories :

1° Les moines cultivent la terre et ne se mêlent pas du tout au monde. J'appellerai cela ordre anachorétique ; il règne en Grèce et en Russie. Dans ce cas-là on enseigne peu dans les couvents, on s'occupe peu de lettres ; en un mot, on tombe dans l'abrutissement plus ou moins complet.

2° Les moines s'instruisent et instruisent la jeunesse ; ils ont de cette manière une action sur les familles, et leurs chefs se mêlent activement à la politique et cherchent à soumettre à leur vue et à leur ambition l'autorité laïque du pays. J'appelle cela l'ordre druidique ; il a régné dans tous les pays de l'Occident et surtout en France, pendant tout le moyen-âge. A cela on pourrait ajouter quelques autres ordres intermédiaires, comme les ordres militants et hospitaliers, etc.

Digitized by Google

siècle avant la fondation de Cluny, avait voulu déjà réunir sous une seule autorité tous les moines de la Gaule et de l'Occident et en former une puissante congrégation bien organisée et bien disciplinée qui aurait formé, en quelque sorte, une base solide de la chrétienté tout entière. Mais ce qui n'était pas possible au IXe siècle, pouvait paraître praticable au XIIe, surtout aux yeux d'un jeune abbé qui unissait à tous les dons de la nature une naissance illustre, et qui, en outre, filleul du pape Pascal II, avait obtenu de ce dernier le privilège extraordinaire de porter les ornements pontificaux, afin de figurer dans toutes les cérémonies comme l'*alter ego* du pontife de Rome. On comprend par là que le jeune abbé de Cluny n'ait pu abandonner Gélase II à son sort malheureux. Il courut donc avec empressement au-devant de lui en Italie, et le ramena en France, dans l'idée de le conduire à Cluny en le soustrayant à l'influence impériale par la protection du roi de France Louis VI, dit le Gros. En effet, ce monarque ayant appris le débarquement de Gélase II à Maguelone (1), envoya auprès de lui le célèbre Suger, alors simple moine, devenu plus tard abbé de Saint-Denis et premier ministre de Louis VII, dit le Jeune.

A Saint-Gilles, le pape reçut saint Norbert, chef de l'ordre des Prémontrés (2), donna une bulle solennelle en faveur

(1) Suger, alors moine et ensuite abbé de Saint-Denis, envoyé par le roi Louis-le-Gros, vint à Maguelone et offrit au pape les services et le secours de ce prince. « Maguelone, dit Suger dans « la *Vie de Louis-le-Gros*, page 309, est une petite île où « Gélase II était arrivé par mer, et où l'on voit une ville qui à « peine suffit pour loger l'évêque et son chapitre; elle est cependant très forte et très importante à cause des fréquentes courses « des pirates sarrasins. Le pape reçut très gracieusement cette « ambassade et accepta très volontiers les offres du roi qui lui « donna le rendez-vous pour une entrevue à Verelas, en Bourgogne. » — Dom VAISSETTE, tome II.

Quelques chroniqueurs disent que Suger est venu à Cluny quelques jours avant la mort de Gélase II, et cela nous paraît plus probable, vu la distance des lieux si difficiles à franchir dans ces temps barbares, où il fallait plusieurs semaines pour venir de Paris sur les bords de la Méditerranée.

Dom Vaissette fait mention d'une bulle de Gélase datée de Maguelone, le 30 novembre. Cet acte est fait en faveur de l'abbaye de la Grasse.

(2) Dom Vaissette dit : « Pendant le séjour de Gélase II à « Saint-Gilles, saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, vint lui demander l'absolution de la faute qu'il avait « commise d'avoir reçu le diaconat et la prêtrise dans une seule « ordination, contre la disposition des canons. Le pape conçut

Digitized by Google

de l'archevêque de Tolède et approuva les privilèges de plusieurs monastères du Languedoc et principalement de celui de Tornac, près d'Anduze, dont il a fait délimiter le territoire par les bornes placées en sa présence (1), ce qui nous fait croire que Gélase II vint à Alais de Saint-Gilles, en passant par Nimes et le pays Anduzenque. Il entra à Alais *le 10 décembre*, ayant autour de lui un grand nombre de personnages distingués, parmi lesquels nous pouvons citer : Lambert, évêque d'Ostie ; Boso, cardinal ; Pierre, cardinal-diacre de l'église de Saint-Nicolas et Grisogon, secrétaire du Saint-Siège, aussi cardinal-diacre italien (2). Parmi les Français, les chroniqueurs étaient : Richard, archevêque de Narbonne ; Gui de Lascar, évêque ; Gérard, d'Angoulême, également évêque ; Ponce de Melgueil, abbé de Cluny et Pierre de Montboissier, abbé de Verclay, aussi membre de la célèbre congrégation cluniste. Celui qui est connu dans l'histoire sous le nom de *Pierre-le-Vénérable* (3).

« une très grande estime de cet homme apostolique, et lui permit « de prêcher partout l'Evangile. »

Le même auteur dit que Ponce de Melgueil fit au pape le don de trente chevaux pour ses équipages, et que Hugues, abbe de Saint-Gilles, lui en donna dix.

(1) D'après dom Vaissette, les églises qui ont été dédiées par le pape, lors de son voyage dans le Languedoc, sont :

1° Sainte-Cécile de Stagel ou Favels ;
2° Saint-Sylvestre de Tillan ;
3° Saint-Etienne de Tornac ;
4° L'abbaye du Mont-Andaon, à Villeneuve-lès-Avignon.

(2) Les noms de ces personnages figurent sur les deux bulles que le pape Gélase II donna à Saint-Gilles et à Orange. En outre, d'après un passage de l'*Histoire du Languedoc* qui se trouve dans le tome II, page 385, Aton, archevêque d'Arles, aurait été aussi dans le cortège du pape exilé ; ce qui ne serait pas en opposition complète avec ce que nous avons dit plus haut, car l'archevêque d'Arles, tout en n'osant pas recevoir le pape chez lui à cause de l'empereur, pouvait cependant juger convenable de passer sur le territoire du royaume de France pour rendre hommage personnellement au pontife exilé et arranger même avec lui certaines contestations de son anti-diocèse qui se trouvait à la fois et sur la rive impériale du Rhône et sur la rive royale de ce fleuve (on sait que ces noms subsistent toujours dans le langage des bateliers du Rhône et de la Saône, qui disent toujours vers l'empire, lorsqu'il s'agit de diriger le bateau vers la rive gauche, en nommant toujours la rive droite rive royale ou bien rive française).

(3) Dans l'édition de Dom Vaissette, in-folio, on trouve : « Le « pape sacra Pierre Nouvel, évêque de Saragosse. » Comme le

Digitized by Google

Enfin, Pierre, évêque de *Saragosse,* se trouvait également dans le cortège papal, comme on le voit par le passage suivant de l'ouvrage de Dom Vaissette (1) :

« Le pape Gélase écrivit d'Alais en Languedoc le 10 décembre « aux chrétiens qui s'étaient occupés du siège de *Saragosse*, « tant pour approuver le choix qu'ils avaient fait d'un évê- « que de cette ville, qu'il leur renvoya après l'avoir consa- « cré, que pour les exhorter à continuer leur entreprise » (2).

Le séjour du pape à Alais, n'ayant duré que deux jours, il faut conclure qu'ayant donné la bénédiction *urbi et orbi* dans la modeste église cathédrale de cette époque, il est parti le 11 ou le 12 décembre après avoir rendu une visite à Raymond Pelet, seigneur de ce pays depuis 1093 (3). C'est sans doute cette visite personnelle qui a été la cause principale du passage du pape par Alais et du court séjour qu'il vient de faire dans cette localité. De ce fait, on ne peut pas conclure, comme l'on fait quelques auteurs, à l'importance de la ville, qui n'ayant pas été un municipe romain ne pouvait être encore autre chose qu'une pauvre bourgade composée d'une centaine de maisons habitées par les serfs de Raymond Pelet, vivant du commerce d'échange qui s'y faisait naturellement entre les habitants de la montagne et ceux de la plaine.

C'est à cette position exceptionnelle d'Alais, qui est situé juste au point où le Gardon en sortant d'une vallée encaissée entre dans la plaine, qu'il faut attribuer l'enrichissement graduel de ses habitants qui ont fini par la suite par acheter leur liberté pour vivre plus doucement à l'abri d'une

---

mot nouvel est écrit par une lettre majuscule, quelques historiens de la ville d'Alais l'ont pris pour le nom propre de l'évêque, et dans leur texte on lit : « Le pape consacra Pierre Nouvel, évêque de Saragosse. » C'est le cas de dire : *littera docet, littera nocet.*

(1) Dom Vaissette, liv. XVI, p. 382. Nous avons écrit à Saragosse directement pour obtenir la copie de cette lettre ou quelques renseignements relatifs à ce Pierre, archevêque, mais nous n'avons pas eu le bonheur d'obtenir aucune réponse.

(2) Ce Raymond Pelet prit part à la première croisade, où il combattait dans le corps d'armée de Raymond de Saint-Gilles.

(3) Ce Raymond Pelet a dû être lié de longue date avec la famille des comtes de Melgueil, car son fils épousa la nièce de Ponce, abbé de Cluny, qui figure dans notre récit ; elle s'appelait Béatrix et elle était fille de Bernard IV, le dernier comte indépendant de Melgueil. Ce mariage a eu lieu en 1144.

Digitized by Google

charte d'affranchissement dont le texte est conservé jusqu'aujourd'hui. Après le départ d'Alais, les circonstances du voyage du pape sont moins connues. D'après ce que nous avons vu, il a dû quitter cette ville le 12 décembre, en se rendant *au Puy* (1). Mais d'après un document authentique, il a donné une bulle en faveur de l'abbaye du Mont-Andaon, à Villeneuve-d'Avignon. Cette bulle est datée du 16 décembre à Orange, ville située sur la rive gauche du Rhône, mais qui à cette époque était dans les possessions d'un seigneur, fils d'un ancien croisé, qui ne reconnaissait pas ou bien qui bravait ouvertement l'autorité impériale (2). D'Orange, Gélase se rendit à Vienne, où il fut bien reçu par Gui, l'archevêque, issu de l'ancienne maison des comtes de Bourgogne, personnage assez puissant alors pour donner la protection et l'asile temporaire au pontife exilé de Rome. D'après quelques auteurs, Gélase II tint un concile à Vienne, mais le temps paraît trop court pour que cette réunion ait pu effectivement avoir lieu, ainsi que tout le voyage en zig-zag du pape, d'Alais au Puy en

(1) Le texte de dom Vaissette, tome II, chap. XVI, p. 384, dit : « Gélase alla d'Alais au Puy, en Velay (Pundulphe), et étant re- « venu du côté du Rhône, il se rendit dans l'abbaye de Saint- « André, vis-à-vis d'Avignon, et en dédia l'église le 13 décembre « (le lendemain du départ d'Alais, cela est-il possible ?), passa « ensuite ce fleuve, et donna une bulle datée d'Orange le 16 de « ce mois (décembre). Il était ensuite quatre jours à Orange (le « 17, le 18. le 19 et le 20), où il confirma, à la demande des arche- « vêques de Narbonne et d'Arles qui étaient à sa suite, une « bulle en faveur d'Arnaud, abbé de Caunes ; c'était le privilège « de ce monastère fondé par l'empereur Charlemagne. » Quel pouvait être le but du voyage de Gélase II au Puy? Voulait-il voir l'evêque Adhemar revenu de la croisade où il avait combattu vaillamment et l'engager dans une nouvelle croisade, cette fois pour la défense du Saint-Siège? C'est possible. Dans tous les cas, dom Vaissette dit t. II, liv. VI, n° 16 que : « Adhemar, évê- « que du Puy, après son retour de la Terre-Sainte, fit tout son « possible pour retirer des mains des laïques les biens ecclésias- « tiques dont ils s'étaient emparés dans son diocèse. » Mais ajoutons aussi que, contrairement à ce témoignage de dom Vaissette, l'évêque Adhemar n'est jamais revenu en France, ayant trouvé la mort en Syrie, pendant la croisade.

(2) Guillaume d'Omelas, fils de Thibaud, comte d'Orange, qui mourut dans la première expédition de la Terre-Sainte. Le fils de Guillaume, Rambaud III, était un célèbre troubadour du XII[e] siècle ; ce qui ne lui empêchait pas d'être très pieux, car il alla en pèlerinage à Jérusalem et mourut dans ce voyage, en 1122.

Digitized by Google

Velay et du Puy à Villeneuve-d'Avignon et à Orange (1). Surtout lorsque nous réfléchissons que ce déplacement d'un vieillard malade a dû se faire au cœur de l'hiver, au mois de décembre et au commencement de janvier, puisque le 25 de ce mois au plus tard, Gélase a dû se trouver déjà à Mâcon, car y étant atteint de pleurésie et d'un violent accès de goutte, il se fit transporter en toute hâte à Cluny où il mourut le 29 janvier 1119, s'étant fait mettre sur la cendre au milieu de l'église, revêtu de l'habit bénédictin dans lequel il voulait expirer, et entouré de tous les moines de la célèbre congrégation (2). La partie de l'abbaye que le pape habitait avant sa mort porte jusqu'aujourd'hui le nom du palais du pape Gélase. C'est une construction gothique dans le style du XIIe siècle, qui est actuellement complètement restaurée et forme la façade principale de l'école normale de l'enseignement spécial, fondée en 1866. Après la mort de Gélase, les cardinaux réunis à Cluny n'élurent pas le jeune *Ponce* de Melgueil pour son successeur, comme on aurait pu le croire d'après tout ce que nous venons de dire. Le choix tomba sur ce Gui, archevêque de Vienne, de la maison de Bourgogne, que nous avons déjà vu recevoir hospitalièrement Gélase exilé. Le nouveau pape convoqua un concile à Reims où se réunirent en grand nombre les évêques français, anglais, flamands et autres (3). L'empereur Henri V s'effraya de ce

(1) Dom Vaissette dit même quelque chose de plus fort, car d'après un passage qui se trouve dans le t. II, liv. XVI, p. 385, il serait même allé à Clermont, en Auvergne, en allant au concile de Toulouse. Cette circonstance paraît être complètement fabuleuse; car comment, à partir du 12 décembre jusqu'au 25 janvier de la même année, un pape puisse (sans miracle) se trouver à Alais, au Puy, en Velay, à Clermont-Ferrand, sur les bords du Rhône et à Mâcon, et présider à la fois deux conciles: l'un à Toulouse et l'autre à Vienne, en Dauphiné, et notez bien que ce pape n'a régné qu'un an, étant monté sur le trône vers la fin de 1118 et étant mort vers la fin de 1119, d'après la manière de compter le temps à cette époque.

(2) Gélase II est mort après un an et quatre jours de pontificat. Son tombeau se voyait dans la grande basilique de Cluny, qui n'existe plus aujourd'hui, à côté de la grande porte du chœur, tout auprès de l'autel qui fut dédié plus tard à saint Thomas de Cantorbery. — Voyez l'*Histoire de l'abbaye de Cluny*, par Prosper Lorin.

(3) Voici les principaux actes du concile de Reims:
Défense aux prêtres d'avoir des concubines. Le pape Calixte II

Digitized by Google

résultat, il craignit visiblement que le pape ne restât pour toujours en France, en fixant son séjour à Cluny, qui aurait alors joué le même rôle qu'Avignon joua deux cents ans plus tard. Il témoigna son désir sincère que Calixte II revint au plus tôt dans la ville éternelle et le nouveau pape jugea plus convenable de déférer à ce désir que de rester plus longtemps en France. Il rentra donc à Rome et l'anti-pape Bourdin, abandonné complètement par l'empereur, mourut prisonnier de Calixte, après avoir été traîné dans les rues par la soldatesque papale, couvert d'une peau de chèvre ensanglantée, qui, par dérision, devait figurer la pourpre pontificale qu'il avait acceptée de la main d'un empereur assez lâche pour le renier et l'abandonner suivant les exigences de sa politique.

Ce fait prouve qu'on ne peut raconter aucune partie de l'histoire de ce temps barbare, sans être obligé de relater des circonstances qui font frémir.

III

Le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur l'exil et la mort du pape Gélase II, prouve que ces faits ne sont pas isolés dans l'histoire du moyen-âge, sans aucune liaison avec d'autres faits plus importants qui ont précédé ou qui ont suivi le règne éphémère de notre pontife.

Ce voyage, cet exode de Rome est la première tendance de l'autorité papale à se mettre sous la protection de la couronne de France contre l'autorité prépondérante de l'empire.

Cent ans plus tard, Innocent IV se réfugiera à son tour en France, à Lyon, fuyant la persécution de la maison de Souabe. Mais cette fois-ci, le pape excommuniera l'empereur solennellement au milieu d'un comité convoqué *ad hoc*, et le roi de France saint Louis, prendra le titre de Majesté, qui, jusqu'à cette époque, n'était

---

fit un discours sur les dons du Saint-Esprit, et exhorta les assistants à la concorde et à la charité, puis on apporta 487 cierges que l'on distribua aux évêques, aux abbés portant crosse; puis, tous s'étant levés, le cierge à la main, on lut les noms de ceux que Calixte s'était proposé d'excommunier, en particulier l'empereur Henri V, qu'on appelait simplement roi, et l'anti-pape Grégoire VIII (Bourdin).

Digitized by Google

donné qu'aux empereurs exclusivement. Alors, la papauté reviendra en Italie, escortée par la force armée, conduite par Charles d'Anjou, frère du saint roi, qui s'établira dans le pays de Naples et dans la Sicile, déjà préparés à cette invasion par une longue domination des Normands français. Cent ans encore plus tard, vers le milieu du XIVe siècle, les papes établiront leur résidence stable à Avignon, sous la protection des rois de France. Et ceux-ci, à partir de cette époque, seront en quelque sorte égaux des empereurs. Alors, une dualité monarchique s'établit définitivement en Europe, appuyée des deux nationalités distinctes et puissantes ; d'un côté, la nationalité française et de l'autre côté, la nationalité allemande.

On voit que ce grand fait domine toute l'histoire de l'Europe du moyen-âge, car c'est de cela que dépend le développement de la civilisation et de la science, en un mot, la manière d'être du monde civilisé.

L'empereur d'Allemagne voulait mettre l'empire au-dessus de la papauté, d'où devait résulter un despotisme affreux, semblable à celui qui règne en Chine et en Russie.

Les Clunistes, voulaient, au contraire, mettre le pape au-dessus de l'empereur, astreindre l'Europe à un régime sacerdotal et druidique, et fonder quelque chose d'analogue à ce qui existe ou a existé longtemps au Japon. Mais la Providence a voulu que la civilisation se développât librement par une lutte de deux principes. La papauté a été obligée d'osciller toujours entre le pouvoir des empereurs et celui des rois de France. De cette lutte, de cet antagonisme perpétuel, découla la liberté, la réforme religieuse et sociale le développement des sciences et des lettres, qui, sans cela, auraient été paralysées et écrasées par le despotisme sacerdotal ou le despotisme césarien. Et voilà pourquoi nous avons pris pour épigraphe de ce mémoire cette maxime des anciens Sarmates, nos aïeux : *Malo libertatem periculosam, quam servitium quietum.*

Digitized by Google

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL

Par M. F. ROUX

Directeur honoraire de l'École normale de Cluny, membre résidant.

Lorsqu'il n'y avait, chez nos pères, qu'une forme de la richesse, la propriété foncière, et que la France entière, ou du moins tout ce qui était compté, tenait dans Versailles, il était naturel qu'on ne connût qu'un système d'éducation: celui par lequel fut formée cette société polie, élégante, raffinée qui donna le ton à toutes les cours de l'Europe.

Le principe de cette éducation était l'étude prolongée des écrivains que nous appelons classiques et il n'était suivi que par une classe d'hommes qui ne lui demandaient que la science nécessaire à certaines professions ou le seul charme des plaisirs intellectuels.

Ce principe est aujourd'hui jugé avec raison insuffisant et incomplet pour une société comme la nôtre, où la grande industrie a pris naissance, où l'on a fait mille découvertes dont cette industrie s'est saisie pour multiplier ses produits, où les métiers tendent à devenir des arts, où la propriété territoriale n'est plus qu'une partie de la richesse publique, où l'égalité est la loi, où les emplois sont accessibles à tous, où la nation, condamnée à lutter partout et en tout avec des peuples rivaux, ne peut vaincre qu'à la condition d'être la plus active, la plus ingénieuse et la plus éclairée.

On comprend, en effet, que, dans ces conditions, l'instruction doit exister pour tous et que, quoique personne ne puisse parvenir à tout savoir, il faut néanmoins qu'on puisse tout apprendre, chacun selon ses goûts, son aptitude, sa position sociale et ses besoins.

D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a compris

Digitized by Google

la nécessité de rendre les études plus pratiques et de les mettre plus en rapport avec les diverses aspirations de la société.

En 1686, Fleury pensait qu'il y avait des connaissances beaucoup plus utiles pour les jeunes gens que de savoir le latin et l'histoire romaine. Il estimait que la société où il vivait devait accommoder ses études à l'état présent de ses mœurs et étudier les choses qui sont d'usage dans le monde, puisqu'on ne pouvait changer cet usage pour l'accommoder à l'ordre des études. Fleury prêchait en vain.

Dans le siècle suivant, La Chalotais adressait au mode adopté pour donner l'enseignement le même reproche : « On a négligé, dit-il, ce qui concerne les affaires les plus communes et les plus ordinaires, ce qui fait l'entretien de la vie, le fondement de la société civile. La plupart des jeunes gens ne connaissent ni le monde qu'ils habitent, ni la terre qui les nourrit, ni les hommes qui fournissent à leurs besoins, ni les animaux qui les servent, ni les ouvriers et les artisans qu'ils emploient. Ils n'ont même là-dessus aucun principe de connaissances ; on ne profite point de leur curiosité naturelle pour l'augmenter ; ils ne savent admirer ni les merveilles de la nature ni les prodiges des arts. »

Quelques années plus tard, à l'occasion d'un examen sur les plans d'études à suivre dans les collèges indépendants de l'Université, le Parlement de Paris entendait le même langage : « Faut-il, disait son rapporteur, le président Rolland d'Erceville, que celui qui n'a ni goût pour l'étude des langues anciennes, ni besoin de les cultiver, reste sans culture et sans instruction ? Les écoles publiques ne sont-elles destinées qu'à former des ecclésiastiques, des avocats, des magistrats, des gens de lettres ? Les commerçants et les industriels sont-ils indignes de l'attention du Gouvernement ? L'étude des langues anciennes doit-elle être l'unique occupation d'un peuple instruit et éclairé ? Au contraire, dans les collèges publics, toutes les sciences ne devraient-elles pas avoir leur enseignement? Le commerce et les arts industriels ne devraient-ils pas y trouver les connaissances qui leur sont nécessaires ? Ne devrait-on pas proportionner aux talents et aux besoins des jeunes gens l'éducation qu'ils doivent recevoir ? »

Digitized by Google

Le décret du 15 septembre 1793 (1), ainsi que celui du 7 ventôse an III (2) eurent pour but de remplir ces lacunes. Des cours furent créés pour l'agriculture, le commerce, les arts et métiers, le dessin. Entre autres annexes, chaque école devait avoir une collection de machines et de modèles pour les arts et métiers.

Mais toutes ces créations n'existèrent que sur le papier, et au bout de six mois, un autre décret, réduisant considérablement l'enseignement de ces écoles, y supprimait les cours d'agriculture et du commerce, des arts et métiers, ainsi que la collection des machines et modèles.

Le Gouvernement impérial, pendant les Cent jours, songea à jeter les fondements de l'enseignement professionnel. Une commission, composée de MM. de Gérando, de Laborde, Jomard, de Lasteyrie et Choron fut chargée d'étudier la question ; mais le désastre de Warterloo mit un terme à ses travaux.

Sous la Restauration, la question de la réforme de l'enseignement ne fut en général agitée que par des sociétés particulières ; toutefois, en 1821, la *bifurcation* commença, puisqu'il fut alors décidé que les élèves pourraient, au sortir de la troisième, entrer dans un cours spécial.

Huit ans après, un véritable enseignement professionnel fut organisé au Collège royal de Nancy « en faveur des élèves qui, après avoir suivi les premières années des cours actuels, veulent se livrer au commerce, aux divers arts industriels ou à une profession quelconque pour laquelle l'étude approfondie des langues anciennes n'est point indispensable ». Le programme comprenait : le français, les mathématiques, la physique, l'histoire, la géographie commerciale, le dessin, l'écriture perfectionnée.

---

(1) Indépendamment des écoles primaires, dont la Convention s'occupe, il sera établi dans la République trois degrés progressifs d'instruction : le premier, pour les connaissances indispensables aux artistes et aux ouvriers de tous genres; le second, pour les connaissances ultérieures, nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la société ; et le troisième, pour les objets d'instruction dont l'étude difficile n'est pas à la portée de tous les hommes. (Décret du 15 septembre 1793).

(2) Dans les écoles centrales, sur quatorze professeurs, deux seulement étaient chargés des belles-lettres et des langues anciennes.

Digitized by Google

Sous la monarchie de Juillet, lors de la première organisation sérieuse de l'enseignement primaire, le gouvernement se préoccupa d'établir un enseignement intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement universitaire. Deux hommes éminents, MM. Cousin et Saint-Marc Girardin, furent envoyés en Allemagne pour y étudier l'enseignement suivi dans les écoles spécialement fréquentées par les enfants des familles de marchands, de manufacturiers et d'agriculteurs et destinés eux-mêmes à suivre ces professions.

MM. Saint-Marc Girardin et Cousin déclarèrent nettement que l'enseignement classique était insuffisant. Cependant, tout se borna à inscrire les mots *enseignement professionnel* dans la loi sur l'instruction primaire.

Il était, du reste, difficile alors de faire plus. A cette époque, le personnel qu'il aurait fallu charger de cet enseignement manquait complètement et aurait été presque impossible à créer. En Allemagne même, où il y avait depuis quelques générations déjà un enseignement intermédiaire, le personnel enseignant ne suffisait pas toujours à sa tâche.

« L'enseignement professionnel, dit M. Kleiber, conseiller des études en Würtemberg, est plus difficile en beaucoup de points que l'enseignement classique. La difficulté de ce genre d'enseignement tient surtout à ce qu'il est plus aisément mauvais que les autres, et que le demi-savoir, la routine, le défaut de fonds, la banalité ont plus de chances d'y trouver place. Ce qu'on appelle connaissances usuelles, c'est ce que sait tout le monde, mais comme tout le monde peut savoir, c'est-à-dire vaguement, au hasard et sans avoir jamais appris, pour ainsi dire. Comment maintenant de ces connaissances banales faire un enseignement vif et précis, qui puisse attacher et éveiller l'esprit ? Comment, dans ces connaissances diverses, mettre une sorte d'unité, sans laquelle l'enseignement n'a ni force, ni action? Comment échapper à la science sans tomber dans la niaiserie et dans l'enfantillage ? »

Tout cela dépend du maître ; avec un bon maître, tout cela est possible; sans lui, rien n'est faisable.

A cette époque, d'ailleurs, on confondait également l'*enseignement spécial* avec l'*enseignement professionnel*. Aujourd'hui, on a à cet égard des idées un peu plus nettes.

Digitized by Google

On admet, avec M. Cousin, que cet enseignement doit être une préparation à toutes les carrières industrielles et commerciales sans conduire à aucune ; avec M. de Salvandy, qu'il n'élève pas un homme pour une profession, mais pour toutes les professions auxquelles il peut se trouver apte ; avec M. Saint-Marc Girardin, qu'il ne doit point avoir la prétention d'enseigner ce que l'expérience seule du métier peut apprendre aux jeunes gens ; avec Hébénius, qu'il est destiné à donner les connaissances qui sont utiles ou nécessaires à tout homme bien élevé, indépendamment de son état.

A Paris, l'Ecole Turgot, dirigée par M. Pompée, réalisa en grande partie ce programme ; les résultats obtenus attirèrent l'attention de M. de Salvandy, qui chercha à multiplier des établissements de ce genre.

Un arrêté du 5 mars 1847 dressa le programme d'un enseignement *spécial* divisé en trois années, dans lequel une part très large était faite aux mathématiques, à la géographie, à l'histoire, aux sciences appliquées et au dessin. Le latin n'y tenait qu'une place très restreinte. Voici comment M. Rendu, qui était alors chancelier de l'Université, appréciait cet arrêté qu'il avait été appelé à contresigner :

« Des connaissances positives, incessamment applicables, propres à étendre le domaine des arts, du commerce et des manufactures, épargneront à beaucoup de jeunes gens les fautes ou les entraînements soit des études disproportionnées et sans but, soit de la vie oisive et frivole dans laquelle ils se plongent faute de mieux. L'ordre social est intéressé à ce que toutes les classes et toutes les conditions honnêtes aient à leur portée tout ce qui leur convient davantage. »

La Révolution de février devait tenir compte de l'enseignement spécial ou professionnel.

Le premier projet de loi présenté à l'Assemblée constituante décrétait la création de collèges industriels dans toutes les communes au-dessus de six mille âmes. Déjà le Gouvernement provisoire avait chargé les professeurs du Conservatoire des arts et métiers d'arrêter les bases d'un système général pour l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie ; les cours du Conservatoire devaient donner le degré supérieur de cet enseignement. Deux projets d'organisation sortirent des conférences des profes-

Digitized by Google

seurs, l'un pour l'*enseignement agricole*, l'autre pour l'*enseignement industriel*. Ces travaux servirent de base au projet sur l'enseignement professionnel de l'agriculture, que M. Tourret, alors ministre de l'agriculture et du commerce, fit voter en octobre 1848. La Constitution du 4 novembre 1848 contint la promesse d'organiser l'éducation professionnelle. L'Assemblée législative ne devait pas réaliser cette promesse ; ce fut à grand peine que, lors de la discussion sur l'enseignement *secondaire*, on put lui faire inscrire dans la loi du 15 mars 1850, art. 62, que le ministre, sur l'avis du Conseil supérieur, instituerait des jurys spéciaux pour l'enseignement professionnel, et que les programmes d'examen seraient arrêtés par ce Conseil.

C'est à MM. de Lasteyrie et Wolowski que fut dû ce résultat. Mais il n'y eut de sauvegardé que la question de principe ; en fait, on ne devait aboutir à rien de pratique ; une commission fut bien instituée, en effet, le 4 juin suivant, sous la présidence de M. Thénard, dans le but de préparer l'organisation de l'enseignement « spécial ou professionnel. » Mais aucun projet ne sortit de ses délibérations.

Toute l'attention de l'administration universitaire était déjà portée sur un nouveau plan d'études et l'on délaissa la bifurcation naturelle, entrevue par le législateur de 1793 et de l'an III, prescrite par celui de 1830 pour la bifurcation artificielle de 1852.

Il y a cependant une telle force des choses qu'au moment où elle était officiellement abandonnée, cette bifurcation naturelle s'établissait d'elle-même partout. Sous des noms différents, l'enseignement professionnel s'introduisait dans 64 lycées sur 74, et dans presque tous les collèges communaux ; le sixième des élèves y passait.

« C'est une marée montante, écrivaient à M. le ministre de l'instruction publique, des inspecteurs généraux qui constataient l'augmentation progressive de cette partie de la population scolaire, c'est une marée montante à laquelle il faut ouvrir un large lit ».

Mais il ne faut pas reculer devant un aveu nécessaire. Par la timidité des essais, par l'incertitude des idées sur les besoins à satisfaire et les meilleurs moyens d'y pourvoir, par le manque d'une dotation spéciale, cet enseignement ne donnait, à bien peu d'exception près, que des résultats stériles.

Digitized by Google

Sans pousser trop loin le goût de l'uniformité, on pouvait se plaindre de trouver dans ces cours, pour les programmes, les méthodes et la durée des études, les disparates les plus étranges. Comme l'autorité supérieure n'avait jamais déterminé nettement le but à atteindre, on était allé partout à l'aventure.

En outre, dans la plupart des lycées, on ne possédait ni des locaux appropriés, ni les collections, les instruments et les laboratoires nécessaires ; et, les ressources financières faisant défaut, l'insuffisance des traitements avait trop souvent pour conséquence l'insuffisance des maîtres.

M. Rouland voulut porter remède à ce désordre et donner une ratification sérieuse aux désirs des familles et aux besoins de la société, en transformant une grande inutilité en une institution régulière et puissante.

En juin 1862, il constitua, sous la présidence de M. Dumas, une commission nombreuse et active, composée de notabilités appartenant à l'industrie, au commerce, au corps enseignant et à la haute administration pour étudier toutes les questions se rattachant à cet objet. Les travaux de cette commission furent soumis à l'examen du comité des inspecteurs généraux et du conseil supérieur.

Dès son entrée au ministère, en 1863, M. Duruy reprit et continua ces travaux, et c'est le 21 juin 1865 que, sur sa proposition, la loi relative à l'enseignement secondaire spécial fut votée à l'unanimité.

Seulement, en la votant, les Chambres n'ajoutèrent aucun crédit nouveau, pour son application, au budget de l'instruction publique, en sorte qu'on indiquait la fin, sans fournir les moyens de l'atteindre.

Tout autre ministre que M. Duruy aurait probablement laissé cette loi à l'état de lettre morte comme tant d'autres ordonnances ou décrets antérieurs ; mais, il avait trop la conscience de l'utilité et de la nécessité de ce genre d'enseignement pour ne pas se mettre résolûment à l'œuvre.

Depuis près de quatre-vingts ans, en effet, la France attendait l'organisation de l'enseignement secondaire spécial, c'est-à-dire, de cet enseignement approprié aux besoins des classes industrielles, agricoles et commerciales du pays.

Pourquoi, jusqu'à présent, n'avait-il pas pu être fondé convenablement ? Parce qu'on avait toujours commencé par la fin ; on avait fait des programmes destinés à inau-

Digitized by Google

gurer des méthodes nouvelles sans songer que la question capitale dans cette fondation, n'était ni dans les méthodes, ni dans les programmes, mais avant tout dans le personnel enseignant.

On ne peut, en effet, rien faire de considérable, rien qui réponde aux vœux et aux besoins du pays, si on n'a pas des hommes dont l'esprit et le cœur soient formés pour les connaissances qu'ils ont à répandre et pour l'importante mission qu'ils sont appelés à remplir. Or, pour préparer et régler ces vocations, pour former les maitres dont on avait besoin, il fallait une maison où tout fut établi en vue du but que l'on poursuivait.

Cette conviction, qui se fortifiait de l'expérience fournie depuis 1811 par l'école normale supérieure pour l'enseignement classique, et depuis 1833 par les écoles normales primaires, dicta la création de l'école normale secondaire spéciale de Cluny, et le décret relatif à cette création parut le 28 mars 1866.

C'est à partir de ce moment que fut réellement fondé et que l'on put régulièrement organiser l'enseignement secondaire spécial en France.

Digitized by Google

DU TRAVAIL MANUEL

DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

Par M. F. ROUX

Directeur honoraire de l'Ecole normale de Cluny, membre résidant.

L'enseignement spécial, dont la nécessité ne peut plus aujourd'hui être contestée, se distingue surtout de l'enseignement classique en ce qu'il doit joindre sans cesse à la théorie, des travaux usuels et pratiques qui parlent autant aux yeux qu'à l'intelligence des élèves.

S'agit-il des sciences physiques et naturelles, on ne saurait se borner à l'exposition théorique des principes de ces sciences, mais il faut sans cesse accompagner les expériences de démonstrations, de manipulations qui rendent encore ces principes plus intelligibles.

De là, cette série de manipulations prescrites, pour l'enseignement spécial, dans les laboratoires de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Mais si, dès la fondation de cet enseignement, on a introduit ces diverses manipulations dont on sentait partout le besoin, sans les mettre généralement en pratique, on reconnaissait qu'il y en avait une partie qui jusqu'à présent n'avait été représentée par aucun genre de manipulations. Cette partie est celle qui se rapporte à l'étude des mathématiques.

Les mathématiques qui ont, en effet, pour objet la quantité, l'étendue et le mouvement, sont des sciences essentiellement déductives qui n'empruntent à l'observation qu'un petit nombre de vérités que notre esprit voit par intuition et qui ne sont pas, prises isolément, directement applicables. Elles ne font pas acception de toute la réalité des corps de la nature, mais seulement de quelques notions très générales, très abstraites.

Les lois fondamentales qu'elles établissent, sont néces-

Digitized by Google

sairement les plus importantes de toutes ; mais elles ne peuvent être appliquées avec certitude aux corps de la nature qu'autant qu'on aura étudié ceux-ci en eux-mêmes, qu'on les appliquera aux corps tels que nous aurons reconnu qu'ils existent, à l'aide de tous les moyens d'investigation dont nous pouvons disposer, et non pas seulement aux corps abstraits, définis par des propriétés générales et prédominantes.

Aussi, la science du calcul n'est-elle, pour ainsi dire, qu'une extension de la logique, un pur travail de l'esprit qui ne peut donner lieu à aucune application concrète, tandis que la géométrie et la mécanique étant les seules branches de la science mathématique qui s'appliquent aux corps, sont susceptibles de ce que nous appelons des manipulations. Ce sont ces manipulations qui, depuis longtemps, nous ont donné l'idée d'introduire le travail manuel dans l'école, travail que nous regardons comme le symbole d'un changement dans les méthodes d'enseignement et comme une question importante de nos nouveaux procédés pédagogiques.

L'introduction du travail manuel dans un établissement d'instruction peut se proposer deux buts : ou de préparer les élèves à une profession déterminée, ou de mettre en jeu leurs facultés physiques, le coup d'œil, l'habileté et la souplesse de la main, et de les obliger à raisonner et à réfléchir, en leur faisant connaître les applications de la théorie à la pratique, ainsi que les avantages de l'une et de l'autre.

Dans le premier cas, on leur fait suivre des exercices pratiques sur toutes les parties d'un métier, le travail technique forme l'habile ouvrier et lui révèle tous les secrets de son état.

Dans le second cas, on initie le futur industriel ou commerçant à un travail manuel général, qui, sans lui apprendre le métier, doit lui donner les moyens d'améliorer ses outils, sa production et d'acquérir les connaissances nécessaires à sa profession.

Quel est, en effet, l'industriel, ouvrier, contre-maître, manufacturier, chef d'usine, propriétaire même, si l'on veut, quel est l'homme devant être en constante relation avec des ouvriers auxquels la justesse du coup d'œil, l'adresse de la main, l'appréciation raisonnée d'un ouvrage d'art ne puissent pas rendre d'importants services ?

Digitized by Google

Combien n'en voyons-nous pas, au contraire, regretter de ne pas avoir consacré, chaque jour, quelques instants pendant leur adolescence à ces arts manuels qui influent sur la prospérité de toutes les branches de l'industrie et qui, alors, n'eussent été pour eux qu'un jeu.

Cette utilité reconnue, voyons comment on peut l'organiser.

Au premier abord, ce travail manuel général semble devoir être très compliqué ; mais, si l'on examine avec attention ce qui se passe dans les arts ou manufactures, on finit par reconnaître :

1° Que la sûreté de la main, la facilité à exécuter rapidement une série de mouvements bien précis en constituent le fonds commun ;

2° Qu'il y a un petit nombre d'outils qui sont les types de tous les autres, et que celui qui sait les manier sait vraiment ce qu'il y a d'essentiel dans l'expérience d'une infinité de professions.

Ainsi, les travaux sur lesquels s'appuient et d'où paraissent dériver un grand nombre de spécialités industrielles, sont surtout le travail sur *bois* et le travail sur *métaux*. Or, en ce qui concerne le travail sur *bois*, lorsqu'on a appris à quelqu'un à manier la *scie*, le *rabot*, le *ciseau* et le *marteau*, on l'a initié à la pratique générale des métiers se rapportant au travail sur bois.

On en aura fait autant pour tous les métiers, pour toutes les industries se rapportant au travail sur *métaux*, si on lui montre, à l'égard du fer, à se servir de la *lime*, du *ciseau*, du *burin* et du *marteau*.

Donc la *scie*, la *lime*, le *rabot*, le *ciseau* et le *marteau*, sont des outils types, dont il faut surtout enseigner le maniement aux élèves, si on veut leur donner les éléments de cette *instruction générale pratique* ; c'est pourquoi nous croyons qu'on doit adopter, pour les travaux manuels de l'école, ceux qui, pris dans la profession du menuisier, du tourneur, du forgeron et de l'ajusteur, peuvent apprendre aux élèves à connaître, à débiter, à travailler et à assembler le bois et les métaux dans des dimensions réduites et que l'atelier doit se composer :

1° De forges et d'étaux pour une section dite de forge et d'ajustage ;

2° D'établis de menuiserie pour celle de menuiserie ;

Digitized by Google

3° De tours à bois ou à métaux pour la section du tour.

Les élèves étant ainsi divisés en trois sections : section de la *forge* et de l'*ajustage*, section de la *menuiserie*, section du *tour*, le travail, dans chacune d'elles, devra être progressif et aller du simple au composé (j'insiste sur ce point parce que dans tout ce que j'ai vu, j'ai constaté qu'il y avait absence complète de règle et de méthode).

A cet effet, une série de modèles, ayant des numéros d'ordre et choisis de préférence parmi les objets d'instruction dans lesquels l'intelligence des sens et la mémoire des yeux jouent le plus grand rôle, seront construits par les contre-maitres ; et les élèves, dans chaque section, devront les reproduire, depuis le n° 1, jusqu'au dernier, sans transposition, chaque pièce devant être recommencée jusqu'à bonne exécution. Sur un registre, se trouveront consignés le nom de chaque élève et le temps qu'il met à fabriquer ces divers objets, ainsi que l'appréciation de son travail.

Les élèves devant passer par chacune des sections, afin d'embrasser tous les principes généraux pratiques auxquels on croit devoir les initier, on autorisera celui qui est arrivé à fabriquer tel numéro déterminé d'une section, à passer dans une autre, sauf à revenir plus tard dans la précédente pour y terminer les modèles qui lui resteront à construire. Par ce moyen, on excitera leur émulation et on évitera que le travail leur devienne fastidieux.

Enfin, à tous ces travaux résumant en petit la plupart des principaux travaux à la main dont aucun n'exige beaucoup de force, d'espace et de dépense, où le corps se retrempe dans une gymnastique des plus salutaires, où l'esprit puise de nouvelles forces dans l'attrait d'occupations récréatives plus corporelles que morales et où certaines aptitudes même peuvent se révéler, on ajoutera des travaux de sculpture pratique, comprenant le modelage en terre, la mise au point, la taille et l'ornementation du plâtre, de la pierre tendre et du bois, ainsi que le moulage.

En introduisant le travail manuel dans l'école, notre but n'est pas seulement de donner aux élèves l'habitude du maniement des principaux outils, mais encore de les obliger à raisonner et à réfléchir en leur faisant connaitre les applications de la théorie à la pratique ainsi que les avantages de l'une et de l'autre.

Digitized by Google

Dans l'enseignement classique, par l'étude du grec et du latin, l'esprit de l'enfant est obligé d'analyser les phrases, de les décomposer, d'apprendre la place que chaque mot occupe, de reconnaître sa valeur à divers signes de positions ou de désinences. Il faut qu'il compare les lois de deux langues différentes, et cette comparaison il la fait par la pratique ; il faut qu'il tourne et retourne plusieurs fois la pensée pour arriver à l'expression juste. Cet exercice de la traduction force donc l'esprit à beaucoup travailler sur lui-même, et c'est ce qui constitue son principal mérite.

Car de même que la gymnastique est excellente pour le corps, parce qu'elle développe ses forces, parce qu'elle nous apprend à nous mieux servir de nos bras et de nos jambes, à régler et à assurer leurs mouvements ; de même ici, l'étude des langues est bonne pour l'esprit, parce qu'elle développe ses forces, et lui apprend à se servir mieux de ses facultés en travaillant et en faisant effort sur lui-même.

Or, dans l'enseignement secondaire spécial, si vous en excluez absolument l'étude du grec et du latin, vous pourrez, par le travail d'atelier, soumettre en partie l'esprit des élèves à des opérations analogues à celles auxquelles il se livre dans l'étude des langues anciennes.

En essayant, en effet, de donner à la pièce de bois ou de métal qu'ils ont entre les mains la forme, les dimensions indiquées par un dessin qu'ils ont sous les yeux, les élèves sont obligés d'analyser, de décomposer, d'apprendre la place que chaque partie occupe ; il faut qu'ils comparent leur travail avec le modèle ou le dessin qu'ils ont sous les yeux, et cette comparaison, ils la font par la pratique ; il faut qu'ils tournent et retournent plusieurs fois la pièce qu'ils exécutent pour la rendre conforme au modèle, exercice qui force naturellement l'esprit à beaucoup travailler sur lui-même. En un mot, dans le travail manuel que nous proposons, l'élève traduit une pensée par l'*action*, tandis que dans la classe il la traduit par la *parole*. Il y a plus, c'est que l'action demande plus de netteté et de précision que le style.

On peut à toute force exprimer une pensée qu'on ne conçoit pas fort clairement, mais l'action ne souffre aucune incertitude. Il faut concevoir une pensée plus nettement pour la mettre en pratique que pour la mettre en phrases.

Le travail manuel est donc pour l'esprit une occasion de

Digitized by Google

développement qui peut suppléer au besoin celle que fournit l'étude du grec et du latin. Toutefois il ne doit pas développer l'esprit de la même manière que l'étude des langues. Comme il s'applique à des objets d'une autre nature, aux arts mécaniques, tandis que l'étude des langues s'applique aux lettres, cette différence d'objets amène nécessairement une différence d'effets.

L'esprit prend une toute autre tournure selon que la pratique ou l'étude des langues fait la base de l'éducation. La pratique réfléchie d'un travail manuel paraît donner à l'esprit quelque chose de net, de ferme et de précis, qui fait ce qu'on appelle le bon sens du peuple, et qu'on ne saurait trop étendre, tandis que l'étude des langues donne de la finesse, de la grâce, de l'étendue ; elle fait ce qu'on appelle dans le monde un homme d'esprit, et constitue en même temps un principe d'éducation de l'ordre le plus élevé.

Enfin, par les travaux d'atelier, on ne se proposera pas seulement d'exercer, pour ainsi dire, les facultés manuelles de l'élève, ainsi que sa réflexion, mais on le forcera d'appliquer son habileté à l'exécution d'objets utiles à l'enseignement, de manière que la théorie soit constamment à côté de la pratique, et que l'enseignement de l'industrie et des sciences soit en quelque sorte matérialisé, c'est-à-dire, dans toute la rigueur du mot, appliqué.

Si, jusqu'à présent en France, on ne s'est adressé qu'à deux organes, l'*œil* et l'*oreille*, pour faire parvenir le savoir à l'esprit des élèves, pourquoi ne pas essayer le concours d'un troisième organe, la main, cet auxiliaire si puissant qui, tout docile qu'il est, ne devient vraiment habile que par le travail et l'exercice ?

La géométrie, la mécanique se prêtent si facilement à cette application du travail manuel.

Ainsi, pour la géométrie, si nous prenons notre premier modèle du travail sur bois, qui consiste à scier une planche suivant une ligne droite, l'esprit de l'élève acquiert l'idée d'une ligne droite, la manière de la tracer à l'aide d'une règle ou d'un crayon ou d'une corde tendue par ses deux extrémités, blanchie avec de la craie et qui, après avoir été pincée, laisse la trace blanche de cette ligne droite.

Le second modèle consiste à dégauchir la surface ou plutôt une face d'un morceau de bois, de manière à la rendre plane.

Digitized by Google

Voilà donc l'idée d'une surface plane qui croît dans l'esprit de l'élève et comme on lui a dit en géométrie, qu'une surface plane, ou un plan, est une surface sur laquelle une droite peut être appliquée exactement et dans tous les sens, il fait, pendant son travail, l'application de cette définition en plaçant sur la face travaillée, et dans tous les sens, l'arête de son rabot ou une règle et en regardant si la coïncidence en est exacte partout.

Le modèle n° 3 consiste à mettre une face d'équerre par rapport à une autre. De là, l'idée de l'angle droit, de l'équerre, des perpendiculaires, etc.

Le modèle n° 4 a pour but de tirer un morceau de bois d'épaisseur et de largeur. — L'usage qu'on fait ici du trusquin donne l'idée des parallèles et de quelques-unes de leurs propriétés.

Et ainsi de suite.

Dans les travaux sur le plâtre, en faisant exécuter toutes les figures géométriques, les élèves construisent en réalité toutes les démonstrations, tous les problèmes qu'on ne fait ordinairement que dessiner ; comme par les coupes des pierres, des voussoirs, par les assemblages d'après les modèles et les dimensions données, par la réalisation matérielle des plans, sections, projections, etc., le cours de géométrie descriptive leur devient beaucoup plus accessible.

De même, pour que la mécanique, qui est peut-être de toutes les sciences la plus nécessaire aux industriels, ne reste pas lettre close pour eux, on peut leur faire, non-seulement dessiner en croquis cotés, en plans, coupes et projections, mais encore exécuter matériellement les sujets des leçons avec le bois, qui est une matière plus tendre que le métal, et qui, par conséquent, peut être travaillé dans un temps bien plus court.

Dans ces conditions, il est facile de voir que le travail manuel doit servir à faire bien comprendre aux élèves la géométrie, les lois de la mécanique puisqu'il sert à *illustrer*, si on peut s'exprimer ainsi, les formules qu'ils mettent en pratique ; et c'est en veillant à ce que l'enseignement géométrique et mécanique concorde, autant que possible, avec les travaux graphiques et les travaux d'ateliers que la théorie côtoiera sans cesse la pratique, et que l'application suivra la démonstration.

Telles sont les considérations sur lesquelles nous

Digitized by Google

croyons devoir nous appuyer pour montrer que le travail manuel doit être indroduit dans l'enseignement secondaire spécial, voire même dans nos écoles primaires supérieures :

1° Parce qu'il sert non-seulement à développer les forces physiques, mais qu'il contribue encore à exercer le coup d'œil, l'habileté et la souplesse de la main des élèves ;

2° Parce qu'il les oblige à raisonner et à réfléchir ;

3° Parce qu'enfin il permet de leur faire connaître les applications de la théorie à la pratique, ainsi que les avantages de l'une et de l'autre et que, par rapport à l'enseignement de la géométrie et de la mécanique, il peut constituer comme des sortes de manipulations analogues à celles dont on tire un si grand parti pour l'étude des sciences physiques et naturelles appliquées.

Digitized by Google

PETIT POÈME ZINZOLIN

PAR

M. P. de MONTREDON, Avocat,
Membre résidant

A MES CONFRÈRES

DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

Je vous présente un Arlequin
Vêtu d'un habit ʒinʒolin.
Acceptez-le ; j'en suis parrain.

Ce n'est pas un mime, un bouffon ;
C'est un plaisant de fort bon ton.
Prenez-le ; ne dites pas non.

Ne cherchez pas dans son caquet
Si se cache quelque secret ;
Mais acceptez-le tel qui est.

Digitized by Google

Invocation à Pâris

« O toi qui sus donner le prix à la plus belle,
» Berger du mont Ida, daigne être mon modèle ;
» Des champs Elyséens déserte le repos ;
» D'Orphée apporte-moi la lyre et les propos ;
» Pour que je chante avec sagesse et mélodie
» Cette brune rieuse, agaçante, étourdie,
» Qui réclama de moi, par quelque songe creux,
» Des couplets adressés peut-être à ses beaux yeux.
» Accours, berger Pâris ! ma plume est forte et neuve ;
» Celui qui la trempa la fit à toute épreuve.
» Accours, berger Pâris, et parle-moi bien vrai !
» Tant que tu parleras, attentif, j'écrirai :
» Puis quand viendra la nuit, dans l'ombre et dans le rêve,
» Je rimerai des vers à cette fille d'Eve. »

Je remis ce billet au pilote Caron
Qui s'en était venu quérir pour son patron
Des tonnes de bitume et de soufre et de nitre.
Et sans doute Pâris a goûté mon épître ;
Car je viens à l'instant de lui serrer la main,
Lui disant : « A revoir;... au service prochain.

Et maintenant, hop ! hop ! cours à bride abattue
Sur cette page blanche encore toute nue,
Ma plume, beau coursier dont l'encre fait les pas;
Et galope des vers qu'on ne dédaigne pas.

Digitized by Google

Conseils de Pâris

I

— O poète, la tâche est lourde !
Reste, si tu veux mon avis,
Bouche muette, oreille sourde.
Et crois-en le berger Pâris.

Toute femme est un peu coquette
Et ne met pas beaucoup de prix
A qui ne lui fait grande fête.
Et crois-en le berger Paris.

Sais-tu que pour chanter la rose
Il faut le rossignol épris :
Tout effet provient d'une cause.
Et crois-en le berger Pâris.

— Je sais ; lors des belles veillées,
Qu'un soir le grillon fut surpris
Chantant aux voûtes étoilées.
Qu'en penses-tu, berger Pâris.

— O poète, la tâche est belle,
Mais notre grillon incompris
Prit pour étoile une étincelle.
Et crois-en le berger Pâris.

Digitized by Google

L'étincelle parmi la cendre
Jetait des lueurs de rubis
Il crut voir l'étoile descendre.
Et crois-en le berger Pâris

Le lendemain la pauvre bête
Gisait, consumée, en débris...
Pas besoin de hôcher la tête.
Et crois-en le berger Pâris.

— Mais si depuis le scarabée,
Quittant les fleurs, folles houris,
Rêvait à la voûte étoilée,
Que dirais-tu berger Pâris ?

II

— Poète, marche à ta guise ;
Mais permets que je te dise :
Prends bien garde aux casse-cous !
— Grand merci de l'obligeance ;
Mais elle est sans importance :
Les poètes sont des fous.

— Certe, il vaudrait mieux te taire
Que d'être thuriféraire ;
Car prends garde aux casse-cous.
— Grand merci de l'obligeance ;
Mais notre marotte tance.
Les poètes sont des fous.

— Cache parfois ta marotte :
L'excuse absout de la faute ;
Et prends garde aux casse-cous.
Grand merci de l'obligeance
Nos grelots nous sont défense.
Les poètes sont des fous.

Digitized by Google

— Alors donc marche à ta guise ;
Tant pis si quelque sottise
Te faisait casser le cou !
— Grand merci de l'obligeance ;
Il est une Providence
Pour l'ivrogne et pour le fou.

Chanson du mont Ida

Bergers, nous disions aux bergères :
« Près de nous asseyez-vous
» Sans peur sur ce lit de fougères ;
» Asseyez-vous près de nous.
» Nous ne sommes point des sauvages,
» Et nous saurons sur vos visages
» Mettre les baisers les plus doux. »

Et nous répondaient les bergères :
« Ici-bas, chaque garçon,
» Si nous étions belles lumières,
» Etoiles à l'horizon,
» A force de fixer l'espace
» Pour regarder quel astre passe,
» Perdrait la vue et la raison. »

Bergers, nous disions aux bergères :
« Et si nous étions des fleurs,
» Toutes vous seriez jardinières.
» Nos baisers sont bien meilleurs
» Que les plus suaves haleines,
» Qu'il vous faudrait, corolles pleines,
» Laisser aux papillons voleurs. »

Digitized by Google

Et nous répondaient les bergères :
« Sous les grands arbres du bois
» Si nous étions biches légères,
» Pour venir en tapinois
» Nous voir à travers la ramée,
» Vous laisseriez la chèvre aimée
» Le chien fidèle et le hautbois. »

Bergers, nous disions aux bergères :
« Les rêves sont merveilleux ;
» Les nuits, hélas ! sont passagères ;
» Il faut rêver pour le mieux !
» Temps perdu point ne se remplace ;
» Et nous savons où l'on embrasse :
» Veuves au front, vierges aux yeux. »

Et chantaient en chœur les bergères :
« Si quelque vieillard devait
» Mettre un baiser sur mes paupières,
» J'irais loin dans la forêt
» Ramasser les plantes d'absinthe
» Et, de leur suc amer empreinte,
» Amer baiser il me prendrait. »

Et continuaient les bergères :
« Si c'était un adolescent,
» Fleurs des pêchers, roses trémières
» Je cueillerais à l'instant.
» Et d'elles ma joue embaumée
» Ferait sa lèvre parfumée
» Et rendrait son cœur plus content. »

Digitized by Google

Hommage

—

I

Si j'étais Alcindor et vous ma Cydalise,
Je mêlerais ma voix aux soupirs de la brise,
Et la brise qui passe au-dessus de nos toits
Vous porterait ce chant comme du fond des bois :

« Suis ton chemin : je t'aime !
» Je serais toujours là
» Quand d'un émoi suprême
» Ton sein palpitera.

» Si de tristesse mâte
» Je te voyais pleurer ;
» Si j'entendais perler
» Ton doux rire en sonate :

» Mon baiser sècherait
» Les larmes sur ta joue,
» Et, dissipant sa moue,
» Ta lèvre le rendrait.

» Aux éclats de ton rire
» Je mêlerais le mien.....
» Dans ce fol entretien
» L'âme peut tout se dire.

» Et nous irons heureux ;
» Dans les pleurs ou la joie
» Il n'est rien qui rudoie
» Un couple d'amoureux. »

Digitized by Google

II

Si, le cœur plein d'amour, en vous rendant visite
Je m'étais trouvé seul avec vous un instant ;
Dans ces cas la voix tremble ; on rougit ; on hésite.....
J'aurais balbutié ces quelques mots pourtant :

« Si vous n'écoutiez pas, peut-être
» Que je vous dirais mon secret ;
» Car j'aurais trop peur de paraître,
» Si vous m'écoutiez, indiscret.

» Je ne craindrais pas raillerie,
» Si bien sûr vous n'écoutiez pas ;
» Et, sans grande forfanterie,
» En vous parlant tous bas ! tout bas !

» Je vous dirais que je vous aime,
» Depuis la tête jusqu'aux pieds.....
» Mais devinez-le donc vous-même ;
» J'ai trop peur que vous m'écoutiez ! »

III

Si j'étais un sceptique et qu'un jour le caprice
Ou le hasard — ce sont deux frères siamois —
Nous fissent parcourir une amoureuse lice,
Je vous dirais ces vers de ma plus douce voix :

« Volupté ! Volupté ! coupe où boit toute lèvre,
» Toi qui fais de l'ivresse une amoureuse fièvre,
» Emplis-toi de nectar ; car je suis altéré.

Digitized by Google

» Volupté ! Volupté ! caresse où vibre l'être,
» Toi qui des pâmoisons nous donne le bien-être,
» Fais ton baiser bien fort ; car je l'ai désiré.

» Volupté ! Volupté ! mère des jouissances,
» L'heure devient propice à tes douces démences ;
» Cynthia s'en va voir le bel Endymion.

» Volupté ! Volupté ! le sang bat les artères ;
» Eleusis voit déjà célébrer ses mystères ;
» Seins nus, la Bacchante est folle de passion.

» Le monde est assoupi dans tes bras, ô Déesse !
» De partout les baisers font ton chant d'allégresse ;
» Certes que tu fis bien de remplacer l'amour.....
» Déesse, berce-nous, berce-nous jusqu'au jour.

IV

Si j'étais un esprit rieur quoique sincère
Lorsque votre mouchoir aurait glissé par terre,
Je l'aurais ramassé ; puis, vous le présentant,
Je vous aurais alors dit en m'agenouillant :

« Meâ, meâ culpâ ! Pardonnez-moi, Madame,
» D'un crime dont je suis bien coupable envers vous.
» Hélas ! Je m'en reprend du profond de mon âme ;
» Je frappe ma poitrine et je suis à genoux.
» Meâ, meâ culpâ ! Pardonnez-moi, Madame.

» Je m'accuse moi-même et vous m'en saurez gré :
» Une faute avouée est presque pardonnée ;
» De clémence d'ailleurs un front est bien paré ;
» Et dès longtemps ma faute est par moi condamnée.
» Je m'accuse moi-même et vous m'en saurez gré.

Digitized by Google

» Meâ culpâ! Je suis envers vous bien coupable
» De lèse-convenance et de lèse-beauté,
» Depuis que, vous voyant dans votre grâce affable,
» Je n'ai pas pris mon cœur et vous l'ai présenté.
» Meâ culpâ ! Je suis envers vous bien coupable.

» Meâ culpâ ! Je suis envers vous bien coupable.
» Je n'ai pas pris mon cœur et vous l'ai présenté,
» Depuis que je vous vois dans votre grâce affable.
» De lèse-convenance et de lèse-beauté,
» Meâ culpâ ! Je suis envers vous bien coupable.

» Je m'accuse moi-même et vous m'en saurez gré.
» Car je connais ma faute et je l'ai condamnée ;
» De clémence d'ailleurs un front est bien paré ;
» Puis la faute avouée est déjà pardonnée.
» Je m'accuse moi-même et vous m'en saurez gré.

» Meâ, meâ culpâ ! Pardonnez-moi, Madame.
» Je frappe ma poitrine et je suis à genoux.
» Hélas ! je me repens du profond de mon âme
» Du crime dont je suis bien coupable envers vous.
» Meâ, meâ culpâ ! Pardonnez-moi, Madame ! »

V

Si j'étais un rêveur taciturne et chagrin,
Et qu'un coup du destin nous eût fait l'un pour l'autre,
A l'heure de l'amour, pour toute patenôtre,
Je vous aurais redit toujours même refrain :

« Si, parlant d'amour, baiser je propose,
» Ne me réponds pas par baisers rendus...
» Un baiser donné vaut bien quelque chose ;
» Mais un baiser pris vaut encore plus.

Digitized by Google

» Chasse le désir de ta lèvre rose,
» Cache-moi l'éclat de tes yeux émus...
» Un baiser donné vaut bien quelque chose ;
» Mais un baiser pris vaut encore plus.

» Fais ton œil sévère et ta bouche close ;
» Si je suis pressant, réponds d'un refus...
» Un baiser donné vaut bien quelque chose ;
» Mais un baiser pris vaut encore plus.

» Même écarte-moi, chagrine et morose
» Fais à mes désirs peur d'être déçus...
» Un baiser donné vaut bien quelque chose ;
» Mais un baiser pris vaut encore plus.

» A corps défendant baiser qui s'impose,
» Frissons de plaisir passent éperdus...
» Un baiser donné vaut bien quelque chose ;
» Mais un baiser pris vaut encore plus.

« Oui ! ce qui toujours plus grand plaisir cause,
« C'est l'âcre saveur des fruits défendus...
« Un baiser donné vaut bien quelque chose ;
« Mais un baiser pris vaut encore plus.

VI

Mais je suis simplement un rimeur à mes heures
Et je me laisse aller à tout rêve qui vient ;
Si mes folles chansons ne sont pas des meilleures,
Elles valent pourtant, j'espère, mieux que rien.

Donc laissez-moi finir, comme je dois le faire,
Par un tout petit madrigal,
Que vous conserverez, j'espère,
Dans quelque riche reliquaire
Fait d'aloès et de sandal :

Digitized by Google

« Entre tes lèvres roses,
» Le bonheur a niché.
» Pourquoi les laisser closes
» Et le tenir caché ?

» Ouvre-les d'un sourire ;
» Que je puisse entrevoir
» Ce bonheur que désire
» Toujours plus d'un espoir.

» Si tu crains qu'il ne vienne
» D'un vol à s'éclipser,
» Ma lèvre sur la tienne
» Le tiendra d'un baiser. »

ΑΝΑΓΚΗ

Le banquet est dressé. L'échanson est le sort.
Comme un cratère dont la lave se déploie,
La coupe d'or massif est pleine jusqu'au bord,
Où, rubis enchâssé, vermeil le vin chatoie.

Ce nectar est la force et ce reflet la joie.
Le convive alléché saisit avec transport
La coupe, lac profond où la volupté dort ;
Sirène, des désirs charmés faisant sa proie.

Digitized by Google

Pourtant, lorsque vidée on la rend au Destin,
C'est écœuré, déçu, que l'on sort du festin ;
La bouche en est amère et la lèvre pâlie ;

On a perdu le goût des premières saveurs
Et les désirs trompés souffrent de leurs ferveurs...
Car la dernière goutte était faite de lie.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CHATEAU

DE

LA REYNE BLANCHE

Par

L^CE DESTREMX DE S^T-CHRISTOL

Ancien Président de la Société Scientifique et Littéraire

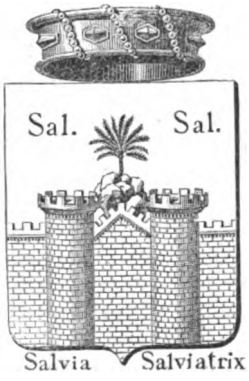

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CHATEAU

DE LA

REYNE BLANCHE

PREMIÈRE PARTIE

PIERRE BERMOND

I

1226

Non loin de la petite ville de Sauve, dans le diocèse de Nimes, en Languedoc, en aval et sur la rive opposée de la rivière du Vidourle, qui baigne de ses limpides eaux ce qui reste encore de ses remparts démantelés, s'élève, en face de l'inaccessible forêt de Coutha, un rocher qui domine la vaste plaine parsemée de collines boisées, qui s'étend à l'est vers le grand fleuve Rhodanien.

Au sommet de ce rocher dénudé, se dressent encore quelques pans de murs lézardés, rongés par le temps, derniers vestiges d'un orgueilleux château féodal.

C'est le château de Roque-Haulte, connu dans le pays sous le nom légendaire de Château de la Reine Blanche.

C'est tout ce qu'on sait de son histoire, et l'obscurité la plus complète règne autour de ces ruines muettes.

On dit bien, dans le pays, que la mère de saint Louis est venue l'habiter, mais aucune chronique ne relate les

Digitized by Google

évènements qui ont pu motiver ce séjour, lequel doit être cependant intimement lié à l'histoire de l'illustre maison de Sauve, si puissante à cette époque.

Par suite de consciencieuses recherches, j'espère avoir réussi à projeter un peu de lumière dans cette obscurité.

Pendant le cours de ce récit, je me suis efforcé, tout en groupant les évènements historiques et en mettant en scène les grandes figures de cette époque, de rechercher la cause de ces évènements, en y ajoutant l'intérêt dramatique pour en atténuer l'aridité, sans néanmoins altérer la vérité des faits.

II

Adossé aux premiers contreforts des montagnes des Cévennes, le château de Roque-Haulte était, comme l'indique son nom, solidement bâti sur un rocher qui dominait tout le pays compris dans un quadrilatère, dont les quatre sommets étaient les importantes cités de Sauve, d'Anduze, d'Alais et de Sommières, qui dépendaient de la baronnie de Sauve, c'était la sentinelle avancée et vigilante qui défendait ces quatre seigneuries, dont Pierre Bermond, septième du nom, était, en l'an 1226, le haut et puissant seigneur.

Il était baron satrape de Sauve, marquis d'Anduze, seigneur de Lucques, Saint-Bonnet, Montpezat, Madières, Pouzins, Argentières, co-seigneur d'Alais et de Sommières ; petit-fils par son père, de Bernard VII, d'Anduze, et par sa mère de Raymond VI, comte de Toulouse ; parent des rois de France par sa grand'mère, qui était fille de Louis VI, dit le Gros.

La Maison de Sauve était, à cette époque, par ses alliances et ses seigneuries, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc, et Pierre Bermond, un des plus hauts seigneurs, ne relevant que du roi de France, son suzerain, ayant droit d'alberge et de régale dans ses quatre cités, faisant battre monnaie à Anduze et à Sauve, portant pour légende, d'un côté un B avec le mot *Salviensis*, et de

Digitized by Google

l'autre *Andusiensis*, valant sept sols melgoriens, soit environ cinquante livres tournois.

Les plus hauts seigneurs, ainsi que les nobles et une quinzaine de châtelains dans l'enclave de la viguerie de Sauve, étaient tenus de faire à leur baron hommage et serment de fidélité, et de le suivre avec quatre gens d'armes bien équipés, lorsque nécessité de guerre en la dite viguerie le requerrait.

Sauve était chef de Baronnie, portant d'argent à deux tours crenelées d'or, maçonnées de même, soutenant un rocher de sable, d'où sortait une plante de sauge de Sinople, accostée de ces mots : *Sal. Sal.*, qui signifiaient : *Salvia, Salviatrix*, qu'on peut traduire par « sauge sauveuse », « sauge bienfaisante », car, d'après une ancienne chronique, une terrible épidémie qui sévissait dans cette ville, ne put être arrêtée que par l'emploi de cette plante aromatique, et c'est en souvenir de ceux qui eurent la vie *sauve* que ce nom lui est resté.

Le château de Roque-Haulte était la véritable place de guerre de la baronnie; par sa position, il passait pour être imprenable, et d'abondants approvisionnements lui permettaient de soutenir un long siège ; on le désignait par le nom de Castelas, grand château.

Du côté de la plaine, qu'il dominait à pic de plus de trois cents pieds, il était inabordable ; du côté des montagnes, il était défendu par elles, aucune armée n'aurait osé s'y aventurer, et d'ailleurs il était gardé par la ville de Sauve, la rivière du Vidourle et par une double enceinte qui s'avançait sur le contrefort étroit de la montagne, seul point praticable.

La porte principale de cette double enceinte crénelée, qui existe encore en partie, était surmontée d'une herse et séparée du col étroit et pentueux qui seul pouvait y conduire, par un large fossé qu'on ne pouvait franchir qu'au moyen d'un pont-levis flanqué de deux tours garnies de créneaux et de meurtrières.

Ce pont-levis ne s'abaissait que sur l'ordre du maitre, et une garde nombreuse et fidèle veillait nuit et jour, car en ces temps de troubles et de surprises, on avait d'autant plus de peine à reconnaître un ami d'un ennemi, que l'ami de la veille était souvent l'ennemi du lendemain.

Le donjon s'élevait au milieu du château, et du haut de

Digitized by Google

sa plate-forme on pouvait apercevoir les signaux des quatre cités, qui étaient ainsi en communication directe et constante avec lui.

Comme des sentinelles avancées, formant un demi-cercle du côté de la plaine, étaient : la cité de Sauve, l'abbaye de Tornac de l'ordre de Cluny, les châteaux de Durfort, de la Rouvière, de Vibrac, de Florian, de Puechredon, qui formaient une seconde ligne de défense qui s'appuyait d'un côté sur la cité d'Anduze, de l'autre sur celle de Sommières ; au nord la rivière du Gardon, au sud le Vidourle, derrière lui la chaine des montagnes des Cévennes, rempart infranchissable ; aussi pendant la croisade contre les Albigeois, nul n'avait songé à s'engager dans cette contrée qui, sans être précisément sur la route des armées, n'en aurait cependant pas été suffisamment éloignée pour ne pas en ressentir le contre-coup.

Les seigneurs de ces pays accidentés, montagneux, d'un accès souvent difficile, avaient pris une part plus ou moins active à cette guerre d'extermination, et tantôt dépossédés ou réintégrés, selon les revers ou les succès des croisés et du comte de Toulouse, ils restaient en définitive possesseurs de leurs fiefs qu'on n'osait pas venir leur enlever.

Les routiers eux-mêmes qui dévastaient la plus grande partie du Languedoc, à cette époque, n'osaient s'y aventurer.

Mais avant d'entrer dans le cœur même du récit que nous allons faire des évènements qui vont se dérouler devant nous, et pour lui apporter une plus grande clarté, il est nécessaire de faire un rapide retour vers le passé et d'examiner quelle était la situation du pays du Languedoc au commencement du mois de juin de l'année 1226.

III

La bataille de Muret qui eut lieu en 1213, dans laquelle périt le roi d'Aragon, dernier défenseur de Raymond VI, assura au chef de la Croisade contre les Albigeois, Simon de Montfort, tous les domaines du comte de Toulouse avec

Digitized by Google

le titre de prince et monarque de tout le pays compris entre le Rhône et les limites du diocèse de Toulouse, qui prit dès lors le nom de Languedoc.

La paix semblait enfin renaitre dans ce malheureux pays ravagé de fond en comble par une guerre religieuse qui durait depuis cinq années, guerre d'extermination, qui avait eu pour chefs, le pape Innocent III et Simon de Monfort.

La croisade contre les Albigeois était terminée, les croisés s'étaient retirés, mais cette paix devait être de courte durée et la guerre reprit bientôt et de guerre religieuse se transforma en guerre de conquête ; les évènements les plus dramatiques se succédèrent sans interruption dans ce malheureux pays jusqu'à la victoire de Taillebourg, remportée en 1242 par saint Louis, qui amena une pacification générale.

Ce n'était donc que le premier acte de ce long drame sanglant qui allait se terminer par la mort des principaux acteurs : le pape Innocent III, Simon de Montfort, Raymond VI et Philippe Auguste. Leurs successeurs, le pape Honorius, Amaury, Raymond VII, Louis VIII, moins cruels et moins acharnés peut-être, allaient donc entrer en scène et ne devaient figurer dans l'histoire que comme leurs pâles doublures.

En 1215, le quatrième concile de Latran se réunit à Rome, Raymond VI et son fils s'y présentèrent, ainsi que Pierre Bermond, baron de Sauve, son gendre.

Le comte de Toulouse, vaincu, dépouillé de ses états, venait implorer la clémence du pape pour obtenir sa réintégration, mais Pierre Bermond, qui avait abandonné la cause de son beau-père en refusant de signer la honteuse repentance que le comte avait lâchement acceptée après la bataille de Muret, demandait au Saint-Père sa déchéance, comme hérétique, en s'appuyant sur la décision des conciles et faisait valoir ses droits au comté de Toulouse, qu'il tenait de sa femme Constance, issue du premier mariage de Raymond, lequel n'avait jamais été cassé par le pape et était, par conséquent, le seul valable.

Le fils de Raymond était donc, par suite, illégitime et, comme tel, devait être frappé de deshérence.

Voici un extrait de la supplique qu'il avait adressée au pape Innocent III :

« Moi et mes ancêtres étant spécialement vassaux de

Digitized by Google

l'Eglise Romaine, de laquelle nous tenons une partie de nos domaines, sous un certain cens, et lui ayant été obéissants et dévoués, je ne doute nullement que votre sainteté ne me conserve tous mes droits.

» J'ai épousé une fille du comte de Toulouse laquelle est le seul enfant légitime qu'il a ; ainsi les domaines de ce prince m'appartiennent à plus juste titre qu'à tout autre.

» Je prie donc Votre Sainteté de ne pas instituer Raymond, fils du comte de Toulouse, supposé qu'il vous en prie ou quelqu'autre pour lui et de ne pas le regarder comme légitime, car il ne l'est pas, étant né d'une femme qui était parente du comte son père au 3e degré, et que ce comte a épousé durant la vie de sa femme légitime, qui est la mère de mon épouse.

» Si le jeune comte de Toulouse était institué héritier, non seulement notre droit serait anéanti, mais tous les soins que les croisés se sont donnés pour rétablir la foi dans la province de Narbonne deviendraient inutiles. ».....

Pierre Bermond ajoutait qu'il se soumettait à tout ce que le pape jugerait à propos d'ordonner et qu'il était prêt à lui obéir de toutes façons.

L'attitude de Pierre Bermond ne pouvait que lui attirer la haine du comte et provoquer sa vengeance. En effet, alors que le pape Innocent III paraissait disposé à reconnaître ses droits, Pierre Bermond mourut subitement.

Cette mort si prompte fit grand bruit à Rome et en Languedoc et ne pût être attribuée qu'à ses ennemis.

Le Saint-Père maintint néanmoins l'excommunication et la déchéance de Raymond, mais par une décision souveraine il donna à son jeune fils, Raymond VII, la partie du haut Languedoc, située sur la rive gauche du Rhône, qui reçut le nom de Provence, avec le titre de comte et marquis de Provence.

La France proprement dite, restait donc au nord, séparée par la Loire et le Rhône de l'Aquitaine, du Languedoc et de la Provence.

Mais le jeune Raymond ne voulut rien accepter en dehors de l'héritage paternel, et voyant son père dépouillé de tout, il refusa le Comtat Venaissin en disant au Saint-Père : « Je ne demande rien que la permission de conquérir ma terre. » Et Innocent III touché de cette mâle fierté dans un enfant âgé seulement de treize ans, lui répondit : «Hé bien!

Digitized by Google

quoique tu fasses, que Dieu te permette de bien commencer et de mieux finir. »

Sept mois après, en 1216, Innocent III mourait laissant le trône pontifical à Honorius, moins habile et moins influent que lui et la guerre recommença prenant de plus en plus le caractère d'une guerre de conquête, tout aussi acharnée, car la question se posait entre le nord et le midi c'est-à-dire entre deux races, deux civilisations et deux langues différentes.

Raymond VI et son fils retrouvèrent dès lors de nouvelles forces et des chances plus grandes, leurs anciens alliés reprirent courage, Toulouse tomba alternativement entre diverses mains jusqu'à la mort de Simon de Montfort, qui fut tué en 1218 sous les murs de cette ville.

La lutte dura encore cinq années, pendant lesquelles Raymond put reconquérir presque toutes ses anciennes possessions, et, à sa mort, en 1222, mort subite et mystérieuse, son fils lui succéda âgé de vingt ans, entouré de la faveur populaire, qui acclamait en lui le chevalier le plus accompli de son temps.

Philippe Auguste qui n'avait jamais voulu intervenir dans ces luttes sanglantes et qui, pendant son règne glorieux, avait toujours conservé son indépendance vis-à-vis de la papauté, mourait la même année que Raymond et clôturait ainsi un règne qui occupe une grande place dans l'histoire.

Raymond VII conclut avec Amaury de Monfort, un traité signé le 14 janvier 1224, d'après lequel ce dernier devait sortir de Carcassonne avec tous les Français et quitter le pays.

Il sortit en effet ce même jour et abandonna à tout jamais cette contrée que sa maison avait possédée pendant près de quatorze années.

Mais à peine arrivé à la cour de Louis VIII, qui venait de succéder à son père Philippe Auguste, il céda à ce monarque ses droits sur les domaines conquis par les croisés, par un acte authentique dont la teneur suit: « Sachez que nous quittons à notre seigneur Louis, illustre roi de France et à ses héritiers à perpétuité, pour en disposer à sa volonté, tous les privilèges et dons que l'Eglise Romaine a accordés à Simon, notre père, de pieuse mémoire, au sujet du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois. »

Louis VIII, cédant à la sollicitation du pape Honorius, ac-

Digitized by Google

cepta la session d'Amaury et commit la faute prévue par son père qui avait dit à son lit de mort : « Les clercs feront tous les efforts pour que mon fils Louis se mêle de l'affaire des Albigeois ; mais il est faible et débile de santé, il ne pourra supporter cette fatigue ; il mourra bientôt et alors le royaume restera aux mains d'une femme et d'enfants, si bien qu'il ne chômera pas de dangers. »

Ces paroles furent une véritable prophétie qui devait s'accomplir de point en point.

IV

Par une belle journée du mois de juin de l'année 1226, deux hommes étaient dans la grande salle du château de Roque-Haulte, un radieux et vivifiant soleil de printemps pénétrait dans cette pièce par une fenêtre à croisière toute grande ouverte, de laquelle on voyait un vaste et grandiose panorama.

A l'horizon lointain on apercevait la chaîne des Alpes avec ses pics neigeux, les montagnes du Dauphin', le mont Ventoux, la chaîne des Cévennes et du Gévaudan ; au-dessous la vaste plaine parsemée de mamelons couverts de bois de yeuse, traversée par le Gardon, et serpentant au bas du château, la rivière du Vidourle aux rives ombragées et verdoyantes, dont les eaux transparentes s'en allaient en murmurant se perdre dans les étangs vaseux de la cité d'Aigues-Mortes.

L'un des deux personnages était assis dans un massif fauteuil de chêne armorié, devant une table chargée de parchemins épars ; ses cheveux et sa barbe grisonnaient, son regard était vif et pénétrant ; sa parole était claire, nette, sobre et précise ; il portait une longue robe brune serrée à la taille par un large ceinturon de cuir auquel était appendu une lourde épée, en un mot c'était le type accompli du gentilhomme et de l'homme de guerre.

Digitized by Google

Cet homme était le comte de Brassac, l'ami, le conseiller de Pierre Bermond, le tuteur de son jeune fils.

Compagnon d'armes du baron de Sauve, il avait avec lui suivi la fortune du comte de Toulouse jusqu'à sa lâche défection et accompagné à Rome son ami.

A la mort de Pierre Bermond, il recueillit ses dernières recommandations, lui promit de veiller sur son fils, d'être un second père pour lui et il revint au château de Roque-Haulte en qualité de tuteur du jeune Pierre Bermond, alors âgé de dix ans avec deux pensées dans le cœur : venger son ami et grandir la maison de Sauve ; il rêvait pour son fils d'adoption les plus larges horizons, il le voyait dans l'avenir sur le trône comtal de Toulouse, le plus puissant seigneur de France, après le roi.

L'autre personnage se tenait respectueusement debout devant lui, il était armé de pied en cap, couvert de poussière et ses traits hâlés et fatigués indiquaient qu'il revenait d'un long voyage.

Il s'appelait Richard et était l'écuyer du comte ; le même lait les avait nourris et c'était non seulement un loyal serviteur, mais un fidèle ami, qui avait nombre de fois exposé sa vie pour protéger celle du sire de Brassac, dans les nombreux combats de cette sanglante croisade albigeoise.

L'intérêt avec lequel son maître l'interrogeait et l'écoutait, prouvait qu'il était porteur d'importantes nouvelles.

— Te voilà enfin de retour, mon cher Richard, disait le comte, tu as donc pu accomplir l'importante et difficile mission que je t'avais donnée ?

— J'ai fait de mon mieux, messire comte, j'ai pénétré dans le camp des croisés à Avignon, je me suis présenté au roi Louis VIII, et, mettant un genou en terre, je lui ai donné votre message.

— Et que t'a-t-il répondu ?

— Il l'a remis à l'un des seigneurs qui l'accompagnaient, en m'enjoignant de me présenter devant la tente royale, une heure avant la tombée de la nuit.

— Et pendant ces quelques heures, qu'as-tu fait ? qu'as-tu vu ?

— J'ai pu circuler librement dans le camp, et je me suis assuré que les préparatifs du siège d'Avignon étaient terminés.

Digitized by Google

— Continue, ajouta le comte, en se rapprochant de lui.

— Je n'ai pas tardé à rencontrer d'anciens compagnons d'armes et le hasard m'a bien servi, par eux j'ai pu bientôt recueillir les renseignements les plus précis et pénétrer partout pour m'assurer par moi-même de leur exactitude ; aussi puis-je vous assurer, messire comte, que les récits qui vous avaient été faits des forces dont dispose le roi de France, ne sont nullement exagérés.

— Ainsi, dit le comte, c'est bien cinquante mille chevaliers qui se sont croisés, à la voix du Saint-Père, pour mériter les indulgences de l'Eglise !

— Pas un seul n'a manqué au rendez-vous.

— Et cela sur la seule accusation portée contre Raymond VII de laisser revivre la secte des hérétiques ?

— Oui, sire comte, mais comme il fallait des preuves pour justifier cette prise d'armes...

— Hé bien !

— On en a trouvé.

— Comment cela ?

— Pour prouver qu'il restait encore, dans les domaines du comte, des hérétiques, on a découvert à force de recherches, dans le diocèse de Narbonne, un de leurs anciens prédicants, un vieillard nommé Pierre Isarn, qui vivait dans une obscure retraite, et après l'avoir promené la corde au cou pour le montrer au peuple, on l'a brûlé solennellement sur un bûcher.

— Et cet exemple a suffi pour tranquilliser la conscience des croisés?

— Mais, sire comte, ce n'est un mystère pour personne dans l'armée, que la croisade n'est qu'un prétexte, et que le but est la conquête du Languedoc.

— Je comprends, en effet, que chacun espère emporter un lambeau de ce malheureux pays. Mais dis-moi vite, le nom des principaux seigneurs qui accompagnent le roi.

— D'abord, le frère du roi Philippe comte de Boulogne: le comte de Bretagne ; Robert, comte de Dreux ; les comtes de Chartres, de Saint-Paul, de Vendôme ; le connétable de Montmorency ; Robert de Courtenay ; Thomas, Robert et Enguerrand de Couci ; le maréchal d'Anjou ; Jean de Nesle ; les vicomtes de Sainte-Suzanne et de Châteaudun ; Savari de Mauleon ; le sire de Beaujeu ; Thibaut, comte de Champagne.

Digitized by Google

— Assez, assez, mon cher Richard, la reine accompagne donc le roi, puisque le comte Thibaut est au nombre des croisés.

— La reyne Blanche, dit-on, n'approuve pas cette croisade dont elle redoute les conséquences et c'est pour contrebalancer certaines influences qu'elle a voulu accompagner le roi.

— Maintenant, cite-moi les principaux prélats, car, certainement, comme dans la dernière croisade, le premier rôle doit leur être réservé.

— D'abord le légat du pape, cardinal de Saint-Ange ; les archevêques de Bourges et de Sens ; les évêques de Beaune, de Noyon et de Chartres.

— Cela me suffit, passe les autres. Depuis quand l'armée est-elle réunie ? Quelle direction a-t-elle suivie ?

— Le rendez-vous a été donné à Bourges le quatrième dimanche d'après Pâques, l'armée a traversé le Nivernais et le jour de l'Ascension elle arrivait à Lyon, de là elle a suivi le Rhône, mais Avignon ayant refusé d'ouvrir ses portes, sauf au roi seul, on a mis le siège devant cette ville.

— Quelles sont les forces dont peut disposer le comte de Toulouse, pour résister à une pareille invasion ; on doit être fixé sur ce point au camp des croisés ?

— On est certain que rien ne pourra résister au roi de France ainsi accompagné ; et que peuvent faire malgré leur vaillance, Raymond Béranger, Rastoing, Sabran, Raymond Gaucelin, Héracle de Montlaur, Bernard VI comte de Comminge, contre tous les grands vassaux de France ?

— Mon cher Richard, il ne faut rien préjuger, en tout ceci voilà quel est mon avis. Le comte de Toulouse est irrévocablement perdu, si cette armée arrive jusqu'à lui, mais il peut y avoir des retards imprévus, et qui gagne temps, dit un proverbe, gagne tout. Le salut de Raymond dépend des obstacles qui peuvent arrêter l'armée ; ainsi, le siège d'Avignon, malgré toutes les forces dont dispose le roi peut être plus long qu'on ne pense, la chaleur de notre climat peut être fatale à des soldats venus du Nord ; la désunion se mettra infailliblement parmi les chefs qui ont tous des ambitions diverses à satisfaire ; la faiblesse et l'irrésolution du pape Honorius ne peut d'ailleurs inspirer aux croisés la foi ardente et fanatique qui animait les armées de Simon de Montfort.

— En effet, sire comte, et chacun le dit tout bas, la guerre

Digitized by Google

religieuse pompeusement annoncée sous le nom de croisade n'est, en réalité, qu'une guerre de conquête.

— Et c'est là précisément, interrompit le comte, ce qui sauvera Raymond, car on oublie la part du roi, qui sera certainement la part du lion, et qui n'a pas d'autre but que l'annexion du comté de Toulouse à la couronne de France. Ce sera la première cause de découragement et de désunion, mais la seconde, qui n'est pas moins certaine : l'immixtion des dignitaires de l'Eglise, car les hauts et puissants seigneurs ne voudront pas se courber devant eux et reconnaître leur autorité et leur infaillibilité en tactique militaire.

— Que Dieu vous entende, messire comte, car après le comte de Toulouse, ils viendraient certainement jusqu'à nous. Et devant le roi, notre suzerain, notre position deviendrait difficile.

— Mais arrivons à ta réception par Louis VIII.

— A l'heure indiquée, je fus introduit dans la tente du roi, qui me reçut avec bienveillance. « Relevez-vous, sire écuyer, » me dit-il, « j'aime les hommes fidèles et dévoués, et ils sont rares au temps où nous vivons ; dites à votre maître qu'il sera le bienvenu auprès de nous et qu'il recevra à ma cour bon accueil et les honneurs dus à son rang, mais qu'il se hâte, car malgré sa résistance imprévue, la cité d'Avignon tombera bientôt en mon pouvoir, et nous reprendrons notre marche victorieuse sur Toulouse. »

— Après quelques questions peu importantes auxquelles je répondis de mon mieux, le roi me congédia. Et je vous assure, messire comte, que je n'ai pas perdu une seule minute en route, sachant combien vous aviez hâte de connaître la réponse du roi à votre message et les renseignements sur l'armée des croisés.

— Merci, mon vaillant compagnon, grâce à ton zèle et à ton intelligence, me voilà fixé sur la ligne de conduite que nous devons tenir, et maintenant va te reposer, car dans peu de temps nous aurons une autre mission à accomplir et de grands évènements se préparent peut-être pour la maison de Sauve.

— Sire comte, mon épée est toujours prête, et le jour où elle pourra contribuer à défendre la cause que vous embrasserez, sera un jour de fête pour moi.

— La guerre a sa gloire, mais elle a ses horreurs aussi,

Digitized by Google

et avant de l'entreprendre, il faut épuiser tous les autres moyens, mais ce qu'il faut surtout éviter, c'est qu'elle envahisse notre territoire, il faut détourner l'orage qui gronde encore dans le lointain, de nos chères cités, et pour qu'on ne vienne pas à nous, allons à eux, rappelons-nous les horribles massacres de cette impitoyable guerre religieuse, l'égorgement de ces populations inoffensives; ces monceaux de cadavres d'enfants, de femmes et de vieillards entassés dans cette malheureuse cité de Béziers; ces champs ravagés, ces maisons brûlées, c'est une calamité que nous devons nous efforcer de conjurer et j'espère que nous y réussirons.

Richard était à peine sorti, que le comte, calmant son excitation par la force de sa puissante volonté, frappa sur un timbre avec le pommeau de son poignard. Aussitôt une tapisserie se souleva et un esclave noir parut.

C'était un homme de petite taille, musculeux et souple comme un serpent, au teint bronzé, aux pommettes saillantes, à la barbe noire et peu fournie. Ses yeux petits et ronds enfoncés dans leur orbite, brillaient parfois d'une lueur étrange, mais son regard qui semblait fuir les regards, devenait aussitôt terne, indifférent; il restait dans une immobilité contemplative, à demi-couché sur sa natte, étranger, en apparence du moins, à tout ce qui était ou se passait autour de lui, mais prêt à obéir sur le moindre signe et à exécuter les ordres qu'il recevait, avec une intelligence véritablement extraordinaire. Pierre Bermond l'avait recueilli sur un champ de bataille, alors qu'il guerroyait en Terre-Sainte, blessé et presque mourant, et depuis lors, il était resté comme un chien fidèle attaché à la maison.

A cette époque, la plupart des seigneurs étaient servis par des esclaves ainsi ramenés de la Palestine, auxquels ils avaient sauvé la vie et qui, reconnaissants, les servaient avec un dévouement sans borne et un courage à toute épreuve.

— Hussan, dit le comte, votre seigneur Pierre Bermond est-il au château ?

— Maître, il vient d'y rentrer à l'instant.

— Va l'avertir que je désire lui parler et que je l'attends ici.

— Il suffit, maître. Et il sortit.

Digitized by Google

V

Quelques instants après, Pierre entra, souriant et gai; c'était un beau jeune homme de vingt-un ans, grand, bien découplé, plein de noblesse et de distinction, sa physionomie était douce et sympathique, son front sur lequel rayonnait l'intelligence, était large et découvert, une blonde chevelure tombait sur son cou, une fine moustache ombrageait sa lèvre, la franchise, le courage et la résolution se peignaient sur ses traits. Ajoutons à ce portrait qu'il était robuste et fort, adroit à manier une épée, une lance et un cheval, il rappelait en tout son malheureux cousin Roger, vicomte de Béziers.

— Bonjour père, dit-il en embrassant le comte, qui le serra tendrement dans ses bras, Hussan vient de me dire, comme je rentrais d'une promenade à cheval dans la plaine, que vous me demandiez, et j'accours.

— Oui, mon fils, je dois avoir avec vous aujourd'hui un important et sérieux entretien, asseyez-vous là, près de moi et causons.

— Je vous écoute, mon père.

— Vous ne pouvez avoir oublié, Pierre, que le jour de votre majorité est arrivé et que c'est demain que vous aurez atteint votre vingt-et-unième année.

— Déjà, fit Pierre, me voilà donc un homme, mais alors je pourrai vous aider et partager avec vous vos travaux et vos dangers, s'il s'en présentait.

— Demain, en présence des seigneurs de la baronnie de Sauve et des consuls de vos quatre cités, je déposerai mes pouvoirs et rendrai compte de ma tutelle, vous y recevrez l'investiture et le serment de fidélité de vos vassaux, comme seigneur suzerain de vos quatre comtés.

— Mais vous ne m'abandonnerez pas au moins, j'ai besoin des conseils de votre expérience, de votre affection, de votre amour de père et d'ami.

— Soyez tranquille, mon fils, ma vie est à vous, je n'ai d'autre désir et d'autre ambition que votre bonheur et la

Digitized by Google

grandeur de votre maison. J'ai travaillé jusqu'ici à faire de vous un homme accompli et je crois avoir réussi; dans ces temps de guerres et d'intrigues, nous avons besoin d'un chef vaillant et respecté et nul plus que vous n'est capable de marcher à notre tête.

Mais les évènements se précipitent, les nouvelles que je reçois exigent que, sans plus de retard, nous soyons prêts à y prendre part, afin d'en tirer profit pour la sûreté de vos comtés et pour ajouter un plus grand éclat à la maison dont vous êtes le chef. Je dois vous mettre au courant de la situation qui nous est faite par ces évènements et vous faire entrevoir les vastes horizons qui s'ouvrent devant vous. Mais pour vous faire comprendre l'importance du rôle qui peut vous être réservé, je dois faire un retour vers le passé. Vous étiez bien jeune, Pierre, quand vous avez perdu votre père.

— Mon père, mon pauvre père, s'écria Pierre la poitrine gonflée, qui fut si rapidement enlevé à mon affection, je n'avais que dix ans alors, mais ses traits sont toujours restés gravés dans ma mémoire et son souvenir est religieusement conservé dans mon cœur.

— Hé bien ! votre père, il est nécessaire que vous le sachiez aujourd'hui, est mort empoisonné.

— Serait-il vrai ? oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! mais quel était le coupable ? a-t-il était puni au moins ?

Et Pierre se dressa, en proie à une violente émotion, attendant la réponse de son tuteur.

— Calmez-vous, mon fils, soyez fort et courageux, car je dois vous dire que j'avais toujours pensé que l'instigateur du crime était le comte de Toulouse, Raymond VI, votre aïeul.

— Mon grand-père, mais ce n'est pas possible.

— Tout est possible, mon fils, quand l'ambition s'est emparée du cœur d'un homme. Quant à la main qui a versé le poison, je l'ai jusqu'ici vainement cherchée. Ecoutez-moi, Pierre, et rappelez-vous que ce n'est plus à l'enfant, mais à l'homme auquel je m'adresse, qui doit tout entendre et tout savoir aujourd'hui, il est donc nécessaire de remonter aux causes des évènements qui sont venus se mettre au travers de votre route.

Vous connaissez les droits de votre père à la succession de votre aïeul, votre mère était issue du premier mariage du comte de Toulouse, lequel n'a jamais été cassé, ces

Digitized by Google

droits venaient d'être reconnus par le pape Innocent III, votre grand-père avait été déclaré déchu comme hérétique après sa défaite à Muret, et au moment où Pierre Bermond, votre père, allait monter sur le trône comtal de Toulouse, il est mort subitement. J'étais près de lui quand il a ressenti les premières atteintes du mal, aucun doute n'était possible, je l'ai reçu dans mes bras, j'ai recueilli ses dernières volontés sur ses lèvres blêmies, sa seule préoccupation, sa seule pensée, étaient pour vous, Pierre, qu'il laissait si jeune, entouré de dangers, au milieu de ceux qui avaient intérêt à votre mort. C'est alors que voyant sa fin approcher je lui ai dit dans un dernier adieu : « Dors en paix, noble et malheureux ami, car ton fils sera mon fils et ta mort sera vengée. »

Pierre sanglottait et serrait fiévreusement les mains du comte, puis faisant un suprême effort sur lui-même, il se releva, le front calme et résolu, la transformation était complète, l'enfant avait disparu, l'homme énergique et fort restait seul. Le comte fut étonné lui-même de ce changement.

— Et maintenant, dit-il, qu'avez-vous fait ? Non-seulement vous m'avez aimé comme votre fils, vous avez écarté de moi le fer ou le poison de mes ennemis, mais encore vous avez administré mes comtés avec la pensée constante de me les remettre agrandis et fortifiés, eh ! bien, merci encore une fois, mais promettez-moi de ne plus me quitter, car j'ai besoin plus que jamais maintenant de votre amitié, de vos conseils, de votre expérience.

— Mon fils, bras, tête et cœur tout est à vous, et c'est ma joie et ma consolation, d'avoir pu remplir jusqu'au bout la première partie du serment que j'ai fait à votre père à son lit de mort.

— Mais la seconde, ajouta Pierre avec résolution ?

— Le résultat de mes recherches dirigées par ce dicton : *Is fecit cui prodest,* fut que c'était Raymond VI qui devait être l'instigateur du crime, mais il n'en était certainement pas l'exécuteur ; l'ambition chez le comte dominait tout, pour lui la fin justifiait les moyens, mais il était prudent, timide et tortueux, il devait y avoir d'autres intérêts en jeu et mes soupçons m'ont fait suivre une voie qui m'a donné à penser que le coup venait de plus haut. J'en étais là, lorsque la mort subite de Raymond est venue

Digitized by Google

fortifier mes nouveaux soupçons. Oui, mon fils, il y a quelque part une main puissante et cachée qui pèse sur nos destinées, qui va droit à l'obstacle, quel qu'il soit, qui barre son chemin et le supprime par le fer ou le poison, pour l'accomplissement de ses projets mystérieux, malheur à qui se trouve sur sa voie, quelle que soit sa puissance, rien ne peut le sauver.

Après votre père, le comte de Toulouse, après eux,... Dieu seul le sait encore, et, soyez en certain, d'autres victimes sont désignées.

— Mais ce que vous dites là est effrayant, quel est donc le but qu'on poursuit par de pareils moyens?

— C'est là qu'est encore le mystère, mais ce but me paraît être d'empêcher le calme et la paix de revenir en France. Et quand nous aurons trouvé quel est l'intérêt qu'on a de maintenir ainsi le désordre et le trouble, que nous saurons à qui il profite, nous connaîtrons la tête qui ordonne et la main qui exécute, mais il faut procéder lentement, avec la plus grande prudence, dans cette voie pleine de dangers.

— Quels que soient les dangers, s'écria Pierre, j'ai le droit de réclamer ma part dans votre entreprise, car je veux aussi pouvoir venger la mort de mon père.

— Vous pouvez y compter, mon fils, quand l'heure sera venue je vous appellerai, mais viendra-t-elle cette heure que j'attends encore depuis des années, car nous avons à faire, j'en ai la presque certitude, à un adversaire redoutable et si haut placé qu'il sera bien difficile à atteindre.

Mais continuons, car il me reste bien des choses à vous dire encore. Après une courte pose le comte continua :

— Ainsi demain, devant les seigneurs et consuls de vos quatre comtés, je pourrai déposer mes pouvoirs avec la conscience de les avoir bien remplis et ce sera avec une grande satisfaction et un légitime orgueil que je vous verrai acclamer par eux comme leur suzerain et le chef d'un domaine qui, dans mes mains, ne s'est pas amoindri.

— Vous aviez promis à mon père de m'aimer comme un fils et vous n'avez cessé de m'entourer de la plus tendre affection, vous m'avez rendu l'âme forte, le cœur vaillant, la main adroite à manier un cheval et une épée.

— Vous aimer était facile, mon cher enfant, mais plus difficile était d'atteindre le but que je m'étais proposé, de faire de vous le plus puissant seigneur après votre on-

Digitized by Google

cle de Toulouse. C'est bien en effet ce que vous êtes aujourd'hui, mais mon ambition est plus grande encore, car, l'heure de la reconnaissance de vos droits au comté de Toulouse par le roi de France, comme elle l'a été par le pape, est proche, si j'en crois mes pressentiments.

— Mais la prudence ne commande-t-elle pas de borner notre ambition à conserver intact ce que vous avez si péniblement relevé?

— C'est parler sagement, Pierre, il faut consolider la maison avant de l'agrandir, mais elle est forte et solide cette maison, et il faut savoir profiter des évènements qui s'accomplissent; la bonne politique consiste à prévoir ces évènements, à les diriger pour les faire tourner à notre avantage. Rappelez-vous que lorsque votre grand-père, non par intérêt pour vous, mais dans un but politique,vous donna,en 1218, la souveraineté et la domination sur les terres de Raymond-Pelet, co-seigneur d'Alais, et sur celles de votre aieul paternel, Bernard d'Anduze, sous le prétexte qu'ils avaient été tous deux au siège de Toulouse contre lui, il vous fit promettre par acte authentique de le servir envers et contre tous; mais comme vous étiez mineur, il vous fallait un répondant et je ne consentis à apposer mon sceau sur cet acte, qu'à la condition qu'il y serait ajouté ; sauf le pape et le roi de France, à moins qu'ils ne refusassent de vous faire justice, afin qu'il ne put comme c'était son but, vous entraîner dans une nouvelle rébellion contre eux.

— Ce qui cependant n'empêcha pas, deux ans après, Amaury, de m'enlever ces fiefs et de les donner à mon grand-père, Bernard d'Anduze.

— Ce qui était injustifiable, vu que vous n'aviez pris aucune part à cette dernière levée de boucliers contre lui, mais la mort de Raymond VI, qui arriva en 1722, ne permit pas de les reprendre. Heureusement que votre grand-père, Bernard, le suivit de près dans la tombe et qu'il laissa son héritage à son fils qui se retira dans un couvent et vous désigna pour son légitime successeur, au détriment de ses frères, vos oncles.

— Et c'est grâce à vous, qu'une guerre entre nous fut évitée et que sur vos conseils et votre inffluence, une sentence arbitrale fut rendue en ma faveur par les évêques de Nimes et Lodève, auxquels s'étaient adjoints mes oncles

Digitized by Google

paternels : Bernard, évêque de Viviers, et Bernard, moine de l'abbaye de Mazan.

C'est donc, grâce à vous que, depuis trois ans, je suis le chef incontesté des quatre comtés de Sauve, d'Anduze et de partie d'Alais et de Sommières.

— Ecoutez-moi, Pierre, avec la plus grande attention, car de la conclusion de ce long entretien dépendra peut-être la réalisation de notre légitime ambition. Le roi de France est à la tête d'une nouvelle croisade, Raymond VII, votre oncle. est excommunié, toute la France est debout et réunie aux nombreux ennemis du comte de Toulouse ; l'Eglise marche en tête, avec la croix, contre l'hérésie, c'est une nouvelle et terrible invasion qui se prépare, car tous les intérêts sont en jeu, tous les appétits sont éveillés, toutes les vengeances préparées.

— Raymond est donc perdu ?

— Oui, le comte de Toulouse ne peut résister à un si terrible choc, à moins d'un retard imprévu qui désorganise l'armée, en jetant la désunion dans ses rangs. Mais dans tous les cas notre ligne de conduite est toute tracée. Il faut aller au plus tôt à Avignon faire hommage-lige de vos seigneuries au roi de France votre suzerain, comme vous le devez, pour recevoir du roi Louis VIII l'investiture de vos comtés, à l'occasion de votre majorité.

— Pierre comprit que c'était en effet son devoir, et il s'inclina silencieusement devant cette décision de son tuteur.

— Nous partirons donc, dans deux jours, pour Avignon, et d'après l'accueil que nous recevrons du roi, nous verrons ce que nous devons espérer. Si le roi est vainqueur, nul doute qu'il ne veuille annexer le Languedoc à la couronne de France, c'est le but qu'il poursuit, mais il ne prévoit pas les résistances qui se produiront autour de lui, car chacun de ses grands vassaux compte emporter un lambeau de ce riche comté et aucun d'eux ne voudra renoncer au droit qu'il croit avoir acquis, et d'ailleurs, les vaincus eux-mêmes n'accepteraient pas pour maître un étranger, ils se souviennent trop de Simon de Montfort.

Il faudra donc choisir un nouveau comte de Toulouse, car la restauration de Raymond VII n'est plus possible, en vertu de ce qui a été admis par le concile de Latran, que tant que cette dynastie serait maîtresse du Languedoc, la foi catholique ne pourrait subsister; or, de-

Digitized by Google

puis la première croisade la paix n'a pu s'établir, et l'hérésie est toujours protégée. Vous seul, entendez-vous bien, vous seul, pouvez accomplir cette pacification ; vos droits incontestés, votre nationalité, votre parenté et votre haute situation réuniront toutes les conditions et tous les suffrages. Mais si, par cas, cette solution trouvait de sérieux empêchements, si on recevait Raymond à repentance, si on faisait un traité avec lui, la paix pourrait encore renaître par votre union avec la fille du comte, qui serait un gage suffisant pour éteindre ces rivalités.

A cette conclusion inattendue, Pierre pâlit, et sans bien s'en rendre compte, il sentit comme une instinctive répulsion dans son âme et il ne put s'empêcher de répondre :

— Mon père, n'allons pas si vite et si loin, je ne suis pas de ceux qui mettent leur cœur comme enjeu dans la balance politique, pour la faire pencher du côté de leurs intérêts.

— Vous oubliez Pierre, que dans votre situation élevée vous avez avant tout des devoirs à remplir, devant lesquels votre personnalité doit s'effacer. Quand il s'agit du bonheur d'un peuple, de la grandeur d'un Etat, les sacrifices sont doux à accomplir, et vous devez avoir la noble ambition de travailler au bien-être de vos sujets, de rendre à ce malheureux pays du Languedoc la prospérité qu'il a perdue, de panser ses blessures, de raviver ses forces épuisées, et de mériter enfin les bénédictions des populations et le renom d'un haut et puissant seigneur, qui aura trouvé sa gloire dans la paix, dans la reconstitution des forces vives de son pays et non dans le sang, comme l'ont fait bien d'autres hauts barons. Et maintenant, mon fils, je vous laisse à vos réflexions, je vous embrasse une dernière fois comme mon enfant, demain je retrouverai en vous un homme, mon souverain, et je m'inclinerai devant lui.

Et Pierre se jeta dans ses bras avec la plus vive émotion.

— Mon père, mon père, m'aimerez-vous toujours ainsi?

— Pouvez-vous en douter, Pierre, car j'en suis certain, vous suivrez toujours le chemin de l'honneur et resterez digne, au faite des grandeurs qui vous attendent, de votre père et de votre tuteur. Et maintenant allez, mon fils, et à demain les affaires sérieuses.

— A demain, père, mais laissez-moi encore cette journée

Digitized by Google

de liberté, car ma tête est en feu, mon cœur bouillonne, et j'ai besoin du grand air, pour me préparer à cette nouvelle vie qui va commencer pour moi.

Et, sur l'assentiment du comte, il sortit.

VI

Dans une autre salle du château dépendante de l'appartement de la comtesse de Brassac, Etiennette et sa mère causaient en travaillant à des ouvrages de tapisserie.

La comtesse était encore jeune, elle avait à peine trente-cinq ans et paraissait être dans toute la plénitude de sa beauté ; sa fille lui ressemblait, et son angélique visage sur lequel se peignaient son cœur, son esprit et son intelligence, la faisaient aimer de tous ceux qui l'approchaient.

Elle réunissait à la beauté de sa mère les qualités solides de son père ; nature frêle et délicate, en apparence, elle était néanmoins douée d'une énergie peu commune et d'un courage à toute épreuve ; douce, affable, affectueuse, elle savait à l'occasion montrer une sûreté de jugement, une fermeté et une volonté d'exécution qui ne laissaient pas que d'étonner ; et, vive, alerte, enjouée, aimante, elle était bien la jeune fille la plus accomplie de cette époque pleine d'alarmes et de réels dangers. Etiennette avait seize ans.

— Que cette matinée est belle, chère mère, et qu'il serait bon de faire une longue chevauchée dans la plaine, voilà bien des jours que ma pauvre haquenée Calipso languit dans son écurie.

— Ma chère enfant, tu sais combien ton père paraît depuis quelque temps préoccupé et soucieux, hélas ! je ne prévois que trop la venue de tristes évènements.

— La guerre encore, s'écria Etiennette, mon Dieu que les hommes sont méchants, on dirait qu'ils n'ont de plaisir qu'a s'entregorger, alors qu'on devrait être si heureux de jouir paisiblement de ce bonheur, auquel tout nous convie autour de nous. Mais voyez-donc, mère chérie, quel

Digitized by Google

radieux soleil, quel ciel pur et sans nuages, comme les bords de la rivière sont ombreux et verdoyants, et les rayons de lumière qui se jouent au travers du feuillage des arbres et vont argenter l'azur de ses limpides eaux ; allons un petit effort, méchante petite mère, et votre fille vous embrassera. Et gracieusement, avec une calinerie toute enfantine, elle entourait le cou de sa mère avec ses deux jolis bras.

— Ton père est en affaires ce matin ; Richard lui rend compte de sa mission et je ne puis aller le déranger.

— Eh bien! mère, priez Pierre de nous accompagner, il n'a rien à vous refuser, il vous aime tant.

— Pierre, tu le sais ma fille, est tout absorbé depuis quelques jours, par les soins et l'éducation de ces beaux faucons qu'il a reçu de Hollande et qu'il est fort désireux d'essayer en plaine.

Mais la porte s'ouvrit et Pierre entra sans être annoncé ; il avait repris sa physionomie ordinaire, sa gaieté et son entrain, il tenait à faire bonne contenance pour la dernière journée.

— Bonjour, mère, fit-il en embrassant la comtesse, bonjour petite sœur et il lui serra la main affectueusement avec la familiarité d'un enfant. Je viens vous demander cette bonne journée à toutes deux, car demain, vous ne vous en doutez pas peut-être en me voyant si gai, demain je serai vraiment un homme, et un homme sérieux ; aujourd'hui, encore la joie, la douce gaieté, demain, les réceptions officielles, les préoccupations, les responsabilités...

— Mais pourquoi ce changement ? dit la comtesse.

— Vous voyez bien, mère, que Pierre plaisante.

— Plût au ciel qu'il en fût ainsi, mais tout a une fin, et mon enfance est finie, et comme moi, je vois que vous l'aviez oublié, demain, j'ai vingt-un ans, et je suis majeur.

— Tiens, c'est vrai, dit Etiennette, mais ce n'est pas une raison pour motiver un changement si radical.

— Malheureusement, et c'est ce que nous ignorions, c'est que de graves évènements se préparent, une nouvelle croisade est dirigée contre mon oncle de Toulouse, et le comte, en toute hâte, a convoqué pour demain les seigneurs et consuls des comtés pour déposer sa tutelle et me donner l'investiture.

Digitized by Google

— Ah ! mon Dieu, dit Etiennette en pâlissant, et vous partirez ?

— Très prochainement, petite sœur, mais n'assombrissons pas ce beau jour, qui est encore à nous, car mes fonctions et les devoirs que j'ai à remplir ne commenceront que demain, et je viens vous demander de profiter de cette belle journée pour aller voler un héron dans la plaine et essayer mes magnifiques faucons hollandais.

— Mon Dieu, Pierre, vous ne pouviez plus à propos offrir un plus grand plaisir à Etiennette qui désirait faire une chevauchée.

Pendant ce temps, Etiennette s'était remise, et rappelant à elle toute sa force de volonté, elle répondit souriante à Pierre :

— Vous avez raison, frère, le jour qui précèdera une prochaine séparation, ne doit pas être un jour de tristesse, et nous aurons le temps après ce départ de pleurer ma mère et moi, et de prier pour vous, afin que Dieu vous préserve de tout danger.

— Comme vous venez de le dire, Pierre, ajouta la comtesse, vous avez des obligations à remplir, et dans les temps que nous traversons, le premier devoir d'un noble chevalier est de servir son pays et de faire ses preuves dans les combats.

— Merci de ces affectueuses paroles, elles seront pour moi un précieux encouragement et je reviendrai digne de vous.

— Dieu est bon, il vous bénira, et ma mère et moi le prierons soir et matin pour vous.

En prononçant ces paroles, elle tendit la main à Pierre qui la serra affectueusement dans les siennes ; un triste sourire effleura ses lèvres, sa résolution était prise, et la femme courageuse et forte venait de remplacer la jeune fille insouciante et rieuse.

— A bientôt, dit Pierre en sortant, à trois heures nous serons à cheval, et je vais donner les ordres et faire les préparatifs nécessaires pour le vol au faucon.

Etiennette avait besoin d'être seule et elle se retira dans sa chambre pour laisser couler ses dernières larmes et se raffermir dans ses viriles résolutions.

Digitized by Google

VII

L'art noble de la fauconnerie, si répandu dans les états du Nord et principalement dans les plaines marécageuses de la Hollande était en grand honneur dans certaines parties des provinces méridionales, mais il était seulement réservé aux plus hauts et puissants seigneurs, car il nécessitait des dépenses considérables. Ainsi, en outre de l'établissement d'une héronnière dans une plaine traversée par un cours d'eau, suffisamment humide et marécageuse. il fallait pour pouvoir voler tous les jours, pendant les deux mois que durait la chasse, deux compagnies de quatre fauconniers chacune, bien montées, ce qui nécessitait huit chevaux et cinquante faucons dressés. Les fauconniers étaient des hommes spéciaux, difficiles à trouver, et la conservation des faucons et leur dressage nécessitaient de grands soins et de fortes dépenses.

Comme trois heures sonnaient à l'horloge du château, Pierre fit prévenir, par Hussan, la comtesse et sa fille. La comtesse revêtue d'un élégant costume d'amazone parut suivie d'Etiennette qui était charmante sous sa toque de velours surmontée d'une plume flottante, ses cheveux étaient retenus par une résille de perles, son corsage collant faisait ressortir la richesse de sa taille, et s'approchant de sa blanche cavale: «Hé bien! Calipso, lui dit-elle en passant la main sous sa crinière argentée, voici pour nous un beau jour de fête, n'est-ce pas?» bien triste hélas! ajouta-t-elle tout bas, car c'est la fête des adieux. La cavale hennit, joyeuse et impatiente, répondant ainsi à ses caresses. Pendant ce temps, Pierre fléchissait le genou, et faisait ainsi, un marchepied à la comtesse qui s'élança sur sa belle haquenée; elle semblait la sœur aînée de sa fille, puis, vint le tour d'Etiennette, qui, effleurant à peine le genou de Pierre, se mit en selle avec une aisance et une grâce charmante, elle paraissait heureuse et enjouée, mais Pierre ne s'y laissa pas prendre et son coup d'œil pénétrant lui

Digitized by Google

apporta la conviction que cette joie apparente cachait la profonde tristesse de son âme. Pierre, monté sur son beau cheval noir, donna le signal du départ et le cortège se mit en marche et sortit du château dans l'ordre voulu par les règles de la fauconnerie.

Le maître fauconnier ouvrait la marche suivi de ses trois aides fauconniers, puis, venaient à la suite les piqueurs et les porte-cages où étaient les précieux faucons.

Puis la comtesse et sa fille, escortées par Pierre suivi d'Hussan et de plusieurs domestiques, tous admirablement montés et équipés.

Des piqueurs fermaient le cortège, tenant en laisse les chiens de quête.

Une heure après, on entrait en chasse, avançant sous le vent, dans la plaine couverte de bruyères, en suivant le cours de la rivière du Vidourle.

L'un des aides fauconniers se porta rapidement en avant et fut se placer sur une éminence d'où il pouvait voir au loin le départ du héron, deux autres s'avancèrent en même temps le faucon au poing, à deux cents mètres des chasseurs, qui firent halte près du bois.

Alors les piqueurs lâchèrent les chiens, fouillèrent les bruyères et les parties humides ou marécageuses du bord de l'eau.

— Quelle admirable journée, dit Etiennette, jusques-là silencieuse, si, comme vous venez de nous le dire, Pierre, il faut pour cette chasse un temps calme et un ciel pur, sans le moindre vent, nous aurons certainement un beau vol, et regardant avec intérêt les faucons de réserve qui étaient dans leur cage, comme ils sont beaux et fiers ces nouveaux venus, il y a là une variété d'espèce que je n'avais pas encore vue dans les volières du château.

— En effet, dit Pierre, il y a là trois espèces nouvelles; voici un couple de faucons nobles, c'est le faucon originaire d'Islande, il se distingue des autres par sa couleur blanche; à côté le faucon pélerin très estimé en Hollande, et celui-ci plus répandu peut-être, mais non moins vaillant est l'émerillon. Parmi les huit espèces de faucons nobles pour la chasse de haut-vol, ce sont les mieux réputés, nous allons aujourd'hui les déchaperonner pour la première fois depuis leur arrivée, et voir s'ils justifient leur haute réputation.

Digitized by Google

Les autres espèces, comme l'épervier et l'autour, sont dressés seulement, affaités devrai-je dire, pour me servir du mot technique, pour la chasse du bas-vol.

— Mais comment les distinguez-vous entre eux, dit la comtesse, car il me semble que la plupart de ceux que vous avez dans les volières se ressemblent beaucoup.

— Rien n'est plus facile, répondit Pierre, car les premiers ont les ailes longues et les yeux de couleur foncée, ceux-là seuls sont chaperonnés, ces nobles oiseaux peuvent-être affaités à toute sorte de gibier depuis le lièvre jusqu'a la pie; les autres ont les ailes courtes et les yeux jaunes, ils ne s'emploient que pour le petit gibier.

Mais attention, mesdames, la quête ne peut tarder à faire lever quelque héron, car les piqueurs approchent de la meilleure héronnière, et nous continuerons plus tard ces explications, si toutefois elle vous intéressent.

— Oh! oui, beaucoup, dit Etiennette.

Les trois chevaux partirent au galop et se rapprochèrent un instant des quêteurs, il était temps, en effet, car un magnifique héron s'éleva lourdement du milieu des bruyères et aussitôt le cri : à la vol, à la vol, sortit de toutes les poitrines et chacun se dirigea vers le point qui lui paraissait devoir se trouver le plus rapproché de la prise du héron.

Alors les fauconniers enlevèrent le chaperon à leurs deux faucons, qui secouèrent leur tête, un moment éblouis par la clarté du jour, mais leur œil perçant ne tarda pas à voir le héron qui s'élevait en allongeant le cou et qui dégorgeant les poissons qu'il avait dans son estomac pour s'alléger, piqua le vent et chercha à gagner le bois afin de se dérober à ses ennemis.

Les faucons lancés, volèrent d'abord en rasant le sol, semblèrent s'éloigner du héron et prirent leur essor en tournoyant.

Le héron au centre de ces cercles concentriques, s'élevait toujours pour leur échapper, car il savait par instinct que les faucons ne pouvaient le saisir qu'en fondant sur lui de haut en bas.

Mais se sentant bientôt comme emprisonné dans ce double cercle qui se resserrait et se rapprochait de plus en plus de lui, il monta encore pour prendre le vent, et bientôt il ne parut plus qu'un point perdu dans la nue.

L'émotion grandissait de plus en plus, dans le camp des

Digitized by Google

chasseurs, la comtesse et sa fille si impressionnables toutes deux, regardaient palpitantes ce pauvre oiseau affolé, qui défendait si bien sa vie contre deux adversaires implacables, et tantôt, ô mobilité humaine ! faisaient des vœux pour lui, et tantôt voyant ses chances de salut augmenter, excitaient les faucons au combat.

Mais pendant ce temps l'un des faucons avait pris le dessus et, ployant ses ailes, se laissa tomber comme un plomb sur le héron, qui fut assez heureux pour l'éviter par un habile crochet ; le second se lança à son tour et plus adroit sans doute lia le héron à l'aile, l'autre venait sur lui, et les trois oiseaux ne faisant qu'un seul et même corps, descendirent avec une vistesse vertigineuse, mais avant de toucher le sol, les faucons lâchèrent leur proie pour éviter le choc et mieux la reprendre sur le terrain.

Ce drame palpitant d'émotion était fini, alors les fauconniers, accourus à fond de train, leurèrent les faucons, et pour les récompenser, leur donnèrent un pigeon sur le héron même.

Pendant ce temps, nos trois chasseurs arrivaient de points différents de toute la vitesse de leurs chevaux, car c'est là le point d'honneur et le stimulant de cette chasse, d'arriver premier pour mériter la récompense suprême : le droit d'arracher les belles plumes noires qui pendent au cou du héron, pour en orner son chapeau comme un trophée.

Etiennette, la plus éloignée, franchissait avec une hardiesse étonnante tous les obstacles qu'elle rencontrait, sa jument Calipso s'en faisait un véritable jeu et semblait voler en traversant avec une effrayante rapidité la lande couverte de bruyère, de joncs, de flaques d'eau et de larges fossés. Tout à coup à cent mètres du but, la haquenée se déroba sous elle et s'affaissa dans une fondrière. La comtesse qui se rapprochait poussa un cri terrible, mais Pierre, prompt comme l'éclair, s'élança et sautant bas de son cheval, saisit la jeune fille qui se débattait dans l'eau vaseuse et s'enfonçait de plus en plus. Mais Pierre ne pouvait trouver un point d'appui solide et il s'enfonçait également dans cette mare sans fond, qu'on désigne dans le Midi sous le nom de *leuron* et dans le Nord sous celui de *morte*.

Le danger augmentait de seconde en seconde, la comtesse se tordait les bras de désespoir, lorsqu'un des saules du rivage, à demi-coupé par Hussan, vint s'abattre sur

Digitized by Google

l'eau à côté de Pierre, qui put saisir ses branches flexibles et qui bientôt, avec l'aide du sarrasin, parvint à retirer Etiennette évanouie.

Les soins les plus actifs lui furent donnés; couchée sur un lit de mousse recouvert d'un manteau, devant un feu ardent, réchauffée à l'intérieur par un puissant cordial. Etiennette reprit bientôt l'usage de ses sens. En ouvrant les yeux, elle vit près d'elle sa mère éplorée et Pierre agenouillé près de sa couche.

— Oh ! mon Dieu, fit-elle, où suis-je donc ?

Sa mère folle de joie en la voyant renaître à la vie, la serra dans ses bras avec effusion.

— Sauvée, sauvée, ma fille, oh ! mon Dieu ! sois béni.

Pierre s'était éloigné de quelques pas pour ne pas troubler l'effusion de la comtesse.

— Mais qu'est-il donc arrivé, ma mère ? je me sens si bien, une douce chaleur pénètre mon corps glacé tout à l'heure. Ah ! je me souviens maintenant, la chasse, une course effrénée et puis plus rien.

En quelques mots la comtesse fit comprendre à sa fille le danger qu'elle avait couru, et comment elle avait été sauvée. Pierre qui s'était tenu à l'écart, s'approcha alors et présentant à Etiennette une de ces belles plumes noires du héron lui dit avec une émotion mal contenue :

— Etiennette, voici votre récompense, elle a été chèrement conquise, elle sera un souvenir ineffaçable de cette chasse et de cette journée.

Etiennette l'accepta avec joie et reconnaissance

— Merci, frère, dit-elle, je la garderai religieusement, elle me rappellera, si jamais j'étais tentée de l'oublier, ce dont Dieu me garde, que je vous dois la vie, et elle tendit sa main à Pierre qui la couvrit de baisers.

La lumière venait de se faire dans leurs cœurs, ils s'aimaient, et ces deux enfants qui, jusque-là, n'avaient rien soupçonné au-delà de cette affection fraternelle qu'ils ressentaient l'un pour l'autre, virent en un instant s'entr'ouvrir le ciel devant eux.

La plume fut placée sur la toque d'Etiennette qui était à son côté sur le brancard sur lequel on allait la transporter au château, et comme on se mettait en marche, promenant autour d'elle son regard flottant sur cet océan de bonheur qui venait de se révéler à elle, ses yeux s'arrêtèrent sur la

Digitized by Google

plume du héron : « C'est ma plume de fiancée », pensa-t-elle en souriant, mais tout à coup elle pâlit : « Mon Dieu, fit-elle avec terreur, elle est noire, serait-ce un présage ? » Et portant la main à son cœur : « Oui, je le sens là, le symbole de mes fiançailles est un symbole de deuil, et c'est peut-être ma plume de veuve. » Puis joignant les mains avec un sentiment de ferveur, elle s'écria : « Mon Dieu, mon Dieu ! s'il te faut une victime, prends ma vie en échange de la sienne ! ! ! »

VIII

Le lendemain, le comte de Brassac ayant à ses côtés Pierre Bermond suivi de toute sa maison, chevauchait vers la cité de Sauve.

L'antique cité de Sauve, était déjà importante pendant l'occupation romaine, sous Tonance Féréol, préfet des Gaules, pendant le règne de l'empereur Valentinien.

Depuis plusieurs siècles elle appartenait à l'illustre maison d'Anduze, qui descendait des anciens rois d'Oviedo, ville considérable d'Espagne, capitale de l'ancien royaume d'Asturie. Certains seigneurs de cette famille avaient pris les titres de princes et de satrapes, pour montrer qu'ils ne reconnaissaient d'autres suzerains que le roi. Le titre de marquis d'Anduze était motivé par la situation de cette cité qui se trouvait sur les limites ou marches du comté de Melgueil ; quant à celui de satraqe de Sauve, il est difficile d'en connaître l'origine, tout ce que l'on en sait, c'est qu'il donnait une grande importance au seigneur ainsi qu'à la ville où il fixait sa résidence.

Sauve comptait, comme toutes les villes du moyen-âge, un grand nombre de couvents et d'abbayes, entre autres le monastère de l'ordre de Saint-Benoit et l'abbaye des Bénédictins, dont on retrouve encore les traces.

Le château qui couronnait la ville était très vaste et bien défendu par sa position élevée et ses fortications; la

Digitized by Google

ville dont le bas touchait à la rivière du Vidourle, était bien close, l'on retrouve encore aujourd'hui quelques traces des vieux remparts et une des deux tours qui existaient alors se voit encore aujourd'hui au centre de la ville, on la nomme : la Tour du Môle.

La ville était administrée, par des Consuls et un Conseil politique. Les consuls portaient dans toutes les cérémonies un chaperon municipal, c'est-à-dire un manteau de laine aux armes de la ville.

Un viguier rendait la justice, percevait les impôts, assistait et contrôlait les délibérations municipales au nom du seigneur et sa juridiction s'étendait sur quarante-huit bourgs, villages et châteaux ; c'était donc un personnage très important.

A la porte du château qui dominait la ville, le comte fut reçu par le viguier et les consuls revêtus de leurs chaperons et conduit avec son cortège dans la grande salle des états où l'attendaient les chevaliers et seigneurs des quatre comtés dépendant de la baronnie de Sauve.

Les seigneurs se levèrent avec respect, le comte leur présenta Pierre, qui eut une parole obligeante ou flatteuse pour la plupart d'entre eux. C'est qu'en effet Pierre Bermond était un des chevaliers les plus accomplis de son temps, il était aimable, gracieux, enjoué et très sympathique, il fut acclamé par eux et ce fut avec un légitime orgueil qu'ils se rangèrent derrière lui, selon l'ordre des préséances, pour former le cortège qui devait l'accompagner à l'église.

Le cortège se mit donc en marche, au son des cloches qui allaient à toute volée, la cité était pavoisée, et le populaire endimanché, grossi d'un grand nombre de serfs ou tenanciers des environs, se pressait sur son passage, encombrant les places et les rues étroites et pentueuses de la bonne ville de Sauve, pour acclamer par ses vivats leur jeune baron.

Le comte et son pupile furent harangués sous le porche de l'église par le clergé de la cité auquel s'étaient joints les dignitaires des autres villes de la seigneurie.

Chacun prit place dans l'église, les nobles chevaliers selon leurs rangs et leurs prérogatives, autour du banc seigneurial qu'occupait le comte et sa famille; derrière étaient le viguier, les consuls et le Conseil politique.

Digitized by Google

Le populaire était entassé dans l'église. Aussitôt la cérémonie religieuse terminée, le comte se leva, et un grand silence se fit dans l'assemblée.

« Messires, dit-il d'une voix pleine, forte et sonore, je viens au milieu de vous déposer respectueusement les pouvoirs que j'ai reçus il y a onze années, de votre noble seigneur suzerain, Pierre Bermond, baron de Sauve, marquis d'Anduze, co-seigneur d'Alais et de Sommières. Il m'avait en mourant confié son fils et je vous le rends aujourd'hui, jour de sa majorité, digne de son père, digne de vous. »

Des applaudissements partis de tous les côtés de l'église, interrompirent le comte, qui reprit bientôt :

« J'ai la conscience, messires, d'en avoir fait un homme accompli, capable de marcher à votre tête dans la paix comme dans la guerre, et je dois ajouter que pendant mon administration je n'ai pas laissé dépérir le domaine seigneurial qui m'avait été confié. J'ai dû, alors que la guerre ruinait et ensanglantait la plus grande partie du Languedoc, préserver nos comtés de ses horreurs et de ses dévastations. La politique que nous avons suivie et qui a mérité votre assentiment, a certainement contribué à amener ce résultat, et si nous avons la plupart d'entre nous payé de nos personnes, nous avons su éviter les maux de la guerre à nos féaux sujets.

« C'est avec la certitude que cette politique de sagesse et de prudence sera suivie que je remets mes pouvoirs entre les mains de votre jeune seigneur, au moment où une nouvelle croisade envahit encore les états du comte de Toulouse.

» Vous allez donc, messires, prêter le serment de fidélité selon l'usage, entre les mains de votre suzerain et soyez certains qu'il saura tout en sauvegardant vos seigneuries, vous conduire si le cas échéait dans le chemin de l'honneur. Je remets donc à Pierre Bermond, septième du nom, seigneur suzerain de Sauve et d'Anduze, co-seigneur d'Alais et de Sommières et autres seigneuries, les pouvoirs qu'il tient de ses aïeux, dont j'ai été le fidèle dépositaire pendant sa minorité, et sur ce je prie Dieu de le tenir en sa bonne et sainte garde. »

De nombreuses acclamations s'élevèrent de tous les rangs des seigneurs, le comte présentant Pierre Bermond à l'assemblée debout et enthousiaste lui donna l'accolade au nom

Digitized by Google

de tous, et chacun défila devant lui en prononçant devant l'autel et le clergé rangé autour, la formule du serment. Quand chacun eut repris sa place, le jeune baron, surmontant son émotion, leur dit :

« Maintenant, messires, vous qui m'avez été fidèles, recevez mon remercîement. J'étais encore un enfant lorsque vous me rendites foi et hommage, jurant de me protéger de votre autorité ; aujourd'hui que je suis un homme, je vous rends serment pour serment.

» Sur mon âme et N.-S. Jésus-Christ, je vous jure qu'il ne sera fait aucun tort à aucun de vous que ce tort ne devienne mien ; aucune offense qui ne devienne mon offense, et je vous jure que, tant qu'il me restera un champ au soleil, un sou en mon trésor, une épée au poing, une goutte de sang dans mes veines, vous pourrez les demander pour réparer vos torts ou venger vos offenses. Par ainsi me tenez-vous pour votre ami et votre suzerain ?

— Pour notre suzerain et notre ami, s'écrièrent tous les chevaliers.

Le cortège seigneurial, sortit de l'église dans le même ordre et se dirigea vers le château, où une magnifique collation les attendait. Avant de se séparer, Pierre annonça aux seigneurs que son intention était de partir pour Avignon où était le roi de France, afin de lui faire hommage lige de ses comtés, comme le devoir l'y obligeait, et fixa un rendez-vous à ceux qui voudraient se joindre à son escorte.

Les seigneurs furent traités et hébergés royalement à Sauve et chacun s'en revint heureux d'avoir assisté à une aussi belle cérémonie.

Quant au peuple, largesse lui fut faite et pendant trois jours, le vin coula dans les fontaines de la cité.

IX

Le jour qui suivit fut employé aux préparatifs du départ pour Avignon.

Pierre Bermond et le comte de Brassac consacrèrent toute la matinée aux affaires du comté, il fallait pen-

Digitized by Google

dant leur absence assurer la marche régulière de son administration et pourvoir à sa sûreté.

Le repas de famille fut triste, quoique cette séparation dut être de courte durée, on ne pouvait prévoir quelle en serait l'issue, et un vague pressentiment étreignait le cœur d'Etiennette.

Elle était entièrement remise de son accident de l'avant-veille, mais elle avait toujours devant les yeux cette plume noire du héron qu'elle regardait comme un présage de malheur, et que, malgré cela, elle voulait précieusement conserver comme un souvenir et un gage de l'amour de Pierre.

Etiennette souffrait parce qu'elle aimait ; Pierre de son côté avait senti son cœur bondir dans sa poitrine, lorsque, emportant la jeune fille dans ses bras, froide et inanimée, il l'avait cru morte ; puis, lorsqu'elle était revenue à elle, son premier regard, qu'il épiait avec anxiété, il l'avait recueilli, empreint de reconnaissance et d'amour ; enfin ce serrement de main qu'ils avaient échangé, avait scellé l'union de leurs deux cœurs bien plus qu'aucune parole n'eût pu le faire.

Après le repas, la comtesse, Etiennette et Pierre montèrent sur la plate-forme du donjon ; cet air frais et pur qui régnait à cette hauteur, cette vue si grandiose et si riante à la fois, rien ne pouvait ramener la joie sur ces visages assombris, dans ces cœurs gonflés par cette prochaine séparation.

Mais peu d'instants après, le comte de Brassac fit prier la comtesse de se rendre auprès de lui, pour recevoir ses instructions et l'aider à faire ses derniers préparatifs.

Les deux jeunes gens restèrent seuls.

Leur embarras fut grand tout d'abord, ils ne trouvaient rien à se dire, et cependant ils allaient se séparer, et se quitter ainsi était impossible. Pierre s'approcha.

— Vous êtes triste et silencieuse, Etiennette, lui dit-il en lui prenant une main qu'elle ne chercha pas à retirer, est-ce le départ de votre père qui vous préoccupe à ce point ?

— Mon père, oh! oui, répondit-elle.... l'absence est bien cruelle et les dangers du voyage bien grands dans les temps où nous sommes.

— Mais son absence sera de courte durée, et dans quelques jours il sera de retour auprès de vous.

Digitized by Google

— Mais la vôtre, Pierre ? reviendrez-vous avec lui ? A la cour de France on voudra certainement vous retenir, et vous serez obligé d'y rester pour guerroyer aussi, et dans cette nouvelle existence pleine d'aventures et de dangers, vous oublierez vite, peut-être, le château de Roque-Haulte et ceux que vous y avez laissés.

— Oublier, Etiennette ! oh ! vous ne le pensez pas ?

— Non, mon ami, je sais bien que vous ne pouvez oublier ceux que vous aimez, mon père, ma mère, votre petite sœur.

— Ma sœur..... répéta Pierre, et pour la première fois ce nom familier, malgré l'habitude qu'il avait de le prononcer, s'arrêta sur ses lèvres, il ne répondait plus à l'état présent de son cœur.

— Vous hésitez à me donner ce nom, depuis que vous êtes un homme, ajouta Etiennette, en essayant de sourire ?

— Hé bien, oui, répondit Pierre, j'hésite, il est vrai, car c'est d'un autre nom que je voudrais vous appeler, et le doux nom de sœur qui faisait mon bonheur ne suffit plus aujourd'hui pour exprimer les nouveaux sentiments que j'éprouve pour vous.

Le pâle visage d'Etiennette se colora d'une vive rougeur et elle regretta un instant d'avoir provoqué cette explication, cependant elle sentait bien qu'une séparation ne pouvait arriver ainsi, après les graves évènements de l'avant-veille, sans une explication qu'elle redoutait et désirait en même temps.

Pierre continua avec sa voix caressante et douce qui s'animait de plus en plus à mesure qu'il parlait.

— La lumière s'est faite dans mon âme et cette affection fraternelle que je ressentais pour vous, Etiennette, que je prenais pour de l'amitié, n'était autre qu'un amour naissant, et aujourd'hui, je le sens aux battements de mon cœur, au sang qui bout dans mes veines, c'est d'un amour profond que je vous aime.

Etiennette l'écoutait ravie et palpitante.

— A l'heure du départ, continua Pierre, d'une séparation dont je ne puis fixer le terme, je dois vous ouvrir mon âme, car avant-hier, Etiennette, au moment où vous repreniez vos sens, j'ai senti votre main trembler dans la mienne, votre regard pénétrer le mien et tout mon sang refluer à mon

Digitized by Google

cœur, ce n'était pas seulement de la reconnaissance, mais bien un sentiment plus doux, n'est-ce pas ?

— Je ne sais comment vous répondre, Pierre, car je m'ignore encore moi-même, mais ce que je puis vous dire, c'est que je vous aime, est-ce de l'amitié ? est-ce de l'amour ? il me semble seulement que je vous aime plus qu'on ne doit aimer un frère et qu'au trouble de mes sens, quelque chose de nouveau a surgi en moi, qui me rend bien heureuse et pourtant je me sens pleurer.

— Oh! c'est bien de l'amour cela, chère Etiennette, je le vois, je le sens ! Oui, nous nous aimions de toute la force de notre être, notre amour était comme imprégné et sanctifié par l'habitude de nous aimer comme frère et sœur, mais aujourd'hui des horizons nouveaux s'ouvrent devant nous. N'est-ce pas que nos deux cœurs battent à l'unisson et que comme moi vous vous sentez heureuse ?

— Oh! oui, Pierre, bien heureuse, surtout en voyant votre bonheur.

— Et maintenant, Etiennette, je partirai la joie au cœur.

— Mais vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas ? ajouta la douce jeune fille en laissant tomber sa tête sur l'épaule de Pierre.

— Mon retour, ma chère fiancée, sera le plus ardent de mes vœux, mais votre amour m'a transfiguré et je sens que pour vous appartenir il faut être digne de vous, je sens naître en moi une légitime ambition, j'ai des devoirs à remplir, et en cela je suis certain d'avoir votre assentiment, je dois faire avant tout ce que commandera mon honneur.

La comtesse remontait l'escalier tournant du donjon, elle appela Etiennette en la grondant amicalement de l'avoir si longtemps laissé travailler seule aux préparatifs du départ, mais au trouble qui se manifestait sur le visage des deux jeunes gens, elle tressaillit, car elle venait de pénétrer leur secret.

Digitized by Google

X

Le lendemain, au point du jour, après de tendres adieux, Pierre Bermond et le comte de Brassac suivis d'un grand nombre de seigneurs formant avec leur suite un brillant et magnifique cortège sortirent du château et se dirigèrent vers la cité d'Avignon.

Le voyage s'accomplit sans incidents dignes d'être racontés et, le troisième jour, ils arrivaient au camp des Croisés, où les attendait un officier du roi qui les conduisit et les installa dans les logis qui leur avaient été préparés.

Le siège continuait lentement, la résistance imprévue de la cité d'Avignon commençait à décourager les croisés, la chaleur devenait insupportable et des germes de maladie étaient déjà dans l'armée.

Le lendemain de l'arrivée du comte une trêve avait été convenue, et le roi profita de ce répit pour recevoir en grande cérémonie, devant tous les grands vassaux de la couronne, l'hommage du baron de Sauve.

A l'heure fixée, les tambours et trompettes sonnèrent au camp, une enceinte avait été préparée au-devant de la tente du roi, des places avaient été réservées aux grands dignitaires de l'Eglise et aux seigneurs, qui prirent bientôt séance au premier rang, sous leurs bannières flottantes. Le roi, accompagné de la reine parut recouvert d'une riche armure, et vint s'asseoir sur le trône élevé qui dominait l'assemblée, la reine Blanche de Castille, toujours charmante, gracieuse et majestueuse, s'assit à ses côtés.

Les trompettes sonnèrent et les massiers entrèrent dans l'enceinte suivis de Pierre Bermond, du comte de Brassac et des seigneurs de sa suite.

A sa vue, un murmure flatteur parcourut l'assemblée, car Pierre, nous l'avons déjà dit, était fort bien de sa personne.

Pierre s'avança et s'agenouillant devant le roi, nue tête, sans ceinture, épée, ni éperons, mit ses mains jointes dans celles de son souverain et lui dit : « Sire, je deviens votre

Digitized by Google

homme de bouche et de mains et vous jure et vous promets féauté, dorénavant comme à mon seigneur, envers tous hommes qui puissent vivre ni mourir, en telle redevance comme le fief la porte et promets de vous servir envers et contre tous, et d'après les lois féodales à remettre entre vos mains, moi vassal, mes châteaux et forteresses, si j'en étais requis », et se levant, il déposa un baiser sur la joue du roi, qui le lui rendit sur la bouche (1), selon les règles et coutumes qu'exigent la cérémonie de l'hommage lige, en lui octroyant l'investiture, c'est-à-dire en remettant comme suzerain, son vassal en possession de son fief.

Alors le roi le prit par la main et le présenta à la reine, puis aux chevaliers, après quoi il le retint à sa table pour la collation du soir.

La reine, qui connaissait l'importance de cet hommage d'un des plus puissants seigneurs du Languedoc, comprit tout le parti qu'elle en pouvait tirer pour le triomphe de sa politique, aussi lui fit-elle l'accueil le plus aimable.

Quoique âgée de 40 ans, Blanche de Castille était belle, élégante, attrayante, pleine de ressources et de grâce dans la conversation comme dans sa conduite ; elle était non seulement douée de tous les moyens de plaire, mais encore habile à s'en servir, et quand il le fallait, sa coquetterie devenait quelquefois plus active que prudente.

Pierre avait, quoique jeune, un grand sens, une intelligence supérieure, sa conversation était intéressante, semée de fines réparties, et la reine en fut charmée, aussi à la fin du repas, avant de se retirer, elle dit au roi :

— Sire, pour bien terminer cette heureuse journée, qui nous a donné un noble et galant chevalier de plus, et pour qu'il soit un seigneur accompli, je réclame de vous, sire, une faveur pour lui, en échange de son hommage.

— Quelle qu'elle soit, madame, demandée par vous, elle est accordée d'avance.

— Sire, je vous demande l'honneur de l'armer chevalier, c'est le don que les hauts et puissants seigneurs reçoivent à leur majorité et le seigneur des quatre comtés qui appar-

(1) Ce baiser, qui ne se donnait qu'aux nobles, était nommé *osculum fidei*. On dit la bouche et les mains pour exprimer la foi et hommage — au roi seul on prêtait ainsi le serment de fidélité.

Digitized by Google

tient à la maison de France doit marcher de pair avec la plus haute noblesse de votre royaume.

Un murmure d'assentiment s'éleva tout au tour de la table.

Et le roi vida son hannap à la santé, à l'avènement et à la réception prochaine dans l'ordre de la Chevalerie du jeune baron de Sauve.

La reine se retira satisfaite, car elle venait de conquérir un puissant seigneur, qui devait entrer dans le jeu compliqué de sa politique.

XI

La reine Blanche était une femme d'une intelligence supérieure, tous les historiens s'accordent pour en faire la personne la plus accomplie des temps passés ; fille du roi Alphonse de Castille, elle était fort appréciée de son beau-père Philippe-Auguste, qui l'admettait dans ses conseils; Louis VIII, esprit étroit, homme médiocre, imprévoyant, léger dans ses résolutions, faible et mobile dans leur exécution, avait grande confiance en elle, et quoiqu'elle ne quitta jamais son mari, elle n'avait pas sur lui une influence directe suffisante pour le plier à sa volonté, aussi était-elle forcée d'agir avec finesse et prudence pour le faire entrer dans la voie qu'elle avait tracée et souvent péniblement préparée.

L'un était un soldat, qui voulait tout dénouer par l'épée ; l'autre douée d'un grand sens politique, préférait remporter les grands succès par d'habiles négociations que par la force brutale.

La reine Blanche, au dire des historiens les plus accrédités, avait un bon sens admirable, quoique fière et ambitieuse, elle savait s'effacer devant son mari comme plus tard devant son fils. Croyante et pieuse, froide et maîtresse d'elle-même, sans enthousiasme, prudente et politique, quand elle marchait vers un but, elle l'atteignait sûrement.

Digitized by Google

Pierre Bermond, par sa haute position et ses droits au comté de Toulouse, pouvait aider à l'accomplissement de ses projets, et elle déployait tous ses moyens de séduction, pour lui faire jouer le rôle qu'elle lui réservait.

Le jour de la cérémonie avait été fixé et, en temps de guerre, les nombreuses formalités exigées étaient ordinairement fort simplifiées, ainsi la préparation, les jeûnes austères, les nuits passées en prières dans les églises avec un prêtre et des parrains, les confessions étaient supprimées, il suffisait quand on était de haute noblesse d'avoir vingt-un ans.

Les trompettes du camp sonnèrent, le clergé en grande pompe attendait devant le vaste autel du Camp, où l'on célébrait la messe du St-Esprit. Le roi et la reine vinrent s'asseoir sur le trône qui leur avait été dressé dans le chœur, et tous les grands vassaux se rangèrent selon leur rang de préséance.

Pierre fit son entrée dans l'enceinte accompagné de ses deux parrains, le sire de Beaujeu et le comte de Brassac, habillé de blanc, son épée passée en écharpe à son cou, et s'approchant du prêtre officiant, il la lui remit, celui-ci la bénit et la lui rendit, puis les mains jointes, il fut s'agenouiller devant la reine qui devait l'armer et fit le serment de n'épargner ni vie, ni biens, à défendre la religion, à faire la guerre aux infidèles, à protéger l'orphelin, les veuves et les indéfendus.

Alors la reine le relevant lui donna un coup de la paume de la main sur la joue et passa à son doigt l'anneau armorié qui devait lui servir de sceau ; le roi devant lequel il venait de mettre un genou à terre, lui donna trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule en disant : « De par Dieu, Notre-Dame et monseigneur St-Denis, je te fais chevalier », puis il lui donna l'accolade.

On apporta alors le heaume et l'écu qui lui furent remis par le roi et la reine, aussitôt les seigneurs les plus qualifiés lui attachèrent les éperons dorés en commençant par la gauche, le hautbert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards, les gantelets; pendant ce temps les chants sacrés se faisaient entendre, et quand il fut complètement armé, on lui amena un cheval richement caparaçonné sur lequel il monta sans le secours de l'étrier, il fit alors brandir sa lance, flamboyer son épée et montra à la cour et à la foule

Digitized by Google

assemblée son adresse pour manier son cheval, selon la coutume et les règles de la chevalerie.

Pierre eut le plus grand succès, car il était beau cavalier et maniait les armes et les chevaux avec une surprenante dextérité.

XII

Après la cérémonie, la reine retint le comte de Brassac et le pria de l'accompagner dans ses appartements, ayant à causer avec lui.

— Comte, dit-elle, je dois d'abord vous adresser de sincères félicitations sur votre pupille, c'est bien certainement le plus accompli de nos chevaliers, et c'est à vous qu'il le doit, je connais votre dévouement pour lui, je sais que vous en avez fait votre fils, et je sais encore que vous avez toujours eu la noble ambition d'agrandir sa fortune et d'en faire un haut et puissant seigneur. Je connais votre prudence, la profondeur de vos vues et je veux vous faire part du but que je veux atteindre et des projets que j'ai formés pour lui.

— Votre confiance m'honore, madame, votre bienveillance me touche et vous trouverez en moi un homme fidèle, dévoué à la maison de France, prêt à vous servir et à entrer dans la voie qui devra être profitable à Pierre Bermond, mon seigneur et maître.

— Vous voyez, comte, qu'elle est notre situation, le roi cédant aux sollicitations du pape Honorius a consenti à faire cette croisade contre le jeune comte Raymond, non pas qu'il fût persuadé qu'il protégeait comme son père les hérétiques, et qu'il eût mérité par ce fait l'excommunication sous le coup de laquelle il se trouve, mais parce que cette guerre sainte doit servir son ambition ; vous savez que la cession qu'Amaury lui a consenti des biens dont il avait hérité de son père Simon de Montfort dans le Languedoc, lui donne des droits sur le comté de Toulouse.

Digitized by Google

Louis VIII est un vaillant guerrier, prompt dans ses décisions. âpre et tenace, prêt à résoudre toutes les difficultés par l'épée et il compte vaincre facilement toutes les résistances dans une campagne où il a le droit pour lui et l'appui de l'Eglise.

— Malgré tout cela, madame, le roi rencontrera des obstacles imprévus, car cette guerre, dont le but apparent est la répression de l'hérésie, n'est au fond qu'une guerre de conquête, et les habitants du Languedoc se lèveront avec une énergie que le roi ne soupçonne peut-être pas contre une invasion des races du Nord.

— Vous dites vrai, comte, et c'est là ce qui m'effraie, car le pape Honorius est un esprit faible, mobile, impressionnable, et il abandonnera le roi avant la fin de la croisade. Déjà même les chevaliers croisés sont en mésintelligence, la résistance d'Avignon arrête l'élan de l'armée et fait perdre un temps précieux ; les maladies contagieuses, sous l'influence de ces chaleurs torrides, déciment déjà ces guerriers du Nord, les quarante jours d'engagement des chevaliers croisés expireront bientôt et le roi livré à ses propres forces, n'ayant plus même le prétexte de l'hérésie ne pourra continuer la conquête du Languedoc.

— Mais l'influence que vous avez, madame, sur le roi, peut encore détourner les malheurs qu'avec juste raison vous prévoyez dans un avenir prochain.

— Mon influence ,messire comte, n'est pas aussi grande que vous pouvez le penser, le roi Louis a foi dans son épée et non dans les intrigues politiques, et j'ai été impuissante à l'empêcher d'entreprendre cette folle croisade, dont le pape Honorius a été l'instigateur ; la cession d'Amaury avait éveillé son ambition, et il a tout quitté au moment où, victorieux, il allait chasser les Anglais de la Guyenne pour venir se mettre à la tête de cette fatale entreprise.

Elevée à l'école politique de Philippe-Auguste, je n'ai jamais oublié ses dernières et prophétiques paroles, que je crains toujours, de voir se réaliser, quoique je fasse pour conjurer les malheurs que je prévois, et j'espère en votre expérience, comte, pour m'aider à accomplir mon œuvre.

— Je suis à vos ordres, madame.

— Pour que les fruits de cette campagne ne soient pas

Digitized by Google

perdus, ajouta la reine, il faut qu'une paix durable renaisse dans ce malheureux pays ; il faut donc trouver des garanties sérieuses de sa durée. Les comtes de Toulouse toujours turbulents et entachés d'hérésie, ne peuvent nous donner ces garanties, nous devons donc examiner les deux seules solutions qui me semblent devoir se détacher des prochains évènements.

La reine fit une pause, comme pour se recueillir, et le comte admirant l'esprit politique de cette femme, la profondeur de ses vues, s'applaudissait de la voir entrer résolument dans une voie qui était la sienne, et qui devait amener la réalisation de ses rêves ambitieux pour la maison de Sauve.

La reine continua :

— Si le roi, que Dieu protège, sort victorieux de cette guerre, c'est la déchéance de Raymond VII, et la solution qu'il croit trouver dans l'annexion du comté de Toulouse à la couronne de France n'est pas actuellement possible, tel n'est-il pas votre avis,comte ?

—Certes,madame,cette annexion serait, après cette guerre, un asservissement, les habitants du Languedoc, comme j'avais l'honneur de vous le dire, sont trop fiers et trop patriotiques pour reconnaître d'autre maître que le comte de Toulouse ou son héritier.

— Je suis heureux, dit la reine, de voir que votre opinion est en tout conforme à la mienne, ainsi donc la déchéance de Raymond, prononcée par le concile de Latran et confirmée par le pape devient force de loi, et le successeur de Raymond ne peut être dans une si grave question de nationalité que Pierre Bermond,et les populations du Languedoc ne refuseront certainement pas obéissance et fidélité à votre pupille, héritier légitime du comte de Toulouse, Raymond VI.

Le comte attendait avec anxiété cette conclusion, et il en exprima sa joie et sa reconnaissance à la reine, mais Blanche lui dit :

— Attendez donc comte, que nous ayons examiné, la seconde solution et malheureusement celle que je crois devoir être la plus probable. Dans le cas où les armées du roi ne seraient pas victorieuses, les négociations devraient intervenir sans attendre que le résultat des armes fut devenu définitif, un traité de paix pourrait être fait aux conditions

Digitized by Google

suivantes : Le roi s'engagerait à reconnaître les droits de Raymond VII, se portant fort de l'assentiment du pape Honorius, et comme garantie de cette paix, Jeanne, fille du comte de Toulouse serait fiancée à Pierre Bermond, qui renoncerait à ses droits légitimes, en faveur de leurs héritiers directs, issus de ce mariage.

— Je m'incline, madame, devant votre génie politique, et vous comblez mes vœux; la pacification de notre cher pays doit être ainsi assurée, et mes vœux les plus chers seront ainsi exaucés en voyant l'avenir qui est réservé à celui que j'aime comme mon fils.

— Tout cela paraît fort simple et tout naturel, messire comte, mais en politique il faut tout prévoir, et j'entrevois encore bien des obstacles à la réalisation de ces projets, et d'abord le roi ne sera pas facile à convaincre, vous le savez, il a foi plutôt en son épée que dans les combinaisons les plus certaines de la politique, il renoncera difficilement à ses projets d'annexion, mais ceci me regarde, quant à vous, c'est sur le jeune comte de Toulouse et sur Pierre Bermond que vous devez agir.

— Madame, je ne prévois pas d'obstacles sérieux du côté de Pierre et j'irai trouver le comte dans sa cité de Toulouse dès que le moment vous paraîtra propice.

— Le siège d'Avignon peut durer encore, nous avons du temps devant nous, et je m'éloignerai de la cour, afin que nous puissions conduire ces négociations plus secrètement; j'ai comme vous le savez une excellente raison pour motiver mon départ et justifier ma retraite, pendant que je laisserai le roi continuer le siège d'Avignon.

Je vais demander à mon seigneur et maître d'aller, en son nom, remplir la formalité d'usage de la prise de possession des domaines dont Pierre Bermond vient de lui faire hommage lige, et en même temps je prolongerai mon séjour auprès de la comtesse et de votre charmante fille. J'ai besoin de prendre quelque repos, les chaleurs torrides me fatiguent et m'accablent, le calme, le repos et la fraîcheur de vos montagnes hâteront d'ailleurs mon rétablissement, après ma délivrance, dont le moment est proche.

La reine, en effet, était enceinte de son onzième enfant, mais intrépide et vaillante, elle avait conservé la même activité et sa robuste santé lui faisait négliger les précautions

Digitized by Google

que son état aurait certainement exigé de la plupart des autres femmes.

— Madame, dit le comte, je ne m'attendais pas à cet insigne honneur, et n'aurais pas osé vous proposer notre château de Roque-Haulte — mais vous y serez la bienvenue, entourée d'honneurs, de respect et de soins.

— Non, comte, ce que je désire y trouver, c'est un accueil simple, affectueux, je désire y vivre retirée, au sein de votre famille, avec vous pour conseiller intime, car vous me serez de la plus grande utilité pour mener à bien nos projets politiques.

— Madame, vous serez chez vous, nous suivrons fidèlement vos ordres et tâcherons de prévenir vos désirs, dans tous les cas vous pouvez compter sur notre respectueuse affection.

Deux jours après, avec l'assentiment du roi, tout était prêt pour le départ.

XIII

Mais depuis le départ de Pierre et du comte, que s'était-il passé au château de Roque-Haulte?

Avant de faire ses adieux à son époux, la comtesse avait eu le temps de le mettre au courant de la découverte qu'elle venait de faire de l'amour mutuel de leurs enfants, et le comte avait répondu que c'était là un grand malheur, si cet amour avait déjà de profondes racines dans leurs cœurs, car jamais il ne pourrait consentir à leur union.

La raison de son refus absolu était toute simple et détruisait à tout jamais l'espérance de le voir revenir sur sa décision, car son honneur était en jeu, on n'aurait certes pas manqué de croire qu'il avait favorisé cet amour pour satisfaire son ambition, d'ailleurs, comme nous l'avons déjà vu, il rêvait un tout autre avenir de grandeur pour son pupile, et n'avait en réalité qu'une seule préoccupation, celle de voir un jour son jeune seigneur marcher en tête des plus puissants chevaliers du royaume de France.

Digitized by Google

Mais il n'était pas homme à s'effrayer outre mesure, de cet amour naissant qui s'ignorait encore la veille, qui n'était même pour lui qu'un amour fraternel, il pensait que l'absence, ou l'occupation des affaires de ses comtés, feraient prendre facilement une autre direction aux sentiments de Pierre, surtout lorsqu'il serait convaincu qu'une pareille union était impossible.

Il chargea donc la comtesse d'avertir Etiennette d'une situation qu'elle comprendrait facilement, et d'arrêter son inclination alors qu'il en était temps encore.

Aussi, dès que les dernières larmes des adieux furent essuyées, la comtesse attirant sa fille auprès d'elle, lui prit la main et lui dit.

— Maintenant que nous sommes seules, après ce départ douloureux, n'as-tu rien à me confier, mon enfant?

— Que voulez-vous dire, ma mère?

— Il me semble, ma chère Etiennette, que depuis lors tes yeux paraissent fatigués par les larmes ou par l'insomnie, tu sembles triste et préoccupée, tes joues si fraîches d'habitude deviennent pâles, et parfois des rougeurs subites remplacent cette pâleur? Le départ de ton père ne peut être la seule cause d'un aussi profond chagrin et Pierre...

Etiennette était de celles dont l'esprit fort ne demande qu'à marcher en pleine lumière et à aborder de front toutes les difficultés pour les résoudre. Cette contrainte lui pesait d'ailleurs, elle n'avait pas l'habitude de rien cacher à sa mère. Mais à peine ce nom était-il prononcé qu'elle se jeta dans ses bras en sanglottant.

— Eh bien! oui, mère, je l'aime!...

— Comme un frère, oui, n'est-ce pas?

— Non, ma mère, bien plus qu'un frère.

— Et lui, t'aime-t-il aussi de cette même affection?

— C'est un trop noble cœur pour mentir, il m'a dit qu'il m'aimait et je le crois, comment m'aime-t-il? Je l'ignore, mais j'ai foi en lui.

— Alors tu es heureuse?

— Heureuse! Non, car je le prévois, cette union, qui nous donnerait tant de joie, ne se fera pas, le présage ne peut mentir.

— Quel présage?

Digitized by Google

— La plume noire du héron, qu'il m'a présentée comme un gage d'amour.

— Eh bien ! ma fille, il en est temps encore, étouffe cet amour dans ton cœur, n'attends pas qu'il y ait fait de plus grands progrès, car fille chérie, et elle la serra tendrement dans ses bras mêlant ses larmes aux siennes, car cette union ne peut avoir lieu. Ton père, malgré tout son amour pour toi, ne saurait y consentir et laisser croire que c'est le résultat d'un calcul ambitieux, son honneur en serait gravement atteint. D'ailleurs tu sais que la véritable ambition de ton père, le but qu'il poursuit avec ardeur et persévérance est d'agrandir toujours la puissance de la maison de Sauve par une haute alliance, qu'il a toujours rêvé pour Pierre.

— Oh ! ma mère, dès qu'il s'agit de l'honneur de mon père, de l'avenir de Pierre, puisque je pourrais être un obstacle à cet avenir de grandeur, je vous le jure, ma mère, l'amour que j'ai pour lui, restera enseveli au fond de mon cœur, dussé-je en mourir, et le bonheur que j'aurai en me dévouant pour lui adoucira la grandeur de mon sacrifice. Je l'aime assez, ma mère, pour puiser dans cet amour la force et le courage non pas d'éteindre, mais de renfermer en moi cette flamme qui me consumera.

— Ma pauvre enfant, espère, il faut chercher à étouffer la passion et non chercher à la faire vivre en toi, car là est le danger.

— Oublier, ma mère, oh ! non, mon sacrifice ne peut aller jusque-là.

Et maintenant que je vois clairement le chemin du devoir, ma résolution est prise, permettez-moi, ma mère, de me recueillir et d'aller prier Dieu qu'il me donne la force de l'accomplir.

— Va, mon enfant, que Dieu te fortifie et te console, et elle pressa la pauvre et courageuse Etiennette sur son cœur.

XIV

La reine se mit en route dans une litière, escortée par Pierre Bermond et le comte de Brassac. Des courriers avaient été envoyés sur tout le parcours pour préparer les

Digitized by Google

relais, les haltes et les couchées, car, par suite de l'état de a reine et les chaleurs du mois de juillet, le cortège royal devait aller lentement et à petites journées.

Le voyage ainsi organisé fut charmant, sans aucune fatigue, on causait, on riait ; Pierre avec son esprit vif et enjoué, enchantait de plus en plus la reine, qui semblait avoir laissé au camp du roi ses préoccupations politiques.

Enfin le soir du troisième jour on arriva au château de Roque-Haulte, le site était grandiose et sévère, le soleil s'abaissait vers les montagnes des Cévennes, en projetant ses dernières lueurs sur les hautes tours du manoir, qui paraissait, lui aussi radieux, de voir entrer sa noble souveraine dans ses murs.

Pierre et le comte de Brassac avaient rapidement pris les devants, et quand la litière de la reine parut sur le seuil, le pont-levis s'abaissa, la garnison du château était sous les armes, et les trompettes sonnèrent, aussitôt l'étendard royal fleurdelysé fut hissé au sommet des tours.

Dans la cour d'honneur, Pierre, le comte, la comtesse et Etiennette, attendaient leur souveraine, Pierre lui offrit la main pour l'aider à descendre de sa litière et humblement, genou en terre, il lui remit les clefs du château ; alors les trompettes sonnèrent, les étendards, les oriflammes s'agitèrent et les écuyers crièrent à diverses reprises : « Montjoie et Saint-Denis, pour Messsire le Roi Louis VIII. » Telles étaient les formalités de la prise de possession de toutes seigneuries, qui devaient avoir lieu à la suite de l'hommage-lige du fief. Dès lors la reine était chez elle, pouvant user de tous les droits qui y étaient attachés, et maitresse absolue elle devait même y exercer tous actes de justice.

Mais Blanche n'était nullement jalouse de réclamer ses privilèges seigneuriaux, elle comptait passer le temps de sa délivrance auprès d'amis fidèles et dévoués, pour jouir du repos dans le calme de la retraite, et elle répondit à Pierre Bermond :

— Relevez-vous cher et féal sujet, reprenez ces clefs, je ne veux être ici ni reine ni maitresse, je veux vivre au milieu de vous comme un hôte et vous rendre amitié pour amitié, et s'avançant vers la comtesse :

— Embrassez-moi, madame, j'ose espérer que vous partagerez avec le comte les sentiments d'affection qu'il m'a déjà vouée et dont je lui suis bien reconnaissante.

Digitized by Google

Et vous, ma chère enfant, ne m'embrasserez-vous pas aussi, et se tournant vers le comte : Mais elle est charmante votre fille, savez-vous ?

Etiennette confuse n'osait répondre à la reine, qui s'adressant à Pierre ajouta : Et maintenant, seigneur baron de Sauve : Vous êtes chez vous comme devant, la reine de France n'est plus que votre hôte et se confie à votre loyauté ; les formalités de prise de possession de vos comtés sont terminées, faites ouvrir les portes et hisser votre oriflamme sur votre donjon.

Cette cérémonie, quoique relativement courte, avait fatigué la reine, et après une légère collation elle se retira dans ses appartements.

Le lendemain elle ne put se dispenser de recevoir les principaux seigneurs vassaux du baron de Sauve ; c'étaient les sires de Vibrac, de Puech-Reddon, de l'Ogrian, de Florian, de Fressac, de Mirabel, Raymond Bernard comte de Durfort, le prieur de l'Abbaye de Tornac, et tant d'autres venus des cités d'Anduze, d'Alais et de Sommières.

La reine Blanche était belle, aimable, séduisante, elle eut un mot charmant pour chacun d'eux, et ils s'en retournèrent enchantés de l'accueil qu'ils venaient de recevoir de leur gracieuse souveraine.

Pierre Bermond saisit cette occasion pour recevoir magnifiquement les nombreux et fidèles seigneurs de ses comtés, et les traita pendant deux jours royalement. Une grande chasse eut lieu en leur honneur, et la reine reposée des fatigues de la route, malgré son état, voulut y assister, on fut voler un héron dans la plaine, la pauvre Etiennette toute à ses souvenirs ne quitta pas sa mère et sa souveraine, elle rentra tristement et fit ce soir-là, de plus grands efforts encore pour paraître gaie et enjouée.

XV

La comtesse était pleine d'attention pour la reine, Etiennette, simple et charmante, avait su tout d'abord conquérir son amitié ; les journées se passaient dans une douce intimité, Pierre et le comte étaient empressés à prévoir et à

Digitized by Google

satisfaire les moindres désirs de leur souveraine, ils organisaient des promenades dans les environs, souvent pleines d'agréables surprises, on allait collationner sur les rives boisées de la rivière du Vidourle ; le plus souvent on s'enfonçait dans les bois, on suivait le petit ruisseau de Crieulon, on remontait son cours jusqu'à une fontaine qui sortait des grands rochers de la montagne, dont les abords recouverts d'un épais tapis de mousse et de gazon formaient une véritable oasis, on l'appelait la fontaine de la Verrerie, à cause de la limpidité et la transparence de ses eaux, on s'asseyait simplement sur l'herbe sans plus de façon, on causait, on riait, on collationnait, et la reine y paraissait contente et heureuse.

Le ruisseau était difficile à franchir, surtout pour la reine qui s'alourdissait chaque jour, Pierre y fit construire un petit pont et ce fut une surprise et une attention dont elle lui sut gré. Ce petit pont, qui existe encore aujourd'hui, a gardé jusqu'à ce jour le nom de Pont-de-la-Reine.

D'autres fois, c'étaient des courses lointaines,que les longues journées de la saison permettaient de faire.

Malgré sa grossesse avancée, la reine était infatigable, elle aimait à visiter cette belle contrée des Cévennes et ne cessait d'admirer cette pittoresque nature, ces verdoyantes prairies qui encadraient de hautes montagnes couvertes de yeuses et surtout de châtaigners, ces limpides eaux qui tombaient en cascades du haut des rochers de granit et animaient par leur murmure ces grandioses solitudes.

Aussi plus d'une fois s'arrêtait-elle dans quelque château pour laisser tomber la chaleur du jour et, captivée par l'accueil qu'elle y recevait, elle s'y attardait et rentrait à Roque-Haulte par une belle nuit éclairée par un ciel pur, radieux, couvert d'étoiles scintillantes, distançant souvent son escorte, pour s'entretenir avec le comte de Brassac des affaires politiques, dont elle ne se désintéressait jamais, même au milieu de ses plaisirs.

Un jour, où l'air était plus embrasé que de coutume, dans une excursion lointaine, le cortège royal fut surpris par un de ces terribles orages, assez fréquents dans cettre contrée montagneuse, le château de Fressac, non loin de Durfort, était heureusement à petite distance, et la reine put y trouver un abri.

Le sire de Fressac fut heureux de l'honneur que lui fai-

Digitized by Google

sait la reine en lui demandant l'hospitalité, et en consentant à passer la nuit sous son toit seigneurial.

Cette visite, dont le châtelain se trouva si grandement honoré, fut un souvenir précieux qu'il voulut perpétuer, et aujourd'hui même, après la destruction du dit château, la légende a survécu et, augmentée et dramatisée, plane encore sur ses ruines solitaires.

Le sire de Mirabel, beau-frère de Pierre Bermond, avait été des premiers parmi les seigneurs qui étaient venus présenter leurs hommages à la reine pendant son séjour à Roque-Haulte, et la reine qui tenait à explorer la partie des Cévennes où se trouvait le château de Mirabel, admirablement placé sur un monticule qui s'élève au-dessus du village de Pompignan, et porte le nom de Mont Saint-Jean, lui avait manisfesté le désir de le visiter.

Le terroir de Pompignan sépare les Cévennes des plateaux calcaires qu'on appelle Causses, sur lesquels se trouvent des pâturages où l'on pratique l'élevage des bestiaux, c'est un pays pauvre, où, par suite de son élévation, le climat est excessivement rigoureux; la reine qui aimait à voir et à s'instruire, voulut faire une excursion dans cette contrée, et le comte de Mirabel eut l'honneur de la recevoir dans son château.

La venue de la reine de France dans ces diverses localités, causait un grand émoi, la curiosité de ces rustiques populations était surexcitée au plus haut point. Chacun voulait la voir, mais comme elle s'arrêtait rarement dans ses excursions, quand les curieux arrivaient, elle était le plus souvent repartie, laissant par ses libéralités des traces certaines de son passage; ces apparitions si rapides, son arrivée si inattendue, son départ si prompt, souvent nuitamment accompli, frappaient l'imagination de ces populations ignorantes et superstitieuses et on comprend combien ces souvenirs ont pu donner lieu à nombre de légendes, qui sont encore racontées sous le manteau de la cheminée cévenole, pendant les longues veillées d'hiver.

Le temps, ainsi partagé entre le travail du matin avec le comte de Brassac, les promenades de l'après-midi et les excursions lointaines, s'écoulait rapidement, la reine s'intéressait à tout ce qu'elle voyait, elle aimait à s'instruire des mœurs du pays, de la situation des vassaux et des cerfs; quand elle rencontrait un pauvre bûcheron, elle le faisait

Digitized by Google

causer, s'amusait de ses reparties naïves et le bonhomme était loin de reconnaître dans cette simplicité, cette affabilité, la reine de France, mais en le quittant elle lui laissait toujours un témoignage de sa bonté et le bûcheron, d'abord ébahi de la générosité de cette belle dame, reconnaissait alors la reine et s'en retournait chez lui troublé et confus, mais le cœur plein de reconnaissance et d'amour pour elle.

Pendant que Blanche se laissait aller à cette vie nouvelle et pleine de charmes, elle ne négligeait pas les affaires sérieuses, et son esprit, toujours en éveil, suivait les évènements qui s'accomplissaient et auxquels, quoique éloignée, elle ne restait pas étrangère.

Toujours calme et souriante en apparence, heureuse en réalité, elle ne pouvait se rassasier de contempler cette belle nature, de respirer à pleins poumons cet air pur et vivifiant des Cévennes, de jouir de cette liberté qu'elle n'avait pas connue jusque-là, et quoiqu'elle ne fut point portée à la poésie, par tempérament, la partie délicate et passionnée de son âme trouvait un bien-être et un contentement infinis dans cette émanation de la nature, dont elle ne se rendait pas compte.

L'époque de la délivrance approchait, les nouvelles qu'elle recevait du roi étaient loin d'être satisfaisantes, le siège n'avançait pas, on se préparait à tenter un dernier assaut, pour mettre un terme à un retard qui compromettait le succès de la croisade.

Le comte de Brassac recevait les messagers qui se succédaient sans cesse et les introduisait chez la reine, il rompait sous son ordre les sceaux, lui donnait lecture des dépêches et écrivait sous sa dictée les réponses.

XVI

Mais nous devons faire un retour en arrière et revenir à l'arrivée de Pierre au château de Roque-Haulte.

Son cœur bondissait dans sa poitrine d'amour et d'impatience de revoir Etiennette. Après avoir embrassé affectueusement sa mère adoptive, il prit la main de sa bien-aimée, mais cette main resta glacée dans la sienne, son re-

Digitized by Google

gard qui plongea dans le sien n'y rencontra que celui d'une sœur, l'amante n'existait plus, et au froid qui lui montait au cœur, il pressentit un malheur.

Une explication était nécessaire et l'intention de la jeune fille n'était pas de s'y dérober, c'était une triste épreuve qui l'attendait, elle l'aborda avec un grand courage, et dès qu'ils furent seuls elle lui dit sans hésitation:

— Mon accueil, Pierre, vous a paru froid et réservé, mais je dois être franche avec vous, depuis notre séparation, j'ai beaucoup réfléchi, mon plus doux espoir eût été de devenir votre femme, vous n'en doutez pas, n'est-ce pas? Votre amour eût été pour moi le suprême bonheur de ma vie !

— Eh! bien, dit Pierre tremblant, qu'est-il donc survenu, quel obstacle imprévu a pu en si peu de temps renverser nos rêves d'espérance?

— Vous venez de le dire, ce céleste bonheur ne pouvait être en effet qu'un rêve, car j'avais oublié que vous devez avoir une plus haute ambition.

— Comment! Et vous avez pu croire un seul instant Etiennette, qu'une pensée ambitieuse pourrait altérer mon amour; ma seule, mon unique ambition est de vous rendre heureuse, de vous aimer, de vous chérir, que m'importe le reste.

— Pierre, vous ne parlez pas en homme qui, dans la position élevée où il se trouve,a de graves obligations à remplir, non pas pour satisfaire une personnelle et mesquine ambition, mais parce qu'il est le seigneur de plusieurs comtés, et qu'en augmentant sa puissance, il travaille au bien-être, à la prospérité des peuples qu'il a reçu la mission de gouverner.

— Mais pour vous, j'abandonnerais tout.

— Et voilà précisément ce que je dois empêcher, c'est à moi, à vous montrer le chemin du devoir et je ne puis être un obstacle dans l'avenir qui vous est réservé.

— Mais vous ne m'aimez donc plus, vous qui pouvez ainsi raisonner froidement les conséquences de notre amour.

— C'est parce que je vous aime, Pierre, que je vous parle ainsi, prête à me sacrifier pour vous, car la mort serait la bienvenue, si elle pouvait ajouter encore à votre grandeur. Pierre, mon ami, rendez-moi votre amour d'autrefois, aimons-nous comme frère et sœur.

Digitized by Google

— Est-ce que cela est possible, Etiennette ? Cet amour fraternel ne peut pas nous suffire aujourd'hui ; comme moi vous avez senti battre votre cœur comme il ne battait pas alors; votre pensée a pris une autre direction, notre horizon s'est agrandi, et aux sentiments d'une amitié calme et douce, a succédé une fièvre qui brûle, une tempête qui gronde, et vous perdre en ce moment serait pire que le désespoir, ce serait la mort.

— Mon ami, mon frère, écoutez-moi, par pitié, n'affaiblissez pas mon courage, car, croyez-le bien, pour vous parler ainsi, il faut que ma résolution soit irrévocablement prise, et pour qu'il en soit ainsi, il faut de puissantes raisons.

— Et quelles sont donc ces raisons ?

— Avez-vous pu espérer, Pierre, que mon père put jamais donner son consentement à une union qui ferait obstacle à l'avenir de grandeur qu'il a toujours rêvé pour vous ? Mais ne comprenez-vous pas qu'il serait accusé d'avoir voulu jeter sa fille dans vos bras pour satisfaire son ambition personnelle, et que cette accusation ainsi justifiée par notre union, serait une tâche à son honneur.

— Mon Dieu, mon Dieu, dit Pierre, tout est donc perdu, puisque l'honneur de votre père se dresse entre nous deux.

— Vous voyez bien, mon ami, qu'un obstacle infranchissable nous sépare à jamais, et que ne pouvant pas m'élever jusqu'à vous, je ne dois pas vous faire descendre jusqu'à moi.

— Mais que faire, mon Dieu! que faire, s'écria Pierre, en proie au plus profond désespoir, car le gouffre qui s'ouvrait devant lui lui paraissait insondable.

— Notre conduite, mon ami, est toute tracée, et si je vous parle avec calme, c'est que depuis que j'ai compris notre situation je n'ai pendant mes longues nuits sans sommeil, pu trouver qu'une solution.

— Oh! parlez, et quelque terrible qu'elle soit, je m'y conformerai, car mon courage ne peut être moindre que le vôtre, et je dois agir en homme, et en homme loyal et reconnaissant. votre père est mon père et je ne l'oublierai jamais.

— Eh! bien, Pierre, c'est là qu'est peut-être le salut pour nous, mais en tous cas, c'est là qu'est le devoir. Nous devons étouffer notre passion réciproque et ne nous rappeler que de notre affection de frère et de sœur.

Digitized by Google

— Mais ce sacrifice est au-dessus de mes forces !

— Je vous en donnerai l'exemple mon ami, et si je me sentais faillir, si je voyais que vous ne pouvez aussi maîtriser cette fatale passion, eh! bien, j'irais m'ensevelir au fond d'un cloître, et je l'eusse fait déjà, si ce n'était ma pauvre mère qui ne survivrait pas à cette séparation. Ainsi Pierre, ajouta-t-elle en essayant de sourire, donnez-moi votre main, voyez, la mienne ne tremble pas, c'est celle d'une sœur, et promettez-moi de m'aimer comme un frère.

— Eh! bien, dit Pierre avec un grand effort, je vous promets, Etiennette, de ne voir en vous qu'une sœur — et j'attendrai !...

— Attendre quoi ?

— Que nous soyons libres tous deux.

— Et il sortit, le désespoir dans le cœur.

Etiennette tomba sur un siège, ses forces l'abandonnaient.

Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! dit-elle en sanglottant, soutiens-moi dans ma douleur, et si cet amour doit rester dans mon cœur et le brûler, si je dois en mourir, au moins qu'il ignore ma souffrance.

A partir de ce moment tous ses efforts tendirent à cacher sa désespérance, à paraître gaie et enjouée, au point que la comtesse en parut toute heureuse et que la reine, si perspicace, ne se douta de rien.

XVII

Le comte de Brassac devançant l'heure où il avait l'habitude d'entrer chez la reine pour travailler avec elle, se fit annoncer ; il était radieux.

— Bonne nouvelle, madame, s'écria-t-il, bonne nouvelle. Avignon est pris et voici la dépêche qu'un courrier vous apporte du camp des croisés.

La reine enleva rapidement le sceau royal, la lettre affirmait, en effet, le succès, elle était écrite de la main du roi, et voici quels en étaient les termes :

Digitized by Google

« Madame,

» Ce message est daté d'Avignon où nous sommes enfin entré. Nous avons pressé si vivement les attaques, que les assiégés réduits aux dernières extrémités, se sont enfin rendus à composition, les fossés ont été comblés, les murailles démolies et nous avons abattu les nombreux hôtels de la noblesse qui étaient autant de forteresses intérieures.

» Ce siège nous a coûté plus de vingt mille français, dont deux cent chevaliers portant bannières. Ainsi Guy, comte de Saint-Pol et l'évêque de Limoges ; mais par sa longueur il a découragé une partie des croisés qui parlent de se retirer et de quitter l'armée dès que le quarantième jour de leur engagement sera expiré..... Le feront-ils ? Je l'ignore encore, mais dussé-je rester seul, je ne reculerai pas d'un pouce et cette défection ne me découragera pas davantage que la résistance d'Avignon que j'ai surmontée et que les chaleurs excessives d'un climat brûlant que j'ai supportées jusqu'ici.

» Ces nouvelles réjouiront votre cœur de reine, madame, et espère bientôt vous revoir bien portante et remise de vos couches. Que Dieu vous garde, madame, de toute crainte, maladie ou malifice. »

» Louis ».

— Eh ! bien ! comte, que vous dirais-je : rien n'arrêtera le roi, il marche et marche toujours, sans savoir ce qu'il veut et où il va. Sa politique est toujours à la pointe de son épée.

Le siège d'Avignon avait coûté, en effet, plus de vingt mille soldats, et fait perdre un temps précieux qui devait arrêter les succès de la croisade. La chaleur exceptionnelle au plus fort de l'été engendra des maladies contagieuses, les munitions et les engins de siège manquaient, la discorde était au camp, le roi et le légat de pape étaient impatients d'en finir. Les assiégés se défendaient héroïquement, ils surprirent un jour les français à table, envahirent le camp et leur tuèrent deux mille hommes ; une autre fois ce fut un pont qui s'écroula et trois mille soldats trouvèrent la mort dans le Rhône.

— Voici, madame, une seconde dépêche, elle est du pape Honorius.

— Ouvrez-la vous-même, comte, voyons ce qu'il dit enfin.

Digitized by Google

« Très chère reine en Jésus-Christ,

» Les raisons que vous me mandez m'ont profondément touché et éclairé, la croisade doit durer quarante jours, mais les croisés sont découragés, la maladie décime les troupes sous l'empire d'une chaleur torride et aucun chevalier ne voudra prendre un autre engagement. J'exhorte donc le roi, votre auguste époux, à recevoir Raymond à repentance, comme je suis disposé à le faire, et à prendre ses garanties selon les moyens que vous m'indiquez et que j'approuve fort, afin d'assurer à cette province du Languedoc une paix solide et durable. Que Dieu vous ait en sa sainte garde, madame, et recevez ma bénédiction apostolique.

» Honorius. »

— Très bien, mais je connais trop le roi, pour espérer qu'il consente à revenir sur ses pas. Est-ce là tout ?

— Non, madame, voici un dernier message, il est aux armes du comte de Toulouse.

— La journée est bonne, comte, voyons ce que dit notre beau cousin Raymond ?

« Madame la reine,

» Votre très humble et très dévoué serviteur et féal accepte vos conditions et se tient prêt à les ratifier dans leur ensemble et détails. Prions donc votre majesté d'être auprès du sire roi, l'interprête de mes dispositions à une pacification, consentant à lui donner les gages de sa durée et de ma sincère soumission, par le mariage de mon neveu Pierre Bermond avec ma fille bien-aimée. »

— Très bien, s'écria la reine joyeuse, vous voyez messire comte que nous approchons du terme de nos négociations. — Veuillez donc, je vous prie, écrire au roi mon époux la réponse que je vais vous dicter.

Le comte prit la plume et attendit :

« Sire roi et tendre époux,

» Je veux avant tout vous exprimer la joie que m'inspire votre nouveau et grand succès de la prise d'Avignon, et en même temps vous faire part des dispositions dans lesquelles sont vos alliés et vos adversaires.

» Le Saint-Père, le pape Honorius, me fait savoir que la croisade touche à son terme, que l'engagement de quarante

Digitized by Google

jours pris par les chevaliers ne sera pas renouvelé, qu'ils se préparent même à quitter le camp et que vous allez être abandonné à vos propres forces.

» D'un autre côté j'apprends de source certaine que Raymond VII ne demande qu'à être reçu à repentance et à signer une paix pour la durée de laquelle il offre de donner des gages.

» Par l'union de sa fille à Pierre Bermond, il anéantit cette menace, toujours suspendue sur sa tête, d'une déchéance en faveur de l'héritier légitime du comté de Toulouse.

» Et la paix renaîtra dans le Languedoc où vous aurez un vassal soumis et fidèle.

» Vous me dites que rien ne vous découragera, et que vous continuerez cette guerre seul et contre tous, s'il le faut; mais veuillez en examiner les conséquences, dont la principale est que, dès que Raymond n'aura plus devant lui et contre lui, l'Eglise, lorsque, lassé de cette accusation d'hérésie, il aura à lutter contre vous pour une cause de nationalité et de conquête, tout le Languedoc sera avec lui, la guerre reprendra plus acharnée que jamais entre le Nord et le Midi, c'est-à-dire entre deux races, deux civilisations et deux langues différentes, Raymond retrouvera donc des forces et des chances plus grandes, ses alliés reprendront courage et leur nombre s'accroîtra. Mais si, malgré cela, par votre courage vous étiez vainqueur, il faudrait de bien longues années pour soumettre ces fières populations à une domination qu'elles considéreraient comme étrangère.

» Et d'un autre côté, vous avez une noble mission à accomplir. Mieux vaut chasser les Anglais du royaume de France que de faire la guerre à ceux qui ne demandent qu'à être vos sujets, sous le comte Raymond, votre vassal.

» Sur ce, que Dieu garde et éclaire mon Seigneur et maître.

» Blanche de Castille,
» Reine de France. »

XVIII

Dès que le comte fut sorti, la reine fit prier Pierre de passer chez elle, et quelques minutes après il entrait et baisait la main que lui tendait sa gracieuse souveraine.

Digitized by Google

— Bonjour, Pierre, lui dit-elle amicalement, j'ai à vous entretenir aujourd'hui d'affaires graves, mais rassurez-vous. et ne prenez pas d'abord cet air sérieux qui sied mal à votre jeune et beau visage, car il s'agit de vous marier.

— Me marier, madame !

Et le sourire qui effleurait ses lèvres s'évanouit à cette conclusion inattendue.

— Ce mot de mariage vous effrayerait-il ?

— Je vous l'avoue, madame, j'étais si loin de penser qu'il put être question de mariage et que votre Majesté eût la bonté de s'en préoccuper pour moi, que je n'ai pu réprimer un mouvement. . .

— D'étonnement, ajouta la reine, voyant Pierre embarrassé de trouver une expression qui rendit fidèlement sa pensée. Allons, écoutez-moi, mon ami, et puisque ce mot éveille en vous quelque surprise, n'y étant pas préparé et vous trouvant peut-être bien jeune encore, nous allons causer sérieusement.

— Je vous écoute respectueusement, madame, répondit Pierre, qui devenait de plus en plus préoccupé de l'ouverture que la reine allait lui faire.

— Le mariage est souvent, continua la reine, une affaire politique, son but peut être un agrandissement de patrimoine, de puissance et d'honneur.

— Mais, madame, je ne suis pas ambitieux et, satisfait du rang que j'occupe, je n'aspire pas à m'élever davantage.

— Vous vous trompez, Pierre, vous êtes jeune, de haute lignée, vous devez monter encore et devenir par une grande alliance, le gage de paix qui assurera la prospérité du Languedoc.

Le pape Honorius va mettre fin à la croisade et Raymond sera relevé du crime d'hérésie ; le roi de France acceptera les conditions de paix déjà offertes par Raymond et par la signature de votre contrat avec Jeanne sa fille, la paix et une paix durable, sera proclamée.

Ce sera un grand titre de gloire pour vous, mon jeune chevalier, d'avoir joué un rôle si important.

— Mais, madame, la fille du comte est encore trop jeune pour pouvoir être mariée.

— Comment, trop jeune, et vous oubliez qu'il n'est point

Digitized by Google

d'âge, quand il s'agit d'un mariage politique qui doit surtout amener un si grand résultat, vous oubliez que je n'avais que quatorze ans lorsque je fus mariée au roi de France qui n'en avait que treize ; et, si d'autres exemples étaient nécessaires pour vous décider, ils ne me manqueraient pas.

— Madame, dit Pierre, là n'est pas la raison que je pourrais vous opposer, mais je dois vous le dire avec tout le respect qui est dû à ma souveraine et avec le profond regret de ne pouvoir seconder ses vues et reconnaître sa bienveillance et son affection pour moi, *j'ai fait un serment et ce serment est de ne pas me marier.*

— Serment de jeune homme, dit la reine en souriant, qui ne peut être sérieux.

— Serment solennel, madame, et que je tiendrai.

— Vous oubliez que vous devez à vos comtés, un héritier.

— Dieu y pourvoira, madame.

— Allons Pierre, vous y réfléchirez, car, si pour vous ce mariage est un sacrifice, il n'est rien, je le sais, que vous ne fassiez pour accomplir un devoir.

— Aucune puissance, madame, ne pourrait actuellement me faire manquer à ma parole de chevalier.

— Actuellement, avez-vous dit ; mais plus tard ?

— Je ne sais madame, car l'avenir n'est pas à nous.

— Vous êtes jeune, mon enfant, et tout passe à votre âge. Nous tâcherons d'attendre... ajouta-t-elle en contenant un vif mouvement de dépit, car la reine n'aimait pas à être contrariée dans ses combinaisons politiques.

Le comte fut annoncé, c'était l'heure à laquelle il venait travailler avec la reine et Pierre sortit.

— Vous ne savez pas, comte, l'obstacle imprévu qui vient retarder nos projets ; Pierre refuse de se marier.

— Même avec sa cousine Jeanne de Toulouse ?

— Même avec elle, il est trop jeune encore paraît-il, pour avoir de l'ambition et pour consentir à une alliance politique, et puis, dit-il : J'ai fait un serment ! Quelque amourette, sans doute, qui passera certainement, mais ce retard peut tout compromettre.

— Le comte avait pâli à ce mot de serment, depuis son retour, il avait observé les deux jeunes gens et il avait été rassuré, il était resté convaincu que devant l'impossibilité

Digitized by Google

de cette union, la raison avait pris le dessus sur un amour qui ne pouvait encore avoir de profondes racines.

— Mais vous devez savoir, comte, ce qu'il peut y avoir de sérieux dans cette violente passion, et si celle qui a su la lui inspirer, a de tels attraits qu'elle puisse être durable.

— Madame, cette passion que je croyais éteinte, je le vois bien par la réponse que Pierre vient de faire à votre Majesté, vit encore dans toute sa force, dans son cœur, et cet amour est d'autant plus dangereux qu'il est sans espoir.

— Mais alors ceci devient plus grave que je ne l'avais d'abord pensé. Quel est donc l'objet de cet amour ?

— Celle qu'il aime, madame, c'est ma fille!

— Etiennette, mais en êtes-vous bien sûr ? Je n'ai rien vu en eux qui put me donner le moindre soupçon, et cependant je les ai beaucoup observés, ils sont vos enfants et se considèrent comme frère et sœur.

— Hélas!madame, c'est là ce qui a été la cause de mon fatal aveuglement, ils ont grandi ensemble, j'aurais dû prévoir qu'un jour viendrait où cet amour fraternel qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre, se transformerait fatalement en une violente passion, et vous m'en voyez cruellement puni, car je ne puis à cet égard conserver aucune illusion, je connais assez Etiennette, un tel amour renfermé dans son cœur, la conduira sûrement au tombeau, car elle aime assez Pierre pour ne pas vouloir être un obstacle au brillant avenir qui lui est réservé, et d'ailleurs, elle a compris que l'honneur de son père s'y trouvait engagé.

— Et vous croyez que rien ne pourra faire revenir Pierre sur sa résolution, pas même le refus absolu d'Etiennette ?

— Madame, il est encore un moyen, que mieux que personne vous pouvez faire réussir.

— Lequel, parlez, comte.

— Pierre est jeune, l'absence affaiblirait peut-être le sentiment qu'il éprouve, et vous pourriez l'emmener à la cour de France, d'ailleurs sa présence ici n'est plus possible.

— Vous avez raison, comte, et dans quelques mois, au milieu des distractions qu'il y trouvera et des occupations que nous lui donnerons, nous réussirons certainement à

Digitized by Google

détourner le cours de ses pensées, d'ailleurs on oublie vite à la Cour.

— Merci, madame, car pendant que vous le retiendrez, loin de celle qu'il aime, nous veillerons ici sur notre pauvre enfant et tâcherons de guérir son pauvre cœur ulcéré. Et maintenant, madame, je vais avoir avec Pierre un dernier entretien sur ce pénible sujet, afin de sonder la profondeur de sa blessure et de savoir si nous devons espérer une facile et prochaine guérison.

— Il salua profondément la reine et sortit.

XIX

— Mon cher enfant, dit le comte de Brassac à Pierre, dès qu'il l'eût rejoint, la reine vient de me faire part de votre refus d'entrer dans les projets qu'elle avait conçus par amitié pour vous, et dans lesquels elle vous réservait le rôle glorieux de pacificateur de ce pauvre Languedoc, que nous aimons tant.

— La reine est trop bonne pour moi, mon père, et je lui en suis profondément reconnaissant, mais je suis indigne de ses bontés.

— Vous lui avez répondu que vous ne pouviez accepter cette union, parce que vous aviez fait un serment ?

— Oh ! ne m'interrogez pas, mon père, car je ne pourrais vous répondre, mon cœur n'est pas libre et je ne me marierai pas.

— Mon fils, j'ai pénétré votre secret, vous aimez Etiennette et Etiennette vous aime !... Malheureux enfant, malheureux père !... j'aurais dû savoir qu'un jour, vos deux cœurs unis par l'amitié fraternelle, exigeraient un sentiment plus tendre, que l'amour serait d'autant plus violent qu'il se serait infiltré dans vos âmes goutte à goutte, lentement, sûrement, à votre insu, et j'avais oublié en vous confondant dans un même amour que le même sang ne coulait pas dans vos veines.

— Oh ! pardonnez-moi, mon père, de vous avoir causé cette douleur, car Etiennette et moi ignorions de quel nom il fallait appeler l'amitié qui nous unissait.

Digitized by Google

— Je ne vous accuse pas, Pierre, je vous sais trop loyal, pour avoir cherché à faire naître dans le cœur de votre chère sœur une passion qui la tuera, car vous le savez comme elle, cette union est impossible, et je viens vous demander de chercher d'étouffer cette fatale flamme et de faire de votre côté ce que, j'en ai la certitude, fera la fille du comte de Brassac, ce sacrifice dût-il la conduire au tombeau.

— Oh oui, mon père, je le sais, c'est un mal dont on meurt; mais vous promettre d'oublier..... je ne le puis, ce que vous me demandez est au-dessus de mes forces... je puis mourir, mais non oublier... Et ses sanglots étouffèrent sa voix.

— Cher et malheureux enfant, vous ne pouvez douter que cet amour réciproque eût fait ma joie, votre union, le bonheur de mes dernières années, mais quand l'honneur commande, il faut obéir, et votre père lui-même qui nous voit et nous entend, m'accuserait aussi d'avoir voulu abuser de votre jeunesse pour satisfaire mon ambition personnelle.

— Vous avez eu toujours pour moi la plus vive affection, celle d'un tendre père, vous en êtes aujourd'hui bien mal récompensé, et c'est là ce qui cause mon désespoir, s'il ne fallait que mourir pour vous prouver ma reconnaissance et racheter tout ce que je vous dois, ma mort me paraîtrait douce et serait la bienvenue, mais oublier comme vous me le demandez, je ne le puis, me faire oublier est plus facile peut-être, et j'emploierai toutes mes forces à atteindre ce résultat, je partirai, j'irai aussi loin que possible, en Terre-Sainte combattre les infidèles et je tâcherai d'y trouver une mort glorieuse, mais vous, mon père, veillez sur elle... obtenez mon pardon de la reine, s'il est possible, et dites-lui que je ne demande qu'à la servir de loin ou de près et à mourir pour elle.

XX

Enfin par un beau jour d'été, alors qu'après une longue promenade dans la plaine il fallait remonter au château, la reine se sentit fatiguée.

Digitized by Google

On la transporta dans une petite maison de bûcheron, la seule qui fut loin à la ronde, située dans un lieu nommé Paparel et là elle mit au monde son onzième enfant, c'était une fille qui reçut le nom d'Isabelle et qui mourut à l'âge de 30 ans, comme une sainte.

Quelques jours après, on put transporter la reine au château et en souvenir du bon accueil qu'elle avait reçu elle fit largesse au pauvre bûcheron, qui se trouva ennobli par le seul fait d'avoir donné l'hospitalité à une reine de France ; malheureusement les événements qui suivirent le laissèrent dans l'oubli et aucun fief ne lui fut attribué. Ses descendants qui habitent encore cette maison agrandie, où ils vivent dans une modeste aisance du travail de leurs bras.

La reine fut bientôt remise, elle suivait pas à pas les événements qui se produisaient à la suite du siège d'Avignon, les nouvelles faisaient prévoir l'orage qui allait bientôt éclater. Et malgré la soumission de Nimes, d'Arles, de Tarascon, de St-Gilles, Orange et Carcassonne, l'armée ne pouvait arriver à temps devant Toulouse pour en faire le siège avant l'hiver qui approchait.

Enfin un messager arriva, et, selon son habitude, le comte apporta les dépêches à la reine. Voici quel était le résumé des différentes lettres qui venaient d'Avignon où le roi était encore.

Le pape Honorius, comme il en avait écrit à la reine, en présence de la désunion qui régnait parmi les croisés, avait averti le roi de la fin prochaine de la croisade, et le roi lui avait fièrement répondu que, puisqu'il en était ainsi, il saurait bien faire ses affaires lui-même. En présence de cette déclaration, le but de la guerre était nettement défini et la foi qui avait animé les acteurs de la croisade ne pouvait être la même en présence d'une guerre qui, en réalité, n'était plus qu'une guerre de conquête.

Thibaut, comte de Champagne, avait donné le premier l'exemple de la défection et quitté l'armée malgré les ordres du roi. D'un caractère léger, turbulent et frondeur. il était allé se joindre à un groupe de seigneurs qui venaient d'organiser une ligue contre la royauté.

Le roi en recevant cette nouvelle, fortement irrité de cette rébellion du comte de Champagne, livré à lui-même, privé des conseils de la reine, malade et dégoûté, s'était

Digitized by Google

mis en route pour aller faire face à cette ligue, laissant à Humbert de Beaulieu, le commandement de l'armée considérablement affaiblie, avec l'ordre de marcher sur Toulouse.

Par ce même courrier, la reine était prévenue de la formation de cette ligue, dont le comte de Champagne devait être le chef, mais connaissant son caractère mobile et l'influence qu'elle avait toujours eue sur lui, elle ne vit là rien de dangereux et même elle pensa que ce pouvait être une heureuse diversion qui arrêterait le roi dans cette fatale et inutile campagne qui avait pour but inavoué, mais réel, la conquête du Languedoc.

Ce ne fut donc pas sans une secrète joie, qu'elle vit le roi quitter l'armée, mais ces évènements devaient nécessairement retarder le traité qu'elle comptait faire accepter au comte de Toulouse, et il fallait attendre un succès d'Humbert de Beaulieu pour reprendre les négociations.

Ce retard dans l'exécution de ce projet, lui donnait d'ailleurs le temps de vaincre la résistance de Pierre, qu'elle comptait emmener à Paris pour l'éloigner d'Etiennette, espérant bien qu'au milieu des distractions de la cour il oublierait vite un amour qui ne pouvait avoir encore laissé de profondes traces dans son cœur.

XXI

Quelques jours se passèrent dans une fièvreuse attente, les messagers étaient plus rares, mais néanmoins le roi ne pouvait tarder à arriver à Paris.

Au milieu d'une nuit obscure un grand tumulte se produisit dans le château, une troupe de cavaliers sonnant du cor, demandaient à entrer au nom, du roi.

La garnison fut bientôt sur pied, et le comte, réveillé en sursaut, fit reconnaitre les arrivants, avec toutes les précautions usitées à cette époque.

Un chevalier fut introduit, c'était le sire de Sancère qui apportait en toute hâte un message pour la reine, et ce message annonçait la mort du roi ! Il avait mission d'escorter la reine dont le retour était urgent, en présence de

Digitized by Google

la ligue qui s'organisait et à laquelle cet évènement, aussi tragique qu'imprévu, allait donner une grande force.

Le comte de Brassac ne savait comment réveiller Sa Majesté pour lui apprendre un si grand malheur, cependant il fallait agir promptement ; il se présenta donc à l'appartement de sa souveraine et la fit réveiller par une de ses femmes.

La reine reçut la fatale nouvelle avec un grand courage, mais pensant à son fils qui était à Paris, aux dangers qu'il pouvait courir, elle ordonna le départ immédiat.

Dès que le sire de Sancère fut introduit, elle descella le message, qu'il lui remit et le parcourant rapidement :

— La volonté de Dieu soit faite ! s'écria-t-elle, en levant les yeux au ciel, et qu'il protège mon fils !

Et maintenant, messire, la femme n'existe plus, c'est la reine forte et courageuse qui est devant vous, la reine qui connaît ses devoirs et sa responsabilité, la reine qui veut et doit tout savoir, parlez donc et ne me cachez rien de cette mort subite, imprévue.

— Le roi, madame, était souffrant lors de son départ d'Avignon, mais il avait hâte de dissoudre cette ligue avant qu'elle ne fût complétement organisée, et malgré cela il voulut se mettre immédiatement en route.

Mais à son arrivée à Montpensier, en Auvergne, tremblant la fièvre, il ne put aller plus loin, et malgré tous les secours qui lui furent donnés, il expira dans nos bras.

— Et quels étaient les seigneurs qui l'accompagnaient ?

— Messeigneurs les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Noyon et de Chartres, le comte de Boulogne son frère, Gauthier d'Avène comte de Blois, Enguerand et Robert de Coucy, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle et votre humble serviteur.

Et voici, madame, l'acte authentique des dernières volontés du roi qu'ils ont recueillies, et consigné sur ce parchemin revêtu de leur sceau, et mettant un genou en terre, il remit à la reine un pli scellé de noir, contenant les dernières recommandations du feu roi Louis VIII.

La reine en prit immédiatement connaissance, et ce ne fut pas sans une secrète joie qu'elle lut la première phrase qui lui laissait la direction du royaume, non comme régente il est vrai, mais en sa qualité de tutrice de son fils Louis IX, alors âgé de douze ans, qu'il confiait à la garde du vaillant connétable de Montmorency. Il ne donnait aucun

Digitized by Google

pouvoir au comte de Boulogne, son frère, dont la régence aurait pu être contestée, car il était fils d'Agnès de Méranie dont le mariage avec son père Philippe Auguste n'avait jamais été validé par la cour de Rome.

— Une dernière question, sire de Sancère, à quoi attribuet-on la mort si prompte et si imprévue du roi ?

— Vous le dirai-je, madame, on parle de poison.

— Un crime, alors ! et sur qui peuvent se porter les soupçons ?

— Je n'oserai jamais vous nommer celui qu'on accuse !

— Parlez, messire, je vous l'ordonne, car je vous l'ai dit : la reine doit tout savoir.

— Les soupçons se sont immédiatement portés sur le comte de Champagne, le chef de la ligue qui s'organise contre la royauté.

— Sur le comte Thibaut !... Oh ! cela ne peut être, il est léger, d'un caractère mobile, inconstant, mais il est honnête et loyal, en somme incapable d'un si grand crime.

— Ce qui donne prise à cette accusation, madame, ce n'est pas seulement le seul fait de sa rébellion, ce n'est pas non plus l'amour respectueux qu'il affiche pour votre majesté, mais la jalousie, qu'il ne dissimulait même pas. envers le roi, votre époux.

— Oh ! je connaîtrai le vrai coupable, moi, car ce ne peut être le comte de Champagne, il peut être jaloux et rebelle, mais je me porte garant de son honneur.

Le comte de Brassac entra pour prévenir la reine que tout était prêt pour le départ, il avait entendu la dernière phrase de la reine, il connaissait déjà les accusations portées contre Thibaut, il pressentait aussi que les ennemis de Blanche ne manqueraient pas de la signaler comme complice, et il ajouta à demi-voix, en conduisant la reine à la litière qui l'attendait : Rassurez-vous, madame, car je vous le jure, nous connaîtrons la main puissante et mystérieuse de celui qui arme des assassins pour diriger à son gré les destinées du royaume et si Dieu vient en aide, nous vengerons ceux qui, comme Bermond VI, Raymond VI et notre roi bien-aimé Louis VIII faisaient obstacle à sa ténébreuse politique.

Digitized by Google

XXII

Il n'y avait pas un instant à perdre, les préparatifs du départ avaient été faits en toute hâte, des courriers étaient déjà partis à franc étrier, pour organiser les relais, et le cortège royal se mit en marche, comme l'aube blanchissait les premières montagnes des Cévennes.

— Le comte de Brassac et Pierre Bermond accompagnaient la reine. Malgré ses préoccupations, ce ne fut pas sans un sentiment de regret, une vive émotion, un serrement de cœur, que Blanche de Castille quitta le château de Roque-Haulte ; elle qui n'avait pas versé une larme en apprenant la mort du roi, son époux, fut attendrie par les embrassements respectueux, mais pleins d'une vive affection, de la comtesse de Brassac et de sa fille Etiennette.

Il lui semblait qu'elle laissait dans ce château une partie de son cœur, elle y avait trouvé l'amitié, les soins, le calme et le repos ; loin du tumulte des camps, de l'étiquette de la cour, des affaires de l'Etat, elle emportait le souvenir des plus belles journées de sa vie ; mais Blanche de Castille était avant tout ambitieuse, elle avait une grand mission à accomplir, elle allait diriger les destinées du royaume, elle ne se dissimulait pas que la tâche qu'elle allait entreprendre était pleine de difficultés, mais elle avait confiance dans son courage et son énergie pour surmonter tous les obstacles.

Son front s'assombrissait parfois en voyant tous ces nuages qui s'amoncelaient menaçants pour l'avenir de la royauté. La prophétie de Philippe-Auguste mourant lui revenait sans cesse à l'esprit :

« Les clercs feront tous leurs efforts pour que mon fils » Louis se mêle de l'affaire des Albigeois ; mais il est faible et » débile de santé, il ne pourra supporter cette fatigue ; il » mourra bientôt et alors le royaume restera aux mains d'une » femme et d'enfants, si bien qu'il ne chômera pas de dangers. »

Comme tout cela est vrai, disait-elle, mais je me sens la force et le courage de dominer les évènements, quels qu'ils soient, qui se préparent contre la royauté. Oui, je saurai défendre le jeune roi, mon fils, envers et contre tous. J'ai foi dans l'avenir de son règne, et j'aurai raison de tous ces

Digitized by Google

grands vassaux de la couronne, orgueilleux et turbulents, je relèverai le prestige de la royauté et assurerai les bienfaits de la paix à ce pauvre royaume de France, toujours si tourmenté. En disant cela, son œil brillait et son front rayonnait déjà de l'auréole de génie qui devait l'éclairer plus tard.

XXIII

Le départ de la reine fut un véritable deuil public, le pays qu'elle quittait était plein d'elle, ses bienfaits, son amabilité l'avaient fait aimer de tous ceux qui l'avaient approchée et aujourd'hui encore, après tant de siècles écoulés, le souvenir confus de ce séjour est resté gravé sur les rochers des environs de Roque-Haulte; tout parle d'elle dans cette localité: la maison du bûcheron, alors que ressentant les premières douleurs de l'enfantement, elle fut recueillie et où elle accoucha de la princesse Isabelle, existe encore à Paparel, agrandie et rajeunie, il est vrai, mais le souvenir de Blanche de Castille y est resté vivant, de génération en génération, et on y conservait religieusement, il y a quelques années encore, une vieille épée oubliée là par quelque seigneur de sa suite.

Le ruisseau de Criculon, la Fontaine de la Verrerie où elle venait collationner, le passage pittoresque du Saut-du-Loup, le petit pont qui y conduisait, qui porte encore le nom de Pont de la Reine, enfin les ruines amoncelées du château de Roque-Haulte, qu'on appelait aussi pour constater son importance : *Lou Castelas* (le grand château), mais qui a conservé à travers les siècles celui de : Château de la Reine Blanche.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

STATISTIQUE

par M. ALPHANDÉRY, docteur en médecine, membre résidant.

Mouvement de la population d'Alais en 1885.

Naissances : Le total des naissances, pour l'année 1885, est de 650, dont 340 garçons et 310 filles. Sur ce nombre, il y a 3 doubles naissances, l'une de 2 filles, l'autre d'une fille et d'un garçon. Le relevé des enfants naturels est de 20 : dont 13 garçons et 7 filles ; 6 de ces enfants n'ont été reconnus ni par l'un ni par l'autre de leurs parents.

En 1883, le chiffre de la natalité était de 717 ; en 1884, il était de 680, ce qui accuse une diminution de 37 ; le tableau de cette année indique que la décroissance des naissances continue à s'accentuer, puisqu'il y a une nouvelle diminution de 30 sur l'année dernière.

Les mois les plus féconds ont été : *Août*, 65 naissances, *Mars*, 62 ; *Mai*, 59 ; *Janvier*, 58 ; les moins féconds ont été : *Juin*, 41 ; *Septembre*, 46.

Il y a lieu de signaler, en passant, le chiffre relativement élevé des naissances masculines par rapport aux naissances féminines. La proportion moyenne, pour toute la France, est de 105 garçons pour 100 filles ; pour Alais, elle est, cette année, de 110 garçons pour 100 filles. Il s'agit, d'ailleurs, d'une série fortuite, car nous ne relevons pas cette proportion pour les autres années.

Mariages : Il y a eu, en 1885, 174 mariages, se décomposant ainsi :

Mariages entre garçons et filles.....	144
— garçons et veuves...	1
— veufs et filles.....	14
— veufs et veuves.....	15

En 1884, le nombre des mariages était de 227, soit une différence de 53 en moins pour 1885.

Les mois qui comptent cette année le plus d'unions sont : *Janvier*, 21 ; *Novembre*, 21 ; *Février*, 19 ; *Avril*, 17 ; ceux qui en comptent le moins sont : *Décembre*, 10 ; *Mai*, 10 ; *Mars*, 11 ; *Juillet*, 11.

Divorces : Il n'a été prononcé à Alais, que 2 divorces. Dans l'un des cas, les deux époux avaient de 35 à 40 ans ; dans l'autre, le mari avait de 45 à 50 ans, la femme plus de 50 ans. L'un des ménages avait une durée de plus de 10 ans, l'autre de plus de 15. La profession de l'un des époux figure sous la rubrique de commerçant, l'autre sous celle de journalier.

Décès : Le tableau des décès par âge, par sexe et par mois est le suivant :

Digitized by Google

AGES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		TOTAUX		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	Total génér.
Morts-Nés	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0	2	0	7	4	11
de 0 à 1 an	7	6	4	1	3	4	1	2	8	1	3	7	12	11	11	5	2	1	9	4	1	0	3	3	68	45	113
de 1 à 10	1	1	4	4	5	4	2	1	3	3	5	2	14	10	11	12	11	5	3	7	2	3	6	3	69	55	124
de 11 à 20	0	4	0	2	1	1	1	0	1	2	0	2	0	2	3	0	1	1	0	1	2	2	0	2	9	19	28
de 21 à 30	4	1	1	0	2	0	2	1	1	2	1	3	1	3	1	2	0	1	2	1	1	2	1	2	17	18	35
de 31 à 40	2	1	2	2	1	0	0	1	2	2	3	2	2	1	2	1	2	3	2	1	1	0	2	1	21	15	36
de 41 à 50	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	3	2	3	0	0	1	3	2	4	4	0	2	1	3	17	15	32
de 51 à 60	3	3	2	2	2	1	4	1	2	0	3	1	3	1	2	1	1	3	6	2	0	3	4	0	32	22	54
de 61 à 70	5	1	3	0	3	1	6	4	0	3	0	1	3	4	3	6	5	3	0	2	2	2	3	2	37	31	68
de 71 à 80	6	3	1	3	3	2	4	1	1	2	2	1	0	0	3	3	1	3	6	7	7	4	7	1	43	30	73
de 81 à 90	3	3	0	1	1	0	2	0	0	0	1	0	1	2	0	0	3	1	3	1	0	1	0	0	14	9	23
de 91 à 100	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	3
TOTAUX	33	25	18	15	27	13	23	13	19	15	23	23	40	34	40	31	29	28	37	30	16	19	31	18	336	264	600
	58		33		40		36		34		46		74		71		57		67		35		49				

Digitized by Google

L'année précédente, le total des décès était de 829, morts-nés compris ; il y aurait donc 229 décès de moins en 1885. Les mois les plus meurtriers sont : *Juillet*, 74 ; *Août*, 71 ; *Octobre*, 67. Les mois où l'on a déclaré le moins de décès sont : *Février*, 33 ; *Mars*, 34 ; *Novembre*, 35 ; *Avril*, 36,

L'examen comparatif du tableau des décès du sexe masculin et du sexe féminin fournit matière à des rapprochements intéressants. L'un des plus frappants est la différence assez considérable qui existe entre les décès des deux sexes. Il est mort, en 1885, 336 hommes et 264 femmes, soit 72 individus du sexe masculin en plus pour un total de 600 décès. L'année dernière, pour une mortalité de 829, il y avait 426 hommes pour 403 femmes ; soit une différence de 23 seulement pour un total plus important.

En France, la mortalité des hommes, comme résultat général est supérieure à celle des femmes ; mais elle est loin d'être aussi défavorable au sexe masculin. Comme pour les naissances, il y a là une série exceptionnelle qui ne se retrouve pas dans les autres années.

Si l'on fait la comparaison des naissances et des décès, sans tenir compte des morts-nés ou des enfants décédés avant la déclaration de naissance, on voit que les relevés accusent une augmentation de la population de 61 individus (1). Les deux années précédentes, l'excédant se produisait en sens inverse, surtout en 1884, où le nombre des décès l'emportait de 149 sur celui des naissances.

Ce qui frappe dans l'examen successif des tableaux précédents, c'est la diminution des naissances et des mariages comme des décès ; il est facile d'en trouver une des principales causes. Les travaux des mines avoisinantes sont notablement moins importants que par le passé, un assez grand nombre d'individus ont quitté le pays avec leur famille et comme cette partie de la population intervient pour une part très appréciable dans le relevé des mariages et surtout dans celui des naissances, on s'explique les résultats fournis par la statistique.

La même cause rend compte également de la diminution de la mortalité, mais il ne faut pas oublier l'épidémie de petite vérole qui a fait de si nombreuses victimes en 1884.

---

(1) Ce chiffre est en réalité un peu plus considérable. Il faut en effet déduire du total des décès le nombre des enfants âgés de quelques mois qui, nés au dehors du département, sont morts à Alais pendant l'année ; le chiffre est de 3 pour 1885. A déduire également, les individus venus des communes voisines et décédés dans les hôpitaux civils ou militaires, ou dans les prisons. Les tableaux dressés par la ville disent bien qu'il y a eu, cette année, 11 personnes décédées dans les hôpitaux et les prisons, dont copie de l'acte de décès a été envoyée aux communes d'origine, mais il faut songer que sur ce nombre peuvent figurer des individus habitant la localité depuis fort longtemps et compris, par suite, dans le dernier recensement de la commune.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME

	Pages
Bureau pour 1886. Liste des Membres	5
Sociétés Correspondantes	15
Extrait des procès-verbaux des Séances, par M. N. Troulhias, secrétaire	21
Etudes des crânes recueillis dans une sépulture gallo-romaine, à Euzet (Gard), par M. G. Carrière	43
Une Orientale, poésie, par M. P. de Montredon	47
Description de monnaies féodales, trouvées à Portes (Gard), par M. G. Féminier	49
L'*Anjouné peïsan*, poésie par M. le marquis de Lafare-Alais	54
La taxe des Greffiers et Notaires du pays d'Uzès et d'Alais en 1338, par M. E. Bondurand	55
Réflexions de ma fontaine, par M. A. Plantier	74
Recherches archéologiques sur la ville de Mus, près Sauve (Gard), par M. G. Féminier	77
Voyage du pape Gélase II d'Alais à Cluny, par M. J. Malinowski	113
Histoire abrégée de l'Enseignement secondaire spécial, par M. F. Roux	129
Du travail manuel dans l'enseignement spécial par M. F. Roux	137
Petit poème zinzolin, par M. P. de Montredon	145
Le château de la Reyne Blanche, par M. L. Destremx de Saint-Christol (1re partie)	159
Statistique, par M. le Dr Alphandéry. — Le mouvement de la population d'Alais en 1885	229

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

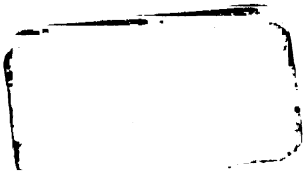

Digitized by Google

Digitized by Google